Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

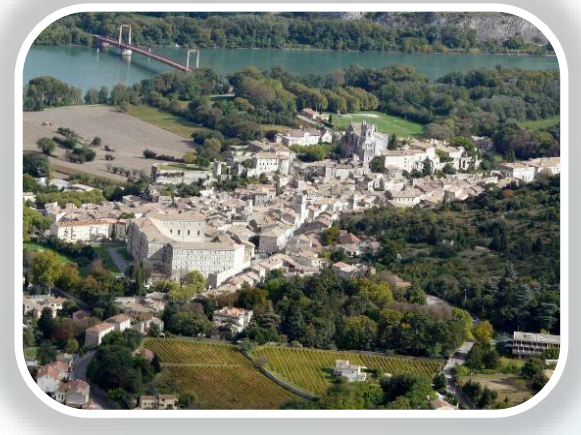
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2024

CC DRAGA

ASSAINISSEMENT





saur

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Table des matières

EDITORIAL 8

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 19
Les avenants du contrat 19
LES REPRESENTANTS DU CONTRATS 20
LES CHIFFRES CLES 22
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE 23
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 24
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 34
Travaux réalisés par DRAGA 34
Travaux réalisés par DRAGA via SAUR 35
Travaux réalisés par SAUR 40
Travaux réalisés sur le réseau 41
Travaux réalisés dans le cadre de branchements neufs 42
VOTRE PATRIMOINE 45
LE RESEAU 45
Répartition par matériau 45
Répartition par diamètre 45
VOS BRANCHEMENTS 47
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT 47
BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT 49
La charge hydraulique annuelle 49
La charge polluante annuelle 49
Les volumes d'effluents épurés 50
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES 50
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS 51
Production de boues 51
Evacuation des boues 51
Les sous-produits : Refus de Dégrillage (en kg) 51
Les sous-produits : Graisses (en kg) 51
Les sous-produits : Sables (en kg) 52
Les apports extérieurs (en m3) 52
DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT 54
Nombre de bilans 24h conformes et acceptables réalisés par système de traitement 54
Taux de conformité par système de traitement 55
Synthèse : qualité/quantité des années 2023/2024 des stations 56
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 58
Synthèse contrôles SPANC 2024 61
Synthèse enquêtes réseau 61
Synthèse contrôle branchement 61
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 62
Répartition des interventions de maintenance selon leur type 62
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive. 62
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 64
Station d'épuration 69
Poste de relevage 69
Réseau et point noir 69
Arrêt des réseaux 2G et 3G 70
LE CARE 72
Décomposition des recettes affichées au CARE 73
Détail du personnel d'exploitation 73
Détail du personnel ANC 74
Détail du personnel maintenance 74
Décomposition des charges affichées au CARE 74
Détail des charges liées aux travaux exclusifs 75
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 76

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT 79

LES INSTALLATIONS 81
Les stations d'épuration 81
Les postes de relevage 82
Les déversoirs d'orage et les trop plein de PR : 82
LE RESEAU 84
Répartition par diamètre et matériau 84
LA GESTION CLIENTELE 89
Les branchements par commune 89
Les clients par commune 89
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune 89
Linéaires par commune 90
La listes des industriels 90
LA FACTURE 120 M^3 91
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M^3 91
Note de calcul de révision du prix 91
CONSOMMATION D'ENERGIE 95
CONSOMMATION REACTIFS 95
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 97
Les opérations d'hydrocurage du réseau 97
Opération de passage caméra 100
Opérations de débouchage ponctuel 101
Opération sur postes de relevage 102
Les casses ou fuites du réseau 103
Les casses sur conduites 103
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 104
Les interventions de maintenance 2ème niveau 104
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques 105
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage 106
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques 108
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 109
SYNTHESES OPERATION FOND DE TRAVAUX 111

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 113

ANNEXES COMPLEMENTAIRES 123

INVENTAIRE 123
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT 178
BSA VIVIERS 0

INFORMATIONS GENERALES - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH 1

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 1
ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 2

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 3

LES RACCORDEMENTS 3
Les raccordements domestiques 3
Les raccordements non domestiques : liste des établissements 3
LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 4
LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 5
Les contrôles de raccordements 5
Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 5
Diagnostics eaux claires parasites 5
Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 5
L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 6
Les postes de relèvement 6
Récapitulatif des opérations d'entretien 6
Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 8

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Bilan des déversements au milieu par le système de collecte 8
Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte 9
CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 10

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH 11

BILAN SUR LES VOLUMES 11
Volume entrant dans le système de traitement 11
Volume sortant du système de traitement 11
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 12
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 14
Evolutions des charges entrantes annuelles 14
La pollution entrante dans le système de traitement 16
La pollution déversée en tête de station 17
La pollution sortante du système de traitement 19
Le calcul des rendements 21
Le suivi bactériologique 21
Le suivi du milieu récepteur 22
BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 23
Les boues 23
Les autres sous-produits 24
Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 24
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 24
Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 24
Quantités de réactifs consommés sur l'année 25
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 26
Liste des faits marquants sur le système de traitement 26
Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 27
Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet 27
RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 28
Paramètres physicochimiques 29
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 31
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 32
BSA SAINT MONTAN VILLAGE 6

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN 8

BILAN SUR LES VOLUMES 8
Volume entrant dans le système de traitement 8
Volume sortant du système de traitement 8
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 9
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 10
Evolutions des charges entrantes annuelles 10
La pollution entrante dans le système de traitement 12
La pollution déversée en tête de station 13
La pollution sortante du système de traitement 13
Le calcul des rendements 14

INFORMATIONS GÉNÉRALES - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH 1

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 1
ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 2

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 3

LES RACCORDEMENTS 3
Les raccordements domestiques 3
Les raccordements non domestiques : liste des établissements 3
LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 4
LE SYSTEME ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 6
Les contrôles de raccordements 6
Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 6

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Diagnostics eaux claires parasites 6
Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 6
L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 7
Les postes de relèvement 7
Récapitulatif des opérations d'entretien 7
Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 9
Bilan des déversements au milieu par le système de collecte 10
Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte 15
CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 16
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH 17
BILAN SUR LES VOLUMES 17
Volume entrant dans le système de traitement 17
Volume sortant du système de traitement 17
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 18
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 20
Evolutions des charges entrantes annuelles 20
La pollution entrante dans le système de traitement 23
La pollution déversée en tête de station 25
La pollution sortante du système de traitement 26
Le calcul des rendements 29
Le suivi bactériologique 31
Le suivi du milieu récepteur 31
BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 32
Les boues 32
Les autres sous-produits 33
Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 33
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 33
Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 33
Quantités de réactifs consommés sur l'année 34
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 35
Liste des faits marquants sur le système de traitement 35
Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 36
Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet 36
RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 37
Paramètres physicochimiques 38
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 40
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 41
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN 56
BILAN SUR LES VOLUMES 56
Volume entrant dans le système de traitement 56
Volume sortant du système de traitement 56
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 57
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 58
Evolutions des charges entrantes annuelles 59
La pollution entrante dans le système de traitement 60
La pollution déversée en tête de station 60
La pollution sortante du système de traitement 61
Le calcul des rendements 62
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE 64
BILAN SUR LES VOLUMES 64
Volume entrant dans le système de traitement 64
Volume sortant du système de traitement 64
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 65
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 66
Evolutions des charges entrantes annuelles 67

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution entrante dans le système de traitement 68
La pollution déversée en tête de station 68
La pollution sortante du système de traitement 69
Le calcul des rendements 70

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE 71

BILAN SUR LES VOLUMES 72
Volume entrant dans le système de traitement 72
Volume sortant du système de traitement 72
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 73
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 74
Evolutions des charges entrantes annuelles 75
La pollution entrante dans le système de traitement 76
La pollution déversée en tête de station 76
La pollution sortante du système de traitement 77
Le calcul des rendements 79

INFORMATIONS GENERALES – ST MARTIN ARDECHE – 4000 EH 81

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 81
ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 81

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 83

LES RACCORDEMENTS 83
Les raccordements domestiques 83
Les raccordements non domestiques : liste des établissements 83
LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 84
LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 84
Les contrôles de raccordements 84
Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 84
Diagnostics eaux claires parasites 84
Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 84
L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 85
Les postes de relèvement 85
Récapitulatif des opérations d'entretien 85
Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 86
Bilan des déversements au milieu par le système de collecte 86
Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte 86
CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 86

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – SAINT MARTIN ARDECHE – 4000 EH 86

BILAN SUR LES VOLUMES 86
Volume entrant dans le système de traitement 86
Volume sortant du système de traitement 87
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 88
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 90
Evolutions des charges entrantes annuelles 90
La pollution entrante dans le système de traitement 93
La pollution déversée en tête de station 94
La pollution sortante du système de traitement 98
Le calcul des rendements 100
Le suivi bactériologique 101
Le suivi du milieu récepteur 101
BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 102
Les boues 102
Les autres sous-produits 102
Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 102
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 103
Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 103

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Quantités de réactifs consommés sur l'année 103
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 103
Liste des faits marquants sur le système de traitement 103
Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 104
Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet 104
RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 104
Paramètres physicochimiques 104
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 106
PLAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 107

INFORMATIONS GENERALES – LARNAS IMBOURS – 3 500 EH 1

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 1
ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 1

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 3

LES RACCORDEMENTS 3
Les raccordements domestiques 3
Les raccordements non domestiques : liste des établissements 3
LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 4
LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 4
Les contrôles de raccordements 4
Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 4
Diagnostics eaux claires parasites 4
Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 4
L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 5
Les postes de relèvement 5
Récapitulatif des opérations d'entretien 5
Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 6
Bilan des déversements au milieu par le système de collecte 6
Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte 7
CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 7

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – LARNAS IMBOURS – 3 500 EH 8

BILAN SUR LES VOLUMES 8
Volume entrant dans le système de traitement 8
Volume sortant du système de traitement 8
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 9
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 11
Evolutions des charges entrantes annuelles 11
La pollution entrante dans le système de traitement 14
La pollution déversée en tête de station 16
La pollution sortante du système de traitement 19
Le calcul des rendements 21
Le suivi bactériologique 22
Le suivi du milieu récepteur 22
BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 23
Les boues 23
Les autres sous-produits 24
Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 24
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 24
Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 24
Quantités de réactifs consommés sur l'année 24
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 25
Liste des faits marquants sur le système de traitement 25
Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 26
Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet 26
RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 27
Paramètres physicochimiques 27

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 29
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 30

LE GLOSSAIRE 38

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 44

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire pour l'année 2024. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2024 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégataires de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle Grelier
Présidente de Saur France

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE






saur

mission water

1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.
Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.
Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite,

Gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes,

Agir et convaincre pour économiser l'eau,

Inventer de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Pour en savoir plus, consulter le rapport intégré de Saur, disponible sur le site saur.com.

SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.
Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO, animateur d'excellence opérationnelle

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.
Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.
Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.
Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.
Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.
Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maitrisé.

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes ≥2 000 eqH avant le 31/12/2024.
SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique.**
Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.

Assurer la conformité règlementaire

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.
L'évaluation de la conformité règlementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Protéger le milieu naturel

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.
Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible

Sécuriser le fonctionnement des installations

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

Transition énergétique

Le management de l'énergie est depuis plusieurs années une priorité chez SAUR. Nos processus et méthodes sont régulièrement audités par l'AFNOR dans le cadre de la certification ISO 50 001 qui récompense la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur le management de l'énergie. En 2023, la certification a de nouveau été reconduite.
La récente crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement électrique lors de l'hiver ont montré la dépendance de nos activités à l'électricité. Afin de développer un modèle de plus en plus résiliant, SAUR a travaillé étroitement avec les gestionnaires de réseau d'électricité afin d'anticiper les risques liés aux possibles coupures de délestages lors des pointes hivernales. Un processus de prévenance automatisé a été mis en place afin de maitriser tout risque de rupture sur la production et l'alimentation en eau potable.
SAUR s'est engagé fortement afin de réduire son intensité carbone lié à ses activités. C'est pourquoi en 2023, 100% de l'électricité consommé sur vos sites est issu d'électricité verte d'origine renouvelable. Méthodologie auditée et validée ***SELON LE GHG PROTOCOL.***

LA RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Acteur de l'environnement, nous souhaitons promouvoir une gestion exemplaire de nos sites et de nos services pour minimiser les impacts que nos métiers pourraient avoir sur le climat, la Biodiversité ou les ressources naturelles.

Engagée de manière structurante dans ses processus, notre entreprise Saur est certifiée ISO 14 001 (management de l'environnement) et ISO 50 001 (management de l'énergie) au niveau national et les met en œuvre pour répondre à cet enjeu de préservation de votre territoire.

Accompagner la transition carbone sur votre territoire

En tant qu'acteur engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique, le groupe Saur a à cœur de soutenir la transition énergétique des territoires qu'il dessert, et d'accompagner le développement d'une économie bas-carbone à travers l'ensemble de ses activités.
Nos ambitions carbones sont fortes, et nous les mettons au service de vos objectifs climat. Saur a en effet pour objectif de réduire ses émissions directes (scope 1) et indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2) de 42% d'ici 2030 comparé à 2021. Cette trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du Groupe a été validée par SBTi (Science Based Target Initiative) en 2023.
Pour vous accompagner vers cette transition énergétique, les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- Une consommation d'énergie décarbonée : **la fourniture de l'électricité** de nos contrats d'exploitation est couverte **intégralement par une production d'énergie renouvelable**. Des certificats de garantie d'origine, délivrés aux producteurs d'énergie verte par l'AIB (Association of Issuing Bodies), permettent de soutenir la filière de production d'énergie renouvelable.
- Un engagement de Saur en faveur de la **sobriété**, avec les optimisations énergétiques : norme ISO 50 001, gestion du pilotage de la performance énergétique via optim+, etc.

Des achats durables

Soucieux de consolider une démarche partenariale durable et de qualité, nous avons établi une gouvernance engagée de notre service Achats, portée par **la Politique Achats Responsables de Saur France et la Charte Relations Fournisseurs**, reflétant la réciprocité de notre engagement auprès de nos partenaires.



Feuille de Route qui guide l'ensemble de la filière Achat de Saur, cette politique (accessible publiquement sur le site web de Saur) porte plusieurs engagements, dont :

- Engagement 5 : Recourir en priorité aux achats de proximité et favoriser les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

– Engagement 4 : 100% des cahiers des charges nationaux intègrent des critères de développement durable

DES ENJEUX SOCIETAUX

Conscient que le service de l'eau et de l'assainissement est par essence nécessairement local, nous avons à cœur de rester implanté au plus proche des territoires dans lesquels nous opérons.

Contribuer à l'insertion et l'emploi local

L'accès au monde du travail pour les jeunes et les séniors, et plus globalement pour toutes les populations éloignées de l'emploi, est une préoccupation majeure. En tant qu'**acteur économique**, nous souhaitons jouer, à vos côtés, un rôle clé dans la sensibilisation, la formation et l'insertion professionnelle des habitants de votre territoire.
Depuis 2021, Saur a **supprimé la période d'essai pour ses recrutements en CDI**. Cette action facilite notamment l'accès au logement et à l'emprunt pour les nouveaux embauchés.
Saur accompagne **l'insertion professionnelle** du public le plus éloigné de l'emploi (jeunes, seniors, personnes en situation de chômage longue durée, personnes en situation de handicap …), en privilégiant des partenariats avec des acteurs locaux, ancrés sur votre territoire.
Nous menons les actions suivantes :

- Recourir à de la sous-traitance auprès d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour la gestion des espaces verts.
- Recruter prioritairement une main d'œuvre locale en transmettant à France Travail, CAP Emploi et la Mission Locale toutes nos offres d'emploi du périmètre contractuel.

Participer à des événements Emploi sous forme de forum ou d'ateliers.

Accompagner les clients les plus fragiles

Conscients que les situations de vie peuvent affecter ponctuellement les capacités de nos abonnés à payer leurs factures, différentes modalités de paiement sont mises à leur disposition. Nos conseillers clientèle examinent chaque situation et proposent différentes options pour faciliter le paiement de leur service :

- La possibilité de régler les factures selon un plan de paiement personnalisé,
- Le prélèvement mensuel pour permettre aux clients en difficulté de mieux répartir et anticiper le poids de la facture au cours de l'année

Concernant les abonnés en situation de précarité hydrique, Saur propose de les accompagner via différents systèmes de médiation, de sensibilisation à la réduction des consommations d'eau et de leurs factures, ainsi que l'appui via des aides financières palliatives.
En complément, Saur est signataire au sein de chaque Département d'une Convention pour préciser son concours financier au **Fonds de Solidarité pour le Logement**. L'aide FSL, attribuée en commission, est appliquée directement sur la facture d'eau par nos services sous forme d'abandon de créances.



La surdité en France représente 6,6 millions de personnes. **Afin d'assurer sa mission de service public aux personnes sourdes ou malentendantes**, Saur a conclu un partenariat avec ACCEO. Ces clients peuvent échanger instantanément avec nos chargés clientèle via l'application Acceo qui transcrit la parole en texte ou la traduit en langue des signes française.

Saur Solidarité

Les valeurs de Saur et l'engagement de nos collaborateurs nous font mener des actions solidaires, au-delà de nos activités courantes, notamment grâce à **notre fonds de dotation Saur Solidarités**.



Saur encourage ses collaborateurs à s'impliquer pour l'intérêt général en conditionnant l'attribution des financements à leur portage et implication dans le projet. Les projets éligibles doivent favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, soutenir l'insertion professionnelle des personnes en difficultés ou aider les personnes en situation de handicap. Ces projets, nécessairement proposés par les collaborateurs de Saur et portés par des associations, fondations ou ONG, sont ensuite évalués par un Comité, selon leurs impacts et faisabilité.

Ethique et conformité

Nous sommes également engagés à être **exemplaire d'un point de vue éthique**. Saur est le 1er acteur de l'eau à avoir été certifié ISO 37001 par un organisme indépendant dès 2019.
Cette certification internationale qui atteste de la robustesse de notre dispositif a été maintenue en 2024, suite à un audit de surveillance.
Un programme dédié de formation et de sensibilisation des collaborateurs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence s'articule ainsi autour de deux piliers :

- les nouveaux embauchés, dès leurs arrivées au sein du Groupe, doivent suivre une formation en ligne afin de les sensibiliser à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Elle permet également de porter à leur connaissance les standards éthiques du groupe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de trafic d'influence qui ont identifiées dans le cadre de la cartographie des risques font l'objet d'une formation renforcée.

Dans un souci de réactivité et de transparence, Saur dispose d'un **dispositif de signalement** conforme à la loi n°2016-1691 dite « Sapin II », modifiée par la loi n°2022-401 dite « Waserman ». Il permet aux collaborateurs et parties prenantes externes de signaler en toute confidentialité, toute situation ou comportement qui serait contraire à notre de code de conduite ou à une obligation légale et réglementaire.

Neutralité du service Public

Comme le prévoit le règlement intérieur de Saur et conformément aux dispositions de la loi 2021-1109 du 24 août 2021, en sa qualité de délégataire de service public, Saur assure l'égalité des usagers devant le service public et veille au **respect des principes de laïcité et de neutralité du service public**.
A cette fin, Saur veille à ce que ses salariés, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de manière égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.
Outre l'application des sanctions qui s'imposent, tout manquement à ces règles est susceptible de faire l'objet d'une information à l'autorité organisatrice du service.
Au cours de l'année 2024, Saur a renforcé son processus de signalement de potentiels manquements à la neutralité du service public, avec une catégorie dédiée au sein du système de signalement du Groupe (voir ci-dessous), et un processus de résolution des faits remontés.

FAVORISER LE FACTEUR HUMAIN

Assurer la sécurité de nos collaborateurs



La santé et la sécurité des collaborateurs, de tout intervenant extérieur et des riverains, sont définies au sein du Groupe Saur, comme un absolu, une valeur de l'entreprise. La politique Santé et Sécurité de Saur n'ambitionne qu'un seul objectif : le **zéro accident**.
La culture sécurité de Saur se base sur l'exemplarité et la vigilance partagée autour d'une seule philosophie : **« je prends soin de ma santé et de ma sécurité et de ceux qui m'entourent. Pour cela, en cas de risque, j'identifie, j'alerte et je sécurise. »**

Acteur de la formation locale

Au-delà du versement de la taxe d'apprentissage aux établissements scolaires situés sur votre territoire, **Saur participe à la formation des plus jeunes**, du collège au BAC+5, en menant diverses actions pour faciliter leur accès au monde professionnel :

- Accueil de stagiaires de classe de 3ème, seconde et des filières professionnelles (Bac Pro, BTS ou Bac+5)
- Participation à différents événements pour représenter les métiers de l'eau
- Des visites des sites (selon les arrêtés de sécurité) auprès des élus, publics scolaires, et grand public.
- des interventions dans les établissements scolaires, pour présenter le cycle de l'eau et les enjeux qui l'entourent.
- Mise à disposition de supports de sensibilisation à destination des scolaires et des usagers.

Volonté de formation continue

Dans un contexte de mutation de ses métiers et d'évolution digitale, Saur fait évoluer et renouvelle les compétences de ses collaborateurs. L'entreprise a mis en place des outils et processus qui favorisent l'identification des compétences et des potentiels de développement de chacun.
Outre les formations indispensables au maintien des habilitations, Saur déploie un panel plus complet et adapté à la diversité des besoins de chacun. Parmi ses modalités pédagogiques :

- **La plateforme de formation digitale e-learning « My Academy »,** avec des contenus sur-mesure régulièrement actualisés et aisément accessibles, rendant le collaborateur acteur de son parcours de formation
- **La « Saur Water Academy »** : un centre de formation interne dédié aux métiers de l'eau qui propose des formations variées et spécialisées. Il existe déjà 3 centres en présentiel, à Agen, Nîmes, Limoges et St Etienne, et d'autres territoires sont à l'étude.
- Depuis 2022, Saur réalise des « Ciné Saur » auprès des agents opérationnels. Ces ateliers présentiels, ludiques et gamifiés de formation-action au développement durable permettent aux agents et responsables de s'impliquer davantage sur la RSE à l'échelle de leur secteur.

Sensibiliser les collaborateurs à la RSE

A l'occasion de la semaine du développement durable, une nouvelle mobilisation des collaborateurs sur le thème de le RSE a été réalisée à travers un Challenge « Saur s'active ».
Une application Squadeasy a été installée sur les téléphones professionnels. Cette application a permis aux collaborateurs de monter des équipes et de se défier via des chalenges sportifs, des quizz ou photos sur des thématiques telles que la biodiversité, l'impact carbone ou l'économie circulaire.
En 2024, plus de 1 000 participants ont parcouru 182 897 km via les différentes voix de mobilité douce :



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Permettre l'engagement des collaborateurs



Un partenariat stratégique, étendu à l'ensemble du territoire national, entre la Direction Générale et le Service Départemental d'Incendie de Secours (SDIS) a récemment été signé chez Saur visant à encourager l'emploi de ses collaborateurs et à les libérer en tant que Sapeurs-Pompiers Volontaires.
L'objectif principal de cette convention est de **valoriser les sapeurs-pompiers volontaires** en permettant une **meilleure conciliation** entre leurs missions de secours et leurs responsabilités professionnelles.
En favorisant l'engagement des SPV, nous **renforçons la sécurité de nos collectivités** tout en **contribuant au bien-être** général de tous**.**
Cette initiative **renforce non seulement les effectifs** des sapeurs-pompiers, mais témoigne également de notre volonté de promouvoir la **solidarité** et la **cohésion sociale** à une échelle plus large.

Assurer l'égalité de traitement au sein de notre entreprise

L'égalité de traitement entre tous nos collaborateurs est une évidence pour l'entreprise. Le Groupe a obtenu en France **une note globale de 99/100 en 2024 pour l'index de l'égalité** professionnelle Femmes-Hommes défini par le ministère du travail, en constant progrès depuis 2020.
Saur cherche à promouvoir des politiques de recrutement et de gestion des carrières qui permettent d'augmenter la parité au sein de nos équipes, et de créer un climat d'épanouissement pour l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices.
Fondé en 2018, le réseau EllEau a pour principal objectif de favoriser la mixité professionnelle. Que ce soit par le recrutement, l'accompagnement des carrières ou encore le changement des mentalités, l'ensemble des ambassadeurs et ambassadrices est persuadé que **la mixité** est un levier de performance, d'attractivité, de créativité et de bien-être.

LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEU ≥10 000 EH)

Rappel règlementaire et contexte :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.
Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.
L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent).

La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.

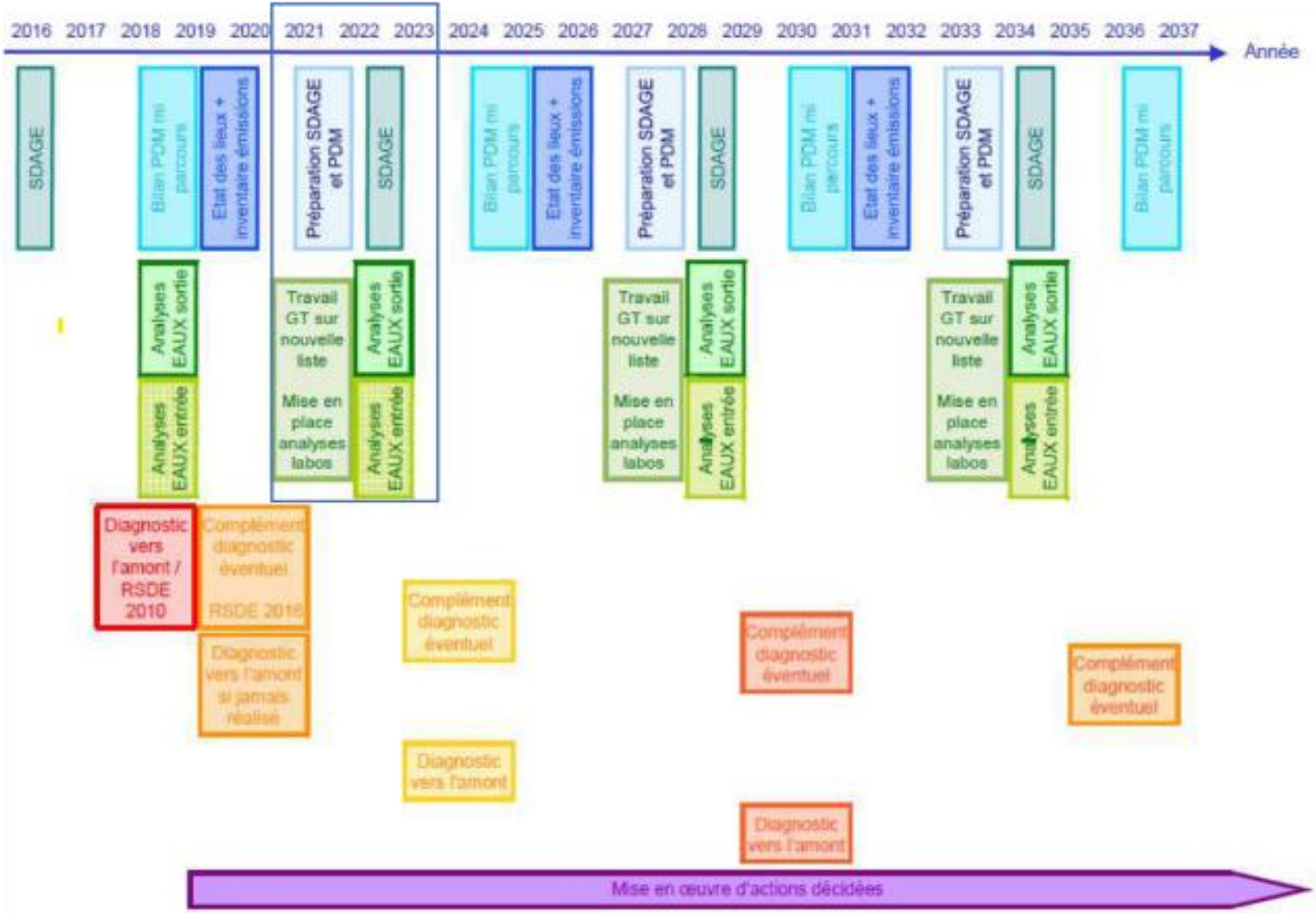
La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

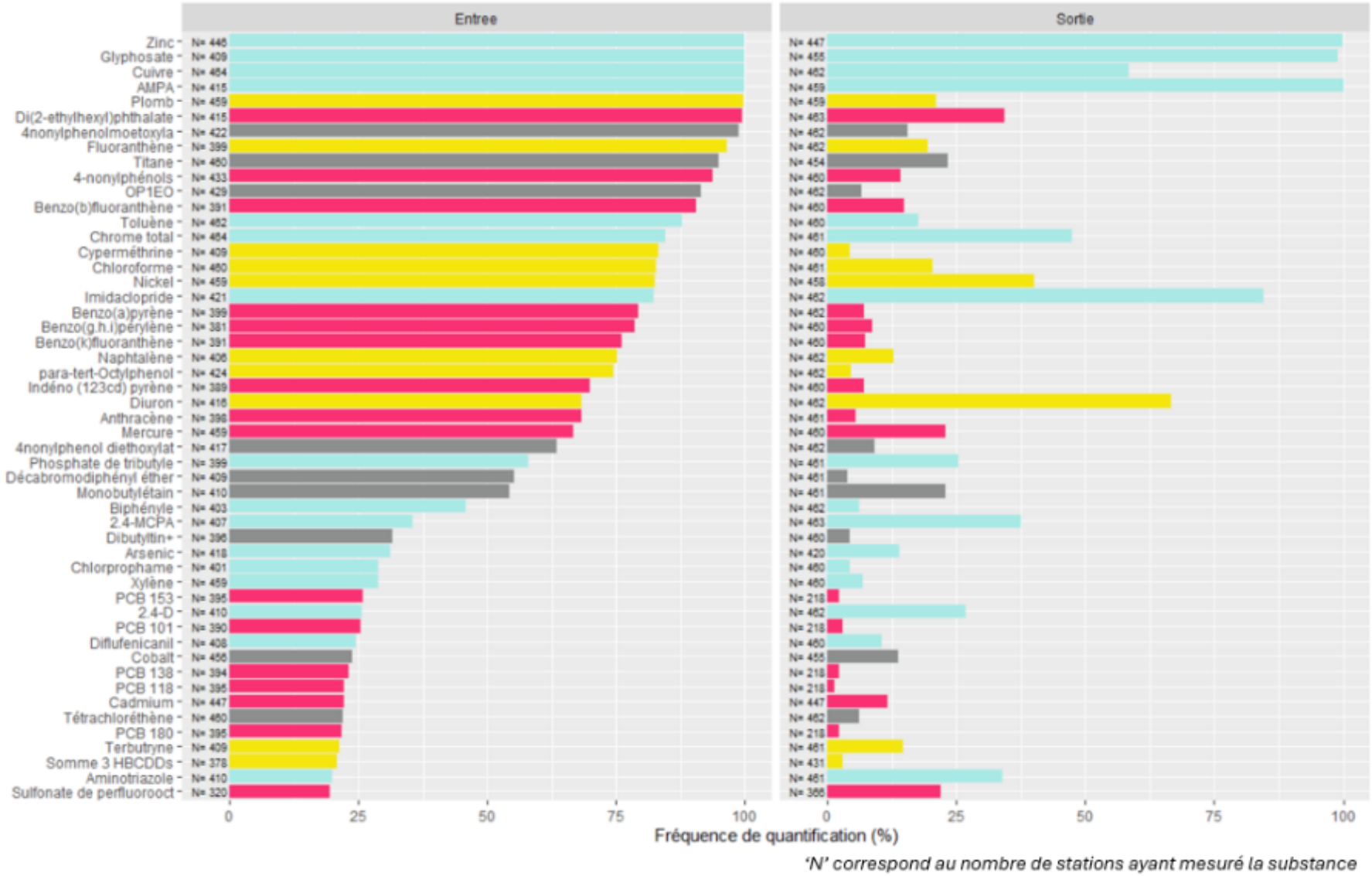
Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.
Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle reprécise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notemment avec des blancs.
Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEU.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Calendrier de l'action RSDE



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



Fréquences de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20 % ou plus des stations selon Bilan INERIS (campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.



Comment ça marche ?

Cadrage des besoins et l'identification des cas d'usages applicables

Étude d'opportunité et de pré-faisabilité

Réalisation et dépôt d'un dossier d'autorisation en préfecture

Aide à la constitution du dossier de subvention auprès des organismes financiers

Dimensionnement et chiffrage approfondi de l'installation et du projet

Mise en place de la filière de traitement REUT et exploitation

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



2 LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le service de l'assainissement du contrat CC DRAGA EU DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Les avenants du contrat

Signature avenant 1 le 26/04/2022.

- Intégration d'un fond de travaux et d'un tableau d'équivalence en remplacement du Sewerbatt.
- Prise en charge du PR du Fez sur la commune de St Marcel d'Ardèche.
- Modification des modalités de calcul du coefficient d'indexation des tarifs afin de pouvoir les transmettre au 30 Septembre de chaque année.
- Gestion de l'ANC par SAUR.
- Modification convention de facturation VEOLIA-SAUR pour faciliter les versements du dispositif PASS'EAU.
- Amélioration du bordereau de prix.
- Mise à jour du règlement de service concernant la mise en conformité des boîtes de branchement.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES REPRESENTANTS DU CONTRATS

TERRITOIRES DRÔME ARDECHE



Fabrice HAZARD
Vice-Président SUD-EST



Xavier COSTARGENT
Directeur des Exploitations
Rhône-Alpes



Franck MENEROUX
Responsable Territoire
Drôme Ardèche Pilat



Guillaume GONZALEZ
Responsable Territoire
Sud Drôme Ardèche



Céline DIAFERIA
Cheffe de Secteur Haut
Vivarais Pilat



Fabrice PLANCHON
Chef de Secteur
Val 'Eyrieux



Adélie PLASSIARD
Cheffe de Secteur Doux
Nord Drôme



Pierre TAULEIGNE
Chef de Secteur
Sud Ardèche/Lozère



Rémy ANATOLE
Chef de Secteur
Ass. Vallée du Rhône



Jean Frédéric MAUFFRE
Chef de Secteur

SUPPORT AURA



Pierre MARNAT
Responsable Performance
Opérationnelle AURA



Alexiane HITA
RGPE Haut Vivarais Pilat
VDR EU – Val 'Eyrieux



Leslie CLEMENT
RGPE EP Sud Drôme – Sud
Ardèche/Lozère

BENOIT PIERSON
Responsable Maintenance
Drome Ardèche



Diaz Parfait KOMBILA
Responsable HSE France Est



Clément CIOCCA
Géomaticien AURA RBL



Christine COZETTE
Responsable Expertise Process
AURA RBL LR PACA

Benoit DE BUTLER
Responsable RH AURA

Manon SANCHEZ
Responsable Relation Client
de Proximité Rhône Alpes



Mathieu FERRAND
Responsable Expertise
Hydraulique AURA RBL LR PACA

Antoine PRIM
Responsable Juridique
AURA RBL Antilles

Audrey PESTEL
Contrôleur de Gestion Auvergne
Rhône Alpes

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



3 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES CHIFFRES CLES

697 568 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

7513 branchements raccordés

145,128 kml de réseau dont :

- **122,581 kmL** de réseau Eaux Usées
- **22,547 kmL** de réseau Eaux Pluviales

11 501 ml hydrocurés avec moyens lourds

67 interventions de débouchage



16 station(s) d'épuration(s)

25 435 équivalent habitants (EH)

28 Poste(s) de relèvement dont 8 entrées STEP et 1 alimentation ruisseau

100 % des bilans réalisés sont conformes

840 102 m³ d'effluents épurés

71,534 tMS de boues évacuées

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2023	2024	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m^3)	740 224	697 568	-5.76 %
Volumes épurés (m^3)	734 804	840 102	14,33%

Patrimoine	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre de stations	16	16	0
Nombre de branchements raccordés	7 236	7513	3.8%
Linéaire de réseau total (kml)	145,755	145,128	-0,43%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kml)	122,643	122,581	-0,05%
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	23,112	22,547	-2,44%

Interventions	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre d'interventions de débouchage	82	67	-18,29%
Linéaires total hydrocurés sur le réseau (ml)	9 334	11 501	23,22%

Qualité du traitement	2023	2024	Evolution N/N-1
Quantité de boues évacuées (tMS)	67,407 tMS	71,534 tMS	6,12%
Taux de conformité du contrat	100%	100%	0%

Consommation en KWh	2023	2024	Evolution N/N-1
KWh	720 811	644 837	-10,54%

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

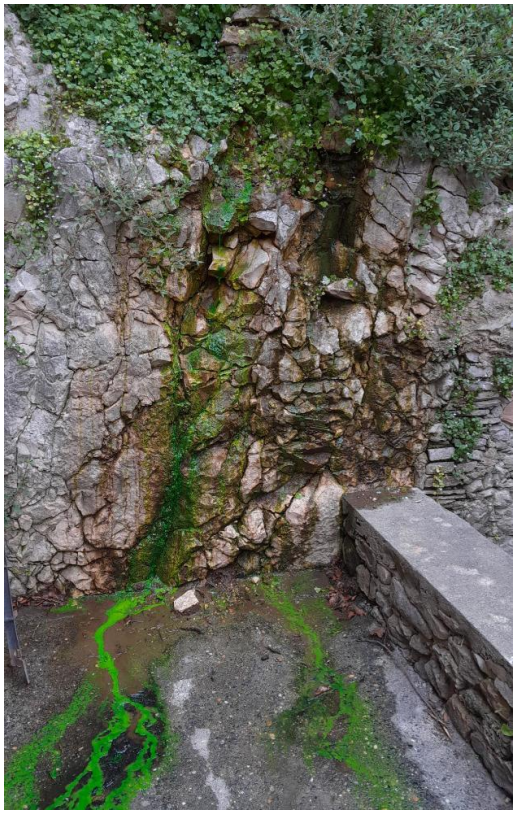
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

- Casse intersection rue du nord chemin de la joyeuse Saint Martin d'Ardèche





- Casse intérieur boite 80 rue du tour Saint Montan



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- Casse refoulement PR la Souteyranne Bourg Saint Andéol





- Casse réseau en face locaux VEOLIA route de Saint Montan Bourg Saint Andéol



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- Casse ruisseau des abeilles Bourg Saint Andéol





- Curage drain STEP Saint Martin





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- Curage lits primaires STEP Saint Montan Village





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- Curage lits primaires STEP Bidon



- Dératisation STEP BSA

- Intervention raccord tournant clarificateur STEP LARNAS



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- Création bourrelet DO la Rochette à Bourg Saint Andéol évitant l'EU d'aller dans l'EP



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- Nettoyage dégazeur STEP BSA



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- Nettoyage Filet DO des canoës



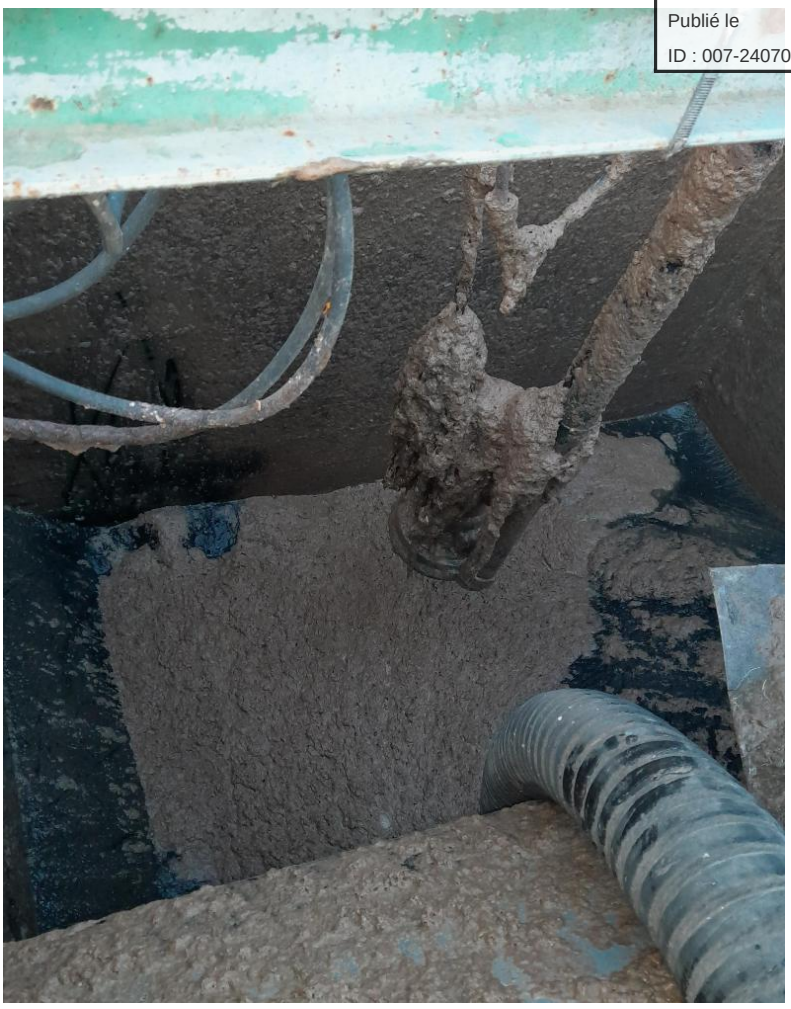
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- VIDANGE DEGAZEUR CLARIFICATEUR ET DESSABLEUR STEP ST JUST





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Travaux réalisés par DRAGA

TRAVAUX REALISES PAR DRAGA
MISE EN PLACE NOUVEAU DISJONTEUR STEP BSA (TARIF JAUNE)
REPRISE REFOULEMENT PR SOUTEYRANNE TRANCHE 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Travaux réalisés par DRAGA via SAUR

TRAVAUX REALISES PAR DRAGA VIA SAUR
MISE A LA COTE ET REMPLACEMENT TAMPON 110 ROUTE DU STADE SAINT JUST D'ARDECHE
MISE A LA COTE TAMPON BOULEVARD CHALAMEL AVENUE DE LA GARE BSA
MISE EN PLACE BAC 0A GRAISSES STEP MOYNACHES SAINT MONTAN
MISE EN PLACE INCLINEUR STEP BSA
MISE EN PLACE ALARME DO IMPASSE TOURNETTE + CLAPET ANTI-RETOUR
REPRISE BRANCHEMENT CHEMIN DU FEZ
MISE EN PLACE BY-PASS STEP IMBOURG + DIVERSES AMELIORATIONS
REPRISE 2 BOITES DE BRANCHEMENT HAMEAU DES SOURCES SAINT JUST
PARTICIPATION MISE EN PLACE NOUVEAU DISJONCTEUR STEP BSA CABLAGE PARTIE PRIVEE
FABRICATION DE TARE POUR DO DE TOURNE

- MISE A LA COTE ET REMPLACEMENT TAMPON 110 ROUTE DU STADE SAINT JUST D'ARDECHE







Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- MISE A LA COTE TAMPON BOULEVARD CHALAMEL AVENUE DE LA GARE BSA



- MISE EN PLACE BAC A GRAISSES STEP MOYNACHES SAINT MONTAN



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- MISE EN PLACE INCLINEUR STEP BSA



- MISE EN PLACE ALARME DO IMPASSE TOURNETTE + CLAPET ANTI-RETOUR





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- REPRISE BRANCHEMENT CHEMIN DU FEZ





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- MISE EN PLACE BY-PASS STEP IMBOURG + DIVERSES AMELIORATIONS







Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- REPRISE 2 BOITES DE BRANCHEMENT HAMEAU DES SOURCES SAINT JUST



Travaux réalisés par SAUR

TRAVAUX REALISES PAR SAUR
REPARATION FOSSE GRAS
REPARATION PORTE ENTREE DISJONCTEUR HT STEP BSA
REPARATION TRAPPE PR ENTREE STEP LARNAS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- REPARATION FOSSE GRAS





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Travaux réalisés dans le cadre de branchements neufs

BOURG SAINT ANDEOL

ADRESSE TRAVAUX	Montant HT	Date Réalisation des travaux
ALLEE ROGER COUDERC	1 501,06	31/07/2024
2310 LE CROC	1 210,70	15/03/2024
25 AVE DU MARECHAL LECLERC	791,56	22/05/2024

SAINT JUST D'ARDECHE

ADRESSE TRAVAUX	Montant HT	Date Réalisation des travaux
335 RTE DE BOURG ST ANDEOL	1 083,23	07/10/2024

SAINT MARCEL D'ARDECHE

ADRESSE TRAVAUX	Montant HT	Date Réalisation des travaux
196 CHEMIN LIBIAN	2 733,11	18/04/2024
15 IMPASSE SALADIN	1 299,39	15/03/2024

SAINT MARTIN D'ARDECHE

ADRESSE TRAVAUX	Montant HT	Date Réalisation des travaux
RTE DES GORGES	1 359,80	01/03/2024
165 RUE DU VALLA	1 670,04	17/04/2024
175 CHEMIN DU GRAND CLOS	2 379,47	29/03/2024
RTE DES GORGES	2 086,54	09/12/2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VIVIERS

ADRESSE TRAVAUX	Montant HT	Date Réalisation des travaux
9 AVENUE DE LA GARE	3 308,39	12/11/2024
PL DE LA REPUBLIQUE	1 899,01	19/07/2024

TOTAL HT
21 322.30 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



4 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	16
Capacité épuratoire (eq Hab)	25 435
Poste(s) de relevage	28 dont 8 entrée STEP et 1 pour réalimenter la rivière tourne





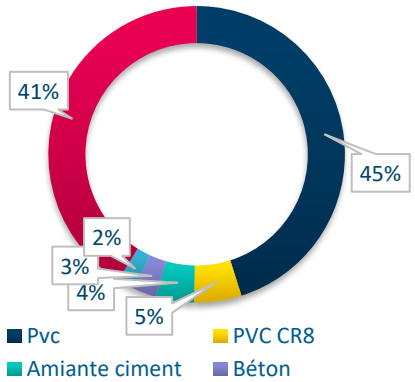
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

	2024
Linéaire total amont et aval de la station de réseau d'eaux usées (kml)	122,581
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	22,547

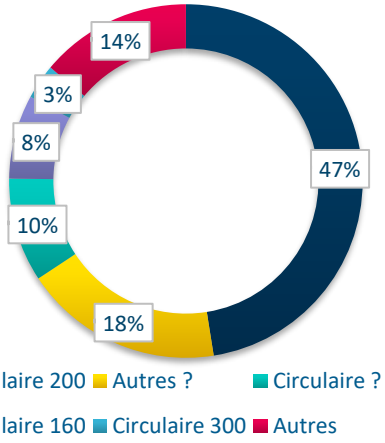
Dans les graphiques de répartition des linéaires par diamètres et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	45,11
PVC CR8	5,17
Amiante ciment	4,15
Béton	2,48
Fonte	1,97
Autres	41,12

Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	47,48
Autres ?	18,23
Circulaire ?	9,51
Circulaire 160	7,68
Circulaire 300	3,2
Autres	13,9

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



5 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VOS BRANCHEMENTS

Total	2023	2024	Evolution N/N-1
Branchements	7 236	7 513	3.8 %

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour mieux comprendre :
Le Branchement : correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connecte la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.
Le Client : Personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière etc.
Le Contrat Abonné : Il s'agit du nombre de contrats souscrit. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.



LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que puits. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2023	2024	Evolution
Total de la collectivité	740 224	697 568	-5.76 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



6 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

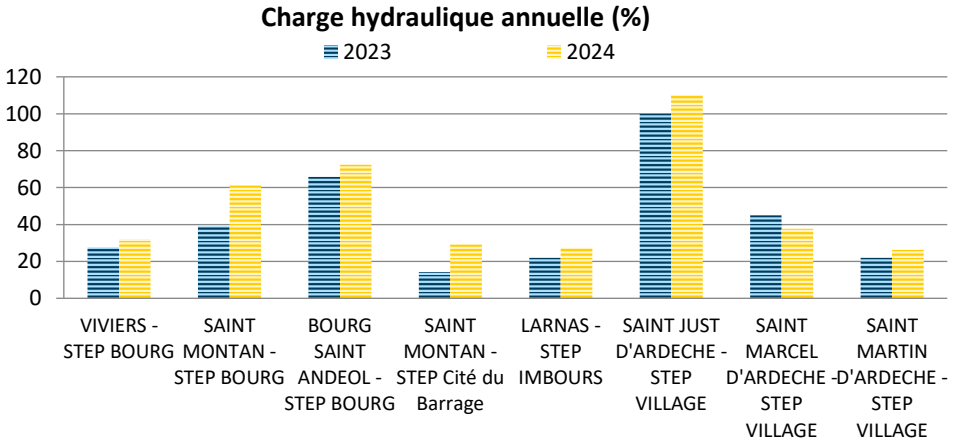
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2023	2024
STEP BOURG 4000 EH – VIVIERS	27,6%	32,06%
STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	38,99%	61,28%
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	65,8%	72,44%
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	14,2%	29,2%
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	22,32%	27,4%
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	100,01%	110,14%
STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	45,03%	37,69%
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	22,32%	26,3%

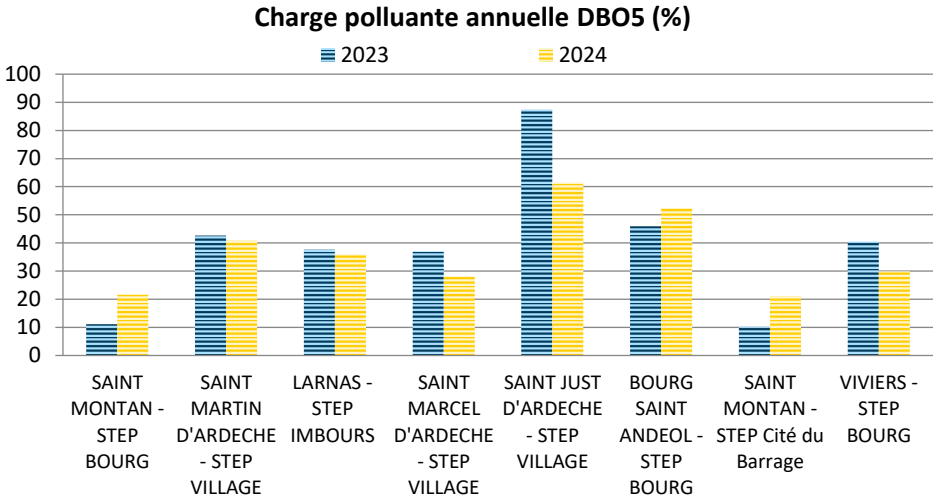


**Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station*

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m^3/j) x concentration DBO5 (mg/l) /1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2023	2024
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	40,53%	29,93%
STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	11,14%	21,6%
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	45,91%	52,45%
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	10,2%	20,97%
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	37,58%	35,88%
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	87,35%	61,53%
STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	37,03%	28,06%
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	42,68%	40,84%



** Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station*

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les volumes d'effluents épurés

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2023 m³	2024 m³
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Entrée	149 087	173 688
	Sortie	153 908	182 474
STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	Entrée	14 231	22 427
	Sortie	14 231	22 427
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Entrée	336 230	371 159
	Sortie	323 486	360 943
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	Entrée	9 330	19 236
	Sortie	9 330	19 236
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Entrée	42 770	52 641
	Sortie	41 973	53 746
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	Entrée	65 705	72 559
	Sortie	65 705	72 559
STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Entrée	62 454	52 419
	Sortie	62 454	52 419
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Entrée	65 176	77 006
	Sortie	63 718	76 296

Les volumes reçus par les stations ont tous augmenté par rapport à 2023, en raison d'une forte pluviométrie. Sauf pour St Marcel, à cause d'un étalonnage du débitmètre de sortie.

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2023	2024
Consommation en KWh	720 811	644 837

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues

Libellé de l'installation	2023 (tMS)	2024 (tMS)
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	81,628	74,41
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	18,341	9,096
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	6,72	8,39
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	5,82	3,42

Evacuation des boues

Libellé de l'installation	Destination	2023 (tMS)	2024 (tMS)
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Compostage	0	0***
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Compostage	59,179	52,718
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Compostage	8,228*	11,475
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	Compostage	0	7,34**

*Les boues de LARNAS sont évacuées en compostage

** Les boues de ST JUST : le géotube a été curé (3.62 TMS) et le reste a été transporté vers le silo de Bourg St Andéol pour être déshydraté par centrifugeuse (3.72 TMS)

*** Les boues déshydratées de VIVIERS sont stockées sur site, pas d'évacuation en 2023 et 2024.

Les sous-produits : Refus de Dégrillage (en kg)

Libellé de l'installation	Destination	2023	2024
STEP GERBAUX 40 EH - LARNAS	O.M	24	24
STEP HAUTES VALGAYETTES 20 EH - LARNAS	O.M	24	24
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	O.M	830	953
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	O.M	1 935	1 890
STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	O.M	180	180
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	O.M	680	529
STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	O.M	1 200	1 200
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage	O.M	720	720
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES	O.M	180	180
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	O.M	4 200	5 200
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	O.M	1 750	1760
GRAS - STEP NORD	O.M	0	0
GRAS - STEP SUD	O.M	0	0
GRAS - STEP RIMOUREN	O.M	12	12
BIDON-STEP	O.M	100	100

Les sous-produits : Graisses (en kg)

Libellé de l'installation	Destination	2023	2024
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Evacuées en Transit	1 890	1 170,1
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARD	Evacuées en Transit	810	1 200
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARD	Evacuées en Transit	810	0

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les sous-produits : Sables (en kg)

Libellé de l'installation	2023	2024
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	0	0
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	0	0

Les apports extérieurs (en m3)

Libellé de l'installation	Origine	2023	2024
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Apport de matières de vidange-m3 (en m^3)	0	0

Aucune convention de signée sur la step de VIVIERS avec des dépoteurs

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



7 LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h conformes et acceptables réalisés par système de traitement

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2023	2024
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	12	12
STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	1	1*
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	12	12
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	2	2*
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	12	12
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	2	2*
STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	2	2*
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	12	12

*Les bilans 24h sont réalisés par du matériel portatif.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2023	2024	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	100%	100%	Conforme
STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	100%	100%	Conforme
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	100%	100%	Conforme
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	100%	100%	Conforme
STEP GERBAUX 40 EH - LARNAS	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP HAUTES VALGAYETTES 20 EH - LARNAS	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	100%	100%	Conforme
STEP LES MOYNACHES 160 EH - SAINT-MONTAN	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP NORD (fosse) 150 EH - GRAS	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP RIMOUREN 150 EH - GRAS	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP SUD (fosse) 150 EH - GRAS	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP TRIGNAN 150 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	100%	100%	Conforme
STEP VILLAGE 130 EH - BIDON	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	100%	100%	Conforme
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	100%	100%	Conforme

Le taux de conformité est calculé en divisant le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables par système de traitement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Synthèse : qualité/quantité des années 2023/2024 des stations

Libellé de l'installation	Volume reçu M3/an		Taux de charge hydraulique %		Taux de charge Organique %		Boue produite T MS/an		Boue évacuée T MS/an		Refus Dégr Kg/an		Graisse Kg/an		Nbre De bilans 24h		Taux de conformité %	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
BOURG ST ANDEOL	336 230	371 159	65,80	72,44	45,91	52,45	81,63	74,41	59,18	52,72	1 750	1760	1 890	1 170	12	12	100	100
VIVIERS**	149 087	173 688	27,60	32,06	40,53	29,93	5,82	3,42	0	0	4 200	5 200	/	/	12	12	100	100
ST MARTIN D'ARDECHE*	65 176	77 006	22,32	26,3	42,68	40,84	/	/	/	/	680	529	810	0	12	12	100	100
LARNAS IMBOURS***	42 770	52 641	22,32	27,4	37,58	35,88	18,34	9,09	8,23	11,48	830	953	/	/	12	12	100	91,67
LARNAS GERBAUX*	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	24	24	/	/	/	/	/	/
LARNAS VALGAYETTE*	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	24	24	/	/	/	/	/	/
ST MONTAN LOU MURET*	14 231	22 427	38,99	61,28	11,14	21,6	/	/	/	/	1 200	1 200	/	/	1	1	100	100
ST MONTAN CITE BARRAGE*	9 330	19 236	14,20	29,20	10,20	20,97	/	/	/	/	720	720	/	/	2	2	100	100
ST MONTAN MONAYCHE*	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	180	180	/	/	/	/	/	/
ST MARCEL ARDECHE VILLAGE*	62 454	52 419	45,03	37,69	37,03	28,06	/	/	/	/	180	180	/	/	2	2	100	100
ST MARCEL TRIGNAN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ST JUST ARDECHE	65 705	72 559	100.01	110,14	87,35	61,53	6,72	8,39	0	7,34	1 935	1 890	810	1 200	2	2	100	100
GRAS NORD	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
GRAS SUD	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
GRAS RIMOURIN*	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	12	12	/	/	/	/	/	/
BIDON VILLAGE*	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	100	100	/	/	/	/	/	/

- Le volume reçu annuel par les stations est en hausse en raison d'une forte pluviométrie. Sauf pour St Marcel, le débitmètre de sortie a été étalonné en 2024.
- Le taux de charge organique est calculé par rapport aux bilans 24h. Il est en hausse pour St Montant Barrage et Lou Muret ; car il est calculé sur un nombre limité de bilan 24h : 1 pour Lou Muret et 2 pour Cité du Barrage). Le taux de charge organique est en baisse pour St Just D'Ardèche par rapport à 2023, mais le mode de prélèvement sur le point d'entrée a été modifié. Ainsi les charges mesurées en entrée de St Just semblent plus cohérentes en 2024. Le taux de charge organique est relativement stable pour les autres stations.

* Stations plantées de roseaux. Il n'y a pas eu de curage de lit pour ces stations là

**Viviers : les boues déshydratées sont stockées sous une aire de stockage (non curé en 2023 et 2024). La quantité de boues produites est encore en baisse en raison de la baisse des performances du système de séchage solaire. Cette baisse, limite les extractions de boues sur les lits. Des travaux de mise en place d'une centrifugeuse sont prévus en 2025.

***Larnas : sur les 11.48 TMS évacuées en compostage. Les boues sont déshydratées par centrifugeuse mobile. La production de boue a baissé en 2024, les boues sont stockées dans les bassins biologiques. Elles seront évacuées en 2025.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



8 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Synthèse curages et obligations réseau 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire hydrocuré camion (ml)	6 250	8 549	87 77	11 574	9 334	11 501
Passage caméra (ml)	1 255	1 558	1 188	1 245	2 599	1 286
Nombre de débouchage	69	65	79	77	82	67
Contrôle Branchement	1/33	30/33	6/33	7/33	9/33	13/33
Nombre casses sur conduites	3	1	1	1	2	5
Nombre de casses sur branchement	0	0	0	0	0	1

TABLEAU EQUIVALENCES CONTRÔLES BRT/ITV/CURAGE/AVALOIR

		= Curage EU (ml)	= Curage EP (ml)	= ITV (ml)	= Avaloir (unité)	= fumée (100 ml)
Entrée	1 ml Curage EU	1	0,5	0,7	0,07	0,03
	1 ml Curage EP	2	1	1,4	15	0,05
	1 ml ITV	1,45	0,7	1	0,1	0,04
	1 Avaloir	14	7	9,7	1	0,36
	100 ml de fumée	39	19,5	27	2,8	1
	15 contrôles de branchements	390	195	270	28	10

Synthèse conversions possible à fin 2024

- En retard

ITV 2 % linéaire EU/an

	* 6mois				*Larnas	*st marcel							
Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ITV EU CONTARCTUELLE 2% lineaire/an	985	1 971	1 971	1 971	2 295	2 450	2 450	0	0	0	0	0	14 093
Lineaire reseau	98 530	98 530	98 530	98 530	114 726	122 525	122 525	122 525					
ITV EFFECTUEE	60	1 255	1 558	1 188	1 245	2 599	1 286	0	0	0	0	0	9 191
ECART	-925	-716	-413	-783	-1 050	149	-1 164	0	0	0	0	0	-4 902
											Solde en ml		4 902

	A convertir	Curage EU ml	ITV ml	Fumée ml	Curage EP ml	Contôle brt unité	AVALOIR unité
1 ml Curage EU	4902	4902	3431.4	14706	2451	188.54	343.14

ITV 1 % linéaire EP/an

Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ITV EP CONTARCTUELLE 1% lineaire/an	92	184	184	184	184	220	225	0	0	0	0	0	1 273
Lineaire reseau	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	22 000	22 502	22 502					
ITV EFFECTUEE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ECART	-92	-184	-184	-184	-184	-220	-225	0	0	0	0	0	-1 273
											Solde en ml		1 273

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

	A convertir	Curage EU ml	ITV ml	Fumée ml	Curage EP ml	Contôle brt unité	AVALOIR unité
1 ml Curage EU	1	1	0,7	3	0,5	0,04	0,07
1 ml Curage EP	1	2	1,4	5	1	0,08	14
1 ml ITV	1273	1845,85	1273	5092	891,1	70,72	127,3
1 ml de fumée	1	0,39	0,27	1	0,195	0,02	0,028
1 contrôle de brt	1	26	18	66	13	1	1,87
1 Avaloir	1	14	9,7	36	7	0,53	1

Fumée 1,5 % linéaire EU/an

Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ITV EU CONTARCTUELLE 1,5% lineaire/an	739	1 478	1 478	1 478	1 721	1 838	1 838	0	0	0	0	0	10 569
Lineaire reseau	98 530	98 530	98 530	98 530	114 726	122 525	122 525	122 525					
EFFECTUEE	0	0	0	0	2 489	0	0	0	0	0	0	0	2 489
ECART	-739	0	0	0	0	-1 838	-1 838	0	0	0	0	0	-8 080
											Solde en ml		8 080

	A convertir	Curage EU ml	ITV ml	Fumée ml	Curage EP ml	Contôle brt unité	AVALOIR unité
1 ml Curage EU	1	1	0,7	3	0,5	0,04	0,07
1 ml Curage EP	1	2	1,4	5	1	0,08	14
1 ml ITV	1	1,45	1	4	0,7	0,06	0,1
1 ml de fumée	8080	3151,2	2181,6	8080	1575,6	121,21	226,24
1 contrôle de brt	1	26	18	66	13	1	1,87
1 Avaloir	1	14	9,7	36	7	0,53	1

CURAGE EP 5% linéaire EP/an

Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
CURAGE EP CONTRACTUEL 5% du linéaire/an	92	920	920	920	920	1 100	1 125	0	0	0	0	0	5 997
Lineaire reseau	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	22 000	22 502	22 502					
CURAGE EFFECTUE	100	0	0	100	509	480	0	0	0	0	0	0	1 189
ECART	8	-920	-920	-820	-411	-620	-1 125	0	0	0	0	0	-4 808
											Solde en ml		4 808

	A convertir	Curage EU ml	ITV ml	Fumée ml	Curage EP ml	Contôle brt unité	AVALOIR unité
1 ml Curage EU	1	1	0,7	3	0,5	0,04	0,07
1 ml Curage EP	4808	9616	6731,2	24040	4808	369,85	67312
1 ml ITV	1	1,45	1	4	0,7	0,06	0,1
1 ml de fumée	1	0,39	0,27	1	0,195	0,02	0,028
1 contrôle de brt	1	26	18	66	13	1	1,87
1 Avaloir	1	14	9,7	36	7	0,53	1

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

CONTRÔLE BRANCHEMENT

Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ENGAGEMENT 33/an	16	33	33	33	33	33	33	0	0	0	0	0	214
EFFECTUE	0	1	30	6	7	0	13	0	0	0	0	0	57
ECART	-16	-32	-3	-27	-26	-33	-20	0	0	0	0	0	-157
											Solde en ml		157

	A convertir	Curage EU ml	ITV ml	Fumée ml	Curage EP ml	Contôle brt unité	AVALOIR unité
1 ml Curage EU	1	1	0,7	3	0,5	0,04	0,07
1 ml Curage EP	1	2	1,4	5	1	0,08	14
1 ml ITV	1	1,45	1	4	0,7	0,06	0,1
1 ml de fumée	1	0,39	0,27	1	0,195	0,02	0,028
1 contrôle de brt	157	4082	2826	10362	2041	157	293,59
1 Avaloir	1	14	9,7	36	7	0,53	1

- En avance

CURAGE EU 6 % linéaire EU/an

Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
CURAGE EU CONTRACTUEL 6% du linéaire/an	2 956	5 912	5 912	5 912	6 884	7 351	7 351	0	0	0	0	0	42 278
Lineaire reseau	98 530	98 530	98 530	98 530	114 726	122 525	122 525	122 525					
CURAGE EFFECTUE	1 910	6 250	8 549	8 777	11 574	9 334	11 501	0	0	0	0	0	57 895
ECART	-1 046	338	2 637	2 865	4 690	1 983	4 150	0	0	0	0	0	15 617
											Solde en ml		-15 617

	A convertir	Curage EU ml	ITV ml	Fumée ml	Curage EP ml	Contôle brt unité	AVALOIR unité
1 ml Curage EU	15617	15617	10931,9	46851	7808,5	600,65	1093,19
1 ml Curage EP	1	2	1,4	5	1	0,08	14
1 ml ITV	1	1,45	1	4	0,7	0,06	0,1
1 ml de fumée	1	0,39	0,27	1	0,195	0,02	0,028
1 contrôle de brt	1	26	18	66	13	1	1,87
1 Avaloir	1	14	9,7	36	7	0,53	1

- Nous constatons que l'avance en curage EU couvre quasiment notre retard sur :

- Soit sur le curage EP + fumée + contrôle de branchement nous laissant 6 185ml d'ITV en retard
- Soir l'ITV + fumée + contrôles branchements nous laissant 4 808 ml de curage EP en retard

	A convertir	Curage EU ml	ITV ml	Fumée ml	Curage EP ml	Contôle brt unité	AVALOIR unité
1 ml Curage EU	15617	15617	10931,9	46851	7808,5	600,65	1093,19
1 ml Curage EP	4808	9616	6731,2	24040	4808	369,85	67312
1 ml ITV	6175	8953,75	6175	24700	4322,5	343,06	617,5
1 ml de fumée	8080	3151,2	2181,6	8080	1575,6	121,21	226,24
1 contrôle de brt	157	4082	2826	10362	2041	157	293,59
1 Avaloir	1	14	9,7	36	7	0,53	1

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Synthèse contrôles SPANC 2024

Nature contrôle	2024
Bon fonctionnement	327
Conception	27
Réalisation	29
Vente	43
Diagnostic	0

L'objectif de 305 contrôles pour les bons fonctionnements a **été dépassé de 22 contrôles**

Synthèse enquêtes réseau

Date	Adresse	Equivalence nombre contrôle
2024	Chemin de la barrière BSA	1
2024	Enquête EP alentour port VIVIERS	1
2024	Enquête EP rejet escoutay VIVIERS	1

Synthèse contrôle branchement

Date	Adresse	Equivalence nombre contrôle
2024	Rue de la chèvrerie VIVIERS	1
2024	6 Chemin de la Madeleine VIVIERS	5
2024	66 rue de la Peyrière SAINT MONTAN	1
2024	48 rue du terral SAINT MONTAN	1
2024	Chemin du Fez SAINT JUST D'ARDECHE	1
2024	Chemin du grand clos SAINT MARTIN D'ARDECHE	1
2024	Enquête rue Marcel Paul BSA	1
2024	Enquête ruisseau des Abeilles BSA	1

Synthèse contrôle raccordé raccordable

Nous avons récupéré un listing auprès de VEOLIA de toutes les personnes ayant un compteur, nous avons soustrait les personnes ayant l'ANC et payant l'assainissement. De ces opérations reste une liste par commune de personnes ne figurant ni dans le fichier ANC, ne payant pas l'assainissement mais, possédant un compteur. Nous sommes actuellement dans la phase de mise en place de points GPS en face chaque adresse pour créer une tournée de vérification optimale. En 2025 nous commencerons les investigations terrains afin de déterminer les personnes à assujettir.

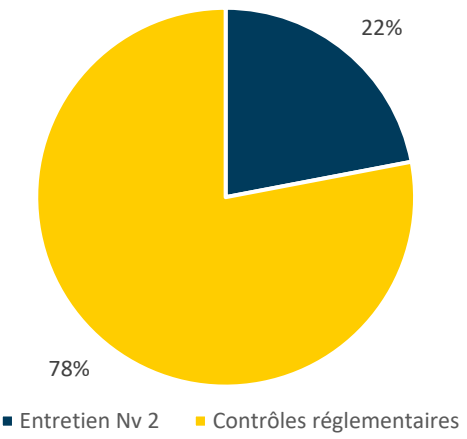
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Interventions	2023	2024
Entretien niveau 2	31	27
Contrôles réglementaires	75	98



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages …). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Les contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs …) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



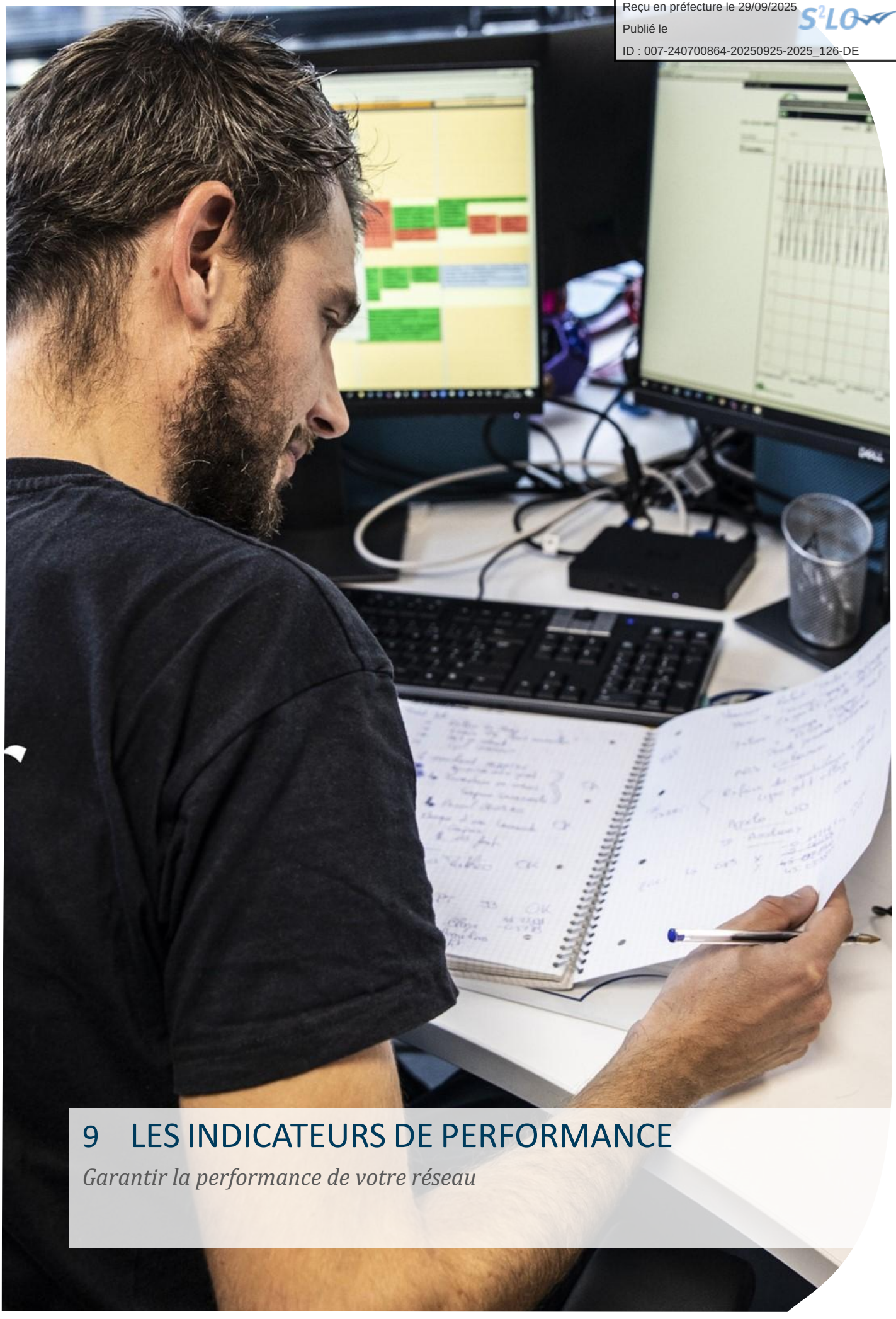
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2023	2024
Curatif	29	26
Préventif	2	1

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- préventive: opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



9 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2024

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	**VP.211 : Nombre de bilans 24h acceptables**	**VP.210 : Nombre de bilans 24h acceptables et conformes**	**VP.176 : Charge entrante en DBO5**
100%	**55**	**54**	**597,55 Kg/j**
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	**VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation**
100%	**71,534 tMS**
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	**D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration**
4 Autorisation de rejets **(**RVE à Bourg st Andéol + CapFun à Larnas + LD NET à St Marcel d'Ardèche + Guèze à St Just Ardèche)	**83,008 tMS**
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	**VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial**	**P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**
90/120 points	**144,55 km**	**100/120 points**
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.186 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	**VP.186 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat**	**VP.186 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat**
570 Kg/j	**570 Kg/j**	**570 Kg/j**
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif	**VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N**	**VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)**
0,48%	**2,938 km**	**122,003 km**
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif	**Nombre de demandes d'indemnisations déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux**	**P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau**	**VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage**
N.R.	**0**	**6,226**	**9 points noirs**
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permets de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	**D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1**	**D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N**
7 513 x 2.21 (coeff communiqué par DRAGA soit 16 603 habitants	Dépend du montant de la part communale	Dépend du montant de la part communale
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m³ provenant de la facture 120 m³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m³ provenant de la facture 120 m³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).

Communes	Prix assainissement TTC au m3 pour 120 m3 au 01/01/2025
	2025
Bidon	225.32
Bourg St Andéol	234.68
Gras Nord	234.56
Gras Sud	234.56
Gras Rimourens	234.56
Larnas	238.64
St Just d'Ardèche	235.88
St Martin d'Ardèche	234.68
St Montan Barrage	238.64
St Montan Village	238.64
St Montan Moynaches	238.64
St Marcel d'Ardèche	236.24
Viviers	234.56

- Abonnement = 30.72 € HT /an
- Part SAUR 0.713 € HT/ m3
- Part collectivité voir tableau ci-dessous
- Modernisation des réseaux RMC (m3) 120 0.1600 19.20 10. %

Plan lissage des tarifs assainissement de la collectivité

	Pour mémoire	Tarifs proposés à compter du 1er janvier de l'année					
Part consommation par m3	*Tarifs 2019*	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Bidon	*0,105 €*	**0,216 €**	**0,327 €**	**0,439 €**	**0,550 €**	**0,662 €**	**0,773 €**
Bourg-Saint-Andéol	*0,574 €*	**0,607 €**	**0,640 €**	**0,674 €**	**0,707 €**	**0,740 €**	**0,773 €**
Gras	*0,489 €*	**0,539 €**	**0,589 €**	**0,639 €**	**0,689 €**	**0,739 €**	**0,773 €**
Larnas	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Saint-Just-d 'Ardèche	*0,542 €*	**0,583 €**	**0,625 €**	**0,667 €**	**0,708 €**	**0,750 €**	**0,773 €**
Saint-Marcel-d'Ardèche	*0,737 €*	**0,803 €**	**0,870 €**	**0,937 €**	**0,687 €**	**0,753 €**	**0,773 €**
Saint-Martin-d'Ardèche	*0,407 €*	**0,473 €**	**0,540 €**	**0,607 €**	**0,673 €**	**0,740 €**	**0,773 €**
St Montan	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Viviers	*0,573 €*	**0,606 €**	**0,639 €**	**0,673 €**	**0,706 €**	**0,739 €**	**0,773 €**
SIVU Cité	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Part abonnement	*2019*	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Tarif unique	*10,00 €*	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	**VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2024 (fourni par VEOLIA)**	**Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)**
4.2%	**53 142.27**	**1 265 000**
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	**VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés**	**VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire**
0 °/₀₀	**7513 contrats abonnés**	**0 réclamations**
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif **Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif**	**VP.068 : Volumes des eaux usées consommés facturés**	**VP.119 : Montants des abandons de créances**
NR	**697 568 m³**	**NC VEOLIA**
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



10 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Station d'épuration

- Refaire la STEP de Saint Just d'Ardèche car celle-ci est sous dimensionnée et ne possède pas de filière boues.
- Mettre une filière de traitement des boues plus efficace sur la STEP de VIVIERS.
- Remettre en service l'unité de dépotage MDV sur la STEP de Bourg-Saint-Andéol
- ~~Mettre un filtre auto lavant sur la table d'égouttage de la STEP de Larnas~~ FAIT
- ~~Mettre un système de tuyauterie permettant d'alimenter exclusivement le BA extérieur de la STEP de Larnas~~ FAIT
- ~~Mettre en place un système pour pencher les cuves de polymère sur la STEP de Bourg Saint Andéol.~~ FAIT
- ~~Mettre un agitateur dans le BA STEP BSA~~ FAIT
- ~~Mettre un agitateur plus puissant dans le BA intérieur de la STEP de Larnas.~~ FAIT
- ~~Remettre en service le silo sur la STEP de Bourg Saint Andéol~~. FAIT
- ~~Mettre en place un dégrilleur fin en entrée STEP de Bourg saint Andéol.~~ FAIT
- ~~Installer un panier dégrilleur sur le PR de la STEP de BIDON.~~ FAIT
- ~~Mettre une pompe immergée dans le bac à flottants de la fosse à écumes de la STEP de VIVIERS.~~ FAIT
- ~~Dévier l'eau pluviale du versant donnant sur la STEP du village de Saint Montan pour éviter que le talus s'effondre à nouveau (chiffrage donné en attente de l'autorisation du propriétaire)~~ FAIT
- ~~Enrocher les géotextiles et bâches plastique autour des roseaux des STEP de St MONTAN afin de pérenniser leur durée de vie~~. FAIT
- ~~Espaces verts sur les STEP de GRAS afin de pouvoir y parvenir avec un engin de pompage~~. FAIT
- ~~Refaire la tuyauterie de la STEP des Moynaches~~ FAIT
- ~~Installer débitmètres de sortie sur STEP ST MONTAN LOU MURET et CITE DU BARRAGE.~~ FAIT
- ~~Créer un branchement AEP pour la STEP de Gerbeaux afin d'avoir un point d'eau~~. FAIT

Poste de relevage

- Mettre en place un dégrilleur et compacteur en amont du PR de la Souteyranne au niveau du DO de Tourne et changer les pompes afin de mettre un système avec barres de guidages et non des câbles.
- Abattre l'abri du PR de la Souteyranne et mettre un portique afin de sortir les pompes en toute sécurité et éviter la concentration d'H2s
- Reprendre la tuyauterie de refoulement du PR de la Souteyranne (nombreuses casses) PARTIELLEMENT FAIT
- ~~Mettre un portique sur le PR du MOULIN pour sécuriser la sortie des pompes.~~ FAIT
- Equiper le PR des Tuilleres cité du barrage d'un compacteur
- ~~Equiper le PR STEP village Saint Montan village d'un compacteur~~ FAIT
- ~~Mettre en place un clapet anti-retour sur le TP du PR Cheylard~~. FAIT
- ~~Déboiser et débroussailler une zone autour du PR de SAUZE, et aménager un chemin pour accéder à l'ouvrage réparer fuite refoulement PR~~. FAIT

Réseau et point noir

- Créer un regard en face rue de la Gare à BSA POINT NOIR RESEAU ! A FINALISER
- Traversée de route en face Chausson matériau à BSA reprendre en fonte la traversée POINT NOIR RESEAU !
- Traversée en face locaux de VEOLIA route de Saint Montan à BSA reprendre convergence réseau EU en faisant un regard et faire un petit enrochement pour éviter le déchaussement du réseau. POINT NOIR RESEAU !
- Impasse tournette à BSA peu de pente, beaucoup de cailloux entrent dans le réseau et accès très difficile POINT NOIR RESEAU !
- Dévier les sources Avenue Pierre Brossolette à Bourg-Saint-Andéol. POINT NOIR RESEAU !
- Entretenir espaces verts et murs de soutènements ruisseau des Abeilles à Bourg-Saint-Andéol. POINT NOIR RESEAU !
- Améliorer la convergence du pluvial et de l'EU avenue Maréchal Leclerc à Bourg-saint -Andéol En partie effectué). POINT NOIR RESEAU !
- Stabiliser la descente du réseau de la pharmacie vers la traversée de la Conche à Saint Montan. POINT NOIR RESEAU !
- Fond de cunette 110 Valla du Soutou Saint Martin POINT NOIR RESEAU !
- Mettre dans le règlement de service le contrôle de branchement en partie privée obligatoire lors d'une vente.
- ~~Branchement Mr DELORME Chemin de Mélinas 07700 Saint Just d'Ardèche POINT NOIR RESEAU !~~ FAIT

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- ~~Reprendre réseau rue de la pompe Saint Just d'Ardèche POINT NOIR RESEAU !~~ **FAIT**
- ~~Installer débitmètre sur DO allée du Rhône à VIVIERS.~~ **FAIT**
- ~~Faire des modifications sur le réseau avenue Brossolette (mettre regard en limite de propriété) pour la collecte EU des immeubles et la séparer de l'AEP qui sont tous les deux dans une galerie~~. **FAIT**
- ~~Créer un regard sur le boulodrome en amont de la traversée de la Tourne si jamais le réseau casse ou doit être entretenu~~ **FAIT**
- ~~Reprendre réseau rue de l'Eschabot à St Martin d'Ardèche.~~ **FAIT**
- ~~Pérenniser le réseau à la traversée de la Tourne au niveau du boulodrome à Bourg-saint -Andéol~~ **FAIT**

Divers

- Mettre en place un programme de curage EP, d'ITV, fumée et de contrôle de branchement en début d'année afin d'être au mieux aligné avec le contrat.

Arrêt des réseaux 2G et 3G

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici 2029, avec d'abord l'arrêt de la 2G entre fin 2025 et fin 2026 puis l'arrêt de la 3G entre fin 2028 et fin 2029. Cette évolution technologique implique donc le remplacement de certains équipements actuellement en service.

Vous êtes concernés par cette évolution et une partie de vos équipements sensibles (de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève le cas échéant) **doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.**

Nous vous proposons de suivre un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :
- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition **vous serez contacté très prochainement par votre interlocuteur SAUR** qui vous expliquera en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :
- la Fédération Française des Télécoms a publié récemment une FAQ https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/ ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



11 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LE CARE

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2024
(en application du décret du 14 Mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**CENTRE-EST**
Centre	**AUVERGNE RHONE ALPES**
Département	**ARDECHE**
Collectivité	**DRAGA AS**

LIBELLE En milliers d'Euros	Année 2023	Année 2024	Ecart en %
PRODUITS	**1271,6**	**1412,9**	**111,1%**
Exploitation du service	**649**	**741,8**	**114,3%**
Collectivités et autres organismes publics	**501**	**591,2**	
Travaux attribués à titre exclusif	**33,8**	**21,3**	
Produits accessoires	**87,8**	**58,6**	**66,7%**
CHARGES	**1371,9**	**1512,8**	**110,3%**
Personnel	**243,7**	**261,5**	**107,3%**
Energie électrique	**117,3**	**143,6**	**122,4%**
Produits de traitement	**12,5**	**12,3**	**98,4%**
Analyses	**10,7**	**6,8**	**63,6%**
Sous-traitance, matières et fournitures	**152**	**192,8**	**126,8%**
Impôts locaux, taxes et redevance contractuelles (1)	**5,4**	**5,5**	**101,9%**
Autres dépenses d'exploitation	**78,7**	**94,2**	**119,7%**
- Télécommunication, poste télégestion	4,1	3,2	78,0%
- Engins et véhicules	23,3	23	98,7%
- Informatique	14	22,5	160,7%
- Assurance	2,8	4	142,9%
- Locaux	21,2	28,6	134,9%
- Divers	13,3	12,9	97,0%
Frais de contrôle	**0**	**0**	
Contribution des services centraux et recherche	**96,2**	**92,8**	**96,5%**
Collectivités et autres organismes publics	**501**	**591,2**	**118,0%**
- Part collectivité	501	591,2	118,0%
- Autres organismes publics	0	0	
Charges relatives aux renouvellement	**109,1**	**104,9**	**96,2%**
- Pour garantie de continuité du service	36,1	30	83,1%
- Programme contractuel	0	0	
- Fonds contractuel	73	74,9	102,6%
Charges relatives aux investissements contractuels	**0**	**0**	
Charges relatives investissement du domaine privé	**5,4**	**4**	74,1%
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**39,9**	**3,2**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-100,3**	**-99,9**	**99,6%**
Impôt sur les Sociétés (Calcul normatif)			
RESULTAT	**-100,3**	**-99,878**	**99,6%**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
y compris redevance domaniale : département, région, Etat, et redevance d'occupation Réf: 140-041002 - 714000 -11 2024120
domaine public de la Collectivité
(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
Comprennent : annuités d'emrpunt, amortissements drois d'exploitation et charges financières contractuelles.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Décomposition des recettes affichées au CARE

Nature de l'assiette de la facturation	Quantités	Recettes facturées	Prix Unitaires (calculés en moyenne au besoin
Abonnements	7 513	1 333 000	/
Volumes assujettis	697 568		
TOTAL		**691 832,35 €**	

Nature de l'assiette de la facturation	Quantités	Recettes facturées	Prix Unitaires (calculés en moyenne au besoin
Création de branchements neufs	12	21 322,30 €	1 776,85 €
Autres recettes	/	/	/
TOTAL		**33 699,84 €**	

Nature de l'assiette de la facturation	Quantités	Recettes facturées	Prix Unitaires (calculés en moyenne au besoin
Matières de vidange	/	/	/
Forfait entretien pluvial	1	3 590,67 €	/
Forfait ANC	1	55 023,95 €	/
TOTAL		**58 614,62 €**	/

Détail du personnel d'exploitation

Métier	H travaillées	H totales	%	Qualification	Coût salarial	% d'activité sur le service	Coût imputé contrat
OPERATEUR PROD/TRAIT. 4E NIV	1 588	4 170	38,09%	ETAM	143 421	47,00%	67 408
ANC	2 465	3 959	62,26%	ETAM	123 781	63,00%	77 982
OPERATEUR PROD/TRAIT. 5E NIV	-	1 785	0,00%	ETAM	61 394	0,00%	-
TECHNICIEN ELECTROMECA. 3E NIV	92	1 902	4,84%	ETAM	88 173	5,00%	4 409
TECHNICIEN EXPL. ORDONNANCEUR	56	1 146	4,89%	ETAM	34 646	5,00%	1 732
TECHNICIEN CHIMISTE PRINCIPAL	127	1 797	7,07%	ETAM	45 458	8,00%	3 637
TECHNICIEN SOUDEUR	47	2 014	2,33%	ETAM	93 317	3,00%	2 799
CHARGE DE PROD/TRAIT. 1E NIV	407	2 000	20,34%	ETAM	62 533	21,00%	13 132
CHARGE GEST. RESEAUX 3E NIV	43	4 209	1,02%	ETAM	105 763	2,00%	2 115
TECHNICIEN CHIMISTE 1E NIV	-	1 866	0,00%	ETAM	47 011	0,00%	-
TECHNICIEN ELECTROMECA. 1E NIV	76	2 027	3,73%	ETAM	80 062	4,00%	3 202
CHARGE DE PROD/TRAIT. 2E NIV	485	3 929	12,35%	ETAM	110 377	13,00%	14 349
OPERATEUR GEST. RESEAUX 5E NIV	34	2 016	1,66%	ETAM	69 325	2,00%	1 386
OPERATEUR GEST. RESEAUX 4E NIV	507	1 980	25,61%	ETAM	61 900	34,00%	21 046
							213 198
				Encadrement local			29 446
				Gestion technique			19 188
				Gestion clientèle			-
							261 832

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

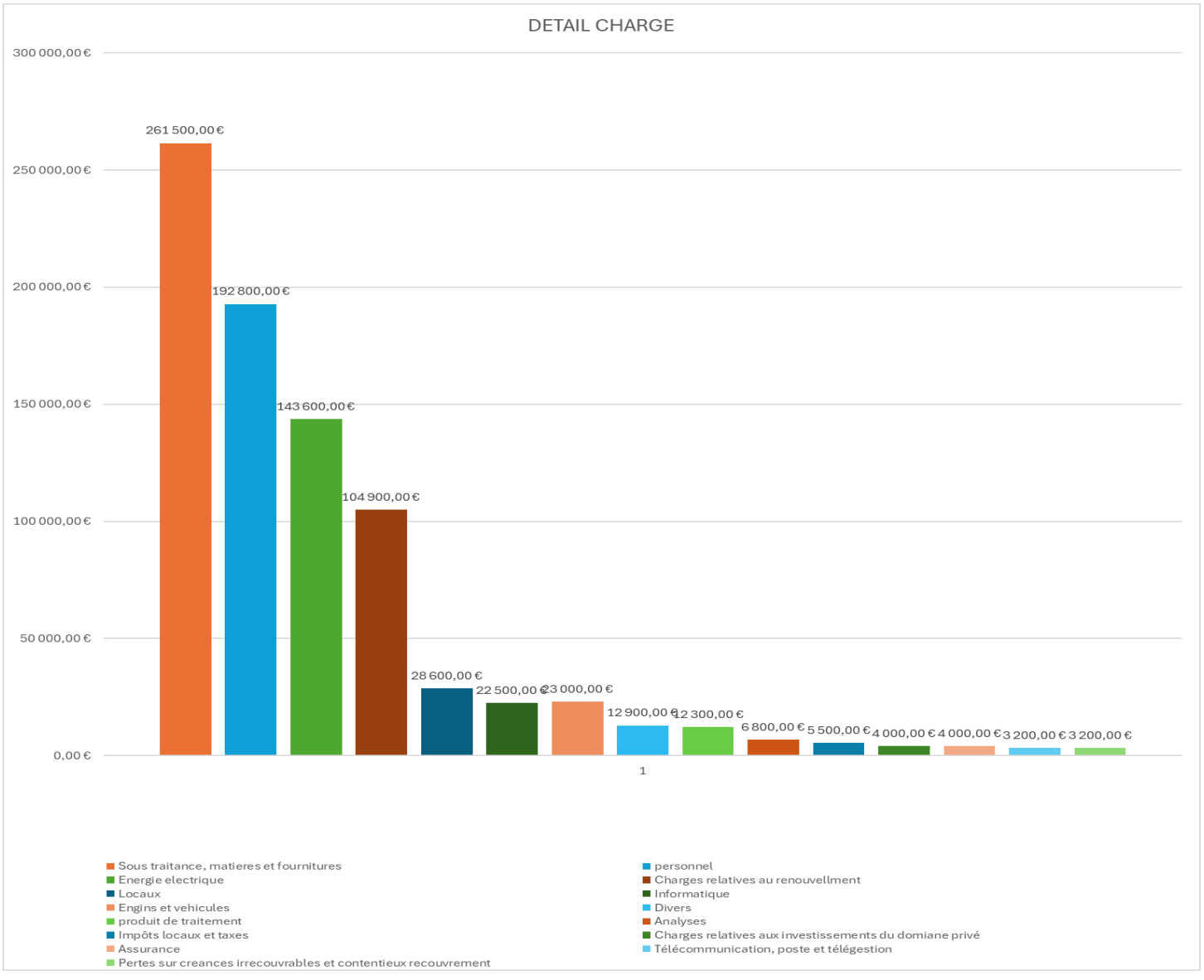
Détail du personnel ANC

Métier	H travaillées	H totales	%	Qualification	Coût salarial	% d'activité sur le service	Coût imputé contrat
OPERATEUR ANC				ETAM	61 881		50 836
OPERATEUR ANC				ETAM	61 900		27 146
							77 982

Détail du personnel maintenance

Métier	H travaillées	H totales	%	Qualification	Coût salarial	% d'activité sur le service	Coût imputé contrat
TECHNICIEN MAINTENANCE					62 533		13 132
							-
							13 132

Décomposition des charges affichées au CARE



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Détail des charges liées aux travaux exclusifs

Personnel	
Personnel société	0,8
Personnel externe	
Sous-Traitance, matières et fournitures	
Sous traitance externe	16,3
Sous traitance interne	
Autres dépenses d'exploitation	
Autos engins	0,2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	17,3

Détail des dotations liées au chèque-eau

Dotation SAUR	Solde dotation n-1	Consommation de l'année	Solde SAUR au 31.12
4 100,00	8 200,00	607,37	11 692,63
4 100,00	11 692,63	6 154,03	9 638,60
4 100,00	9 638,60	14 477,67	-739,07
4 100,00	-739,07		

- Récapitulatif des accidents de travail survenus au cours de l'exercice sur le périmètre concédé : 0
- Bilan des observations formulées par l'inspection du travail, notamment pour ce qui concerne la sécurité des ouvrages, installations et équipements constituant le service concédé : 0

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **PRODUITS** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **CHARGES** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).
    - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.
    - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
    - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
    - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
    - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
    - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
    - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
    - Le matériel de sécurité ;
    - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
    - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
    - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
    - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
    - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
    - eSigis, logiciel de cartographie ;
    - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
    - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
    - Les primes dommages ouvrages ;
    - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
    - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.
Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



12 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les stations d'épuration

16 stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télé-surveillance	Groupe électrogène	Commune
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	2010	1 200	Domestique Séparatif	Roseaux	Oui	Non	SAINT-MONTAN
STEP VILLAGE - 130 EH - BIDON	2006	130		Roseaux	Oui	Non	BIDON
GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH	2000	150	Domestique	Fosse	Non	Non	GRAS
LARNAS - STEP HAUTES VALGAYETTES - 20 EH	2017	20	Domestique Séparatif	Roseaux	Non	Non	LARNAS
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH	2000	160	Domestique	Roseaux	Non	Non	SAINT-MONTAN
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	2014	4 000	Domestique	Eaux usées Boues activées en aération prolongée à très faible charge et traitement secondaire avec dénitrification. Boues Déshydratation par séchage solaire puis Compostage.	Oui	Non	VIVIERS
LARNAS - STEP GERBAUX - 40 EH	2017	40	Domestique Séparatif	Roseaux	Non	Non	LARNAS
LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	2006	3 500	Domestique Séparatif	Boues activées	Oui	Non	LARNAS
GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH	2000	150	Domestique	Fosse	Non	Non	GRAS
SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1920 EH	2014	1 920	Domestique	Roseaux	Oui	Non	SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	1986	4 000	Domestique Séparatif	Roseaux	Oui	Non	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	1979	8 000	Domestique Séparatif	Eaux usées Boues activées en aération prolongée à très faible charge et Traitement secondaire avec dénitrification. Boues Déshydratation par centrifugeuse puis Compostage.	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP TRIGNAN 150 EH (Janv 2023)	2000	150	Domestique	Roseaux	Non	Non	SAINT-MARCEL-D'ARDECHE
GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	2009	150	Domestique	Roseaux	Non	Non	GRAS
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	1991	1 200	Domestique Séparatif	Eaux usées Boues activées en aération prolongée à très faible charge et traitement secondaire avec dénitrification. Déshydratation faite sur place avec centrifugeuse mobile.	Oui	Non	SAINT-JUST-D'ARDECHE
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH LOU MURET	2015	665	Domestique Séparatif	Roseaux	Oui	Non	SAINT-MONTAN

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les postes de relevage

28 postes de relevages sur le réseau (dont 8 en entrée de STEPS et 1 alimentation ruisseau)

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	32 m³/h	2000	Oui	Non
	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	64 m³/h	2000	Oui	Non
	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (alimentation ruisseau)	P1 = 68 m3 P2 =127 m³/h	2000	Oui	Non
	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	31 m³/h	2000	Oui	Non
	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	12 m³/h	2000	Oui	Non
	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE – ENTREE STEP	**120 m³/h**	**2000**	**Oui**	**Non**
GRAS	GRAS - PR de Rimouren	25 m³/h	2010	Oui	Non
LARNAS	LARNAS - PR Les Riccords	7 m³/h	2013	Oui	Non
	LARNAS - PR Village	6 m³/h	2013	Oui	Non
	LARNAS - STEP IMBOURS – ENTREE STEP	**22 m³/h**	**2006**	**Oui**	**Non**
SAINT-JUST-D'ARDECHE	**SAINT JUST D'ARDECHE – ENTREE STEP**	**35 m3/h**	**1989**	**Oui**	**Non**
	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	45 m³/h	2000	Oui	Non
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	PR du Fez - ST MARCEL D ARDECHE	NR	2023	Oui	Non
	PR Le Stade (Tuilerie) - ST MARCEL D ARDECHE	NR	2022	Oui	Non
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	**SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN – ENTREE STEP**	**52 m³/h**	**2000**	**Oui**	**Non**
	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (nouveau)	60 m³/h	2020	Oui	Non
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	11 m³/h	2010	Oui	Non
	SAINT MONTAN - PR LA LICHERE	20 m³/h	2000	Oui	Non
	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	10 m³/h	2000	Oui	Non
	SAINT MONTAN - PR LES TUILIERES (Cité du Barrage) - ENTREE STATION	**41 m³/h**	**2000**	**Oui**	**Non**
	SAINT MONTAN - PR VILLAGE – ENTREE STEP	**14 m³/h**	**2000**	**Oui**	**Non**
VIVIERS	VIVIERS - PR LA MOUTTE	26 m³/h	1900	Oui	Non
	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	6 m³/h	1900	Oui	Non
	VIVIERS - PR LES PERRIERS – ENTREE STEP	**75 m³/h**	**2010**	**Oui**	**Non**
	VIVIERS - PR SABATON	10 m³/h	1900	Oui	Non
	VIVIERS - PR SAINT AULE	10 m³/h	1900	Oui	Non
	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	15 m³/h	2000	Oui	Non
BIDON	**BIDON – PR ENTREE STEP -**	15 m³/h	2006	Oui	Non

Les déversoirs d'orage et les trop plein de PR :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

28 DO et 19 TP de PR :

Libellé de l'installation	Déversoirs d'orage
BOURG ST ANDEOL (21 DO + 2 TP PR)	DO 2 - Chemin de Vinsas DO 3 - Chemin de Seillou DO 4- Bd Rambaud DO 5- Rue Hôtel de Ville DO 6 - Rue Ramade DO 9 - Bd Sainte Marie DO 10- Rue Semard – Philippi - DO 11 - Av Jean Moulin DO 13 - Av Marechal Leclerc DO 14 - Rue Marius Vincent DO 15 - Ruisseau des abeilles DO 16 - Pont de Tourne DO 17 - Quartier Tourne DO 18 - Sous l'Hôpital DO 19 – TP de PR2 Capitelles DO 20 – TP de PR3 Cheylard DO 21 - P Brossolette DO 22 - La Digue du cul DO 23 - Police Municipale DO 24 - Av E Martin Sud DO 25 - Av E Martin Nord DO 27- Chemin Glacière DO 30 - Rue L Raynaud
VIVIERS (3 DO + 2 TP PR)	DO Avenue du Rhône DO Perriers DO Quartier La Moutte TP – PR entrée station TP - Poste de Relevage St Alban
LARNAS Imbours	TP – PR entrée station TP – PR Village TP – PR Riccords
LARNAS – Valgayette	/
LARNAS - Gerbaux	/
ST MARTIN ARDECHE	TP – PR Sauze TP – PR Moulin
ST JUST ARDECHE	TP – PR entrée station
BIDON	TP – PR entrée station
ST MONTAN Lou Muret	TP – PR entrée station Village TP – PR Lichère ???
ST MONTAN – Cité du Barrage	TP – PR Grand champagne TP – PR Tuilière
ST MONTAN – Monayches	TP – PR Moynaches
ST MARCEL ARDECHE - Village	TP – PR le Fez TP – Le stade DO Place du Ponteil DO Place Hongroise DO Le Moulas
ST MARCEL ARDECHE – JL TRIGNAN	DO entrée station
GRAS SUD	/
GRAS NORD	/
GRAS RIMOUREN	TP – PR entrée station

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2024, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 122,581 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 800	278,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	13739,73	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 1300	86,91	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 400	106,6	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 700	6,6	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Caniveau ?	32,79	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	1488,54	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 200	66,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 250	54,65	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	1186,75	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	98,3	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	200,23	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 800	117,42	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 800	304,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	819,04	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	211,95	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 700	13,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 800	8,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres ?	57,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 300	92,7	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 400	352,03	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 500	523,7	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 600	361,3	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 750	115,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	201,8	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	32,99	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Rectangulaire 1800	45,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Fonte	Circulaire 400	78,3	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 300	37,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 400	161,6	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 600	242,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Polypropylène	Circulaire 1000	150,06	Gravitaire	Eaux pluviales
Polypropylène	Circulaire 600	17,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 200	50,7	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 250	31,1	Gravitaire	Eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Autres 300	201,23	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 400	6,26	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire ?	55,99	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 200	44,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	227,96	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 400	179,05	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 600	38,7	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Rectangulaire ?	21,7	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Autres ?	3,3	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 200	21	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 315	261,2	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 200	7,6	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	23,02	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 160	219,21	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	1577,37	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	306,65	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	118,52	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	11203,49	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres 160	290,55	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres 300	172,15	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	6370,97	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	145,11	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	13385,08	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	41,55	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 315	3,8	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 400	113,45	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 60	85	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 1000	63,4	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 150	152,75	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 160	261,85	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 600	148	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 700	139,83	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	152,14	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 300	83,23	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 400	30,49	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	22	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	212,34	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	850,65	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	57,54	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 350	409,56	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 400	314,72	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 150	31,3	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	2,2	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 300	6,4	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	203,4	Gravitaire	Eaux usées

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Autres ?	134,6	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 125	5,5	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 150	104,2	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 160	57,9	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 200	99,7	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 250	17,8	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	2856,01	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	98,9	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 120	6,7	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	90,94	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	390,15	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	9100,86	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 180	305,65	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	40845,09	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	983,63	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	370,56	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	31,65	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	0,5	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 100	14,48	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 125	3,56	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 160	51,37	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 200	363,48	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 300	0,6	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 315	12,5	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	468,13	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	6306,11	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN8	Circulaire 160	10,05	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN8	Circulaire 200	415,96	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	271,98	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 200	620,85	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	105,59	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 300	709,21	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 400	876,27	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 500	694,09	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 600	150,93	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 800	58,25	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	551,4	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	1442,15	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 180	8,5	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 200	888,82	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 250	66,6	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 300	60,43	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 400	3,4	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 800	134,77	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 600	495,51	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 300	2,3	Gravitaire	Unitaire

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Béton	Circulaire ?	5,1	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 200	128,86	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 300	271,9	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 400	52,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 500	1064,58	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 800	24	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 400	159,4	Gravitaire	Unitaire
Polypropylène	Circulaire 600	21,1	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Autres 300	5,7	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Autres 500	11,2	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire ?	46,92	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 150	48,03	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 160	666,78	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 200	2894,11	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 250	403,47	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 300	1363,82	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 350	6,14	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 400	198,25	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 500	266,32	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	111	Refoulement	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	658,9	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	1535,99	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	899,27	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 100	413,7	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	147,3	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	198,81	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	400,6	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	19,2	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	511,3	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	649,1	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	803,54	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	81,4	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	548,6	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	582,6	Refoulement	Unitaire
Total		145128,03		

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



13 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LA GESTION CLIENTELE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements et volumes par commune

Communes	Volumes assujettis EU 2023 en m3	Volumes assujettis EU 2024 en m3	Nombre Abonnés 2023	Nombre Abonnés 2024
Bidon	6163	5169	72	73
Bourg St Andéol	321 162	307822	3420	3553
Gras Nord	4394	3515	83	86
Gras Sud				
Gras Rimouren				
Larnas	84223	68810	126	130
St Just Ardèche	57980	51 426	678	701
St Marcel Ardèche	45777	43 020	636	660
St Martin Ardèche	64 533	63 924	483	500
St Montan Barrage	37432	36393	459	475
St Montan Village				
St Montan Moynaches				
Viviers	118 560	117 529	1279	1334
Total	**740 224**	**697 568**	**7 236**	**7 511**

Les clients par commune

Voir tableau ci-dessus

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

Voir tableau ci-dessus

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Linéaires par commune

Communes	Pluvial en ml	Séparatif en ml	Unitaire en ml
Bidon	0	1736	0
Bourg St Andéol	15 891	27 887	11 630
Gras	0	2 224	0
Larnas	45	6 017	0
St Just Ardèche	2 486	9 523	3 612
St Marcel d'Ardèche	830	11 535	120
St Martin d'Ardèche	402	11 493	0
St Montan	80	12 006	0
Viviers	2 813	24 799	0
Total	**22 547**	**107 720**	**15 362**

La listes des industriels

Communes	Industriel	Activité	Numéro d'AP	Durée de l'AP
LARNAS	CAP FUN Imbours	Centre de vacances	N° ENV 2019-175	2019 - 10 ans
BOURG ST ANDEOL	RVE	Imprimerie sur carton	N°ENV 2019 - 176	2019 - 10 ans
ST MARCEL	LD NET	Nettoyage industriel	N°ENV 2023 - 001	2023 – 5 ans
ST JUST ARDECHE	GUEZE	Salaison	N° ENV 2024 – 002	2024 – 6 ans

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LA FACTURE 120 M^3

Non communiquée par VEOLIA

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M^3

Note de calcul de révision du prix

- Part fixe SAUR

SAUR.

Partenaire : **CC DRAGA**

Référence contrat : 072001/02

Produit : Assainissement | **Type de contrat :** Affermage | **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR.

Prix (HT) à compter du 01/01/2025 | **Redevance :** Abonnement - Part SAUR.

Devise : Euro | **Date d'actualisation :** 01/10/2024 | **K :** 1,2288

Prix révisé = [K=1,2288] * Prix de base

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,34x(ICHTE/ICHTEo)+0,09x(010534763/010534763o)+0,32x(FSD3MI/FSD3MIo)+0,1x(TP10A2010MI/TP10A2010MIo)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,2288

Valeurs de base des paramètres utilisés | Valeurs actualisées au 01/09/2024

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	110,20000	01/03/2024	14/06/2024	SITE INTERNET LE MONITEUR			133,00000
FSD3MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site Internet	126,60000	01/07/2024	30/08/2024	Site Internet LE MONITEUR			159,30000
TP10A2010MI	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU - 2010 - Site Moniteur	107,30000						129,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/06/2024	14/08/2024	Site Internet LE MONITEUR		1	129,90000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	110,20000						177,20945
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285	010764285	01/04/2024	30/08/2024	SITE INTERNET INSEE		1,2685	139,70000

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Détail du calcul du coefficient de variation
Résultat=0,15+0,34x(ICHTE/ICHTEo)+0,09x(010534763/010534763o)+0,32x(FSD3MI/FSD3MIo)+0,1x(TP10A2010MI/TP10A2010MIo)
. 0,15 0,1500
. + 0,34 x (133/110,2) + 0,4103
. + 0,09 x (177,20945/110,2) + 0,1447
. + 0,32 x (159,3/126,6) + 0,4027
. + 0,1 x (129,9/107,3) + 0,1211
. ==========
. 1,2288

K définitif : 1,2288
CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	25,00	30,72						

- Par variable SAUR

Date : 01/10/2024

SAUR.

Partenaire : CC DRAGA

Référence contrat : 072001/02

Produit : Assainissement **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR.

Prix (HT) à compter du 01/01/2025
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,2288] * Prix de base

Redevance : Consommation - Part SAUR.
Date d'actualisation : 01/10/2024 **K :** 1,2288

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,34x(ICHTE/ICHTEo)+0,09x(010534763/010534763o)+0,32x(FSD3MI/FSD3MIo)+0,1x(TP10A2010MI/TP10A2010MIo)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,2288

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/09/2024				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	110,20000	01/03/2024	14/06/2024	SITE INTERNET LE MONITEUR			133,00000
FSD3MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site Internet	126,60000	01/07/2024	30/08/2024	Site Internet LE MONITEUR			159,30000
TP10A2010MI	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU - 2010 - Site Moniteur	107,30000						129,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/06/2024	14/08/2024	Site Internet LE MONITEUR		1	129,90000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	110,20000						177,20945
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285	010764285	01/04/2024	30/08/2024	SITE INTERNET INSEE		1,2685	139,70000

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Détail du calcul du coefficient de variation						
Résultat=0,15+0,34x(ICHTE/ICHTEo)+0,09x(010534763/010534763o)+0,32x(FSD3MI/FSD3MIo)+0,1x(TP10A2010MI/TP10A2010MIo)						
.		0,15				0,1500
.	+	0,34	x	(133/110,2)	+	0,4103
.	+	0,09	x	(177,20945/110,2)	+	0,1447
.	+	0,32	x	(159,3/126,6)	+	0,4027
.	+	0,1	x	(129,9/107,3)	+	0,1211
.						==========
.						1,2288

K définitif : 1,2288
CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0.5800	0.713						

Plan lissage des tarifs assainissement de la collectivité

- Parts communales

	Pour mémoire	Tarifs proposés à compter du 1er janvier de l'année					
Part consommation par m3	*Tarifs 2019*	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Bidon	*0,105 €*	**0,216 €**	**0,327 €**	**0,439 €**	**0,550 €**	**0,662 €**	**0,773 €**
Bourg-Saint-Andéol	*0,574 €*	**0,607 €**	**0,640 €**	**0,674 €**	**0,707 €**	**0,740 €**	**0,773 €**
Gras	*0,489 €*	**0,539 €**	**0,589 €**	**0,639 €**	**0,689 €**	**0,739 €**	**0,773 €**
Larnas	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Saint-Just-d 'Ardèche	*0,542 €*	**0,583 €**	**0,625 €**	**0,667 €**	**0,708 €**	**0,750 €**	**0,773 €**
Saint-Marcel-d'Ardèche	*0,737 €*	**0,803 €**	**0,870 €**	**0,937 €**	**0,687 €**	**0,753 €**	**0,773 €**
Saint-Martin-d'Ardèche	*0,407 €*	**0,473 €**	**0,540 €**	**0,607 €**	**0,673 €**	**0,740 €**	**0,773 €**
St Montan	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Viviers	*0,573 €*	**0,606 €**	**0,639 €**	**0,673 €**	**0,706 €**	**0,739 €**	**0,773 €**
SIVU Cité	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Part abonnement	*2019*	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Tarif unique	*10,00 €*	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



14 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2020	2021	2022	2023	2024
PR BEL AIR - SAINT-JUST-D'ARDECHE	2 506	2 680	2 418	2 323	2 736
PR BONNOTTE (ZI CROIX BLANCHE) - BOURG-SAINT-ANDEOL	371	383	696	347	480
PR DE RIMOUREN - GRAS	0	1 986	697	702	1 116
PR DE TOURNE (PLUVIAL) - BOURG-SAINT-ANDEOL	28 724	19 849	16 979	12 132	7 689
PR DU FEZ - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	0	0	0	853	1 082
PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN	355	340	407	340	318
PR LA DIGUE - BOURG-SAINT-ANDEOL	2 555	2 344	- 7 329	276	265
PR LA LICHERE - SAINT-MONTAN	10 650	15 169	25 100	12 241	15 642
PR LA MOUTTE - VIVIERS	2 800	2 570	3 866	2 583	4 015
PR LA VICTOIRE - VIVIERS	511	418	450	319	460
PR LE CHEYLARD - BOURG-SAINT-ANDEOL	5 387	7 089	8 337	8 724	13 889
PR LE MOULIN - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	10 737	20 574	12 813	12 689	15 727
PR LE STADE (Tuilerie) - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	0	0	0	938	1 325
PR LES CAPITELLES - BOURG-SAINT-ANDEOL	453	328	411	460	403
PR LES MOYNACHES - SAINT-MONTAN	1 205	912	1 185	1 114	1 050
PR LES RICCORDS - LARNAS	1 069	0	1 774	1 319	1 165
PR SABATON - VIVIERS	354	340	348	352	495
PR SAINT-ALBAN - VIVIERS	1 642	996	1 326	1 153	1 241
PR SAINT-AULE - VIVIERS	0	0	0	0	157
PR SAUZE LES GRANGES (ancien) - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	1 499	1 272	1 584	1 230	1 699
PR SOUTEYRANNE - BOURG-SAINT-ANDEOL	30 949	21 272	24 348	23 540	31 547
PR VILLAGE - LARNAS	1 927	1 183	1 860	1 860	3 689
ST JUST D'ARDECHE - PR LE PETIT NICE (privé - HS)	246	156	147	135	429
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	185 504	185 636	194 099	188 315	134 106
STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	10 535	7 857	8 195	10 853	14 405
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	246 215	236 816	217 079	241 670	189 638
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	11 285	2 339	5 104	4 889	3 509
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	94 165	106 221	102 486	111 858	124 743
STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	42 007	44 445	48 336	54 542	50 293
STEP VILLAGE 130 EH - BIDON	782	640	674	743	870
STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	0	0	0	9 494	8 294
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	9 679	12 362	15 531	12 817	12 360
Total	**704 112**	**696 177**	**688 921**	**720 811**	**644 837**

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

CONSOMMATION REACTIFS

Année	Polymère en Kg	FECL3- en kg
2024	5408	4959

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



15 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opérations d'hydrocurage préventif programmés

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire total de canalisations (ml)	Linéaire de canalisations eau pluvial (ml)	Linéaire de canalisation Unitaire (ml)	Total (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	4 201	0	115	4 316
GRAS	82	0	0	82
LARNAS	200	0	0	200
SAINT-JUST-D'ARDECHE	415	0	100	515
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	650	0	50	700
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	1 750	0	0	1 750
SAINT-MONTAN	456	0	0	456
VIVIERS	2 565	150	0	2 715
Total	**10 319**	**150**	**265**	**10 734**

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/01/24	6 Rue Alfred Eysseric	700
	24/01/24	Chemin de la Barrière	25
	16/02/24	257 Avenue du Maréchal Juin	500
	19/02/24	18 Avenue du Général de Gaulle	750
	19/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	280
	21/06/24	1 Impasse Tournette	200
	01/07/24	17 Quai Madier Montjau	571
	04/07/24	17 Quai Madier Montjau	90
	08/10/24	49 Allée Jacques Brugnon	500
	21/10/24	411 Avenue Pierre Brossolette	700
GRAS	08/04/24	10 Rue de la Traverse	82
LARNAS	17/05/24	Exutoire STEP	200
SAINT-JUST-D'ARDECHE	23/01/24	220 Chemin de la Croix Vieille	15
	27/02/24	45 Grand Rue	100
	12/09/24	200 Route du Stade	400
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	27/05/24	85 Avenue de Provence	650
	03/09/24	50 Rue du Ponteil	50
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	08/02/24	80 Rue des Placettes	50
	26/03/24	40 route des plages	400
	27/03/24	40 route des plages	600
	03/04/24	10 Place du Sablas	700
SAINT-MONTAN	08/02/24	352 route de courbier	6

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

SAINT-MONTAN	13/05/24	25 Place Olivier de Serres	300
	03/07/24	56 cours du pont	100
	20/11/24	749 grang route viviers	50
VIVIERS	26/01/24	9 Avenue de Lamarque	0
	29/01/24	9 Avenue de Lamarque	400
	02/02/24	9 Avenue de Lamarque	200
	04/04/24	Rue des vignes	200
	05/07/24	Place de la Roubine	65
	11/07/24	16 Faubourg des Sautelles	0
	07/08/24	6 Chemin de la Madeleine	200
	21/08/24	385 Rue de la Moutte	750
	23/08/24	16 Faubourg des Sautelles	50
	30/08/24	10 Faubourg des Sautelles	280
	03/09/24	Faubourg des Sautelles	300
	26/11/24	13 Faubourg des Sautelles	150
	26/11/24	13 Faubourg des Sautelles	120

Opérations d'hydrocurage préventif non programmés et débouchages

Synthèse des opérations d'hydrocurage curatif effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	Curage EU	3	86
	Débouchage Hydro EU	4	68
	Débouchage Hydro UN	1	30
	Débouchage Rior Branchement	2	0
	Débouchage Rior EU	7	0
GRAS	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Rior EU	1	0
SAINT-JUST-D'ARDECHE	Curage EU	4	220
	Débouchage Hydro EU	3	110
	Débouchage Rior Branchement	2	0
	Débouchage Rior EP	1	0
	Débouchage Rior EU	2	0
	Débouchage Rior UN	1	0
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Curage EU	1	3
	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Rior EU	2	0
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Curage EU	2	70
	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Hydro UN	1	10
	Débouchage Rior Branchement	1	0
	Débouchage Rior EU	2	0
	Débouchage Rior UN	1	0

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
SAINT-MONTAN	Curage EU	1	15
	Débouchage Rior Branchement	2	0
	Débouchage Rior EU	5	0
VIVIERS	Curage EU	5	155
	Débouchage Hydro EU	3	0
	Débouchage Rior Branchement	5	0
	Débouchage Rior EU	1	0
	Débouchage Rior UN	1	0
Total		**67**	**767**

Détail des opérations d'hydrocurage curatif effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/02/24	131 Chemin Farigoule
	07/02/24	Chemin Farigoule
	21/02/24	15 Rue Marius Vincent
	08/01/24	1 Rue Olivier de Serres
	19/01/24	Chemin de la Barrière
	08/01/24	75 Chemin du Haut Gérige
	08/02/24	7 Avenue de Tourne
	28/05/24	1194 Avenue Jean Moulin
GRAS	08/04/24	5 Petite Rue
SAINT-JUST-D'ARDECHE	08/03/24	STEP
	04/04/24	20 Chemin du Bâteau
	15/04/24	240b Route des Gorges
	13/05/24	420 Route des Gorges
	15/07/24	155 Allée du Frigoulet
	09/04/24	STEP
	26/07/24	50 Route du Stade
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	12/02/24	85 Avenue de Provence
	27/01/24	260 Chemin du Moulas
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	12/04/24	70 quai des bateliers
	10/06/24	425 rue candelas du moulin
	11/09/24	10 Place du Sablas
	17/02/24	70 valla du soutou
SAINT-MONTAN	05/01/24	245 rue fernand fabreges
VIVIERS	30/12/24	Place de la Roubine
	31/07/24	13 Avenue de Lamarque
	03/01/24	3 Faubourg de la Glaciere
	16/01/24	3 Chemin du Creux
	17/05/24	2 Rue des Sorcières
	22/11/24	9 Avenue de la Gare

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	02/04/24	Faubourg de la Glaciere
	26/12/24	7 Faubourg de la Cire

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	610
SAINT-JUST-D'ARDECHE	80
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	6
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	100
SAINT-MONTAN	51
VIVIERS	439
Total	**1286**

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	24/01/24	Chemin de la Barrière	0
	18/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	1
	19/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	265
	21/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	154
	04/07/24	17 Quai Madier Montjau	170
	04/07/24	17 Quai Madier Montjau	20
GRAS	03/05/24	10 Rue de la Traverse	0
SAINT-JUST-D'ARDECHE	27/02/24	45 Grand Rue	80
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	03/09/24	50 Rue du Ponteil	6
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	23/01/24	1435 route des gorges	100
SAINT-MONTAN	20/11/24	749 Grand Route Viviers-Bourg	25
	24/12/24	15 Place du Poussiac	10
	29/05/24	rue du tour	10
	08/02/24	310 route de courbier	6
VIVIERS	04/04/24	Rue des vignes	165
	23/08/24	16 Faubourg des Sautelles	14
	03/09/24	16 Faubourg des Sautelles	260

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Opérations de débouchage ponctuel

Détails des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	11/01/24	Chemin de la Barrière
	16/02/24	177 Allée Paul Valery
	21/02/24	2 Rue Marius Vincent
	23/02/24	131 chemin farigoule
	23/04/24	120 Rue des Horts
	28/05/24	10 Allée Paul valréy
	23/07/24	28 Chemin de Sainte Croix
	11/09/24	17 Rue des Tanneries Amblard
	14/10/24	9bis Rue des Tanneries Amblard
GRAS	15/04/24	35 Rue de Lafarge
SAINT-JUST-D'ARDECHE	23/01/24	420 Chemin du Bas Fez
	12/04/24	180 Chemin du Bâteau
	15/04/24	Route des gorges de l'ardèche
	10/06/24	220 Chemin du Bâteau
	03/09/24	55 Chemin du Bâteau
	30/12/24	135 Allée du Hameau des Sources
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	27/01/24	10 Impasse Jeanne d'Arc
	12/02/24	85 Avenue de Provence
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	07/02/24	6 La Placette
	30/03/24	125 rue candelas du moulin
	14/05/24	1 Quartier Maras
	11/09/24	Place du Sablas
SAINT-MONTAN	05/01/24	245 rue fernand fabreges
	03/03/24	245 rue fernand fabreges
	03/03/24	13 rue montant au château
	27/03/24	4 rue de Lagorce
	14/05/24	88 rue du tour
	05/07/24	51 rue du tour
	20/09/24	17 Rue de Lagorce
VIVIERS	02/01/24	10 Chemin de Sainte Aule
	30/01/24	27 Impasse de Longeavoux Nord
	02/04/24	15 Faubourg de la Cire
	09/07/24	26 Impasse de Longeavoux Sud
	06/09/24	4 Rue de la Chevrerie
	07/10/24	567 Rue de la Moutte
	01/12/24	6 Avenue de la Gare

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
BOURG-SAINT-ANDEOL	8
LARNAS	7
SAINT-JUST-D'ARDECHE	1
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	3
SAINT-MARCEL D'ARDECHE	4
SAINT-MONTAN	10
VIVIERS	13
Total	**46**

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	04/01/24	PR LE CHEYLARD - BOURG-SAINT-ANDEOL
	04/01/24	PR LES CAPITELLES - BOURG-SAINT-ANDEOL
	08/07/24	PR LE CHEYLARD - BOURG-SAINT-ANDEOL
	04/01/24	PR LA DIGUE - BOURG-SAINT-ANDEOL
	01/02/24	PR SOUTEYRANNE - BOURG-SAINT-ANDEOL
	04/01/24	PR BONNOTTE (ZI CROIX BLANCHE) - BOURG-SAINT-ANDEOL
	08/07/24	PR LES CAPITELLES - BOURG-SAINT-ANDEOL
	19/08/24	PR SOUTEYRANNE - BOURG-SAINT-ANDEOL
LARNAS	03/07/24	PR LES RICCORDS - LARNAS
	03/07/24	PR VILLAGE - LARNAS
	08/01/24	PR LES RICCORDS - LARNAS
	08/11/24	PR ENTREE STEP IMBOURS - LARNAS
	08/11/24	PR VILLAGE - LARNAS
	08/01/24	PR VILLAGE - LARNAS
	08/11/24	PR LES RICCORDS - LARNAS
SAINT-JUST-D'ARDECHE	17/06/24	PR BEL AIR - SAINT-JUST-D'ARDECHE
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	09/08/24	PR SAUZE - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
	24/01/24	PR LE MOULIN - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
	09/08/24	PR LE MOULIN - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
SAINT MARCEL D'ARDECHE	17/06/24	PR LE FEZ - SAINT MARCEL D'ARDECHE
	10/12/24	PR LE STADE – SAINT MARCEL D'ARDECHE
	17/06/24	PR LE FEZ - SAINT MARCEL D'ARDECHE
	10/12/24	PR LE STADE – SAINT MARCEL D'ARDECHE
SAINT-MONTAN	09/08/24	PR LES MOYNACHES - SAINT-MONTAN
	05/02/24	PR LA LICHERE - SAINT-MONTAN
	05/02/24	PR VILLAGE - SAINT-MONTAN
	09/08/24	PR LA LICHERE - SAINT-MONTAN
	03/07/24	PR LES TUILIERES (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Commune	Date	Adresse
	05/02/24	PR LES MOYNACHES - SAINT-MONTAN
	12/01/24	PR LES TUILIERES (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN
	03/07/24	PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN
	09/08/24	PR VILLAGE - SAINT-MONTAN
	12/01/24	PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN
VIVIERS	28/06/24	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS
	04/01/24	PR LA MOUTTE - VIVIERS
	04/01/24	PR SAINT-AULE - VIVIERS
	05/07/24	PR SABATON - VIVIERS
	11/10/24	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS
	12/01/24	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS
	28/06/24	PR LA VICTOIRE - VIVIERS
	04/01/24	PR LA VICTOIRE - VIVIERS
	05/07/24	PR SAINT-AULE - VIVIERS
	12/01/24	PR SAINT-ALBAN - VIVIERS
	28/06/24	PR SAINT-ALBAN - VIVIERS
	04/01/24	PR SABATON - VIVIERS
	05/07/24	PR LA MOUTTE - VIVIERS

Les casses ou fuites du réseau

Les casses sur conduites

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur conduites :

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
BOURG ST ANDEOL	PVC	315	19/06/24	624 Chemin du Fraou 07700 Bourg-Saint-Andéol France
BOURG ST ANDEOL	PVC	200	31/10/24	1515 Route de saint Montan
BOURG ST ANDEOL	PVC	200	12/09/24	Ruisseau des abeilles
SAINT JUST	CIMENT	150	11/01/24	21 Rue des 2 tours
SAINT MONTAN	Boite branchement	200	13/11/24	80 rue du tour
SAINT MARTIN	CIMENT	200	13/11/24	Chemin de la joyeuse

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
BOURG ST ANDEOL	10	1	11
LARNAS	5	0	5
ST MARCEL D ARDECHE	2	0	2
ST MARTIN D ARDECHE	3	0	3
ST MONTAN	1	0	1
VIVIERS	5	0	5
Total	**26**	**1**	**27**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
BOURG ST ANDEOL	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Sonde piézométrique	29/01/24	Curatif
	DO 05 HÔTEL DE VILLE - BOURG-SAINT-ANDEOL	Télésurveillance	29/01/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Sonde de mesure	06/02/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Armoire générale BT	10/02/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	08/04/24	Curatif
	PR SOUTEYRANNE - BOURG-SAINT-ANDEOL	Treuil panier	16/05/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Pont Racleur	23/08/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Armoire générale BT	04/10/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Porte extérieure (local d'exploitation)	11/10/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	29/10/24	Curatif
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Batterie de condensateurs (fixe)	04/11/24	Préventif
LARNAS	PR ENTREE STEP IMBOURS - LARNAS	Trappe d'accès aluminium 1	11/10/24	Curatif
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Surpresseur 1 Robuschi 33 kW	06/12/24	Curatif
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Cuve de stockage polymère + rétention + agitation	06/12/24	Curatif
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Surpresseur 2 Robuschi 33 kW	13/12/24	Curatif
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Skid de prépa Polymère	13/12/24	Curatif
ST MARCEL D ARDECHE	PR DU FEZ - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Pied de potence	21/11/24	Curatif

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
	PR DU FEZ - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Potence	21/11/24	Curatif
ST MARTIN D ARDECHE	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Sonde Ultra son/Radar	17/12/24	Curatif
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne pelle motrisée 1	17/12/24	Curatif
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Dégrillage grossier	24/01/24	Curatif
ST MONTAN	PR LES TUILIERES (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN	Dégrilleur motorisé vertical	05/09/24	Curatif
VIVIERS	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Compacteur à vis	02/01/24	Curatif
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Tamis rotatif à alimentation interne	03/01/24	Curatif
	PR SAINT-AULE - VIVIERS	PR SAINT-AULE - VIVIERS	07/08/24	Curatif
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Sonde rH	11/10/24	Curatif
	PR SABATON - VIVIERS	Pompe 1	12/12/24	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
BIDON	PR STEP - BIDON	PR STEP - BIDON	18/04/24
BOURG ST ANDEOL	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	15/04/24
	PR LE CHEYLARD - BOURG-SAINT-ANDEOL	PR LE CHEYLARD - BOURG-SAINT-ANDEOL	15/04/24
	PR LES CAPITELLES - BOURG-SAINT-ANDEOL	PR LES CAPITELLES - BOURG-SAINT-ANDEOL	15/04/24
GRAS	PR DE RIMOUREN - GRAS	PR DE RIMOUREN - GRAS	17/04/24
LARNAS	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	16/04/24
	PR VILLAGE - LARNAS	PR VILLAGE - LARNAS	16/04/24
ST JUST D ARDECHE	STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	18/04/24
	PR BEL AIR - SAINT-JUST-D'ARDECHE	PR BEL AIR - SAINT-JUST-D'ARDECHE	18/04/24
ST MARCEL D ARDECHE	PR LE STADE (Tuilerie) - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	PR LE STADE (Tuilerie) - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	18/04/24
ST MARTIN D ARDECHE	PR SAUZE - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	PR SAUZE - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	18/04/24
ST MONTAN	PR LA LICHERE - SAINT-MONTAN	PR LA LICHERE - SAINT-MONTAN	16/04/24
	PR LES MOYNACHES - SAINT-MONTAN	PR LES MOYNACHES - SAINT-MONTAN	16/04/24
	STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	16/04/24
	PR LES TUILIERES (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN	PR LES TUILIERES (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN	17/04/24
VIVIERS	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	11/04/24

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
	PR LES PERRIERS - VIVIERS	PR LES PERRIERS - VIVIERS	11/04/24
	PR LA VICTOIRE - VIVIERS	PR LA VICTOIRE - VIVIERS	11/04/24
	PR SABATON - VIVIERS	PR SABATON - VIVIERS	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	17/04/24

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
BIDON	PR STEP - BIDON	potence avec treuil sur pied	17/04/24
BOURG ST ANDEOL	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Embase de potence universel alu	15/04/24
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Rail de levage IPN avec palan sur chariot	15/04/24
	PR SOUTEYRANNE - BOURG-SAINT-ANDEOL	Treuil panier	15/04/24
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Potence sur pied nue poste Toutes Eaux	15/04/24
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Potence alu 160kg - extraction boues	15/04/24
	PR BONNOTTE (ZI CROIX BLANCHE) - BOURG-SAINT-ANDEOL	Potence de levage	15/04/24
	PR LE CHEYLARD - BOURG-SAINT-ANDEOL	Pied de potence P1	15/04/24
	PR BONNOTTE (ZI CROIX BLANCHE) - BOURG-SAINT-ANDEOL	Pied de potence de levage	15/04/24
	PR SOUTEYRANNE - BOURG-SAINT-ANDEOL	Potence murale avec chariot	15/04/24
	PR LE CHEYLARD - BOURG-SAINT-ANDEOL	Pied de potence P2	15/04/24
	PR DE TOURNE (PLUVIAL) - BOURG-SAINT-ANDEOL	Pied de potence de levage (inexistant)	16/04/24
	PR DE TOURNE (PLUVIAL) - BOURG-SAINT-ANDEOL	Potence de levage (inexistant)	16/04/24
GRAS	PR DE RIMOUREN - GRAS	Potence nue	17/04/24
	PR DE RIMOUREN - GRAS	Pied de potence nue	17/04/24
	STEP RIMOUREN 150 EH - GRAS	Pied de potence nue	17/04/24
	STEP RIMOUREN 150 EH - GRAS	Potence nue	17/04/24
LARNAS	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Pied de potence seul poste toutes eaux	16/04/24
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Potence sur pied nue silo à boues	16/04/24
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Potence sur pied avec treuil relevage entrée	16/04/24
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Potence sur pied avec treuil bassin d'aération extérieur	16/04/24
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Pied de potence seul recirculation	16/04/24
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Potence sur pied avec treuil bassin d'aération intérieur	16/04/24
	PR LES RICCORDS - LARNAS	Potence sur pied nue	16/04/24
	PR VILLAGE - LARNAS	Potence sur pied nue	16/04/24

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST JUST D ARDECHE	STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	Potence de levage	18/04/24
	STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE	Pied de potence de levage	18/04/24
	PR BEL AIR - SAINT-JUST-D'ARDECHE	Pied de potence de levage	02/09/24
	PR BEL AIR - SAINT-JUST-D'ARDECHE	Potence de levage	02/09/24
ST MARCEL D ARDECHE	PR DU FEZ - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Potence	18/04/24
	PR DU FEZ - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Pied de potence	18/04/24
	STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Pied de potence	18/04/24
	STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Potence de levage	18/04/24
	STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Palan	02/09/24
ST MARTIN D ARDECHE	PR SAUZE - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Potence sur pied nue	18/04/24
	PR SAUZE - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Pied de potence nue	18/04/24
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Pied de potence nu 1 poste entrée	18/04/24
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Pied de potence nu 2 poste entrée	18/04/24
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Potence nue	18/04/24
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Pied de potence nu 1 recirculation	18/04/24
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Pied de potence nu 2 recirculation	18/04/24
	PR SAUZE LES GRANGES (ancien) - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Pied de potence nue - qté 2	02/09/24
	PR SAUZE LES GRANGES (ancien) - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Potence sur pied nue	02/09/24
ST MONTAN	STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	Pied de potence de levage (inexistant)	16/04/24
	STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN	Potence de levage (inexistant)	16/04/24
	PR VILLAGE - SAINT-MONTAN	Potence nue	16/04/24
	PR VILLAGE - SAINT-MONTAN	Pied de potence nue	16/04/24
	PR VILLAGE - SAINT-MONTAN	Chaine Inox	16/04/24
	PR LA LICHERE - SAINT-MONTAN	Potence de levage	16/04/24
	PR LA LICHERE - SAINT-MONTAN	Pied de potence de levage +treuil	16/04/24
	PR LES MOYNACHES - SAINT-MONTAN	Potence avec treuil	16/04/24
	PR LES MOYNACHES - SAINT-MONTAN	Pied de potence nue	16/04/24
	STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	Pied de potence de levage	16/04/24
	STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	Potence de levage (inexistant)	16/04/24
	PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN	Potence de levage	17/04/24

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST MONTAN	PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage) - SAINT-MONTAN	Pied de potence de levage	17/04/24
VIVIERS	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied avec treuil dépotage (doublon)	11/04/24
	PR SAINT-ALBAN - VIVIERS	Potence avec treuil sur pied	11/04/24
	PR SAINT-AULE - VIVIERS	Chaine INOX 2x3ml	11/04/24
	PR SAINT-AULE - VIVIERS	Pieds de potence	11/04/24
	PR LA MOUTTE - VIVIERS	Potence avec treuil sur pied	11/04/24
	PR SAINT-AULE - VIVIERS	Potence	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied avec treuil recirculation (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied + treuil matière de vidange 2 (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied matière de vidange (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied + treuil agit. rapide dépotage (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	IPN de levage (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	potence avec treuil pompe recirculation des flottants	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence avec treuil amovible 2	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence avec treuil Relevage 1	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied avec treuil zone de contact (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Pied de potence seul collatures (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied avec treuil bassin aération 1 (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Monorail avec chariot et palan local surpresseurs (doublon)	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence avec treuil Relevage 2	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence avec treuil amovible 1	11/04/24
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Potence sur pied avec treuil bassin aération 2 (doublon)	11/04/24

Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
BOURG ST ANDEOL	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Centrale détection gaz H2S	11/06/24

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Délégataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.
Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.
Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total (€)
Dotations (€)	24 259	48 517	48 517	48 517	58 367	58 517	58 517	58 517	58 517	58 517	58 517	58 517	**637 796**

Coefficients en Compte au : 31/12/2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coefficient de la dotation	1,000000	1,000000	1,037300	1,044400	1,085800	1,164200	1,194900

Bilan financier en Compte au : 31/12/2024		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)		24 259	48 517	50 327	50 671	63 375	68 125	69 922	**375 196**
Report de solde actualisé (€)		0	- 19 491	2 856	7 183	29 726	41 951	44 214	
Non Programmé au contrat	PARTIEL		12 169	9 550	5 741	32 288	6 444	18 814	**85 006**
	TOTAL	43 750	14 104	36 755	24 736	24 779	65 655	67 904	**277 683**
Total renouvellement(€)		**43 750**	**26 273**	**46 305**	**30 477**	**57 067**	**72 099**	**86 718**	**362 689**
Solde(€)		**- 19 491**	**2 753**	**6 878**	**27 377**	**36 034**	**37 977**	**27 418**	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Clifford dégraisseur	Renouvellement complet du matériel	04/06/2024	6 575
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Préleveur de sortie	Remplacement de composants ou rénovation	15/07/2024	2 616
		Remplacement de composants ou rénovation	12/06/2024	2 616
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Pompe de relevage (boues clarifiées)	Renouvellement complet du matériel	13/11/2024	1 451
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Pompe de relevage	Renouvellement complet du matériel	10/04/2024	1 410
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Pont Racleur	Remplacement de composants ou rénovation	29/04/2024	6 805
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS	Filtre eau industrielle	Renouvellement complet du matériel	29/08/2024	2 900
PR LE MOULIN - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Sonde de niveau US BY PASS	Renouvellement complet du matériel	22/04/2024	1 281
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne pelle motrisée 1	Renouvellement complet du matériel	17/05/2024	3 900
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne pelle motrisée 3	Renouvellement complet du matériel	17/05/2024	3 900
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne pelle motrisée 4	Renouvellement complet du matériel	07/05/2024	3 900
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne papillon motorisée 1	Remplacement de composants ou rénovation	01/10/2024	2 600
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne papillon motorisée 3	Renouvellement complet du matériel	22/08/2024	2 600
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne papillon motrisée 4	Renouvellement complet du matériel	28/05/2024	2 360
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Vanne motorisée d'isolement 1	Renouvellement complet du matériel	17/05/2024	2 360
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel	17/04/2024	1 267
STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN	Vanne de bâchée hydraulique 1	Renouvellement complet du matériel	16/04/2024	5 987
PR SABATON - VIVIERS	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	30/10/2024	1 965
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Raquette support des diffuseurs 1	Renouvellement complet du matériel	15/03/2024	23 079
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Groupe électropompe de recirculation 1	Renouvellement complet du matériel	19/04/2024	1 525

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

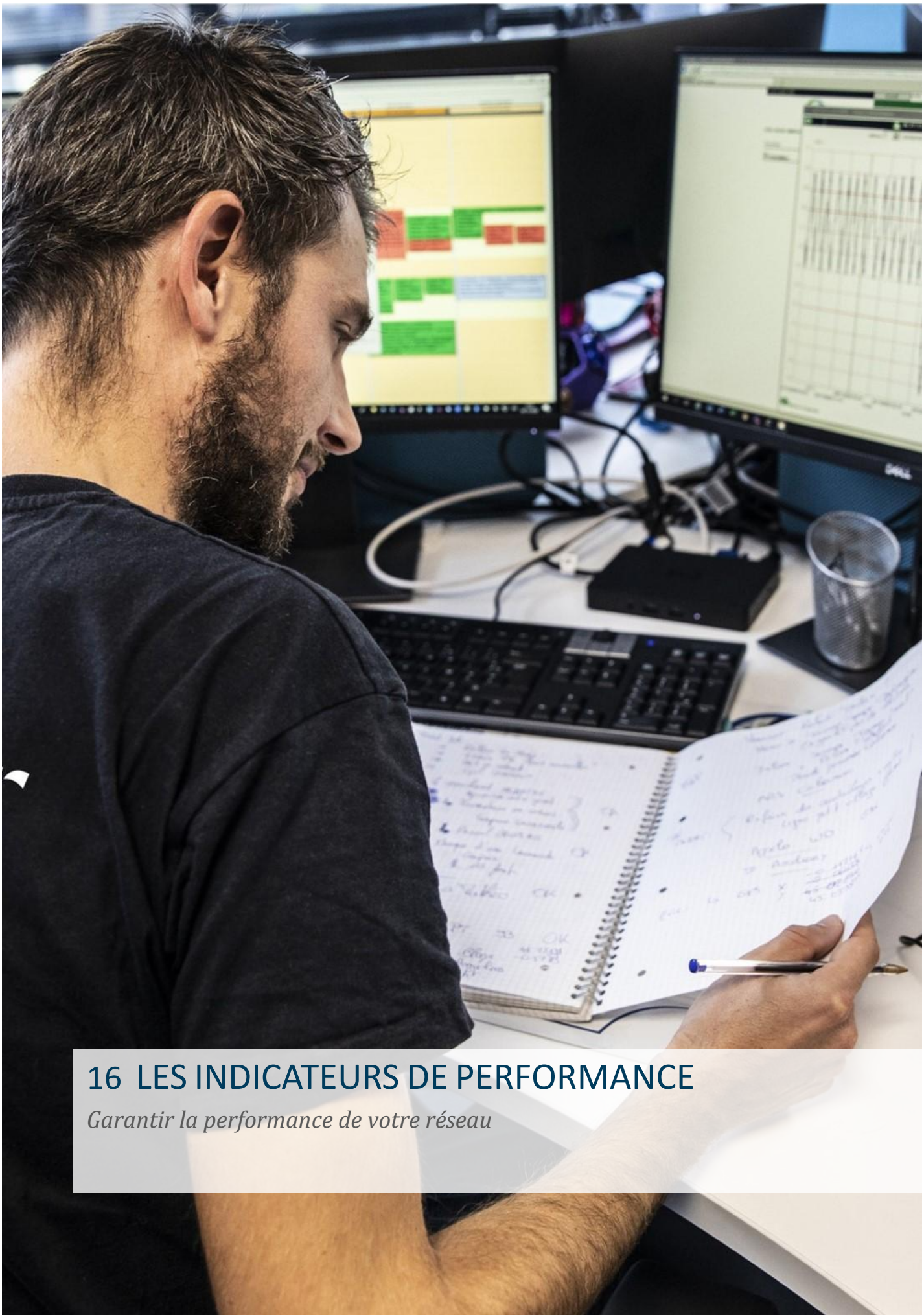
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Pompe submersible de recirculation des flottants vers BA	Renouvellement complet du matériel	11/10/2024	1 444
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Compacteur à vis	Remplacement de composants ou rénovation	15/01/2024	2 543
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS	Tamis rotatif à alimentation interne	Remplacement de composants ou rénovation	02/01/2024	1 634
Total				**86 718**

SYNTHESES OPERATION FOND DE TRAVAUX

NATURE OCR	INTITULE	DATE	MONTANT
REPRISE TAMPONS QUAI FABRY BSA(8) + 1 chemin de la glacière	Fond de travaux 93	2022	8243,00
Mise en place tampon 1000 mm Rue de candélas St martin	Fond de travaux 93	2023	1688,09
Changement tampon croisement rue du fez St Just	Fond de travaux 93	2023	1040,48
Réfection tampon PR du FEZ St Marcel	Fond de travaux 93	2023	1082,79
Capot AEP STEP ST MARTIN	Fond de travaux 93	2024	450,00
Tampons route du FEZ ST JUST	Fond de travaux 93	2024	2229,62
Création boite rue du grand clos st martin d'ardeche	Fond de travaux 93	2024	950,00
Remplacement regard quai des pescadous	Fond de travaux 93	2024	1067,92
Reprise regard 130 route de st Martin à St Just	Fond de travaux 93	2024	1109,54
Création boite de branchement rue de la Rialle St Marcel d'Ardèche	Fond de travaux 93	2024	828,87

Type	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
k	1	1,1642	1,1949	1	1	1	1	1	
Dotation OCR	7475,00	4919,00	4919,00	4919,00	4919,00	4919,00	4919,00	4919,00	**41908,00**
Dotation actualisée OCR fond de travaux	7475,00	4958,70	7025,05	5308,10	4919,00	4919,00	4919,00	4919,00	**44442,86**
OCR effectué	8243,00	3811,36	6635,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**18690,31**
Réliquat compte OCR	-768,00	1147,34	389,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**768,44**
Solde restant									**25 753 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



16 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Description du contrat
CC DRAGA EU DSP
Délégation de service public
Début contrat : 1 juillet 2018 Fin contrat : 31 décembre 2029

D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2024			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	**10.00**	€HT/an
	Prix au m³ (Consommation) revenant à la collectivité	***0.7442**	€HT/m³
VP.178	**Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité** *(abonnement + consommation x 120)*	****99.304**	**€HT/120m³**
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	**30.72**	€HT/an
	Prix au m³ (Consommation) revenant au délégataire	**0.713**	€HT/m³
VP.177	**Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire** *(abonnement + consommation x 120)*	**116.28**	**€HT/120m³**
Taxes des organismes publics			
VP.217	Montant de la redevance Consommation Part Performance (Agences de l'eau) et de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	**0,1600**	€HT/m³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	**0,0000**	€HT/m³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	**0**	€HT/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	**10 %**	
VP.179	**Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³** *(VP.217+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100*	**42.68**	**€TTC/120m³**
	Montant total d'une facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1	***0,00**	**€TTC/120m³**
D204.0	**Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1**	***0,00**	**€TTC/m³**
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	**1 150 000**	€HT

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	**4**	unité
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	**15,362**	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	**107.720**	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	**122,581**	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	****9**	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	**6,226**	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	**0.434**	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	**2,938**	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	**Voir le CARE**	€HT
P253.2	**Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans**	**0,48%**	%

*Dépend de la commune voir tableaux ci-dessous valeur affichée = valeur moyenne des toutes les communes.
** Calcul fait sur la moyenne des prix de l'ensemble des communes
*** Voir détail dans propositions d'améliorations

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Communes	Prix assainissement TTC au m3 pour 120 m3 au 01/01/2025
	2025
Bidon	225.32
Bourg St Andéol	234.68
Gras Nord	234.56
Gras Sud	234.56
Gras Rimourens	234.56
Larnas	238.64
St Just d'Ardèche	235.88
St Martin d'Ardèche	234.68
St Montan Barrage	238.64
St Montan Village	238.64
St Montan Moynaches	238.64
St Marcel d'Ardèche	236.24
Viviers	234.56

	Pour mémoire Tarifs 2019	Tarifs proposés à compter du 1er janvier de l'année					
Part consommation par m3		**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Bidon	*0,105 €*	**0,216 €**	**0,327 €**	**0,439 €**	**0,550 €**	**0,662 €**	**0,773 €**
Bourg-Saint-Andéol	*0,574 €*	**0,607 €**	**0,640 €**	**0,674 €**	**0,707 €**	**0,740 €**	**0,773 €**
Gras	*0,489 €*	**0,539 €**	**0,589 €**	**0,639 €**	**0,689 €**	**0,739 €**	**0,773 €**
Larnas	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Saint-Just-d 'Ardèche	*0,542 €*	**0,583 €**	**0,625 €**	**0,667 €**	**0,708 €**	**0,750 €**	**0,773 €**
Saint-Marcel-d'Ardèche	*0,737 €*	**0,803 €**	**0,870 €**	**0,937 €**	**0,687 €**	**0,753 €**	**0,773 €**
Saint-Martin-d'Ardèche	*0,407 €*	**0,473 €**	**0,540 €**	**0,607 €**	**0,673 €**	**0,740 €**	**0,773 €**
St Montan	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Viviers	*0,573 €*	**0,606 €**	**0,639 €**	**0,673 €**	**0,706 €**	**0,739 €**	**0,773 €**
SIVU Cité	*0,773 €*	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**	**0,773 €**
Part abonnement	*2019*	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Tarif unique	*10,00 €*	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**	**10,00 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

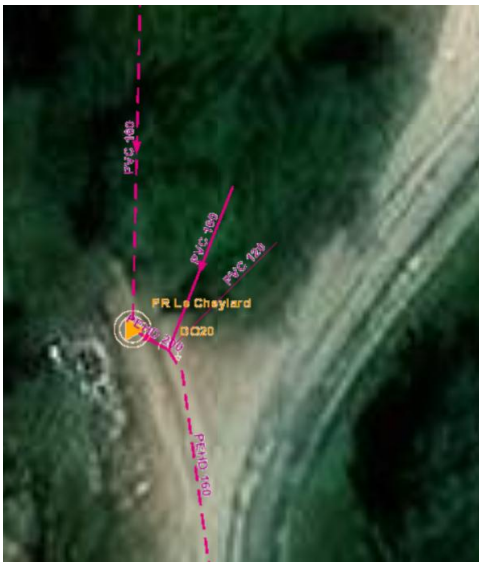
P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	**Code SISPEA**	**Descriptif**	**Résultats**	**Note**
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	**OUI**	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	**OUI**	5 points
		Total Partie A :	**15 points / 15 points**	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	**OUI**	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	**OUI**	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ;>95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	**Pourcentage de connaissance des informations structurelles**	**71,67%**	12 points
	Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		**87,44**	Km
Sur 15 points	VP.255	**Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations**	**83,93%**	13 points
	Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		**102,39**	Km
Pour évaluer	Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		**122,003**	Km
		Total Partie B :	**25 points / 30 points**	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ;>95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	**Connaissance de l'altimétrie des canalisations**	**19,87%**	0 points
	Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		**24,24**	Km
	Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		**122,581**	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	**NON**	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	**OUI**	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	**Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux**		10 points
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		**OUI**	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		**OUI**	
		Total Partie C :	**50 points / 75 points**	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
P202.2B		**VALEUR DE L'INDICE**	**90 points / 120 points**	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
*VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	**OUI**	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	**OUI**	10 points
**VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaitre les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	**NON**	0 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	**OUI**	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	**OUI**	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	**OUI**	10 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	**OUI**	10 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	**OUI**	10 points
P255.3	**Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**	**100 points/120 points**	
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 (informatif)	570,00	

Dans le Tableau A : <u>l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées</u>, la valeur de l'indice correspondant à <u>une progression</u> dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.
Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

* VP 158 Ci-joint un exemple parmi tous les autres d'un repérage sur la cartographie du point de rejet dans le milieu récepteur, en l'occurrence celui du DO 20 trop plein du PR CHEYLARD.



** VP.160 tous les TP de PR sont équipés d'une poire de niveau mais pas tous les TP du réseau

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Epuration			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 *Le détail par installation est présenté ci-après*	**597,55**	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	**54**	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	**55**	
***P254.3	**Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel**	**98,95**	**%**

***Le taux de conformité est calculé en divisant, pour chaque station, le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables, puis en pondérant ce ratio par la charge entrante moyenne de DBO5 de la station, avant de faire la somme de ces résultats pour l'ensemble des stations

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Données exploitation par installation			
	STEP LES MOYNACHES 160 EH - SAINT-MONTAN		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE		
VP.176	Charge entrante en DBO5	44,305	
VP.208	Boues évacuées en tMS	7,34	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	7,34	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	STEP TRIGNAN 150 EH (Janv 2023) - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN		
VP.176	Charge entrante en DBO5	15,1	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	STEP SUD (fosse) 150 EH - GRAS		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN		
VP.176	Charge entrante en DBO5	8,64	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
	STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE		
VP.176	Charge entrante en DBO5	32,55	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS		
VP.176	Charge entrante en DBO5	71,832	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	STEP NORD (fosse) 150 EH - GRAS		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP VILLAGE 130 EH - BIDON		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP HAUTES VALGAYETTES 20 EH - LARNAS		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE		
VP.176	Charge entrante en DBO5	98,02	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	STEP RIMOUREN 150 EH - GRAS		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP GERBAUX 40 EH - LARNAS		
VP.176	Charge entrante en DBO5	NR	
VP.208	Boues évacuées en tMS	NR	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	NR	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	NR	

Données exploitation par installation			
	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL		
VP.176	Charge entrante en DBO5	251,741	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VP.208	Boues évacuées en tMS	52,718	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	52,718	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS		
VP.176	Charge entrante en DBO5	75,357	
VP.208	Boues évacuées en tMS	11,475	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	11,475	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	11	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Boues			
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	**71,53**	tMS
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	**83,01**	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	**71,53**	tMS
P206.3	**Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**	**100%**	

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	**7 513**	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	**61.29**	ab/Km
VP.229	Ratio habitants(19 300) par abonnés (abonnements)	**2.57**	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	**16 603**	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements)de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. *Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100*	***Donnée à titre indicatif*** 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	**0**	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagés	***Donnée à titre indicatif*** N.R.	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	**0**	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P258.1	**Taux de réclamations pour 1000 abonnements**	**0**	**Nb/ 1000ab**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2024			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2024	**697 658**	m^3
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2024	**14 477.67**	€HTVA
VP.207.0	*Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).*	*Donnée à titre indicatif* *NR*	€HTVA/m^3
VP.182	Encours total de la dette	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
VP.183	Epargne brute annuelle	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	**53 142.27**	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	**1 265 000**	€TTC
P257.0	**Taux d'impayés sur les factures d'assainissement**	**4.2 %**	**%**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

INVENTAIRE

	07034PR00001 - PR STEP - BIDON	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC03088708	Plaque couverture	A renseigner
GSB00020621	Assise et guidage P1	A renseigner
GSB00020622	Assise et guidage P2	A renseigner
ICA00055477	Sonde de niveau	SIEMENS
ICT00035712	Poires de niveau	A renseigner
KST00105372	Télétransmission	SOFREL
NCA00051152	Armoire de commande	A renseigner
PSB00042295	Pompe de relèvement n°1	SULZER
PSB00042296	Pompe de relèvement n°2	SULZER
TLV00025277	potence avec treuil sur pied	A renseigner
VAN03481294	Vannes d'isolement (x2)	A renseigner
VCL00084395	Clapets de non retour (x2)	A renseigner
XTU00090077	Refoulement P1	A renseigner
XTU00090078	Refoulement P2	A renseigner
	07034SE00001 - STEP VILLAGE - 130 EH - BIDON	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
IQW00018438	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00099054	Télétransmission	SOFREL
	07034SE00001-0000-01 - Traitement Secondaire(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00006885	Degrilleur	A renseigner
GRC01344888	Tampon regard de collecte 1	A renseigner
GRC01344890	Tampon regard de collecte 2	A renseigner
GRC01344891	Tampon regard de collecte 3	A renseigner
GRC01344892	Tampon regard de collecte 4	A renseigner
GRC01344894	Tampon regard de collecte 5	A renseigner
GRC01344895	Caillebottis	A renseigner
ICT00015327	Poire de niveau	A renseigner
IME00002982	Comptage du nombre de bâchés	A renseigner
RCB00005023	Bâche de stockage des EU 1	A renseigner
RCB00005024	Bâche de stockage des EU 2	A renseigner
VAN01279616	Vanne de bâchée hydraulique	A renseigner
VAN01279621	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279622	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279624	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01279626	Vanne de bâchée hydraulique	A renseigner
VAN01279627	Vanne d'isolement 4	A renseigner
VAN01279628	Vanne d'isolement 5	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

XTU00042816	Canalisation amont 1	A renseigner
XTU00042824	Canalisation de répartition des EU 1	A renseigner
XTU00042825	Canalisation de ventilation du massif 1	A renseigner
XTU00042827	Canalisation/Tuyauterie	A renseigner
XTU00042828	Canalisation de répartition des EU 2	A renseigner
XTU00042829	Canalisation de ventilation du massif 2	A renseigner
XTU00042831	Canalisation de drainage 1	A renseigner
XTU00042833	Canalisation de répartition des EU 3	A renseigner
XTU00042834	Canalisation de ventilation du massif 3	A renseigner
XTU00042835	Canalisation de drainage 2	A renseigner
XTU00042839	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00042840	Canalisation de répartition des EU 4	A renseigner
XTU00042841	Canalisation de ventilation du massif 4	A renseigner
XTU00042843	Canalisation de drainage 3	A renseigner
XTU00042844	Canalisation de répartition des EU 5	A renseigner
XTU00042846	Canalisation de ventilation du massif 5	A renseigner
XTU00042847	Canalisation de drainage 4	A renseigner
XTU00050193	Canalisation de drainage 5	A renseigner
	07034SE00001-0000-02 - Instrumentation(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001666	Déversoir en V	A renseigner
	07034SE00001-0000-03 - Equipements Communs(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00029894	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006706	Porte extérieure	A renseigner
GOU00006707	Portail manuel 2 battants	A renseigner
HMB00000424	Fauteuil à roulette	A renseigner
HMB00000425	Bureau	A renseigner
	07042DO00001 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 05 HOTEL DE VILLE	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001657	Seuil versant	A renseigner
GRC01344876	Tampon fonte DN 800	A renseigner
ICA00016116	Sonde de niveau US	A renseigner
ICT00035937	Sonde de niveau TOR	A renseigner
IME00006765	Tare sonde US autosurveillance rejets comptage trop plein	A renseigner
KST00040372	Télésurveillance	A renseigner
	07042DO00002 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001658	Seuil versant	A renseigner
GRC01344877	Tampon fonte DN 800	A renseigner
ICA00016117	Sonde de niveau TOR	A renseigner
ICA00016118	Sonde de niveau US	A renseigner
ICA00046666	Sonde mesure point A2	A renseigner
IME00006766	Tare sonde US autosurveillance rejets comptage trop plein	A renseigner
KST00040374	Télésurveillance	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

07042DO00004 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 29 EMBOUCHURE

Code	Libellé équipement	Marque
GDD00001660	Seuil versant	A renseigner
GRC01344885	Tampon fonte DN 800	A renseigner
ICA00016131	Sonde de niveau US	A renseigner
ICT00015324	Sonde de niveau TOR	A renseigner
KST00040376	Télésurveillance	SOFREL

07042PR00001 - BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003209	Panier de dégrillage	A renseigner
GBT00029884	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006701	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344855	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344857	Trappe d'accès aluminium/acier P1	A renseigner
GRC01344862	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir	A renseigner
GRC01344863	Trappe d'accès aluminium/acier P2	A renseigner
GSB00007595	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007596	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007598	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007603	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007605	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
ICT00015318	Poire de niveau	A renseigner
IQW00012057	Compteur électrique	A renseigner
KST00099051	Télétransmission	SOFREL
NCA00039454	Armoire électrique PR Croix blanche	A renseigner
NPA00001647	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001648	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006025	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00033007	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00033010	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
TLV00012511	Pied de potence de levage	A renseigner
TLV00012512	Potence de levage	A renseigner
XTU00042788	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042791	Canalisation de refoulement P2	A renseigner

07042PR00001-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344865	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279605	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279607	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039582	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039584	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042793	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042795	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042797	Nourrice de collecte	A renseigner

07042PR00002 - BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003212	Panier de dégrillage	A renseigner
GBT00029886	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006703	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344867	Grille antichute	A renseigner
GRC01344869	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344870	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01344872	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GSB00007608	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007610	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007612	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007614	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007615	Support sonde de niveau TOR	A renseigner
ICT00015319	Poire de niveau	A renseigner
IQW00012059	Compteur électrique	A renseigner
KST00099053	Télétransmission	SOFREL
NCA00039455	Armoire électrique PR Croix blanche Les Capitelles	A renseigner
NPA00001649	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001650	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006026	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00033012	Pompe de relevage 1	A renseigner
PSB00033014	Pompe de relevage 2	A renseigner
XTU00042799	Canalisation de refoulement 1	A renseigner
XTU00042800	Canalisation de refoulement 2	A renseigner

07042PR00002-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344874	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279608	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279609	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039585	Clapet anti retour à boule	A renseigner
VCL00039586	Clapet anti retour à boule 2	A renseigner
XTU00042802	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00042803	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042804	Nourrice de collecte	A renseigner

07042PR00003 - BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003211	Panier de dégrillage	A renseigner
GBT00029887	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006704	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344866	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344868	Trappe d'accès aluminium/acier P1	A renseigner
GRC01344871	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01344873	Trappe d'accès aluminium/acier P2	A renseigner
GSB00007606	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007607	Barre de guidage P1	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GSB00007611	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007613	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007616	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
ICT00015320	Poire de niveau	A renseigner
IQW00012060	Compteur électrique	A renseigner
KST00099052	Télétransmission	SOFREL
NCA00039456	Armoire électrique PR La Digue	A renseigner
NCA00039472	Armoire générale	A renseigner
NPA00001651	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001652	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006027	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00033011	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00033013	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
XTU00042798	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042801	Canalisation de refoulement P2	A renseigner

07042PR00003-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344875	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279610	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279611	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039587	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039588	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042805	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042806	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042807	Nourrice de collecte	A renseigner

07042PR00004 - BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003210	Panier de dégrillage	A renseigner
GBT00029885	clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006702	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344858	Grille antichute	A renseigner
GRC01344859	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344860	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01344861	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GSB00007597	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007599	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007600	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007601	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007602	Support de capteur	A renseigner
GSB00007604	Support de capteur 2	A renseigner
ICA00016114	Sonde de mesure	A renseigner
ICT00015317	Poire de niveau	A renseigner
IQW00012058	Compteur électrique	A renseigner
KST00040368	Poste Local M0720 PR DU CHEYLARD	SOFREL
NCA00039471	Armoire générale	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

NPA00001645	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001646	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006024	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00033008	Pompe de relevage 1	A renseigner
PSB00033009	Pompe de relevage 2	A renseigner
TLV00012509	Pied de potence P1	A renseigner
TLV00012510	Pied de potence P2	A renseigner
XTU00042789	Canalisation de refoulement	A renseigner
XTU00042790	Canalisation de refoulement 2	A renseigner

07042PR00004-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344864	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279604	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279606	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039581	Clapet anti retour à boule	A renseigner
VCL00039583	Clapet anti retour à boule 2	A renseigner
XTU00042792	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00042794	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042796	Nourrice de collecte	A renseigner

07042PR00005 - BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003213	Panier de dégrillage	MARQUE INDEFINIE
GOU00006705	Porte externe	A renseigner
GRC01344878	Grille antichute	A renseigner
GRC01344879	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344880	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01344881	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GRC01344882	Grille antichute 3	A renseigner
GRC01344883	Trappe d'accès aluminium/acier 3	A renseigner
GSB00007617	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007618	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007619	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007620	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007621	Pied d'assise 3	A renseigner
GSB00007622	Barre de guidage 3	A renseigner
GSB00007623	Support sonde de niveau TOR	A renseigner
GSB00007624	Support sonde de niveau ANA	A renseigner
ICT00015322	Poire de niveau	A renseigner
ICT00015323	Capteur de niveau	ENDRESS HAUSER
IQW00012061	Compteur électrique	A renseigner
KST00040377	Télésurveillance	A renseigner
NCA00039457	Armoire générale	A renseigner
NCA00039473	Armoire de protection	A renseigner
NPA00001653	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001654	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

NPD00006028	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00033015	Pompe de relevage 1	A renseigner
PSB00033016	Pompe de relevage 2	KSB
PSB00033017	Pompe de relevage 3	KSB
TLV00012527	Treuil panier	A renseigner
TLV00031102	Potence murale avec chariot	A renseigner
UEI00000749	Sécurité installation :	A renseigner
XTU00042809	Canalisation de refoulement 1	A renseigner
XTU00042810	Canalisation de refoulement 2	A renseigner
XTU00042811	Canalisation de refoulement 3	A renseigner
	07042PR00005-0000-01 - Chambre des vannes(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344887	Trappe d'accès fonte	A renseigner
VAN01279613	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279614	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279615	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VCL00039589	Clapet anti retour à boule	A renseigner
VCL00039590	Clapet anti retour à boule 2	A renseigner
VCL00039591	Clapet anti retour à boule 3	A renseigner
XTU00042812	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00042813	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042814	Canalisation de liaison 3	A renseigner
XTU00042815	Nourrice de collecte	A renseigner

07042PR00006 - BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)

Code	Libellé équipement	Marque
GOU00006700	Porte externe	A renseigner
GRC01344841	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344842	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir 1	A renseigner
GRC01344843	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01344844	Trappe d'accès aluminium/acier P2	A renseigner
GSB00007580	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007581	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007582	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007583	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007586	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
GSB00022224	Socle réhausse et protection armoire	A renseigner
ICA00046667	Sonde de niveau - mesure point A2	PARATRONIC
ICT00015316	Poire de niveau	A renseigner
IME00006764	Tare sonde US autosurveillance rejets comptage trop plein	A renseigner
IQE00046199	Compteur	SENSUS
IQW00012056	Compteur électrique	A renseigner
IRE00006233	Tête Emetrice compteur	SENSUS
NCA00039468	Armoire générale	A renseigner
NPA00001641	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001642	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

NPD00006022	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00033005	Pompe de relèvement n°1	LOWARA
PSB00033006	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
TLV00012507	Pied de potence de levage (inexistant)	A renseigner
TLV00012508	Potence de levage (inexistant)	A renseigner
XTU00042776	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042777	Canalisation de refoulement P2	A renseigner

07042PR00006-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344850	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279601	Vanne d'isolement 1	BAYARD
VAN01279603	Vanne d'isolement 2	BAYARD
VCL00039578	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039580	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042780	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042783	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042785	Nourice de collecte	A renseigner
XYR00002926	Adaptateurs à bride	BAYARD
XYR00002927	Raccords ZSM	MARQUE INDEFINIE

07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH

Code	Libellé équipement	Marque
IQW00012126	Compteur électrique STEP BOURG 8000 EH (C3)	A renseigner
IQW00041163	Compteur électrique STEP BOURG 8000 EH (C4)	A renseigner

07042SE00001-0000-01 - Pretraitement(-)

Code	Libellé équipement	Marque
CSP00001877	Surpresseur (air lift)	GARDNER DENVER
EPD00003219	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir	A renseigner
GBT00029905	Balustrade	A renseigner
GBT00029907	Balustrade 2	A renseigner
GDD00001680	Glissière amont + Batardeau	A renseigner
GDD00001681	Glissière aval	A renseigner
GDD00001682	Glissière amont + Batardeau 2	A renseigner
GDD00001683	Glissière aval 2	A renseigner
GDD00001684	Caisson de répartition	A renseigner
GDD00001685	Clifford	A renseigner
GDD00001686	Lame déversante (calage du niveau)	A renseigner
GRC03082753	Couverture en caillebotis	A renseigner
RBE00000278	Poubelle à déchets	A renseigner
SDG00003058	Dégrilleur automatique droit	FB.PROCEDES
SGF00000301	Aéro-flottateur	A renseigner
VAN01279838	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279839	Vanne de by-pass	A renseigner
VAN01279840	Vanne de récupération des graisses	A renseigner
VAN01279843	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279844	Vanne à ouverture rapide	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

XTU00042876	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042877	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042880	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00042884	Canalisation amont 3	A renseigner
XTU00042885	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00042886	Canalisation d'extraction	A renseigner
	07042SE00001-0000-02 - Réception de sous produits externes(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003221	Dégrilleur grossier	A renseigner
GRC01345055	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GSB00007644	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007645	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007646	Support sonde de niveau TOR	A renseigner
GSB00007647	Support sonde de niveau ANA	A renseigner
ICA00016134	Sonde de mesure	A renseigner
ICT00015362	Poire de niveau	A renseigner
PSB00033061	Pompe de reprise	KSB
VAN01279845	Vanne d'isolement	A renseigner
XTU00042890	Canalisation aval	A renseigner
	07042SE00001-0000-03 - Traitement secondaire(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
ASG00001870	Turbine d'aération	A renseigner
ASG00001871	Turbine d'aération 2	A renseigner
GBT00029908	Echelle externe	A renseigner
GBT00029909	Echelle interne	A renseigner
GBT00029910	Clôture de grillage soudé	A renseigner
GDD00001687	Lame versante vers clarif	A renseigner
GDD00001688	Clifford	A renseigner
GDD00001689	Lame siphoïde périphérique	A renseigner
GDD00001690	Lame versante périphérique	A renseigner
GDD00001692	Barre de guidage (boues clarifiées)	A renseigner
GDD00001693	Barre de guidage 2 (boues clarifiées)	A renseigner
GDD00001694	Barre de guidage (boues en excès)	A renseigner
GOU00006710	Portillon	A renseigner
GRC01345058	Grille antichute (boues clarifiées)	A renseigner
GRC01345059	Trappe d'accès aluminium (boues clarifiées)	A renseigner
GRC01345061	Grille antichute 2 (boues clarifiées)	A renseigner
GRC01345062	Trappe d'accès aluminium 2 (boues clarifiées)	A renseigner
GRC01345063	Grille antichute (boues en excès)	A renseigner
GRC01345064	Trappe d'accès aluminium (boues en excès)	A renseigner
GRC01345065	Caillebotis	A renseigner
GSB00007649	Pied d'assise (boues clarifiées)	A renseigner
GSB00007651	Pied d'assise 2 (boues clarifiées)	A renseigner
GSB00007652	Support sondes de niveau TOR (boues clarifiées)	A renseigner
GSB00007653	Pied d'assise (boues en excès)	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ICT00015374	Poire de niveau (boues clarifiées)	A renseigner
PSB00033067	Pompe de relevage (boues clarifiées)	KSB
PSB00033068	Pompe de relevage 2 (boues clarifiées)	KSB
PSB00033080	Pompe de relevage (boues en excès)	A renseigner
SFS00000439	Pont Racleur	A renseigner
VAN01279848	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279849	Vanne d'isolement (boues clarifiées)	A renseigner
VAN01279851	Vanne d'isolement 2 (boues clarifiées)	A renseigner
VAN01279852	Vanne d'isolement (boues en excès)	A renseigner
VCL00039599	Clapet anti retour à boule (boues clarifiées)	A renseigner
VCL00039600	Clapet anti retour à boule 2 (boues clarifiées)	A renseigner
VCL00039601	Clapet anti retour à boule (boues en excès)	A renseigner
XTU00042891	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042893	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042894	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00042898	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00042899	Canalisation d'extraction	A renseigner
XTU00042901	Canalisation aval (boues clarifiées)	A renseigner
XTU00042903	Canalisation aval 2 (boues clarifiées)	A renseigner
XTU00042904	Nourrice de collecte (boues clarifiées)	A renseigner
XTU00042905	Canalisation aval 3 (boues clarifiées)	A renseigner
XTU00042908	Canalisation aval (boues en excès)	A renseigner
	07042SE00001-0000-04 - Traitement des boues(07042SE00001-0000-05 - Epaississeur de boues)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00029912	Echelle	A renseigner
GBT00029913	Balustrade	A renseigner
VAN01279853	Vanne de vidange par hydro	A renseigner
XTU00042910	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042911	Canalisation trop plein	A renseigner
XTU00042912	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042913	Canalisation vers hydro	A renseigner
	07042SE00001-0000-04 - Traitement des boues(07042SE00001-0000-06 - Lit de séchage)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01345066	Regard de collecte	A renseigner
GRC01345067	Regard de collecte 2	A renseigner
GRC01345068	Regard de collecte 3	A renseigner
GRC01345069	Regard de collecte 4	A renseigner
GRC01345070	Regard de collecte 5	A renseigner
GRC01345071	Regard de collecte 6	A renseigner
GRC01345072	Regard de collecte 7	A renseigner
GRC01345073	Regard de collecte 8	A renseigner
VAN01279854	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279855	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279856	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01279857	Vanne d'isolement 4	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VAN01279858	Vanne d'isolement 5	A renseigner
VAN01279859	Vanne d'isolement 6	A renseigner
VAN01279862	Vanne d'isolement 7	A renseigner
VAN01279863	Vanne d'isolement 8	A renseigner
XTU00042915	Canalisation	A renseigner
XTU00042916	Canalisation 2	A renseigner
XTU00042917	Canalisation 3	A renseigner
XTU00042919	Canalisation 4	A renseigner
XTU00042921	Canalisation 5	A renseigner
XTU00042923	Canalisation 6	A renseigner
XTU00042924	Canalisation 7	A renseigner
XTU00042927	Canalisation 8	A renseigner
	07042SE00001-0000-04 - Traitement des boues(07042SE00001-0000-07 - Dissication des boues)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GSB00020397	Rails de guidage pour benne	A renseigner
GSB00020398	Rails de guidage pour benne 2	A renseigner
IFE00013219	Débitmètre hydraulique	A renseigner
PCS00030088	Pompe doseuse (floculation)	SEEPEX
PCS00030089	Pompe à boues	SEEPEX
PGA00001956	Pompe gaveuse	PCM
PSB00033094	Pompe à polymère liquide	A renseigner
PSB00033098	Pompe eau de dilution	A renseigner
PSB00033100	Pompe dilacératrice	A renseigner
RBE00000279	Benne ouverte + bache	A renseigner
RBE00000280	Benne ouverte + bache	A renseigner
RCB00005026	Bac de rétention	A renseigner
RCB00005027	Préparante à polymère	A renseigner
RTR00000049	Trémie à boues	A renseigner
SEG00000368	Centrifugeuse	ALFA LAVAL
VAN01279865	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279866	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279867	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01279868	Vanne d'isolement 4	A renseigner
VAN01279869	Vanne d'isolement 5	A renseigner
VAN01279963	Vanne d'isolement 6	A renseigner
VAN01279964	Vanne d'isolement 7	A renseigner
VAN01279967	Vanne d'isolement 8	A renseigner
VAN01279968	Vanne motorisée (lavage centrif)	TECOFI
VAN01279970	Vanne motorisée (première eaux)	A renseigner
XTU00042933	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042934	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042935	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00042936	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00042937	Canalisation amont 3	A renseigner
XTU00042938	Canalisation aval 3	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

XTU00042939	Canalisation amont 4	A renseigner
XTU00042940	Canalisation aval 4	A renseigner
XTU00042947	Canalisation aval 5	A renseigner
XTU00042948	Canalisation aval 6	A renseigner
XTU00042949	Canalisation de répartition vers bennes	A renseigner
	07042SE00001-0000-08 - Poste toutes eaux(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GDD00001696	Barres de guidage	A renseigner
GDD00001697	*Barre de guidage 2	A renseigner
GRC01345114	Grille antichute	A renseigner
GRC01345115	Trappe d'accès aluminium	A renseigner
GRC01345116	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01345117	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GSB00007654	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007655	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007656	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
ICA00048803	Sonde piézométrique	A renseigner
ICT00015375	Poire de niveau	A renseigner
PSB00033101	Pompe de relevage	A renseigner
PSB00033102	Pompe de relevage 2	A renseigner
VAN01279971	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279972	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039602	Clapet anti retour à boule	A renseigner
VCL00039603	Clapet anti retour à boule 2	A renseigner
XTU00042950	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042953	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00042959	Nourrice de collecte	A renseigner
XTU00042961	Canalisation aval 3	A renseigner
	07042SE00001-0000-09 - Electricité- commande(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
HEC00000325	Chauffe eau électrique (local technique)	A renseigner
HEC00000326	Chauffe eau électrique (déshydratation)	A renseigner
JCC00004823	Chauffage des locaux administratifs	A renseigner
JCC00004824	Chauffage des locaux techniques	A renseigner
JCC00004825	Chauffage des locaux techniques (déshydratation)	A renseigner
KMC00001135	Carte GSM	A renseigner
KNA00003642	Interface homme machine	SIEMENS
KNA00003643	Automate Programmable Industriel (API)	SIEMENS
KNA00003644	Automate Programmable Spécifique	A renseigner
KST00040388	Poste Local M0720 SE BOURG SAINT ANDEOL	SOFREL
NAC00000287	Sectionneur sur poteau	A renseigner
NAC00000288	Onduleur	A renseigner
NCA00039514	Armoire générale BT	A renseigner
NCA00039515	Armoire générale BT (Déshydratation)	A renseigner
NCA00039518	Armoire Matières de Vidange	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

NCA00039519	Armoire Polymère	A renseigner
NCA00068992	Coffret de commande du Dégrilleur	FB.PROCEDES
NEP00004449	Eclairage des locaux techniques	A renseigner
NEP00004450	Eclairage extérieur par projecteur	A renseigner
NPA00001657	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001658	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006031	Disjoncteur général BT	A renseigner
NPD00006032	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (STEP)	A renseigner
NPD00006033	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (Déshydratation)	A renseigner
NPO00002033	Batterie de condensateurs (fixe)	A renseigner
NPT00001450	Transfo poteau	A renseigner
NPV00008045	Variateur de vitesse (Turbine d'aération) 1	A renseigner
NPV00008046	Variateur de vitesse (Turbine d'aération) 2	ABB
NPV00008047	Variateur de vitesse (Pompes à boues)	A renseigner
NPV00008048	Variateur de vitesse (Bol)	A renseigner
NPV00008049	Variateur de vitesse (Vis)	A renseigner
NPV00008050	Variateur de vitesse (Pompes Gaveuse)	A renseigner
NXX00000830	Isolateur sur réseau 20kv	A renseigner
USG00000005	Signalétique de sécurité	A renseigner
	07042SE00001-0000-10 - Instrumentation(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GDD00001700	Déversoir en U	A renseigner
GSB00007659	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
GSB00007660	Support de capteur	A renseigner
IAN00010021	Sonde ultra son / Radar	A renseigner
IAN00010022	Convertisseur de signal (mesure du point A4)	SIEMENS
IAN00010023	Convertisseur de signal (mesure QP et Process)	ENDRESS HAUSER
IFE00013220	Débitmètre mesure du point A3 entrée	SIEMENS
IFE00013221	Débitmètre (mesure du point A6 prod. boues)	SIEMENS
IFE00013222	Débitmètre boues en excès	A renseigner
IME00002985	Pluviometre	HYDREKA
IME00002986	Mesure de rH	HACH
IME00006760	Tare sonde US autosurveillance rejets comptage trop plein	A renseigner
IQE00024968	Compteur d'eau	A renseigner
IRP00001802	Préleveur d'entrée	ENDRESS HAUSER
IRP00001803	Préleveur de sortie	HACH
IRP00001804	Préleveur de boues	A renseigner
LAB00002566	Agitateur quadripale inox autosurveillance rejet	A renseigner
UGD00002556	Centrale détection gaz H2S PORTATIF	CIR
UGD00003505	Détecteur de gaz h2S n°1	OLDHAM
UGD00003506	Détecteur de gaz h2S n°2	OLDHAM
USG00000059	Kit alarme sonore déportée 100DB - qté 2	CIR
	07042SE00001-0000-11 - Equipement communs(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
DAM00007604	Ballon anti-bélier	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GBT00029917	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GBT00071339	Plateforme + abri armoire électrique générale	A renseigner
GOU00006717	Porte	A renseigner
GOU00006718	Porte extérieure (local d'exploitation)	A renseigner
GOU00006719	Porte extérieure (local déshydratation)	A renseigner
GOU00006720	Porte extérieure (local bennes à sous produits)	A renseigner
GOU00006722	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GSB00007662	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
ICA00016144	Sonde de mesure	A renseigner
JCE00002377	Extracteur d'air	A renseigner
JCE00005082	Extracteur d'air	MARQUE INDEFINIE
PCS00030090	Surpresseur d'eau industrielle	GRUNDFOS
RCB00005033	Stockage eau potable	A renseigner
UEI00000752	Extincteur	A renseigner
VAN01279981	Electrovanne (remplissage cuve AEP)	A renseigner
VAN01279982	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279983	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279984	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VCL00039606	Clapet anti-retour	A renseigner
XTU00042975	Canalisation AEP	A renseigner
XTU00042976	Nourrice amont	A renseigner
XTU00042977	Nourrice aval	A renseigner

07042SE00001-0000-11 - Equipement communs(07042SE00001-1750-01 - LEVAGE)

Code	Libellé équipement	Marque
TLV00012540	Potence sur pied nue poste Toutes Eaux	A renseigner
TLV00012545	Rail de levage IPN avec palan sur chariot	A renseigner
TLV00025698	Potence alu 160kg - extraction boues	KSB
TLV00025699	Embase de potence universel alu	KSB

07099PR00001 - GRAS - PR de Rimouren

Code	Libellé équipement	Marque
GBT00029883	Cloture de type simple torsion	A renseigner
GBT00074438	Clôture sanglier	A renseigner
GOU00006699	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344836	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344837	Trappe d'accès aluminium/acier P1	A renseigner
GRC01344838	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01344839	Trappe d'accès aluminium/acier P2	A renseigner
GSB00007575	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007576	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007577	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007578	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007579	Support de capteur	A renseigner
ICT00015315	Poire de niveau	A renseigner
IQW00038451	Compteur Electrique GRAS - PR de Rimouren	A renseigner
KST00040366	M0720 PR GRAS RIMOURENS	SOFREL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

MBA00001870	Batterie	A renseigner
MPS00001003	Panneau solaire	A renseigner
NCA00039467	Armoire/Châssis/Pupitre/Coffret de commande	A renseigner
NPA00001637	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001638	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006020	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00033003	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00033004	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
TLV00019890	Pied de potence nue	A renseigner
TLV00019891	Potence nue	A renseigner
XTU00042771	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042772	Canalisation de refoulement P2	A renseigner
	07099PR00001-0000-01 - Chambre des vannes(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344840	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279598	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279599	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039576	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039577	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042773	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042774	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042775	Nourrice de collecte	A renseigner
	07099SE00001 - GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH	

Code	Libellé équipement	Marque
IQE00046586	Compteur AEP	A renseigner
IQW00018444	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
VAN03867042	Vanne DN100	A renseigner
XTU00104316	Tuyauterie 12m	A renseigner
	07099SE00002 - GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH	

Code	Libellé équipement	Marque
IQW00018443	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
VAN03867041	Vanne DN100	A renseigner
XTU00104315	Tuyauterie 12m	A renseigner
	07099SE00003 - GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	

Code	Libellé équipement	Marque
IQW00018445	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
TLV00019807	Pied de potence nue	A renseigner
TLV00019808	Potence nue	A renseigner
	07099SE00003-1110-03 - PRETRAITEMENT(07099SE00003-1110-02 - Dégrillage et compactage des déchêts)	

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00004892	Grille manuelle	A renseigner
XTU00072885	Canalisation amont	A renseigner
XTU00072886	Canalisation aval	A renseigner
	07099SE00003-4000-05 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07099SE00003-4000-04 - Filtres plantés de roseaux)	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Code	Libellé équipement	Marque
GRC02204357	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204358	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204359	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204360	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204361	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204362	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204363	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204364	Caillebotis regard de drainage	A renseigner
GRC02204365	Caillebotis	A renseigner
NGR00002099	Compteur de bâché	A renseigner
RCB00008804	Cuve de stockage EU	A renseigner
RCB00008805	Cuve de stockage EU	A renseigner
VAN02740281	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN02740282	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN02740283	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN02740284	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN02740285	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN02740286	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN02740287	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN02740288	Vanne d'isolement	A renseigner
VDA00046768	Vanne de bâchée hydraulique	A renseigner
VDA00046769	Vanne de bâchée hydraulique	A renseigner
XTU00072887	Canalisation amont	A renseigner
XTU00072888	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072889	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner
XTU00072890	Canalisation de drainage	A renseigner
XTU00072891	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072892	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner
XTU00072893	Canalisation de drainage	A renseigner
XTU00072894	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072895	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner
XTU00072896	Canalisation de drainage	A renseigner
XTU00072897	Canalisation amont	A renseigner
XTU00072898	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072899	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner
XTU00072900	Canalisation de drainage	A renseigner
XTU00072901	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072902	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner
XTU00072903	Canalisation de drainage	A renseigner
XTU00072904	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072905	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner
XTU00072906	Canalisation de drainage	A renseigner
XTU00072907	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072908	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

XTU00072909	Canalisation de drainage	A renseigner
XTU00072910	Canalisation de répartition des EU	A renseigner
XTU00072911	Canalisation de ventilation du massif	A renseigner
XTU00072912	Canalisation de drainage	A renseigner
	07099SE00003-9000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE(07099SE00003-9000-01 - Electricité BT)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
NCA00060680	Armoire générale	A renseigner
NPA00002694	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00002695	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
	07099SE00003-9000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE(07099SE00003-9000-02 - Tableau Général BT)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
NPD00008519	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
	07099SE00003-9000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE(07099SE00003-9000-03 - Secours Electrique divers)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
NPD00008518	Capteur solaire	A renseigner
	07099SE00003-9500-03 - INSTRUMENTATION(07099SE00003-9500-02 - Mesures réglementaires)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00029039	Canal de comptage Venturi	MARQUE INDEFINIE
IQE00048418	Compteur bâchée 1	A renseigner
IQE00048419	Compteur bâchée 2	A renseigner
	07099SE00003-9700-04 - EQUIPEMENTS COMMUNS(07099SE00003-9700-03 - Protection du périmètre de l'installation)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00057630	Clôture électrique anti sangliers	A renseigner
GOU00012964	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GPR00000338	Clôture de type grillage soudé	A renseigner
MBA00001515	Batterie alimentation clôture	A renseigner
	07133PR00001 - LARNAS - PR Village	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GOU00022780	Portail	A renseigner
GRC01344851	Grille antichute	A renseigner
GRC01344852	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344853	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01344854	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GSB00007590	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007591	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007592	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007593	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007594	Support sonde de niveau TOR	A renseigner
ICA00053414	Sonde de niveau	A renseigner
ICT00005196	Poire de niveau	A renseigner
IQW00003662	Compteur Electrique PR Village	A renseigner
KST00008511	Télésurveillance	SOFREL
NCA00039470	Armoire générale	ITECOM
NPA00001643	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

NPA00001644	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006023	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PIM00001918	Pompe n°1 Amarex F50 220	A renseigner
PIM00001919	Pompe n°2 Amarex F50 220	KSB
TLV00004678	Potence sur pied nue	KSB
VCL00089494	Clapet TP	A renseigner
XTU00042786	Canalisation de refoulement	A renseigner
XTU00042787	Canalisation de refoulement 2	A renseigner
XTU00102048	Canalisation	A renseigner

07133PR00002 - LARNAS - PR Les Riccords

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344845	Grille antichute	A renseigner
GRC01344846	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344847	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir	A renseigner
GRC01344848	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GSB00007584	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007585	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007587	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007588	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007589	Support sonde de niveau TOR	A renseigner
ICT00005197	Poire de niveau	A renseigner
ICT00019938	Régulateur de niveau	A renseigner
IQW00003663	Compteur Electrique PR Les Riccords	A renseigner
KST00040367	Télésurveillance	SOFREL
NCA00039469	Armoire générale	ITECOM
NPA00001639	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001640	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006021	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00009019	Pompe de relevage n°2	KSB
PSB00009026	Pompe de relevage 1	KSB
TLV00004679	Potence sur pied nue	FLYGT
XTU00042778	Canalisation de refoulement	A renseigner
XTU00042779	Canalisation de refoulement 2	A renseigner

07133PR00002-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344849	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279600	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279602	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00013592	Clapet anti retour à boule	A renseigner
VCL00039579	Clapet anti retour à boule	A renseigner
XTU00042781	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00042782	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042784	Nourrice de collecte	A renseigner

07133SE00001 - LARNAS - STEP GERBAUX - 40 EH

Code	Libellé équipement	Marque

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

IQE00048420	Compteur bâchée	A renseigner
	07133SE00003 - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
IQW00003664	Compteur Electrique LARNAS - STEP - 3500 EH	A renseigner
KST00008078	Poste local M0703 SE STEP LARNAS	SOFREL
	07133SE00003-1750-01 - LEVAGE(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
TLV00004680	Pied de potence seul recirculation	FLYGT
TLV00004681	Pied de potence seul poste toutes eaux	FLYGT
TLV00004682	Potence sur pied avec treuil bassin d'aération intérieur	A renseigner
TLV00004683	Potence sur pied avec treuil bassin d'aération extérieur	A renseigner
TLV00004684	Potence sur pied nue silo à boues	A renseigner
TLV00004685	Potence sur pied avec treuil relevage entrée	FLYGT
	07133SE00003-1750-02 - RELEVAGE ET PRETRAITEMENT(07133PR00007 - RELEVAGE STEP LARNAS)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01485814	Grille antichute 1	A renseigner
GRC01485815	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01485816	Grille antichute 3	A renseigner
GRC01485817	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01485818	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GRC01485819	Trappe d'accès aluminium 3	A renseigner
GSB00012226	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012227	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012228	Pied d'assise 3	A renseigner
ICT00043948	Poires de niveau	A renseigner
PSB00008676	Pompe 2	KSB
PSB00008790	Pompe 3	KSB
PSB00009059	Pompe 1	KSB
VAN01501810	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01501811	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01501812	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VCL00013575	Clapet à boule DN100	A renseigner
VCL00044021	Clapet à boule 2	TECOFI
VCL00044022	Clapet à boule 3	TECOFI
XTU00050122	Nourrice de collecte	A renseigner
XTU00050123	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050124	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00050125	Canalisation aval 3	A renseigner
	07133SE00003-1750-02 - RELEVAGE ET PRETRAITEMENT(07133SE00003-1110-01 - DEGRILLAGE)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GSB00002202	Barre usure tamis	A renseigner
SBC00000853	Vis de compactage	FB.PROCEDES
SDG00000643	Dégrilleur vertical automatique	FB.PROCEDES
	07133SE00003-2000-01 - POSTES DIVERS(07133SE00003-0000-01 - POSTE COLATURES)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

PIM00001921	Pompe poste de colature Amarex 0,8 kW	A renseigner
PSB00076748	Pompe 2	A renseigner
	07133SE00003-2000-01 - POSTES DIVERS(07133SE00003-9711-01 - EAU INDUSTRIELLE)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
DAM00002260	Ballon reflix 200 litres 10 bars	A renseigner
GBT00057641	Porte surpresseur eaux industrielles	MARQUE INDEFINIE
PCS00017784	Surpresseur Eau industrielle (2 ppes)	KSB
XTU00072929	Canalisation eau industrielle	A renseigner
	07133SE00003-2000-01 - POSTES DIVERS(07133SE00003-9712-01 - Production d'air BA)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
CSP00000651	Surpresseur 1 Robuschi 33 kW	ROBUSCHI
CSP00000653	Surpresseur 2 Robuschi 33 kW	A renseigner
	07133SE00003-4000-01 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07133SE00003-0000-02 - DEPHOSPHATATION)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
BPD00002222	Injection de Chlorure Férrique Pompe doseuse Alidos	PROMINENT
UPI00000552	Rince oeil chlorure ferrique	A renseigner
	07133SE00003-4000-01 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07133SE00003-0000-04 - RECIRCULATION)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
PIM00001922	Pompe 2 recirculation KSB amarex 1,9 kW	A renseigner
PSB00076578	Pompe 1 recirculation	KSB
	07133SE00003-4000-01 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07133SE00003-0000-06 - CLARIFICATION)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
PSB00079336	Pompe à flottants	GRUNDFOS
SFS00000222	Pont Racleur	A renseigner
VDA00062912	Crépine de départ d'eau industrielle	A renseigner
ZME00000747	Motoréducteur clarificateur	FLENDER
	07133SE00003-4000-01 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07133SE00003-4010-01 - AERATION)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
ATB00001539	Agitateur immergé pales bananes exterieur 3,1 kW	KSB
ATB00001540	Agitateur immergé intérieur 2,5 kW	KSB
BDG00000329	Diffuseurs fines bulles montés sur rampes 430m3	EUROPELEC
BDG00000330	Diffuseurs fines bulles montés sur rampes 220m3	EUROPELEC
	07133SE00003-8000-01 - TRAITEMENT DES BOUES(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
ATB00001535	Agitateur silo boues	KSB
BPD00002096	Pompe polymere	SEEPEX
BPO00001291	Skid de prépa Polymère	EMO
ICA00005158	Sonde Marche à sec	A renseigner
PGA00000799	Pompe extraction des boues	SEEPEX
RCB00010850	Cuve de stockage polymère + rétention + agitation	EMO
SBF00000139	Bande filtrante	A renseigner
STA00000039	table egouttage Andritz PDM 1000 0,37 kW	A renseigner
XTU00108173	Canalisation arrivée des boues	A renseigner
ZMR00000491	Moto reducteur Flender 0,37 kW	A renseigner
ZPH00000197	Rotor stator Seepex	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

	07133SE00003-9000-01 - ELECTRICITE COMMANDE(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
NCA00008367	Armoire electrique générale	A renseigner
NCA00069343	Coffret de commande Dégrilleur comptacteur	A renseigner
	07133SE00003-9500-01 - INSTRUMENTATION(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
IAN00003004	Sonde redox	HACH
IFE00004008	Sonde ultrasond - Hydroranger +mesure Bypass	SIEMENS
IFE00004152	Debimetre electromagnetique boues DN 65	ENDRESS HAUSER
IFE00004154	Debimetre ultrason sortie	SIEMENS
IFE00004155	Debimetre electromagnetique entrée DN 100	ENDRESS HAUSER
IME00006761	Tare sonde US autosurveillance rejets comptage trop plein	A renseigner
IRP00000666	Preleveur refrigéré sortie ASP 2001	HACH
IRP00000667	Preleveur refrigéré entrée ASP 2000	HACH
LAB00002567	Agitateur quadripale inox autosurveillance rejet	A renseigner
	07259PR00001 - SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003201	Panier degrillage	A renseigner
GBT00029877	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006694	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344764	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344765	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01344766	Trappe d'accès aluminium / acier P1	A renseigner
GRC01344767	Trappe d'accès aluminium / acier P2	A renseigner
GRC01344768	Trappe d'accès fibre de verre	A renseigner
GSB00007527	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007528	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007529	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007530	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007531	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
GSB00007532	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
ICA00016106	Sonde de mesure Piézomètrique	A renseigner
ICT00015307	Poire de niveau	A renseigner
IQW00012051	Compteur énergie	A renseigner
KST00040358	Télétransmission	PERAX
NCA00039459	Armoire générale	A renseigner
NPA00001622	Raccordement électrique	A renseigner
PSB00032985	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00032986	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
TLV00012501	Pied de potence de levage	A renseigner
TLV00012502	Potence de levage	A renseigner
XTU00042728	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042729	Canalisation de refoulement P2	A renseigner
	07259PR00001-0000-01 - Chambre de vannes(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GRC01344769	Trappe d'accès fibre de verre	A renseigner
VAN01279562	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279563	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039559	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039560	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042730	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042731	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042732	Nourrice de collecte	A renseigner

07259SE00001 - SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH

07259SE00001-0000-01 - PRETRAITEMENT(-)

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003215	Grille perforée déssablage	A renseigner
GBT00029888	Balustrade	A renseigner
GDD00001661	Caisson de répartition	A renseigner
GDD00001662	Clifford	A renseigner
GDD00001663	Régulateur de niveau	A renseigner
SFS00000437	Racleur de graisses	A renseigner
SGF00000300	Aéro-flottateur	A renseigner
VAN01279619	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279620	Vanne de by-pass	A renseigner
VAN01279625	Vanne à ouverture rapide déssablage	A renseigner
XTU00042821	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042822	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00042823	Goulotte de récupération des graisses	A renseigner
XTU00042826	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042832	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00042836	Tube d'eau sous-najente	A renseigner
XTU00042837	Canalisation d'extraction déssablage	A renseigner

07259SE00001-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344901	Caillebotis canal de comptage	A renseigner

07259SE00001-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07259SE00001-0000-08 - Bassin d'aération)

Code	Libellé équipement	Marque
ASG00001869	Turbine d'aération	A renseigner
GBT00029889	Balustrade escalier	A renseigner
GBT00029890	Balustrade	A renseigner
GBT00029891	Clôture de protection BA	A renseigner
GDD00001664	Lame versante vers clarif	A renseigner
GRC01344893	Caillebotis	A renseigner
XTU00042842	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042845	Canalisation aval	A renseigner

07259SE00001-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07259SE00001-0000-09 - Dégazage)

Code	Libellé équipement	Marque
GBT00029893	Echelle	A renseigner
GBT00029895	Balustrade	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GDD00001665	Lame versante	A renseigner
GRC01344896	Plateforme	A renseigner
XTU00042848	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042849	Canalisation aval	A renseigner
	07259SE00001-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07259SE00001-0000-10 - Clarificateur)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001667	Clifford	A renseigner
GDD00001668	Lame siphoïde périphérique	A renseigner
GDD00001669	Lame versante périphérique	A renseigner
SFS00000438	Pont racleur	A renseigner
VAN01279629	Vanne d'isolement	A renseigner
XTU00042850	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042853	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042854	Canalisation d'extraction	A renseigner
	07259SE00001-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07259SE00001-0000-11 - Recirculation des boues clarifiées)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01344897	Grille antichute	A renseigner
GRC01344898	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344899	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01344900	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GSB00007629	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007630	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007631	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007632	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007633	Support sonde de niveau TOR	A renseigner
ICT00015328	Poire de niveau	A renseigner
PSB00033019	Pompe de relèvement	A renseigner
PSB00033020	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
TLV00012532	Pied de potence de levage	A renseigner
TLV00012533	Potence de levage	A renseigner
VAN01279630	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279632	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039592	Clapet anti retour à boule	A renseigner
VCL00039593	Clapet anti retour à boule 2	A renseigner
XTU00042856	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042857	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00042858	Nourrice de collecte	A renseigner
XTU00042859	Canalisation aval 3	A renseigner
	07259SE00001-0000-03 - TRAITEMENT DES BOUES(07259SE00001-0000-12 - Concentration/ Stockage des boues)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00029899	Echelle	A renseigner
GBT00029900	Passerelle	A renseigner
GBT00029901	Balustrade	A renseigner
VAN01279633	Vanne de vidange (niveau 1)	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VAN01279634	Vanne de vidange (niveau 2)	A renseigner
XTU00042860	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042861	Canalisation trop plein	A renseigner
XTU00042862	Canalisation aval	A renseigner
	07259SE00001-0000-03 - TRAITEMENT DES BOUES(07259SE00001-0000-13 - Dissication des boues)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01344902	Tampons/ grilles sortie des drains	A renseigner
GRC01344903	Tampons/ grilles sortie des drains 2	A renseigner
GRC01345040	Tampons/ grilles sortie des drains 3	A renseigner
GRC01345041	Tampons/ grilles sortie des drains 4	A renseigner
GRC01345042	Tampons/ grilles sortie des drains 5	A renseigner
VAN01279635	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01279637	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279829	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01279830	Vanne d'isolement 4	A renseigner
VAN01279831	Vanne d'isolement 5	A renseigner
XTU00042863	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042864	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00042865	Canalisation amont 3	A renseigner
XTU00042866	Canalisation amont 4	A renseigner
XTU00042867	Canalisation amont 5	A renseigner
ZPH00000075	Hydroéjecteur	A renseigner
	07259SE00001-0000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GPR00000020	Coffret de protection	A renseigner
HEC00000324	Chauffe eau électrique	A renseigner
JCC00004822	Chauffage des locaux techniques	A renseigner
KST00040378	Poste Local M0720 SE SAINT JUST	SOFREL
NCA00039481	Armoire générale	A renseigner
NEP00004448	Eclairage des locaux administratifs	A renseigner
NPA00001655	Raccordement électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001656	Raccordement électriques des capteurs	A renseigner
NPD00006029	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
	07259SE00001-0000-05 - INSTRUMENTATION(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001675	Déversoir (Mesure du point A4, Sortie)	A renseigner
GSB00007638	Support (Mesure du point A4, Sortie)	A renseigner
GSB00007641	Support de capteur (mesure process)	A renseigner
IAN00010010	Convertisseur de signal (Mesure du point A4, Sortie)	HACH
IAN00010011	Mesure du rH (mesures process)	A renseigner
IAN00010012	Convertisseur de signal (mesures process)	A renseigner
IFE00013215	Débitmètre (mesure du point A3, Entrée)	SIEMENS
IFE00013216	Débitmètre (Mesure du point A6, Prod.Boues)	ENDRESS HAUSER
IME00002984	Sonde radar (Mesure du point A4, Sortie)	A renseigner
IQW00012062	Compteur électrique	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

	07259SE00001-0000-06 - EQUIPEMENTS COMMUNS(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00029904	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006708	Porte externe	A renseigner
GOU00006709	Portail manuel 2 battants	A renseigner
LAB00001339	Etuve	A renseigner
LAB00001340	Balance de précision	A renseigner
LAB00001341	Cloche à désicateur	A renseigner
LAB00002800	Chauffe-eau	A renseigner
	07259SE00001-0000-07 - POSTE DE RELEVAGE(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003214	Dégrillage grossier	FB.PROCEDES
GRC01344807	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344808	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01344809	Trappe d'accès aluminium P1	A renseigner
GRC01344810	Trappe d'accès aluminium P2	A renseigner
GSB00007545	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007546	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007547	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007548	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007625	Clapet anti retour à boule P1	A renseigner
GSB00007626	Clapet anti retour à boule P2	A renseigner
GSB00007627	Support sonde de niveau TOR	A renseigner
GSB00007628	Support sonde de niveau ANA	A renseigner
GSB00020506	Support conduite	A renseigner
GSB00020509	Support canalisation	A renseigner
ICT00015325	Poire de niveau	A renseigner
ICT00015326	Sonde de mesure piezométrique	A renseigner
JCC00008351	Grille de séchage	A renseigner
PSB00032991	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00032992	Pompe de relèvement n°2	FLYGT
RBE00000276	Poubelle à déchets	A renseigner
VAN01279617	Vanne d'isolement P1	A renseigner
VAN01279618	Vanne d'isolement P2	A renseigner
XTU00042743	Canalisation aval P1	A renseigner
XTU00042744	Canalisation aval P2	A renseigner
XTU00042817	Goulotte d'accompagnement	A renseigner
XTU00042818	Canalisation aval	A renseigner
XTU00042819	Canalisation de by-pass	A renseigner
XTU00042820	Nourrice de collecte	A renseigner
	07264PR00001 - PR du Fez - ST MARCEL D ARDECHE	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00006868	Panier de dégrillage	FLYGT
GDD00028705	Barres de guidage pompe 1	A renseigner
GDD00028706	Barres de guidage pompe 2	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GRC03356563	Grille antichute	A renseigner
GRC03356567	Couvercle polyester	A renseigner
GSB00024169	Pied d'assise pompe 1	A renseigner
GSB00024170	Pied d'assise pompe 1	A renseigner
ICA00051365	Sonde de niveau	A renseigner
ICT00040561	Poires de niveau	FLYGT
IQW00040534	Compteur électrique PR du Fez	A renseigner
KST00101784	Télétransmission	SOFREL
NCA00073253	Armoire générale	A renseigner
NPD00012428	Disjoncteur	A renseigner
PSB00076315	Pompe 1	FLYGT
PSB00076316	Pompe 2	FLYGT
TLV00029817	Pied de potence	A renseigner
TLV00029818	Potence	A renseigner
VCL00089361	Clapet anti-retour vidange	A renseigner
VPU00598937	Vidange des egoutures	A renseigner
XTU00101742	arrivée gravitaire	A renseigner
XTU00101743	Canalisation Refoulement	A renseigner
	07264PR00001-0000-01 - Chambre des vannes(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
DAM00014653	Ballon anti-bélier	A renseigner
GRC03356564	Couvercle polyester	A renseigner
GSB00024168	supports tuyauteries	A renseigner
VAN03796399	Vanne 1	A renseigner
VAN03796400	Vanne 2	A renseigner
VCL00089359	Clapet à boule	A renseigner
VCL00089360	Clapet à boule 2	A renseigner
XTU00101738	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00101739	Canalisation de liaison 2	A renseigner
	07264PR00002 - PR Le Stade (Tuilerie) - ST MARCEL D ARDECHE	

Code	Libellé équipement	Marque
IQW00040535	Compteur électrique PR Le Stade (Tuilerie)	A renseigner
	07264SE00001 - SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP TRIGNAN 150 EH (Janv 2023)	

Code	Libellé équipement	Marque
IQW00018446	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
	07264SE00001-0000-01 - Pretraitement(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01345128	Grille manuelle	A renseigner
XTU00042979	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042980	Canalisation aval	A renseigner
	07264SE00001-0000-02 - Traitement secondaire(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GDD00001703	Comptage du nombre de bachées (1er étage)	A renseigner
GRC01345129	Tampon regard de collecte (1er étage)	A renseigner
GRC01345130	Tampon regard de collecte 2 (1er étage)	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GRC01345132	Tampon regard de collecte 3 (1er étage)	A renseigner
GRC01345133	Tampon regard de collecte (2eme étage)	A renseigner
RCB00005034	Cuve de stockage des EU (1er étage)	A renseigner
RCB00005035	Cuve de stockage des EU (2eme étage)	A renseigner
VAN01279985	Vanne de bachée hydraulique (1er étage)	A renseigner
VAN01279987	Vanne d'isolement (1er étage)	A renseigner
VAN01279988	Vanne d'isolement 2 (1er étage)	A renseigner
VAN01279989	Vanne d'isolement 3 (1er étage)	A renseigner
VAN01279990	Vanne de bachée hydraulique (2eme étage)	A renseigner
VAN01279991	Vanne d'isolement (2eme étage)	A renseigner
VAN01279992	Vanne d'isolement 2 (2eme étage)	A renseigner
XTU00042981	Canalisation amont (1er étage)	A renseigner
XTU00042984	Canalisation de répartition (1er étage)	A renseigner
XTU00042985	Canalisation d'aération (1er étage)	A renseigner
XTU00042986	Canalisation de drainage (1er étage)	A renseigner
XTU00042987	Canalisation de répartition 2 (1er étage)	A renseigner
XTU00042988	Canalisation d'aération 2 (1er étage)	A renseigner
XTU00042989	Canalisation de drainage 2 (1er étage)	A renseigner
XTU00042990	Canalisation de répartition 3 (1er étage)	A renseigner
XTU00042991	Canalisation d'aération 3 (1er étage)	A renseigner
XTU00042992	Canalisation de drainage 3 (1er étage)	A renseigner
XTU00042993	Canalisation amont (2eme étage)	A renseigner
XTU00042994	Canalisation de répartition (2eme étage)	A renseigner
XTU00042995	Canalisation d'aération (2eme étage)	A renseigner
XTU00042997	Canalisation de drainage (2eme étage)	A renseigner
XTU00042998	Canalisation de répartition 2 (2eme étage)	A renseigner
XTU00042999	Canalisation d'aération 2 (2eme étage)	A renseigner
XTU00043000	Canalisation de drainage 2 (2eme etage)	A renseigner
	07264SE00001-0000-03 - Equipement commun(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00029919	Clôture de type grillage soudé	A renseigner
GDD00001711	Canal de comptage	A renseigner
GOU00006724	Portail manuel 2 battants	A renseigner
	07264SE00001-9500-01 - Instrumentation(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
IQE00048423	Compteur bâchée	A renseigner
	07264SE00002 - SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1920 EH	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
IQW00015303	Compteur électrique STEP Village 1920 EH	A renseigner
	07264SE00002-0000-01 - Pretraitement(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001704	Glissière amont + Batardeau	A renseigner
GDD00001705	Glissière aval	A renseigner
GDD00001706	Glissière amont + batardeau	A renseigner
GDD00001707	Glissière aval + batardeau	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GDD00001708	Glissière amont	A renseigner
GDD00001709	Glissière aval	A renseigner
GRC01345131	Caillebottis	A renseigner
RBE00000281	Poubelle à déchets	A renseigner
SDG00003079	Dégrilleur motorisé vertical	FB.PROCEDES
TDT00001864	Vis de transfert des déchets	FB.PROCEDES
VAN01279986	Vanne d'isolement de by-pass	A renseigner
XTU00042982	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042983	Canalisation de by-pass	A renseigner
	07264SE00002-0000-02 - Traitement Secondaire - Relevage des eaux usées(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001710	Barres de guidage 1	A renseigner
GDD00003008	Barres de guidage 2	A renseigner
GRC01485820	Grille antichute 1	A renseigner
GRC01485821	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01485822	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01485823	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GSB00007664	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012229	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012230	Support de capteur 1	A renseigner
GSB00012231	Support de capteur 2	A renseigner
ICA00020923	Sonde de mesure piézo	A renseigner
ICT00019939	Poire de niveau	A renseigner
PSB00033106	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00041475	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
TLV00014296	Pied de potence	A renseigner
TLV00014297	Potence de levage	A renseigner
TLV00014298	Palan	A renseigner
VAN01501813	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01501814	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039607	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00044023	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042996	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050126	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00050127	Canalisation aval 3	A renseigner
XTU00050128	Nourrice de collecte	A renseigner
	07264SE00002-0000-03 - Traitement Secondaire - 1ier étage + canal de comptage(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01485824	Caillebotis 1	A renseigner
GRC01485825	Caillebotis 2	A renseigner
GRC01485826	Caillebotis 3	A renseigner
GRC01485827	Caillebotis canal de comptage	A renseigner
GRC01485828	Tampon fonte du regard de collecte 1	A renseigner
GRC01485829	Tampon fonte du regard de collecte 2	A renseigner
GRC01485830	Tampon fonte du regard de collecte 3	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VAN01501815	Vanne PIC 1	AKO
VAN01501816	Vanne PIC 2	AKO
VAN01501817	Vanne PIC 3	AKO
VAN01501818	Vanne PIC 4	AKO
VAN01501819	Vanne PIC 5	AKO
VAN01501820	Vanne PIC 6	AKO
VAN01501821	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01501822	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01501823	Vanne d'isolement 3	A renseigner
XTU00050129	Nourice	A renseigner
XTU00050130	Canalisation de répartition des EU 1	A renseigner
XTU00050131	Canalisation de répartition des EU 2	A renseigner
XTU00050132	Canalisation de répartition des EU 3	A renseigner
XTU00050133	Canalisation d'aération du passif 1	A renseigner
XTU00050134	Canalisation d'aération du passif 2	A renseigner
XTU00050135	Canalisation d'aération du passif 3	A renseigner
XTU00050136	Canalisation de collecte (drain) 1	A renseigner
XTU00050137	Canalisation de collecte (drain) 2	A renseigner
XTU00050138	Canalisation de collecte (drain) 3	A renseigner
	07264SE00002-0000-04 - Electrcitité commande(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
JCC00005897	Chauffage des locaux techniques	A renseigner
KNA00004776	Automate programmable industriel (API)	A renseigner
KST00048481	Télésurveillance	SOFREL
NCA00045104	Armoire générale	A renseigner
NCA00045105	Armoire dégrilleur	FB.PROCEDES
NCA00045106	Armoire pneumatique	A renseigner
NEP00005929	Eclairage des locaux techniques	A renseigner
NPA00001790	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001791	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00007203	disjoncteur + Différentiel	A renseigner
	07264SE00002-0000-05 - Instrumentation(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GDD00003009	Canal de comptage Venturi	A renseigner
GSB00012233	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
IAN00012646	Convertisseur de signal	A renseigner
ICA00020925	Sonde Ultra son/Radar	VEGA
ICA00020926	Capteur de pression fitres à roseaux 11	A renseigner
ICA00020927	Capteur de pression fitres à roseaux 12	A renseigner
ICA00020928	Capteur de pression fitres à roseaux 21	A renseigner
ICA00020929	Capteur de pression fitres à roseaux 22	A renseigner
ICA00020930	Capteur de pression fitres à roseaux 31	A renseigner
ICA00020931	Capteur de pression fitres à roseaux 32	A renseigner
	07264SE00002-0000-06 - Equipements communs(-)	

Code	Libellé équipement	Marque

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

CCO00004387	Compresseur d'air process	DEVILBISS
GBT00038881	Clôture de type grillage soudé	A renseigner
GOU00009737	Porte externe	A renseigner
GOU00009739	Portail manuel 2 battants	A renseigner
HMB00000448	Bureau	A renseigner
HMB00000449	Fauteuil à roulettes	A renseigner
HMB00000450	Armoire de bureau	A renseigner
HMB00000451	Paillasse lavabo	A renseigner
UEI00000820	Extincteur	A renseigner
	07268PR00001 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (ancien)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
TLV00019954	Pied de potence nue - qté 2	A renseigner
TLV00019955	Potence sur pied nue	A renseigner
	07268PR00002 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003202	Panier de dégrillage (non monté)	A renseigner
GRC01344797	Grille antichute	A renseigner
GRC01344798	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344799	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01344800	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GSB00007534	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007536	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007537	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007538	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007539	Support de capteur	A renseigner
GSB00007540	Support de capteur 2	A renseigner
ICA00016107	Sonde de niveau US BY PASS	A renseigner
ICA00016109	Convertisseur de signal	A renseigner
ICT00015308	Poire de niveau	A renseigner
IQW00012053	Compteur énergie	A renseigner
KST00040362	Poste Local M0720 PR LE MOULIN	SOFREL
NCA00039458	Armoire électrique PR Le Moulin	A renseigner
NPA00001625	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001628	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006016	Disjoncteur + Différentiel	CCE
PSB00032987	Pompe de relevage 1	KSB
PSB00032988	Pompe de relevage 2	KSB
XTU00042733	Canalisation de refoulement 1	A renseigner
XTU00042734	Canalisation de refoulement 2	A renseigner
	07268PR00002-0000-01 - Chambre des vannes(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01344805	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279582	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279584	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039561	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VCL00039563	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042737	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042739	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042741	Nourrice de collecte	A renseigner

07268PR00003 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (nouveau)

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00006865	Panier de dégrillage	A renseigner
GDD00028699	Barre de guidage	A renseigner
GDD00028700	Barre de guidage 2	A renseigner
GOU00021867	Traverse de verrouillage trappes d'accès chambre et cuve	A renseigner
GRC03356294	Grille antichute	A renseigner
GRC03356295	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GSB00024157	Pied d'assise	A renseigner
GSB00024159	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00024161	Support de capteur	A renseigner
GSB00024162	Support de capteur 2	A renseigner
ICA00051347	Sonde de mesure	A renseigner
ICA00051348	Convertisseur de signal	SIEMENS
ICT00040546	Poire de niveau	A renseigner
IQW00039593	Compteur électrique	A renseigner
KST00101751	Télétransmission	A renseigner
NCA00073237	Armoire générale	FLYGT
NPA00003264	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00003265	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00012425	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
PSB00076304	Pompe de relevage 1	FLYGT
PSB00076305	Pompe de relevage 2	FLYGT
TLV00029813	Pied de potence nue	A renseigner
TLV00029814	Potence sur pied nue	FLYGT
XTU00101710	Canalisation de refoulement	A renseigner
XTU00101711	Canalisation d'arrivée gravitaire	A renseigner

07268PR00003-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC03356296	Grille antichute	A renseigner
GRC03356297	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN03796383	Vanne à opercule	TECOFI
VAN03796384	Vanne à opercule 2	TECOFI
VCL00089352	Clapet à boule	TECOFI
VCL00089353	Clapet à boule 2	TECOFI
XTU00101716	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00101717	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00101718	Nourrice de collecte	A renseigner

07268SE00002 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH

Code	Libellé équipement	Marque
IQW00020151	Compteur énergie	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

KST00024203	Télétransmission	MOTOROLA
	07268SE00002-0000-01 - PRETRAITEMENT(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00003010	Glissière amont + batardeau	A renseigner
GDD00003011	Glissière aval	A renseigner
GRC01486178	Trappe d'accès aluminium	A renseigner
GSB00012234	Support/dérouleur de sac	A renseigner
RBE00000355	Poubelle à déchets	A renseigner
SBC00000438	Compacteur de déchets à vis	FB.PROCEDES
SDG00001776	Dégrillage grossier	FB.PROCEDES
TDT00001116	Vis de transport de déchêts	FB.PROCEDES
XTU00050141	Canalisation amont	A renseigner
	07268SE00002-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07268SE00002-0000-06 - Relevage des Eaux Usées (1er étage))	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01486179	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01486180	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GRC01486181	Grille antichute 1	A renseigner
GRC01486182	Grille antichute 2	A renseigner
GSB00012235	Pied d'assise 1	FLYGT
GSB00012237	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012238	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012239	Barres de guidage 2	A renseigner
GSB00012240	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
GSB00012241	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
ICA00020935	Sonde de mesure	A renseigner
ICT00019943	Poire de niveau	A renseigner
PSB00041482	Pompe de relèvement 1	FLYGT
PSB00041483	Pompe de relèvement 2	FLYGT
TLV00014300	Pied de potence nu 1 poste entrée	FLYGT
TLV00014301	Pied de potence nu 2 poste entrée	FLYGT
XTU00050143	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00050144	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050145	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00050146	Nourice	A renseigner
	07268SE00002-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07268SE00002-0000-07 - 1er étage (6 lits de 365 m2))	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01486183	Caillebotis 1	A renseigner
GRC01486184	Caillebotis 2	A renseigner
GRC01486185	Caillebotis 3	A renseigner
GRC01486186	Caillebotis 4	A renseigner
GRC01486187	Caillebotis 5	A renseigner
GRC01486188	Caillebotis 6	A renseigner
GRC01486189	Tampon regard de collecte 1	A renseigner
GRC01486190	Tampon regard de collecte 2	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GRC01486191	Tampon regard de collecte 3	A renseigner
GRC01486192	Tampon regard de collecte 4	A renseigner
GRC01486193	Tampon regard de collecte 5	A renseigner
GRC01486194	Tampon regard de collecte 6	A renseigner
VAN01502244	Vanne pelle motrisée 1	TECOFI
VAN01502245	Vanne pelle motrisée 2	AUMA
VAN01502246	Vanne pelle motrisée 3	AUMA
VAN01502247	Vanne pelle motrisée 4	AUMA
VAN01502248	Vanne pelle motrisée 5	AUMA
VAN01502249	Vanne pelle motrisée 6	AUMA
VAN01502250	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502251	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01502252	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01502253	Vanne d'isolement 4	A renseigner
VAN01502254	Vanne d'isolement 5	A renseigner
VAN01502255	Vanne d'isolement 6	A renseigner
XTU00050147	Canalisation de répartition des EU 1	A renseigner
XTU00050148	Canalisation de répartition des EU 2	A renseigner
XTU00050149	Canalisation de répartition des EU 3	A renseigner
XTU00050150	Canalisation de répartition des EU 4	A renseigner
XTU00050151	Canalisation de répartition des EU 5	A renseigner
XTU00050152	Canalisation de répartition des EU 6	A renseigner
XTU00050153	Canalisation d'aération du massif 1	A renseigner
XTU00050154	Canalisation d'aération du massif 2	A renseigner
XTU00050155	Canalisation d'aération du massif 3	A renseigner
XTU00050156	Canalisation d'aération du massif 4	A renseigner
XTU00050157	Canalisation d'aération du massif 5	A renseigner
XTU00050158	Canalisation d'aération du massif 6	A renseigner
XTU00050159	Canalisation de drainage 1	A renseigner
XTU00050160	Canalisation de drainage 2	A renseigner
XTU00050161	Canalisation de drainage 3	A renseigner
XTU00050162	Canalisation de drainage 4	A renseigner
XTU00050163	Canalisation de drainage 5	A renseigner
XTU00050164	Canalisation de drainage 6	A renseigner
	07268SE00002-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07268SE00002-0000-08 - Relevage des Eaux Usées (2eme étage))	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01486195	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01486196	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GRC01486197	Grille antichute 1	A renseigner
GRC01486198	Grille antichute 2	A renseigner
GSB00012242	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012243	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012244	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012245	Barres de guidage 2	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GSB00012246	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
GSB00012247	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
ICA00020936	Sonde de mesure	A renseigner
ICT00019944	Poire de niveau	A renseigner
PSB00041484	Pompe de relèvement 1	FLYGT
PSB00041485	Pompe de relèvement 2	FLYGT
TLV00014302	Pied de potence nu 1 recirculation	FLYGT
TLV00014303	Pied de potence nu 2 recirculation	FLYGT
TLV00025691	Potence nue	A renseigner
XTU00050166	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00050167	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050168	Canalisation aval 2	A renseigner
	07268SE00002-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07268SE00002-0000-09 - 2eme étage (4 x 365 m2))	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01486199	Caillebotis 1	A renseigner
GRC01486200	Caillebotis 2	A renseigner
GRC01486201	Caillebotis 3	A renseigner
GRC01486202	Caillebotis 4	A renseigner
GRC01486203	Tampon regard de collecte 1	A renseigner
GRC01486204	Tampon regard de collecte 2	A renseigner
GRC01486205	Tampon regard de collecte 3	A renseigner
GRC01486206	Tampon regard de collecte 4	A renseigner
VAN01502257	Vanne papillon motrisée 1	A renseigner
VAN01502258	Vanne papillon motrisée 2	A renseigner
VAN01502259	Vanne papillon motrisée 3	A renseigner
VAN01502260	Vanne papillon motrisée 4	A renseigner
VAN01502261	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502262	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01502263	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01502264	Vanne d'isolement 4	A renseigner
XTU00050176	Canalisation de répartition des EU 1	A renseigner
XTU00050177	Canalisation de répartition des EU 2	A renseigner
XTU00050178	Canalisation de répartition des EU 3	A renseigner
XTU00050179	Canalisation de répartition des EU 4	A renseigner
XTU00050180	Canalisation d'aération du massif 1	A renseigner
XTU00050181	Canalisation d'aération du massif 2	A renseigner
XTU00050182	Canalisation d'aération du massif 3	A renseigner
XTU00050183	Canalisation d'aération du massif 4	A renseigner
XTU00050184	Canalisation de drainage 1	A renseigner
XTU00050185	Canalisation de drainage 2	A renseigner
XTU00050186	Canalisation de drainage 3	A renseigner
XTU00050187	Canalisation de drainage 4	A renseigner
	07268SE00002-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE(07268SE00002-0000-10 - Canal de comptage)	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01486207	Caillebotis	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

	07268SE00002-0000-03 - ELECTRICITE - COMMANDE(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
KNA00004777	Automate programmable	A renseigner
KST00048482	Télétransmission	SOFREL
NCA00045108	Armoire générale	A renseigner
NCA00045109	Armoire dégrilleur	A renseigner
NEP00006904	Projecteur externe	A renseigner
NPA00001792	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001793	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00007204	Disjoncteur + Différentiel	MERLIN GERIN
NPH00001153	Isolateur sur réseau 20 kV	A renseigner
NPT00002074	Transformateur sur poteau	A renseigner
	07268SE00002-0000-04 - INSTRUMENTATION(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00038884	Abri du préleveur Inox	A renseigner
GDD00003012	Canal de comptage	COMETEC
GSB00012248	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
ICA00020937	Sonde Ultra son/Radar	A renseigner
IFE00016029	Débitmètre entrée	SIEMENS
IME00003329	Plviomètre	HYDREKA
IME00006762	Tare sonde US autosurveillance rejets comptage trop plein	A renseigner
IRP00002130	Préleveur entrée	LANGE
IRP00002131	Préleveur sortie	LANGE
LAB00001963	Balance de précision	A renseigner
LAB00002568	Agitateur quadripale inox autosurveillance rejet	A renseigner
	07268SE00002-0000-05 - EQUIPEMENTS COMMUNS(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00038885	Fenêtres	A renseigner
GBT00038886	Clôture	A renseigner
GOU00009740	Porte extérieure	A renseigner
GOU00009741	Portail manuel 2 battants	A renseigner
UEI00000821	Extincteur	A renseigner
	07279PR00001 - SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003205	Panier de dégrillage	A renseigner
GBT00029879	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006695	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344815	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344816	Trappe d'accès résine P1	A renseigner
GRC01344817	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01344818	Trappe d'accès résine P2	A renseigner
GSB00007553	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007554	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007556	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007558	Barre de guidage P2	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GSB00007559	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
ICT00015311	Poires de niveau - qté 4	A renseigner
IQW00018427	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00040359	Télétransmission	A renseigner
NCA00039462	Armoire générale	A renseigner
NPA00001623	Raccordement électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001631	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00011466	disjoncteur	A renseigner
PSB00032995	Pompe de relèvement n°1	FLYGT
PSB00032996	Pompe de relèvement n°2	FLYGT
TLV00019740	Pied de potence nue	A renseigner
TLV00019741	Potence avec treuil	A renseigner
XTU00042747	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042748	Canalisation de refoulement p2	A renseigner

07279PR00001-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GBT00068807	Echelle d'accès	A renseigner
GRC01344820	Trappe d'accès résine	A renseigner
VAN01279589	Vanne d'isolement 1	AVK
VAN01279590	Vanne d'isolement 2	AVK
VCL00039568	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039569	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042752	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042754	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042755	Nourrice de collecte	A renseigner

07279PR00002 - SAINT MONTAN - PR LA LICHERE

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003206	Panier de dégrillage	A renseigner
GBT00029880	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GOU00006696	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344821	Grille antichute	A renseigner
GRC01344822	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
GRC01344823	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01344824	Trappe d'accès aluminium/acier 2	A renseigner
GSB00007560	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007561	Barre de guidage	A renseigner
GSB00007562	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00007563	Barre de guidage 2	A renseigner
GSB00007564	Support de capteur	A renseigner
ICT00015312	Poire de niveau	A renseigner
IQW00018448	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00040360	Télétransmission	SOFREL
NCA00039463	Armoire générale	A renseigner
NPA00001624	Raccordement électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001632	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

NPD00006018	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
NPV00008043	Démarreur (pompe)	A renseigner
NPV00008044	Démarreur (pompe) 2	A renseigner
PSB00032997	Pompe de relevage 1	FLYGT
PSB00032998	Pompe de relevage 2	FLYGT
TLV00012503	Pied de potence de levage +treuil	A renseigner
TLV00012504	Potence de levage	A renseigner
XTU00042756	Canalisation de refoulement 1	A renseigner
XTU00042757	Canalisation de refoulement 2	A renseigner

07279PR00002-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
DAM00007603	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GRC01344827	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279591	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279592	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279593	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VCL00039570	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039571	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042758	Canalisation de liaison	A renseigner
XTU00042759	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042761	Canalisation de liaison 3	A renseigner

07279PR00003 - SAINT MONTAN - PR VILLAGE

Code	Libellé équipement	Marque
GBT00075019	Grillage souple 16 ml	A renseigner
GDD00029020	Barres de guidage	A renseigner
GOU00023603	Portillon entrée 1m x 1.5m en alu peint	A renseigner
GRC03383605	Capot alu	A renseigner
GRC03383606	Barres anti chute	A renseigner
ICT00041122	3 Poires de niveau	A renseigner
IQW00018447	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
NCA00073739	Armoire électrique	A renseigner
PSB00076744	Pompe 1	KSB
PSB00076745	Pompe 2	KSB
SDG00003743	Degrilleur	FB.PROCEDES
TLV00019731	Chaine Inox	A renseigner
TLV00019732	Pied de potence nue	A renseigner
TLV00019739	Potence nue	A renseigner
XTU00104320	Tuyauterie Inox	A renseigner

07279PR00003-0000-01 - Chambre de vanne en fibre de verre 1.5m x 1m(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC03383607	Capotage alu	A renseigner
VAN03867947	3 Vannes DN 65 PN 16	A renseigner
VCL00089914	2 Clapets boule DN 65	A renseigner

07279PR00007 - SAINT MONTAN - PR LES TUILIERES (Cité du Barrage)

Code	Libellé équipement	Marque

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GBT00029878	Porte externe	A renseigner
GRC01344801	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344802	Trappe d'accès aluminium/acier P1	A renseigner
GRC01344803	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01344804	Trappe d'accès aluminium/acier P2	A renseigner
GSB00007533	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007535	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007541	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007542	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007543	Support de capteur P1	A renseigner
GSB00007544	Support de capteur P2	A renseigner
IAN00022823	Indicateur analogique	TELEMECANIQUE
ICA00016108	Sonde de mesure piezo	SIEMENS
ICT00015309	Poire de niveau - qté 3	A renseigner
IQW00012052	Compteur électrique	LANDIS & GYR
KST00040361	Télésurveillance	SOFREL
NCA00039460	Armoire générale	MARQUE INDEFINIE
NPA00001626	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001627	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00006015	Armoire/Châssis/Pupitre/Coffret de commande	A renseigner
PSB00032989	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00032990	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
RBE00000646	Container refus dégrilleur	A renseigner
SDG00003078	Dégrilleur motorisé vertical	FB.PROCEDES
USG00000063	Alarme lumineuse défaut de fonctionnement	A renseigner
XTU00042735	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042736	Canalisation de refoulement P2	A renseigner
	07279PR00007-0000-01 - Chambre des vannes(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344806	Trappe d'accès aluminium/acier	A renseigner
VAN01279583	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279585	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039562	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039564	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042738	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042740	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042742	Nourrice de collecte	A renseigner

07279PR00009 - SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00003207	Panier de dégrillage	A renseigner
GBT00029881	Clôture de type grillage soudé	A renseigner
GOU00006697	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GRC01344825	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01344826	Trappe d'accès résine P1	KSB
GRC01344828	Grille antichute P2	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GRC01344829	Trappe d'accès résine P2	KSB
GRC02201304	Tampon fonte - accès trop plein	A renseigner
GSB00007565	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007566	Barre de guidage P1	A renseigner
GSB00007567	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007568	Barre de guidage P2	A renseigner
GSB00007569	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
ICT00015313	Poire de niveau	A renseigner
IQE00036595	Compteur eau de service	SAPPEL
IQW00018453	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00040364	Poste Local M0720 PR GRAND CHAMPAGNE	SOFREL
NCA00039464	Armoire générale	A renseigner
NPA00001633	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001634	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
PSB00032999	Pompe de relèvement n°1	KSB
PSB00033000	Pompe de relèvement n°2	KSB
TLV00012505	Pied de potence de levage	A renseigner
TLV00012506	Potence de levage	A renseigner
USG00000064	Alarme lumineuse défaut de fonctionnement	A renseigner
XTU00042760	Canalisation de refoulement P1	A renseigner
XTU00042762	Canalisation de refoulement P2	A renseigner

07279PR00009-0000-01 - Chambre des vannes(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01344833	Trappe d'accès résine	KSB
VAN01279594	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279595	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039572	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039573	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042764	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00042765	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00042767	Nourrice de collecte	A renseigner

07279SE00001 - SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH

Code	Libellé équipement	Marque
IQW00020141	Compteur énergie	A renseigner
KST00098667	Télétransmission	SOFREL

07279PR00008 - Poste de relevage(-)

Code	Libellé équipement	Marque
GDD00001698	Barres de guidage P1	A renseigner
GDD00001699	Barres de guidage P2	A renseigner
GRC01345124	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01345125	Trappe d'accès aluminium P1	A renseigner
GRC01345126	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01345127	Trappe d'accès aluminium P2	A renseigner
GSB00007657	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007658	Pied d'assise P2	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GSB00007661	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
ICT00015377	Poire de niveau	A renseigner
PSB00033103	Pompe de relèvement n°1	FLYGT
PSB00033104	Pompe de relèvement n°2	FLYGT
TLV00012542	Pied de potence de levage	A renseigner
TLV00012543	Potence de levage (inexistant)	A renseigner
VAN01279979	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279980	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039604	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039605	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042972	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00042973	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00042974	Nourice de liaison	A renseigner
	07279SE00001-0000-01 - Prétraitement(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003223	Grille manuelle	A renseigner
XTU00042951	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042952	Canalisation aval	A renseigner
	07279SE00001-0000-02 - Traitement Secondaire(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01345118	Tampon regard de drainage 1	A renseigner
GRC01345119	Tampon regard de drainage 2	A renseigner
GRC01345122	Tampon regard de drainage 3	A renseigner
GRC01345123	Tampon regard de drainage 4	A renseigner
GRC01486208	Caillebotis	A renseigner
IQE00031329	Compteur de bâchée	A renseigner
RCB00005029	Cuve de bâchée 1	A renseigner
RCB00005030	Cuve de bâchée 2	A renseigner
VAN01279973	Vanne de bâchée hydraulique 1	A renseigner
VAN01279974	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279975	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279976	Vanne de bâchée hydraulique 2	A renseigner
VAN01279977	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01279978	Vanne d'isolement 4	A renseigner
XTU00042954	Canalisation amont 1	A renseigner
XTU00042957	Canalisation de répartition des EU 1	A renseigner
XTU00042958	Canalisation de ventilation du massif 1	A renseigner
XTU00042960	Canalisation de drainage 1	A renseigner
XTU00042962	Canalisation de répartition des EU 2	A renseigner
XTU00042963	Canalisation de ventilation du massif 2	A renseigner
XTU00042964	Canalisation de drainage 2	A renseigner
XTU00042965	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00042966	Canalisation de répartition des EU 3	A renseigner
XTU00042967	Canalisation de ventilation du massif 3	A renseigner
XTU00042968	Canalisation de drainage 3	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

XTU00042969	Canalisation de répartition des EU 4	A renseigner
XTU00042970	Canalisation de ventilation du massif 4	A renseigner
XTU00050192	Canalisation de drainage 4	A renseigner
	07279SE00001-0000-04 - Electricité - Commandes(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
NCA00039520	Armoire générale	A renseigner
NPA00001659	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001660	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
	07279SE00001-0000-05 - Instrumentation(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
ICA00048801	Mesure de débit pas sonde US	SIEMENS
IQE00048421	Compteur bâchée 1	A renseigner
IQE00048422	Compteur bâchée 2	A renseigner
XTU00042978	Canal de comptage Venturi	A renseigner
	07279SE00001-0000-06 - Equipements Communs(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
DAM00013723	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00029918	Clôture de type simple torsion	A renseigner
GDD00001701	Colonne de forage	A renseigner
GDD00001702	Tête de forage	A renseigner
GOU00006723	Portail manuel 2 battants	A renseigner
GOU00009742	Porte extérieur	A renseigner
GSB00007663	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
GSB00022222	Support + casquette de protection sonde US	A renseigner
ICT00019945	Poire de niveau	A renseigner
PIM00007380	Pompe immergée	A renseigner
PSB00070597	Pompe vide cave	GRUNDFOS
	07279SE00002 - SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH LOU MURET	
	07279PR00006 - Poste de Relevage STEP ST MONTAN(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01345043	Grille antichute P1	A renseigner
GRC01345044	Trappe d'accès aluminium P1	A renseigner
GRC01345045	Grille antichute P2	A renseigner
GRC01345046	Trappe d'accès aluminium P2	A renseigner
GSB00007634	Pied d'assise P1	A renseigner
GSB00007635	Barres de guidage	A renseigner
GSB00007636	Pied d'assise P2	A renseigner
GSB00007637	Barres de guidage	A renseigner
GSB00007639	Support de capteur P1	A renseigner
GSB00007640	Support de capteur P2	A renseigner
ICT00015339	Poire de niveau	A renseigner
ICT00015340	Sonde de mesure piézo	A renseigner
PSB00033021	Pompe de relèvement n°1	A renseigner
PSB00033022	Pompe de relèvement n°2	A renseigner
SBC00001118	Vis compacteuse	FB.PROCEDES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VAN01279832	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279833	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00039596	Clapet anti-retour (rivière)	A renseigner
VCL00039597	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00039598	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00042868	Canalisation d'arrivée	A renseigner
XTU00042869	Canalisation de by-pass amont	A renseigner
XTU00042870	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00042871	Canalisation aval 2	A renseigner
	07279SE00002-0000-02 - Prétraitement(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003217	Dégrillage grossier droit	A renseigner
EPD00003218	Dégrillage grossier courbe	A renseigner
GDD00001676	Glissière amont + Batardeau 1	A renseigner
GDD00001677	Glissière aval 1	A renseigner
GDD00001678	Glissière amont + Batardeau 2	A renseigner
GDD00001679	Glissière aval 2	A renseigner
	07279SE00002-0000-03 - Traitement Secondaire(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00029902	Echelle	A renseigner
GBT00029903	Ballustrades rond 1	A renseigner
GBT00029906	Ballustrades rond 2	A renseigner
GDD00001691	Barres de guidage	A renseigner
GRC01345047	Trappe alu 1	A renseigner
GRC01345048	Trappe alu 2	A renseigner
GRC01345049	Tampon regard collecte drains 1	A renseigner
GRC01345050	Trappe alu 3	A renseigner
GRC01345051	Trappe alu 4	A renseigner
GRC01345052	Trappe alu 5	A renseigner
GRC01345053	Tampon regard collecte drains 2	A renseigner
GRC01345054	Trappe alu 5	A renseigner
GRC01345056	Grille antichute	A renseigner
GRC01345057	Trappe d'accès aluminium	A renseigner
GRC01345060	Caillebottis	A renseigner
GSB00007642	Support de capteur 1	A renseigner
GSB00007643	Support de capteur 2	A renseigner
GSB00007648	Pied d'assise	A renseigner
GSB00007650	Support capteur 3	A renseigner
ICT00015341	Poire de niveau 1	A renseigner
ICT00015343	Poire de niveau 2	A renseigner
ICT00015363	Poire de niveau 3	A renseigner
PSB00033065	Pompe de relèvement recyclage	A renseigner
TLV00012534	Pied de potence de levage (inexistant)	A renseigner
TLV00012535	Potence de levage (inexistant)	A renseigner
VAN01279834	Vanne électrique martelière 1	ORBINOX

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VAN01279835	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279836	Vanne électrique martelière 2	ORBINOX
VAN01279837	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279841	Vanne électrique martelière 3	ORBINOX
VAN01279842	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01279846	Vanne électrique martelière 4	ORBINOX
VAN01279847	Vanne d'isolement 4	A renseigner
XTU00042872	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042873	Canalisation de répartition des EU 1	A renseigner
XTU00042874	Canalisation de d'aration du massif 1	A renseigner
XTU00042875	Canalisation de répartition de drainage 1	A renseigner
XTU00042878	Canalisation de répartition des EU 2	A renseigner
XTU00042879	Canalisation de d'aration du massif 2	A renseigner
XTU00042881	Canalisation de répartition de drainage 2	A renseigner
XTU00042882	Tampon regard collecte drains 2	A renseigner
XTU00042883	Canalisation amont 3	A renseigner
XTU00042887	Canalisation de répartition des EU 3	A renseigner
XTU00042888	Canalisation de d'aration du massif 3	A renseigner
XTU00042889	Canalisation de répartition de drainage 3	A renseigner
XTU00042892	Canalisation de répartition des EU 4	A renseigner
XTU00042895	Canalisation de d'aration du massif 4	A renseigner
XTU00042896	Canalisation de répartition de drainage 4	A renseigner
XTU00042897	Tampon regard collecte drains 3	A renseigner
XTU00042900	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00042902	Canalisation aval 2	A renseigner
	07279SE00002-0000-04 - Electricité - Commandes(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
KNA00003641	Automate Programmable Industriel (API)	A renseigner
KST00040379	Télésurveillance (PR)	SOFREL
KST00040380	Télésurveillance (STEP)	SOFREL
NCA00039511	Armoire générale	A renseigner
NCA00039512	Armoire poste de relevage	A renseigner
NCA00039513	Armoire dégrilleur	A renseigner
NPD00006030	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
XTU00042906	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
XTU00042907	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
	07279SE00002-0000-05 - Instrumentation(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
ICA00048802	Mesure de débit pas sonde US	SIEMENS
IQW00012123	Compteur électrique	A renseigner
XTU00042909	Canal de comptage Venturi	A renseigner
	07279SE00002-0000-06 - Equipements Communs(-)	

Code	Libellé équipement	Marque
GBT00029911	Echelle mobile	A renseigner
GOU00006711	Porte extérieure	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GOU00006712	Portillon 1 vantail (Poste de relevage)	A renseigner
GOU00006713	Clôture de type grillage soudé (Poste de relevage)	A renseigner
GOU00006714	Portail manuel 2 battants (STEP)	A renseigner
GOU00006715	Clôture de type grillage soudé (STEP)	A renseigner
GSB00022223	Support + casquette de protection sonde US	A renseigner
HMB00000426	Evier	A renseigner
UEI00000751	Extincteur	A renseigner
XTU00042914	Tuyaux sur enrouleur	A renseigner
	07279SE00003 - SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
IQW00018450	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
	07279SE00003-0000-01 - Pretraitement(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00003222	Grille manuelle	A renseigner
XTU00042918	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042920	Canalisation aval	A renseigner
	07279SE00003-0000-02 - Traitement Secondaire(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01345074	Tampon regard de collecte 1	A renseigner
GRC01345075	Tampon regard de collecte 2	A renseigner
GRC01345111	Tampon regard de collecte 3	A renseigner
GRC01345112	Tampon regard de collecte 4	A renseigner
GRC01345113	Caillebotis	A renseigner
RCB00005025	Cuve de stockage des EU 1	A renseigner
RCB00005028	Cuve de stockage des EU 2	A renseigner
VAN01279860	Vanne de bâchée hydraulique	A renseigner
VAN01279861	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01279864	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01279965	Vanne de bâchée hydraulique	A renseigner
VAN01279966	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01279969	Vanne d'isolement 4	A renseigner
XTU00042922	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042925	Canalisation de répartition des EU 1	A renseigner
XTU00042926	Canalisation d'aération du massif 1	A renseigner
XTU00042928	Canalisation de drainage 1	A renseigner
XTU00042929	Canalisation de répartition des EU 2	A renseigner
XTU00042930	Canalisation d'aération du massif 2	A renseigner
XTU00042931	Canalisation de drainage 2	A renseigner
XTU00042932	Canalisation amont	A renseigner
XTU00042941	Canalisation de répartition des EU 3	A renseigner
XTU00042942	Canalisation d'aération du massif 3	A renseigner
XTU00042943	Canalisation de drainage 3	A renseigner
XTU00042944	Canalisation de répartition des EU 4	A renseigner
XTU00042945	Canalisation d'aération du massif 4	A renseigner
XTU00042946	Canalisation de drainage 4	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

	07279SE00003-0000-03 - Instrumentation(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00001695	Déversoir en V	A renseigner
IFE00036179	Débitmètre	A renseigner
	07279SE00003-0000-04 - Equipements Communs(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00029914	Clôture de type grillage soudé	A renseigner
GOU00006716	Portail manuel 2 battants	A renseigner
	07346DO00001 - VIVIERS - DO ALLEE DU RHONE	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GSB00022221	Support sonde	A renseigner
ICA00048800	Sonde ultrason	A renseigner
KMC00001823	Antenne déportée	A renseigner
KST00098666	Télétransmission	SOFREL
	07346PR00001 - VIVIERS - PR SAINT ALBAN	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC03115550	Couverture relevage	A renseigner
GRC03115551	Couverture chambre de vannes	A renseigner
GSB00020955	Assise et guidage pompe_qté 2	A renseigner
ICA00046822	Capteur de niveau EU	HITEC
ICT00036036	Poires de niveau	A renseigner
IQW00018432	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00096104	Télétransmission	SOFREL
NCA00069551	Armoire de commande	A renseigner
PSB00070953	Pompe de relèvement n° 1	KSB
PSB00070954	Pompe de relèvement n° 2	KSB
TLV00019759	Potence avec treuil sur pied	HAACON
VAN03511367	Vanne d'isolement - qté 2	PAM
VCL00084820	Clapet EU - qté2	DANFOSS
XTU00091504	Conduite de refoulement_qté 2	A renseigner
XTU00091505	Collecteur de refoulement	A renseigner
	07346PR00002 - VIVIERS - PR LA MOUTTE	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00069422	Clôture	A renseigner
GOU00019204	Portail	A renseigner
GRC03115554	Couverture relevage + trappe	A renseigner
GRC03115555	Couverture chambre de vannes	A renseigner
GRC03364393	Capotage alu	A renseigner
GSB00020957	Assise et guidage pompe_qté 2	A renseigner
ICA00046824	Capteur de niveau EU	HITEC
ICT00036038	Poires de niveau	A renseigner
IQW00018441	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00096106	Télétransmission	SOFREL
NCA00069552	Armoire de commande	A renseigner
PSB00070955	Pompe de relèvement n° 1	KSB

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

PSB00070956	Pompe de relèvement n° 2	KSB
TLV00019756	Potence avec treuil sur pied	A renseigner
VAN03511369	Vanne d'isolement - qté 2	A renseigner
VCL00084822	Clapet EU - qté2	A renseigner
XTU00091508	Conduite de refoulement_qté 2	A renseigner
XTU00091509	Collecteur de refoulement	A renseigner

07346PR00003 - VIVIERS - PR LA VICTOIRE

Code	Libellé équipement	Marque
GOU00021321	Portail	A renseigner
GRC03115552	Couverture relevage	A renseigner
GRC03115553	Couverture chambre de vannes	A renseigner
GSB00020956	Assise et guidage pompe_qté 2	A renseigner
ICA00046823	Capteur de niveau EU	HITEC
ICT00036037	Poires de niveau	A renseigner
IQW00018440	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00096105	Télétransmission	SOFREL
NAC00001106	armoire électrique	A renseigner
PCS00029445	Pompe N°1	A renseigner
PCS00029446	Pompe N°2	SALMSON
VAN03511368	Vanne d'isolement - qté 2	PAM
VCL00084821	Clapet EU - qté2	DANFOSS
XTU00091506	Conduite de refoulement_qté 2	A renseigner
XTU00091507	Collecteur de refoulement	A renseigner

07346PR00004 - VIVIERS - PR SAINT AULE

Code	Libellé équipement	Marque
GBT00075020	Grillage rigide 10ml	A renseigner
GDD00029025	2 Paires de barres de guidage	A renseigner
GRC03383628	Capot fibre de verre	A renseigner
GRC03383629	Barres anti chute	A renseigner
ICA00052031	Sonde piezo	A renseigner
IQE00046587	Compteur AEP	A renseigner
IQW00018442	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00054837	Télétransmission	SOFREL
NCA00039452	Armoire électrique PR St Aulnes	A renseigner
PSB00076749	Pompe 1	A renseigner
PSB00076750	Pompe 2	A renseigner
TLV00019758	Potence	A renseigner
TLV00030260	Chaine INOX 2x3ml	A renseigner
TLV00030261	Pieds de potence	A renseigner
VAN03867962	2 Vannes 1/4 de tour	A renseigner
VCL00089927	2 Clapets boules PVC DN 63	A renseigner

07346PR00005 - VIVIERS - PR SABATON

Code	Libellé équipement	Marque
EPD00006623	Panier dégrillage	A renseigner
ICA00048916	Sonde de niveau	MARQUE INDEFINIE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

IQW00018439	COMPTEUR ENERGIE	A renseigner
KST00054838	Poste Local M0720 PR SABATON	SOFREL
NCA00039453	Armoire électrique PR St Sabaton	A renseigner
PSB00073479	Pompe 1	A renseigner
PSB00073480	Pompe 2	A renseigner
VAN03641201	Vanne	A renseigner
VCL00087007	Clapet	A renseigner
XTU00095054	Tuyauterie	MARQUE INDEFINIE
	07346SE00001 - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
IQW00003619	Compteur Electrique PS STEP de VIVIERS	A renseigner
	07346PR00009 - POSTE DE RELEVAGE PRINCIPAL STEP VIVIERS(07346PR00009-1750-02 - RELEVAGE)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
EPD00001003	Panier de dégrillage	FORNES
GBT00009776	Grille antichute 1	A renseigner
GBT00038887	Grille antichute 2	A renseigner
GBT00038888	Grille antichute 3	A renseigner
GRC01486313	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01486314	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GRC01486315	Trappe d'accès aluminium 3	A renseigner
GSB00012249	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012250	Barres de guidage 2	A renseigner
GSB00012251	Barres de guidage 3	A renseigner
GSB00012252	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012253	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012254	Pied d'assise 3	A renseigner
GSB00012255	Support de capteur 1	A renseigner
GSB00012256	Support de capteur 2	A renseigner
ICA00020947	Sonde de mesure Radar	A renseigner
ICT00019956	Poire de niveau	A renseigner
PSB00008813	Groupe électropompe de relevage 1	KSB
PSB00008814	Groupe électropompe de relevage 2	KSB
PSB00008815	Groupe électropompe de relevage 3	KSB
VAN00600644	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502337	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01502338	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VCL00044085	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00044086	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
VCL00044087	Clapet anti-retour à boule 3	A renseigner
XTU00012094	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050198	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00050199	Canalisation aval 3	A renseigner
XTU00050205	Nourrice de collecte	A renseigner
	07346SE00001-0000-07 - PRETRAITEMENT(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

EPD00003727	Grille manuelle	SPF
GBT00038889	Ballustrades	A renseigner
RBE00000356	Poubelle	A renseigner
SBC00000439	Compacteur à vis	MARQUE INDEFINIE
SDG00000609	Tamis rotatif à alimentation interne	SPF
VAN01502345	Vanne d'isolement	A renseigner
VAN01502347	Vanne d'isolement by-pass	A renseigner
XTU00050206	Canalisation amont	A renseigner
XTU00050207	Canalisation aval	A renseigner
	07346SE00001-0000-08 - RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE(07346SE00001-0000-16 - DEPOTAGE DES APPORTS)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
ATB00005142	Agitateur	A renseigner
EPD00003728	Dégrillage grossier	PASSAVANT
GRC01486317	Barreaudage de sécurité	A renseigner
GRC01486318	Trappe d'accès aluminium	A renseigner
GSB00012257	Pied d'assise	A renseigner
GSB00012258	Barres guidage	A renseigner
RBE00000357	Poubelle	A renseigner
VAN01502348	Vanne d'autorisation de dépotage	A renseigner
XTU00050208	Canalisation amont	A renseigner
XTU00050209	Canalisation aval	A renseigner
	07346SE00001-0000-08 - RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE(07346SE00001-0000-17 - PR DE CONFINEMENT)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01486319	Barreaudage de sécurité 1	A renseigner
GRC01486320	Barreaudage de sécurité 2	A renseigner
GRC01486321	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01486322	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GSB00012259	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012260	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012261	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012262	Barres de guidage 2	A renseigner
GSB00012263	Support sondes 1	A renseigner
GSB00012264	Support sondes 2	A renseigner
ICA00020948	Sonde de mesure	SIEMENS
ICT00019957	Poire de niveau	FLYGT
PSB00041506	Pompe de reprise 1	KSB
PSB00041507	Pompe de reprise 2	KSB
XTU00050210	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050211	Canalisation aval 2	A renseigner
	07346SE00001-0000-08 - RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE(07346SE00001-0000-18 - PR de reprise vers STEP)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01486323	Barreaudage de sécurité 1	A renseigner
GRC01486324	Barreaudage de sécurité 2	A renseigner
GRC01486325	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GRC01486326	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GSB00012265	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012266	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012267	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012268	Barres de guidage 2	A renseigner
GSB00012269	Support sondes 1	A renseigner
GSB00012270	Support sondes 2	A renseigner
ICA00020949	Sonde de mesure	SIEMENS
ICT00019958	Poire de niveau	FLYGT
PSB00041508	Pompe de reprise 1	KSB
PSB00041509	Pompe de reprise 2	KSB
XTU00050212	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050213	Canalisation aval 2	A renseigner
	07346SE00001-0000-09 - Bassin d'Aération et Clarification(07346SE00001-0000-19 - Zone de contact)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
ATB00005143	Agitateur rapide	KSB
GSB00012271	Pied d'assise	A renseigner
GSB00012272	Barres de guidage	A renseigner
XTU00012093	Canalisation aval	A renseigner
XTU00050215	Canalisation amont (+ nourice MV)	A renseigner
	07346SE00001-0000-09 - Bassin d'Aération et Clarification(07346SE00001-0000-20 - Bassin d'aération)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
ATB00005144	Agitateur lent 1	KSB
ATB00005145	Agitateur lent 2	A renseigner
BDG00000575	Diffuseurs de gaz 1	A renseigner
BDG00000576	Diffuseurs de gaz 2	A renseigner
BDG00000577	Diffuseurs de gaz 3	A renseigner
CSP00000634	Surpresseur d'air à vis 1	ROBUSCHI
CSP00000635	Surpresseur d'air à vis 2	ROBUSCHI
GBT00038892	Escalier d'accès	A renseigner
GBT00038893	Balustrade	A renseigner
GDD00003016	Lame versante vers Clarif	A renseigner
GRD00000465	Raquette support des diffuseurs 1	A renseigner
GRD00000466	Raquette support des diffuseurs 2	A renseigner
GRD00000467	Raquette support des diffuseurs 3	A renseigner
GSB00012275	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012276	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012277	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012278	Barres de guidage 2	A renseigner
TLV00014311	IPN de levage (doublon)	A renseigner
VAN00600646	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502705	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01502706	Vanne d'isolement raquette 1	A renseigner
VAN01502707	Vanne d'isolement raquette 2	A renseigner
VAN01502708	Vanne d'isolement raquette 3	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

VPP00002393	Soupape 1	A renseigner
VPP00002394	Soupape 2	A renseigner
XTU00012092	Nourrice de liaison des surpresseurs	A renseigner
XTU00050222	Nourrice de répartition de l'aération	A renseigner
XTU00050223	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050224	Canalisation de liaison 1	A renseigner
XTU00050225	Canalisation de liaison 2	A renseigner
XTU00050226	Canalisation de liaison 3	A renseigner
XTU00050227	Canalisation aval 2	A renseigner
	07346SE00001-0000-09 - Bassin d'Aération et Clarification(07346SE00001-0000-21 - Dégazage)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00003017	Lame versante	A renseigner
GRC01486678	Trappe d'accès aluminium	A renseigner
XTU00050228	Canalisation amont	A renseigner
XTU00050229	Canalisation aval	A renseigner
	07346SE00001-0000-09 - Bassin d'Aération et Clarification(07346SE00001-0000-22 - Clarificateur)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00003018	Clifford	A renseigner
GDD00003019	Lame siphoïde périphérique	A renseigner
GDD00003020	Lame versante périphérique	A renseigner
ONG00000159	Nettoyeur de goulotte	A renseigner
SFS00000559	Pont racleur	FORNES
VAN01502709	Vanne d'isolement	A renseigner
XTU00050230	Canalisation amont	A renseigner
XTU00050231	Canalisation aval	A renseigner
XTU00050232	Canalisation d'extraction	A renseigner
	07346SE00001-0000-09 - Bassin d'Aération et Clarification(07346SE00001-0000-23 - Stockage des flottants)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01486679	Trappe d'accès aluminium	A renseigner
GSB00012279	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
GSB00020996	Pied d'assise et guidage pompe de recirculation	FLYGT
GSB00020997	Support colonne refoulement	A renseigner
ICA00020954	Sonde de mesure	SIEMENS
PSB00041523	Pompe extraction des flottants	FLYGT
PSB00071005	Pompe submersible de recirculation des flottants vers BA	FLYGT
VAN01502710	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502711	Vanne d'isolement 2	A renseigner
XTU00050233	Canalisation amont 1	A renseigner
XTU00050234	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00050235	Canalisation aval	A renseigner
XTU00091561	Colonne de refoulement recirculation	A renseigner
	07346SE00001-0000-09 - Bassin d'Aération et Clarification(07346SE00001-0000-24 - Recirculation des boues clarifiées)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GRC01486680	Grille antichute 1	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GRC01486681	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01486682	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GRC01486683	Grille antichute 2	A renseigner
GSB00012280	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012281	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012282	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012283	Barres de guidage 2	A renseigner
GSB00012284	Support sondes de niveau TOR	A renseigner
ICT00019964	Poire de niveau	A renseigner
PSB00008820	Groupe électropompe de recirculation 1	KSB
PSB00008821	Groupe électropompe de recirculation 2	KSB
VAN00600647	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502712	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00044093	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00044094	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00012091	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050236	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00050237	Canalisation aval 3	A renseigner
XTU00050238	Nourrice de collecte	A renseigner
	07346SE00001-0000-09 - Bassin d'Aération et Clarification(07346SE00001-0000-25 - Canal de comptage)	

Code	Libellé équipement	Marque
GRC01486684	Caillebotis	A renseigner
	07346SE00001-0000-10 - TRAITEMENT DES BOUES(07346SE00001-0000-26 - Floculation)	

Code	Libellé équipement	Marque
BPD00010825	Pompe doseuse vers floculation	SEEPEX
BPO00000543	Préparante à polymère	A renseigner
PGA00000780	Pompe à polymére	SEEPEX
PGA00002377	Pompe à boues	A renseigner
RCB00006348	Bac de rétention	A renseigner
UES00000164	Douche pour les yeux de sécurité	A renseigner
VAN01502350	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502351	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01502352	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01502353	Vanne d'isolement 4	A renseigner
XTU00050239	Canalisation amont 1	A renseigner
XTU00050240	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00050241	Canalisation avale 1	A renseigner
XTU00050242	Canalisation avale 2	A renseigner
	07346SE00001-0000-10 - TRAITEMENT DES BOUES(07346SE00001-0000-27 - Lits de sécharge couverts (5 x 160 m2))	

Code	Libellé équipement	Marque
GPR00000021	Serre avec film plastique 1	A renseigner
GPR00000022	Serre avec film plastique 2	A renseigner
GPR00000023	Serre avec film plastique 3	A renseigner
GPR00000024	Serre avec film plastique 4	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

GPR00000025	Serre avec film plastique 5	A renseigner
OMR00000032	Sable 1	A renseigner
OMR00000033	Sable 2	A renseigner
OMR00000034	Sable 3	A renseigner
OMR00000035	Sable 4	A renseigner
OMR00000036	Sable 5	A renseigner
VAN01502713	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502714	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01502715	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01502716	Vanne d'isolement 4	A renseigner
VAN01502717	Vanne d'isolement 5	A renseigner
XTU00050243	Canalisation amont 1	A renseigner
XTU00050244	Canalisation amont 2	A renseigner
XTU00050245	Canalisation amont 3	A renseigner
XTU00050246	Canalisation amont 4	A renseigner
XTU00050247	Canalisation amont 5	A renseigner
XTU00050248	Drains 1	A renseigner
XTU00050249	Drains 2	A renseigner
XTU00050250	Drains 3	A renseigner
XTU00050251	Drains 4	A renseigner
XTU00050252	Drains 5	A renseigner
	07346SE00001-0000-11 - POMPAGES INTERMEDIAIRES(07346SE00001-0000-28 - Relevage Toutes Eaux)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00038894	Grille antichute 1	A renseigner
GBT00038895	Grille antichute 2	A renseigner
GRC01486685	Trappe d'accès aluminium 1	A renseigner
GRC01486686	Trappe d'accès aluminium 2	A renseigner
GSB00012285	Pied d'assise 1	A renseigner
GSB00012286	Pied d'assise 2	A renseigner
GSB00012287	Barres de guidage 1	A renseigner
GSB00012288	Barres de guidage 2	A renseigner
GSB00012289	Support de capteur	A renseigner
ICT00019965	Poire de niveau	A renseigner
PSB00008822	Pompe de relèvement 1	KSB
PSB00008823	Pompe de relèvement 2	KSB
VAN01502718	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN01502719	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VCL00044095	Clapet anti-retour à boule 1	A renseigner
VCL00044096	Clapet anti-retour à boule 2	A renseigner
XTU00050253	Canalisation aval 1	A renseigner
XTU00050254	Canalisation aval 2	A renseigner
XTU00050255	Nourrice de collecte	A renseigner
XTU00050256	Canalisation aval 3	A renseigner
	07346SE00001-0000-12 - TRAITEMENT DES ODEURS - MATIERES DE VIDANGE(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DTA00000399	Colonne charbon actif	A renseigner
JCE00003003	Ventilateur de renouvellement de l'air	A renseigner
XTU00050262	Circuit d'aspiration d'air vicié	A renseigner
	07346SE00001-0000-13 - ELECTRICITE - COMMANDE(07346SE00001-0000-01 - Electricité BT Principale)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
KMC00001303	Terminal de dialogue opérateur	A renseigner
NAC00000408	Onduleur	MARQUE INDEFINIE
NCA00045127	Armoire générale	A renseigner
NPA00001794	Raccordements électrique des effecteurs	A renseigner
NPA00001795	Raccordements électrique des capteurs	A renseigner
NPD00007208	Disjoncteur + Différentiel	A renseigner
NPO00002034	Batterie de condensateurs (fixe)	A renseigner
NPV00010439	Variateur de vitesse 1	A renseigner
NPV00010440	Variateur de vitesse 2	A renseigner
	07346SE00001-0000-13 - ELECTRICITE - COMMANDE(07346SE00001-0000-29 - Electricité BT Secondaire)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
NCA00008107	Armoire PR Principal	A renseigner
NCA00008108	Coffret électrique MV avec lecteur de badge	A renseigner
NCA00008111	Armoire électrique eau industrielle	A renseigner
NPV00002491	Variateur de vitesse relevage 1	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002492	Variateur de vitesse relevage 2	SCHNEIDER ELECTRIC
	07346SE00001-0000-13 - ELECTRICITE - COMMANDE(07346SE00001-0000-30 - Electricité BT Tertiaire)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
HEC00000452	Chauffe eau électrique	A renseigner
JCC00005900	Chauffage des locaux administratifs	A renseigner
JCC00005901	Chauffage des locaux techniques 1	A renseigner
JCC00005902	Chauffage des locaux techniques 2	A renseigner
NEP00005930	Eclairage des locaux administratifs	A renseigner
NEP00005931	Eclairage des locaux techniques	A renseigner
NEP00005932	Eclairage extérieur par projecteur	A renseigner
USG00000006	Signalétique de sécurité	A renseigner
USG00000007	Signalétique de sécurité	A renseigner
	07346SE00001-0000-13 - ELECTRICITE - COMMANDE(07346SE00001-0000-31 - Electricité BT Surveillance)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
KAA00001132	Alarme anti-intrusion	A renseigner
KST00008197	Télésurveillance	SOFREL
	07346SE00001-0000-14 - INSTRUMENTATION(-)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GDD00003027	Canal de comptage	VEGA
GSB00012296	Support sondes de niveau ANA	A renseigner
GSB00012298	Support capteur 1	A renseigner
GSB00012299	Support capteur 2	A renseigner
IAN00003012	Sonde rH	HACH
IAN00003013	Sonde Oxygène	HACH

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

IAN00012652	Convertisseur de signal 1	A renseigner
IAN00012653	Convertisseur de signal 2	A renseigner
ICA00004965	Sonde de mesure de niveau colatures	SIEMENS
ICA00020957	Sonde Radar	A renseigner
ICT00005030	Détecteur Voile de boues	HACH
IFE00004027	Débitmètre entrée	SIEMENS
IFE00004028	Débitmètre S/P vidange externes (MV)	SIEMENS
IFE00004029	Tube pitot (débit d'air BA)	A renseigner
IFE00004030	Débitmètre recyclage 1	SIEMENS
IFE00004031	Débitmètre recyclage 2	SIEMENS
IFE00004035	Débitmètre électromagnétique boues produites	SIEMENS
IFE00004036	Débitmètre polymère	SIEMENS
IME00000576	Mesure de la température de l'air	A renseigner
IME00003331	Pluviomètre	A renseigner
IME00006763	Tare sonde US autosurveillance rejets comptage trop plein	A renseigner
IRP00002133	Préleveur d'entrée	A renseigner
IRP00002134	Préleveur de sortie	A renseigner
IRP00002135	Préleveur de boues	A renseigner
LAB00002569	Agitateur quadripale inox autosurveillance rejet	A renseigner
	07346SE00001-0000-15 - EQUIPEMENTS COMMUNS(07346SE00001-0000-02 - Services)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
CCO00007685	Compresseur	ABAC
DAM00009301	Ballon anti-belier	A renseigner
DFF00000269	Prétraitement eau industrielle (manuel)	A renseigner
PCS00004711	Surpresseur d'eau industrielle 1	GRUNDFOS
PCS00021427	Surpresseur d'eau industrielle 2	GRUNDFOS
VAN00600645	Vanne d'isolement 1	A renseigner
VAN00600648	Robinetterie	A renseigner
VAN01502763	Vanne d'isolement 2	A renseigner
VAN01502764	Vanne d'isolement 3	A renseigner
VAN01502765	Vanne d'isolement 4	A renseigner
VAN01502766	Vanne d'isolement 5	A renseigner
VCL00044104	Clapet anti-retour 1	MARQUE INDEFINIE
VCL00044105	Clapet anti-retour 2	MARQUE INDEFINIE
XTU00012099	Tuyauterie canalisation	A renseigner
XTU00050267	Nourice amont 1	A renseigner
XTU00050268	Nourice amont 2	A renseigner
	07346SE00001-0000-15 - EQUIPEMENTS COMMUNS(07346SE00001-0000-04 - Protection du périmètre de l'installation)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
GBT00038900	Clôture de type grillage soudé	A renseigner
GOU00009750	Portail manuel 2 battants	A renseigner
	07346SE00001-0000-15 - EQUIPEMENTS COMMUNS(07346SE00001-0000-05 - Moyens de levage)	
Code	**Libellé équipement**	**Marque**
TLV00004540	Potence avec treuil Relevage 2	XYLEM

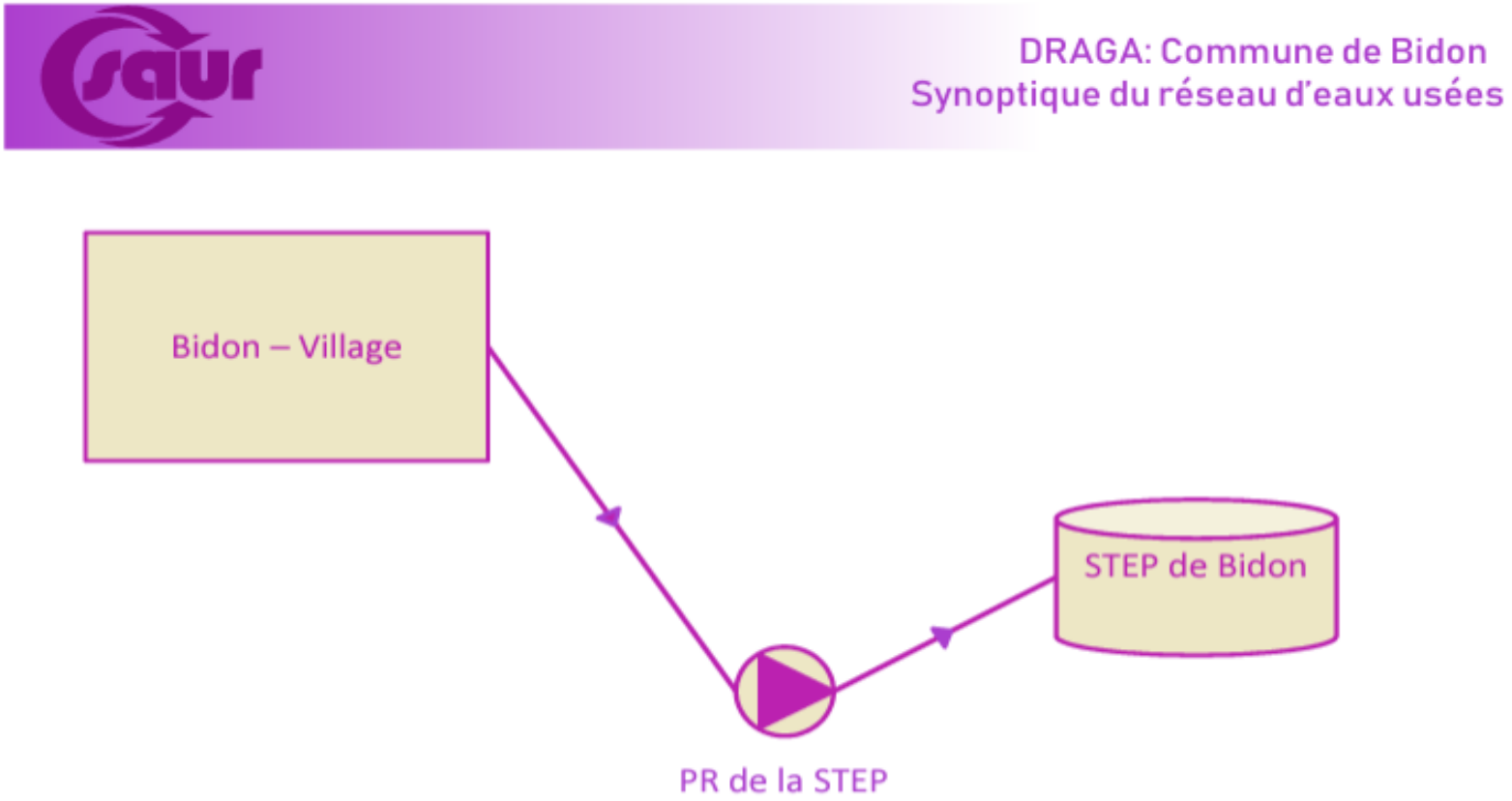
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

TLV00004541	Potence sur pied matière de vidange (doublon)	XYLEM
TLV00004547	Potence sur pied avec treuil zone de contact (doublon)	FLYGT
TLV00004548	Monorail avec chariot et palan local surpresseurs (doublon)	A renseigner
TLV00004549	Pied de potence seul collatures (doublon)	FLYGT
TLV00004550	Potence sur pied avec treuil recirculation (doublon)	FLYGT
TLV00004551	Potence sur pied avec treuil bassin aération 1 (doublon)	FLYGT
TLV00004552	Potence sur pied avec treuil bassin aération 2 (doublon)	FLYGT
TLV00004553	Potence sur pied + treuil agit. rapide dépotage (doublon)	FLYGT
TLV00004554	Potence sur pied + treuil matière de vidange 2 (doublon)	FLYGT
TLV00004555	Potence sur pied avec treuil dépotage (doublon)	HAACON
TLV00004556	Potence avec treuil Relevage 1	XYLEM
TLV00014816	Potence avec treuil amovible 1	A renseigner
TLV00019735	Potence avec treuil amovible 2	A renseigner
TLV00026099	potence avec treuil pompe recirculation des flottants	FLYGT
	07346SE00001-0000-15 - EQUIPEMENTS COMMUNS(07346SE00001-0000-32 - locaux)	

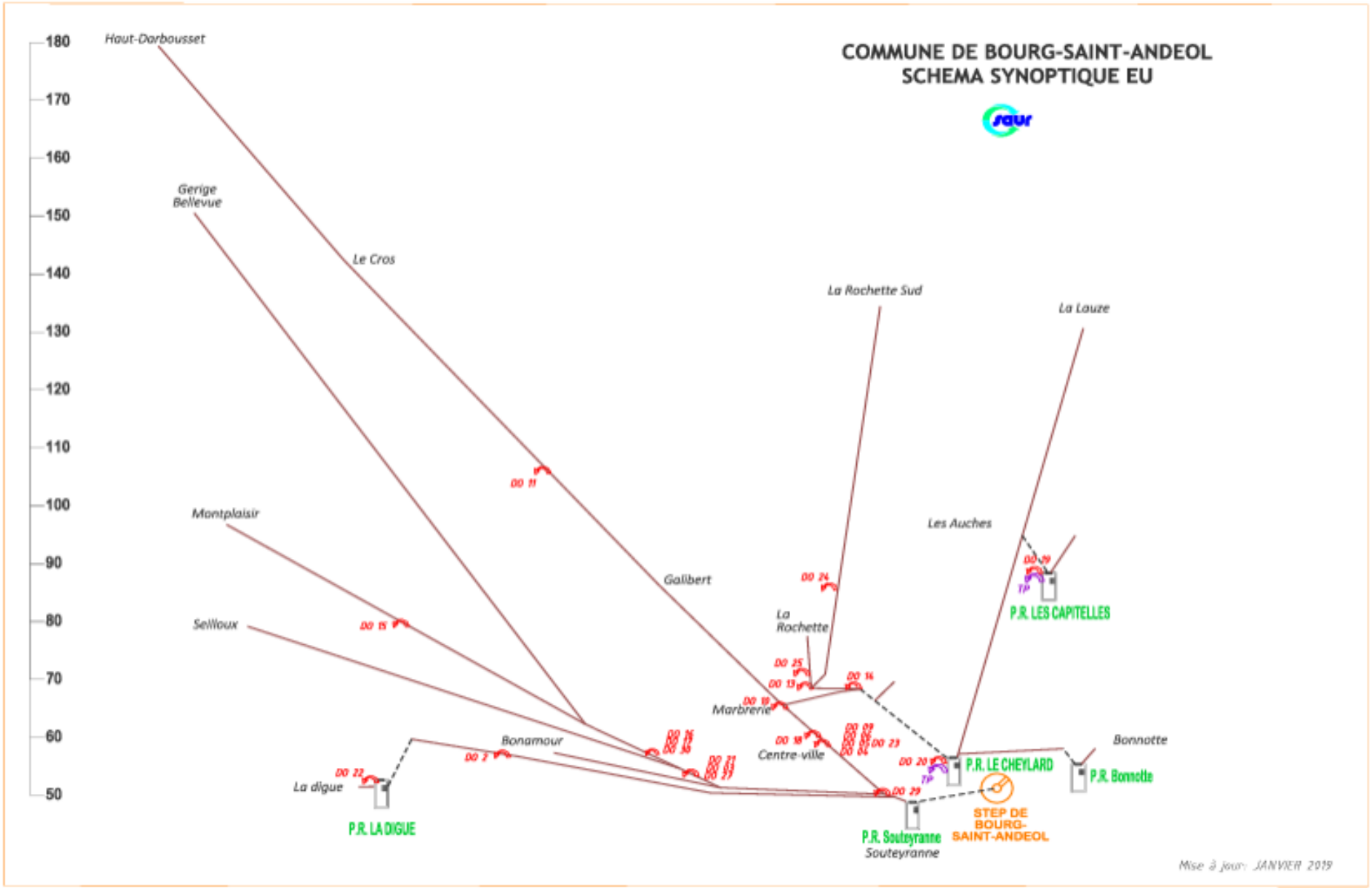
Code	Libellé équipement	Marque
GBT00009780	Menuiserie serrurerie	A renseigner
GBT00038898	Escalier d'accès	A renseigner
GBT00038899	Fenêtres	A renseigner
GOU00009745	Porte extérieure	A renseigner
GOU00009746	Porte extérieure	A renseigner
GOU00009747	Porte extérieure	A renseigner
GOU00009748	Porte extérieure	A renseigner
GOU00009749	Porte extérieure	A renseigner
HEC00000453	Réfrigérateur	A renseigner
HMB00000452	Bureau	A renseigner
HMB00000453	Fauteuil à roulette	A renseigner
HMB00000454	Armoire de bureau	A renseigner
JCE00003004	Extracteur d'air	A renseigner
JCJ00001542	Grille entrée d'air	A renseigner
JCJ00001543	Grille sortie d'air	A renseigner
JCJ00001544	Piège à son amont	A renseigner
JCJ00001545	Piège à son aval	A renseigner
JHD00002865	JHD_Climatiseur armoire électrique et exploitation	FUJITSU
LAB00001484	Thermo-balance	A renseigner
OPS00000008	Etabli	A renseigner
OPS00000009	Etau	A renseigner
OPS00000010	Boite à outils	A renseigner
OPS00000011	Nettoyeur HP	A renseigner
PGA00000781	Pompe à polymére (secours en caisse)	SEEPEX
UEI00000822	Extincteur	A renseigner
UEI00000823	Extincteur	A renseigner

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

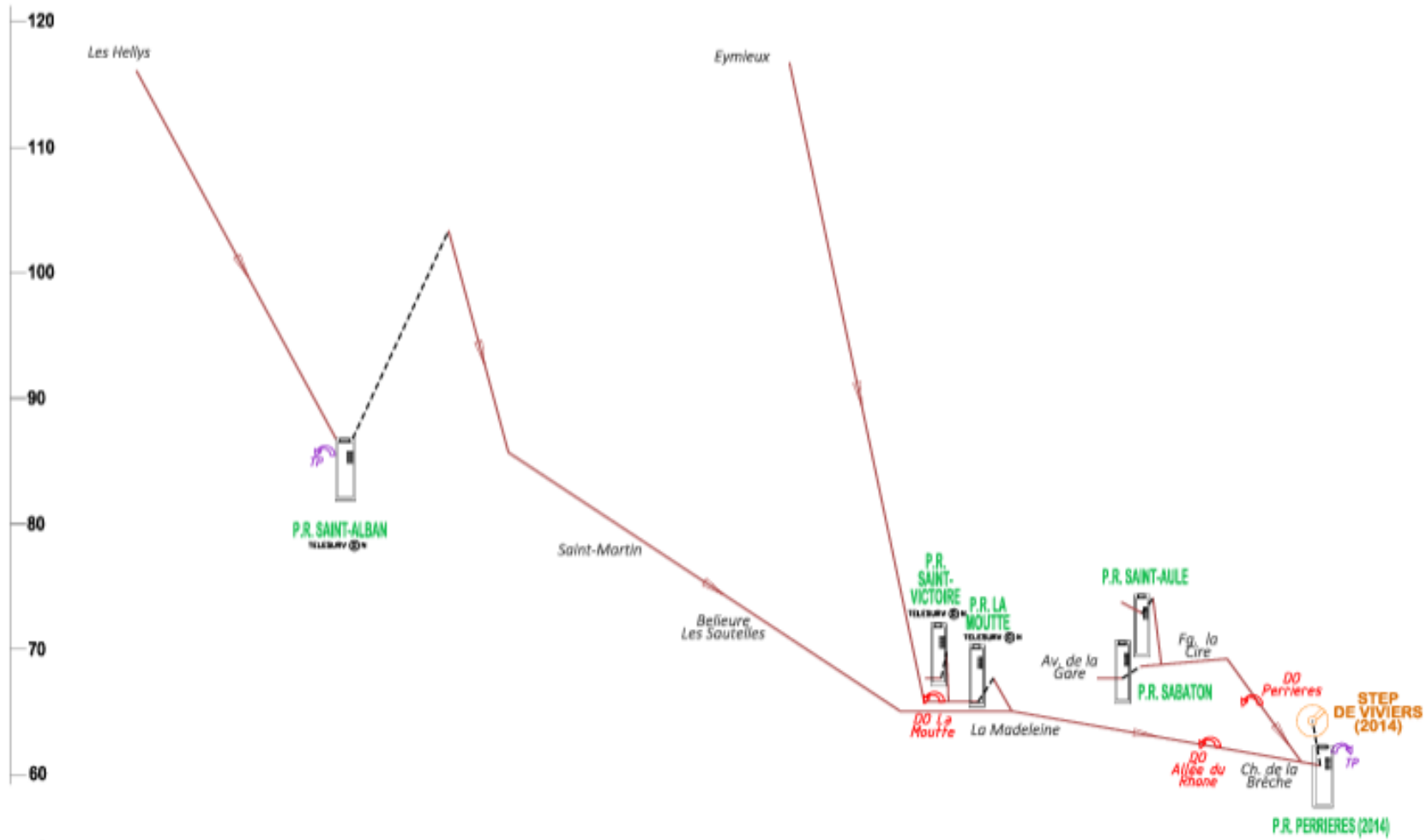


Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



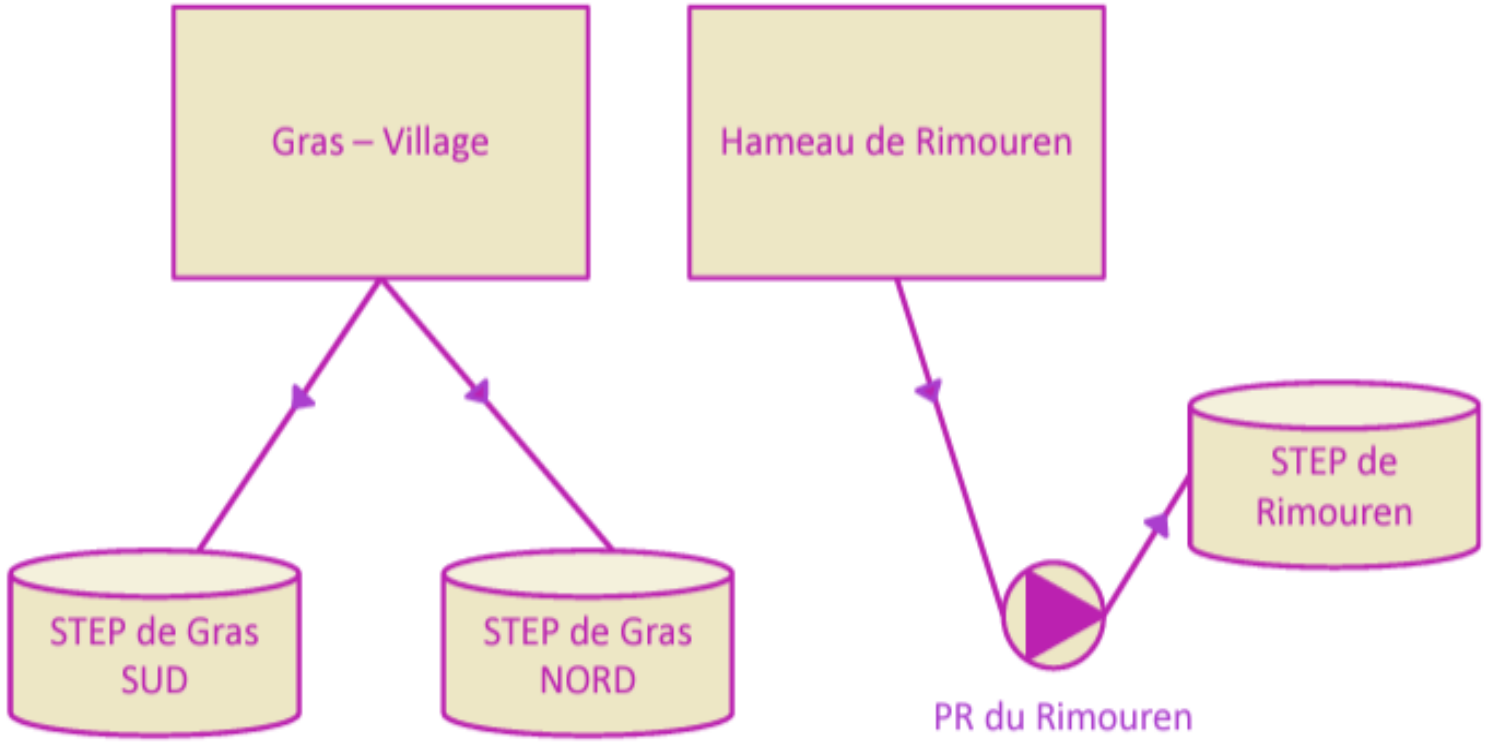
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

COMMUNE DE VIVIERS
SCHEMA SYNOPTIQUE EU



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

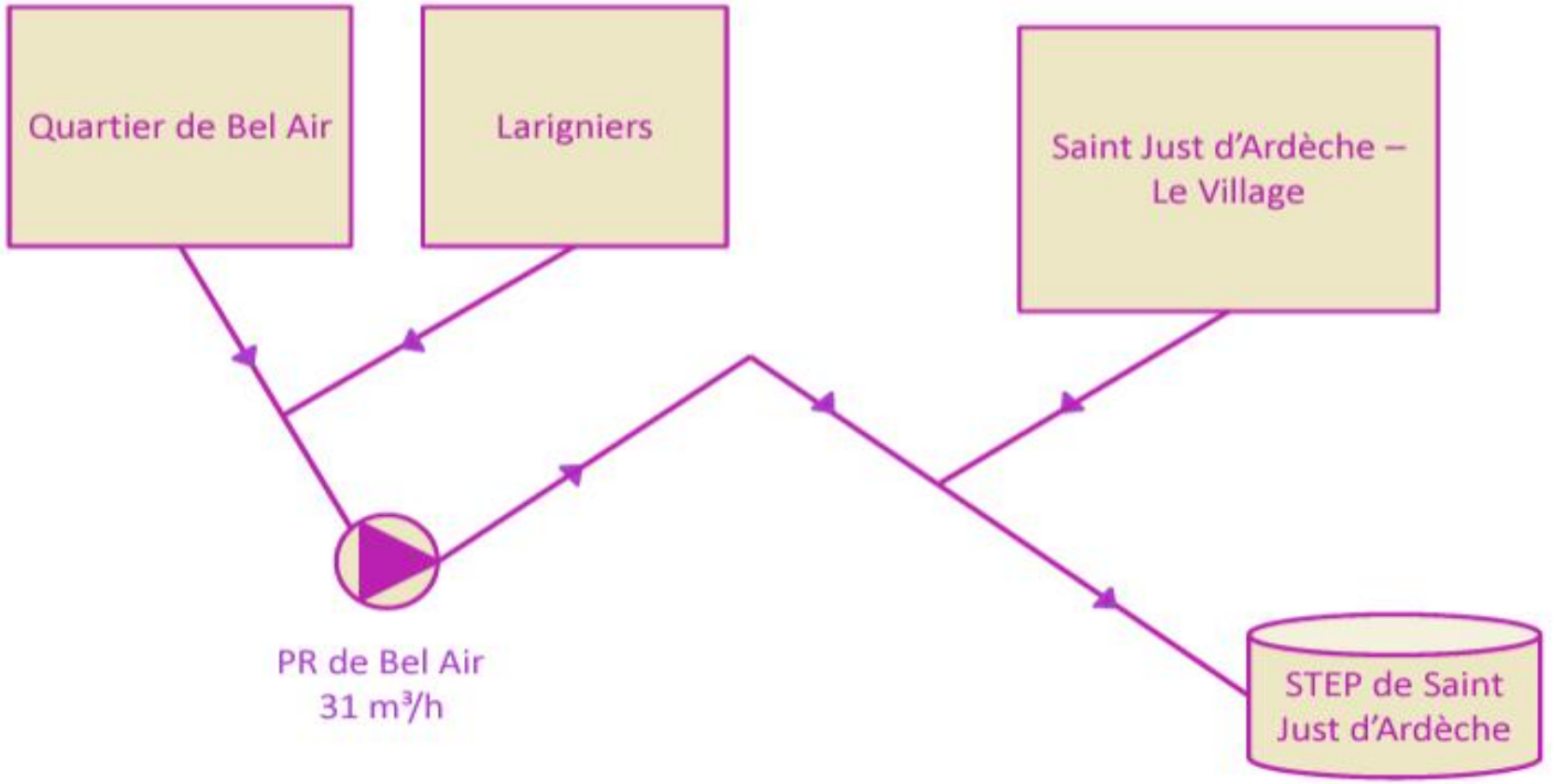
DRAGA: Commune de Gras
Synoptique du réseau d'eaux usées



22/05/2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

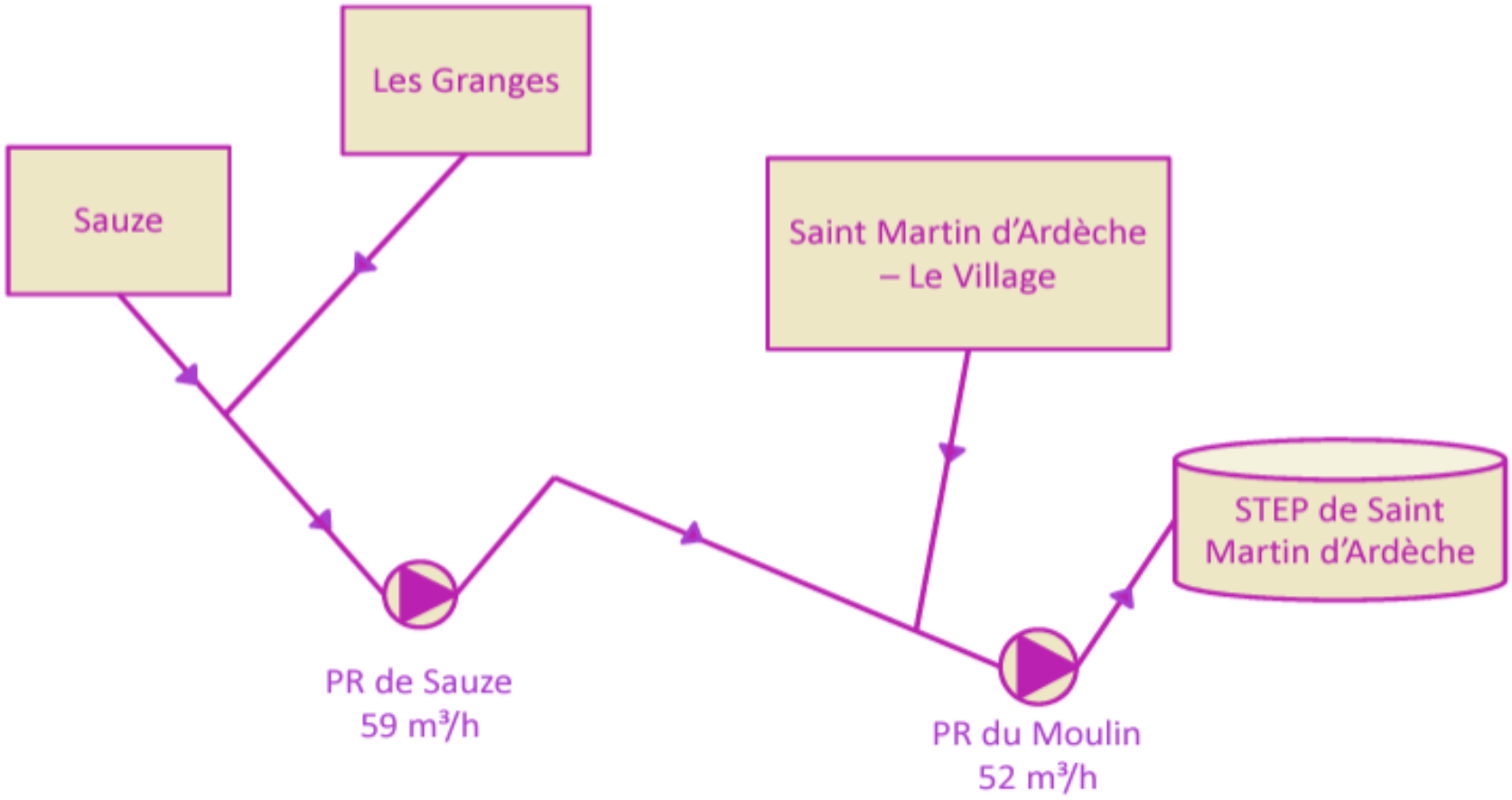
DRAGA: Commune de Saint-Just d'Ardèche
Synoptique du réseau d'eaux usées



23/05/2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

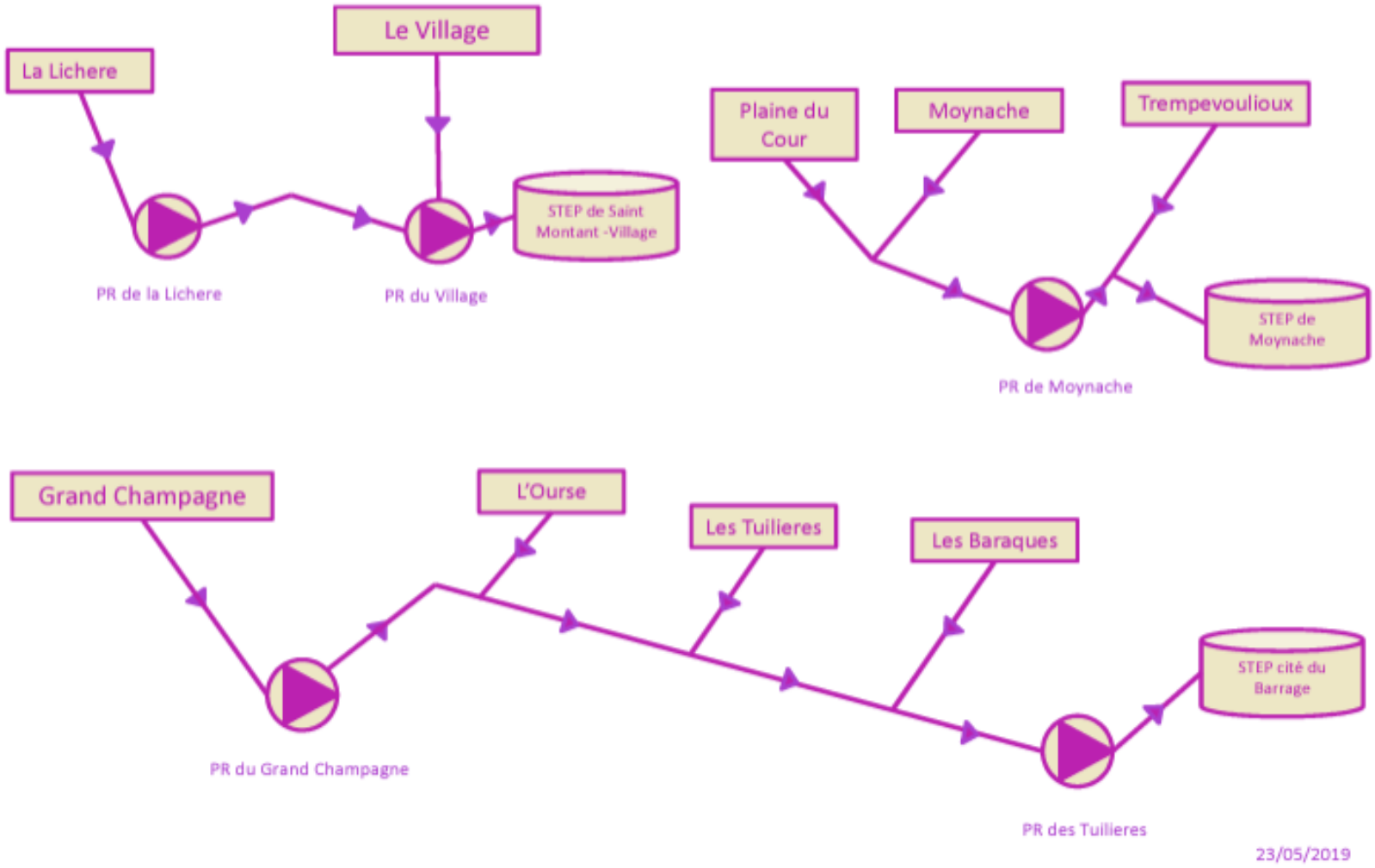
DRAGA: Commune de Saint Martin d'Ardèche
Synoptique du réseau d'eaux usées



23/05/2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

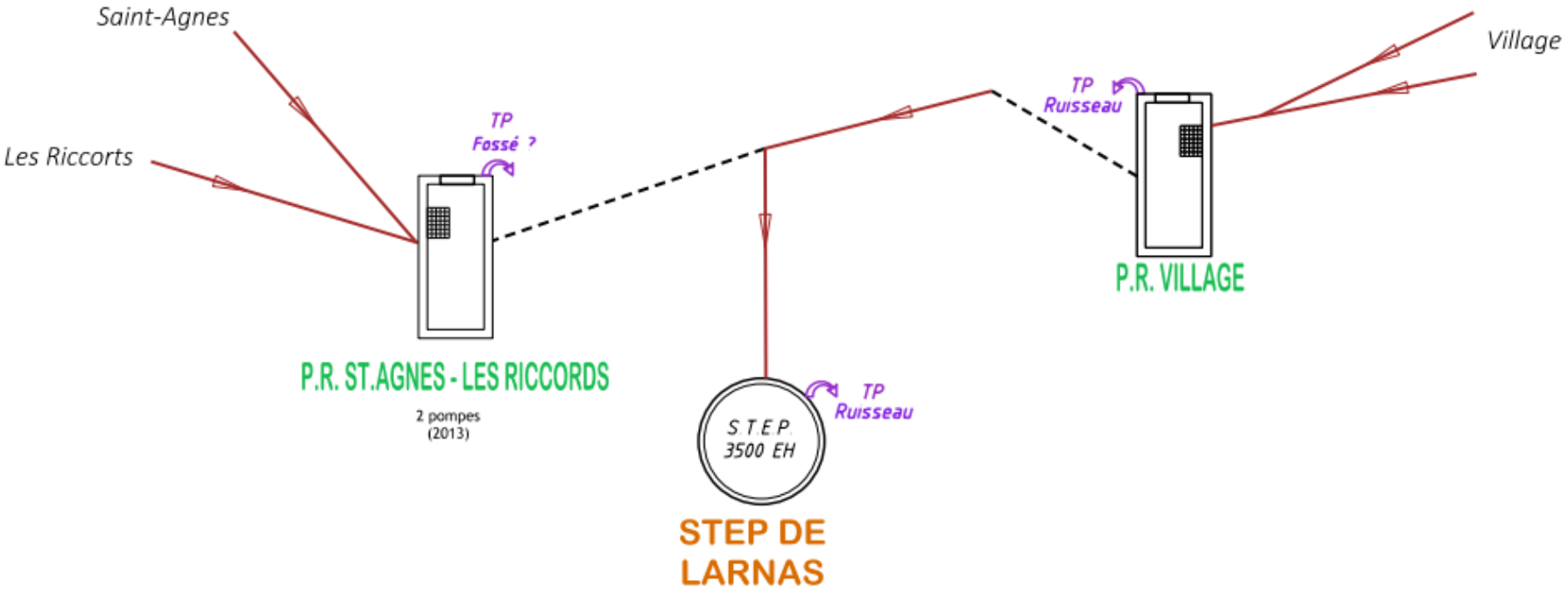
DRAGA: Commune de Saint Montant
Synoptique du réseau d'eaux usées



23/05/2019

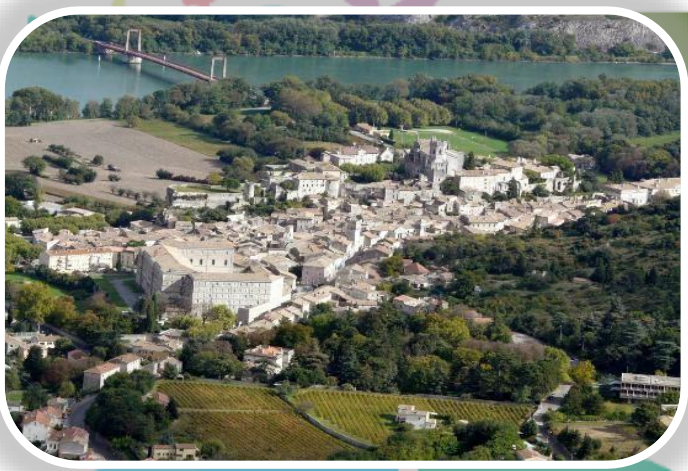
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

COMMUNE DE LARNAS
SCHEMA SYNOPTIQUE EU



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BSA VIVIERS



DRAGA - COMMUNE DE VIVIERS

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

INFORMATIONS GENERALES - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	060000107042
Commune	VIVIERS			
Taille de l'agglomération	130.5 kg DBO5/j soit 2 175 EH			
Système de collecte			**Code Sandre**	060807042001
Nom	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif et unitaire			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE – sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	060907346003
Nom	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH			
Lieu d'implantation	VIVIERS			
Date de mise en œuvre	2014			
Maître d'ouvrage	CC DRAGA EU DSP			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	240	1 480	82	4 000
Temps pluie		1 480		
Débit de référence	959 m3/j pour l'année 2024			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)			130.5 kg/jour	2 175 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
	Filière de traitement		Traitement secondaire – Dénitrification	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation et Compostage	
	Filières de traitement		Séchage solaire	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE – sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Le Rhône de la confluence Isère à Avignon			
Masse d'eau	FRDR2007			
Type	Rejet superficiel		oui	Eau douce de surface
	Rejet souterrain		non	/

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Viviers	2010 et 2019 en cours	2009	2010	/	2012

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été mis à jour et validé par l'agence de l'eau RMC et la DREAL. Il a été signé par le service de la police de l'eau le 28/07/2020. Une nouvelle mise à jour a été réalisée en mars 2023.

L'analyse de risque et de défaillance a été jointe au manuel d'autosurveillance. Celle du réseau de collecte a été réalisée au cours de l'année 2023.

REVISION DU MANUEL

Suivi des modifications			Notifications	
chapitre/page	objet de la modification	date	destinataires	date
Totalité du manuel	Rédaction complète du manuel d'autosurveillance du système d'assainissement de VIVIERS	Juin 2014	- Police de l'eau : DREAL - Agence de l'eau RMC - Maître d'ouvrage : DRAGA - Organisme auditeur : Satese 2607	le le le le
Totalité du manuel	Intégration de l'arrêté du 21/07/2015 Changement de délégataire Intégration de Viviers au syndicat DRAGA	Octobre 2018	- Police de l'eau : DREAL - Agence de l'eau RMC - Maître d'ouvrage : DRAGA - Organisme auditeur : Satese 2607	le le le le
P1 P7 P14 16 17 21 23 24 25 et 46 P25 26 P34 P63	Nouveau logo SAUR + suivi réseau Nombre de raccordés DO allée du Rhône Organisation SAUR Répertoire Laboratoire d'analyse CARSO	Mars 2023	- Police de l'eau : DREAL - Agence de l'eau RMC - Maître d'ouvrage : DRAGA - Organisme auditeur : Satese 2607	Le 30.03.23

Point sur l'avancement du SDA :

- Approbation du schéma général d'assainissement collectif et des eaux pluviales et mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel avec l'Arrêt du PLUI-h en avril 2025 ; approbation SDAC 2026
- Mise en œuvre du programme de travaux sur 10 ans : 8,2 M € HT – La CC DRAGA n'attend pas l'approbation du SDAC mais à commencer la réalisation du programme de travaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

LES RACCORDEMENTS

Les raccordements domestiques

Il y a eu 2 nouveaux branchements assainissement de réalisés en 2024.

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Viviers	07346	2616	0	1539	2616	100%

Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Commune de Viviers	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
Viviers	0	-	-	-

Après vérification la cave coopérative ne déverse pas ses effluents dans le réseau collectif d'assainissements. De plus l'hôpital rural (Opalines) n'est pas un établissement médical, ses rejets sont d'ordre domestique. Ces établissements ne sont donc plus concernés par ce paragraphe. Le manuel d'autosurveillance a été mis à jour dans ce sens-là également.

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2024, aucune convention de déversement délivrée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Travaux réalisés en 2024 :

Commune	Nature des travaux
Viviers	Clapet sur le trop plein au niveau de la lône suivant l'accord attendu par la DREAL → NON REALISE – La DREAL n'a pas donné son accord
Viviers	STEP dépôt du permis de construire pour la modification de la filière de traitement des boues et lancement des consultations → PERMIS ACCEPTE – consultation de l'entreprise + travaux en 2025
Viviers	Déploiement du diagnostic permanent → REALISE

Programme travaux pour 2025 :

Commune	Nature des travaux
Viviers	STEP – travaux sur la file boue – Mise en place d'une centrifugeuse
Viviers	Chemin de Brèche – étude pour le renouvellement du réseau SDAC
Viviers	Avenue LAMARQUE partie 1 - étude pour le renouvellement du réseau et la mise en séparatif SDAC
Viviers	RD 86 - étude pour le renouvellement du réseau et la mise en séparatif avec programmation de travaux sur 2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les contrôles de raccordements

Commune	Nombre	Conforme
VIVIERS	2	Oui

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	29/07/24	14 rue de la Chevrière
VIVIERS	12/08/24	6 Rue de la Madeleine

Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
VIVIERS	439
Total	**439**

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
VIVIERS	04/04/24	-	165
VIVIERS	23/08/24	16 Faubourg des Sautelles	14
VIVIERS	03/09/24	16 Faubourg des Sautelles	260

Diagnostics eaux claires parasites

Schéma directeur assainissement en cours à l'échelle de la DRAGA

Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Télésurveillance	Groupe électrogène
VIVIERS	VIVIERS - PR LA MOUTTE	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SABATON	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT AULE	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	Oui	Non

Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
VIVIERS	2565	150	0	2715

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
VIVIERS	26/01/24	9 Avenue de Lamarque	0
VIVIERS	29/01/24	9 Avenue de Lamarque	400
VIVIERS	02/02/24	9 Avenue de Lamarque	200
VIVIERS	04/04/24	-	200
VIVIERS	05/07/24	Place de la Roubine	65
VIVIERS	11/07/24	16 Faubourg des Sautelles	0
VIVIERS	07/08/24	6 Chemin de la Madeleine	200
VIVIERS	21/08/24	385 Rue de la Moutte	750
VIVIERS	23/08/24	16 Faubourg des Sautelles	50
VIVIERS	30/08/24	10 Faubourg des Sautelles	280
VIVIERS	03/09/24	-	300
VIVIERS	26/11/24	13 Faubourg des Sautelles	120
VIVIERS	26/11/24	13 Faubourg des Sautelles	150

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
VIVIERS	Curage EU	2	90
VIVIERS	Débouchage Hydro EU	6	65
VIVIERS	Débouchage Rior Branchement	5	0
VIVIERS	Débouchage Rior EU	1	0
VIVIERS	Débouchage Rior UN	1	0
Total		**15**	**95**

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	02/04/24	Faubourg de la Glacière
VIVIERS	03/01/24	3 Faubourg de la Glacière
VIVIERS	16/01/24	3 Chemin du Creux
VIVIERS	17/05/24	2 Rue des Sorcières
VIVIERS	22/11/24	9 Avenue de la Gare
VIVIERS	26/12/24	7 Faubourg de la Cire
VIVIERS	30/12/24	Place de la Roubine
VIVIERS	31/07/24	13 Avenue de Lamarque

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	02/01/24	10 Chemin de Sainte Aule
VIVIERS	30/01/24	27 Impasse de Longeavoux Nord
VIVIERS	02/04/24	15 Faubourg de la Cire
VIVIERS	09/07/24	26 Impasse de Longeavoux Sud
VIVIERS	06/09/24	4 Rue de la Chevrerie
VIVIERS	07/10/24	567 Rue de la Moutte
VIVIERS	01/12/24	6 Avenue de la Gare

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
VIVIERS	13

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	04/01/24	PR LA MOUTTE - VIVIERS
VIVIERS	04/01/24	PR LA VICTOIRE - VIVIERS
VIVIERS	04/01/24	PR SABATON - VIVIERS
VIVIERS	04/01/24	PR SAINT-AULE - VIVIERS
VIVIERS	05/07/24	PR LA MOUTTE - VIVIERS
VIVIERS	05/07/24	PR SABATON - VIVIERS
VIVIERS	05/07/24	PR SAINT-AULE - VIVIERS
VIVIERS	11/10/24	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS
VIVIERS	12/01/24	PR SAINT-ALBAN - VIVIERS
VIVIERS	12/01/24	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS
VIVIERS	28/06/24	PR LA VICTOIRE - VIVIERS
VIVIERS	28/06/24	PR SAINT-ALBAN - VIVIERS
VIVIERS	28/06/24	STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	-
Matières de curage	6 500	STEP de Montélimar (26)

Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : le DO Allée du Rhône est équipé d'une mesure de débit. Il n'y a pas eu de déversement sur ce point de mesure.

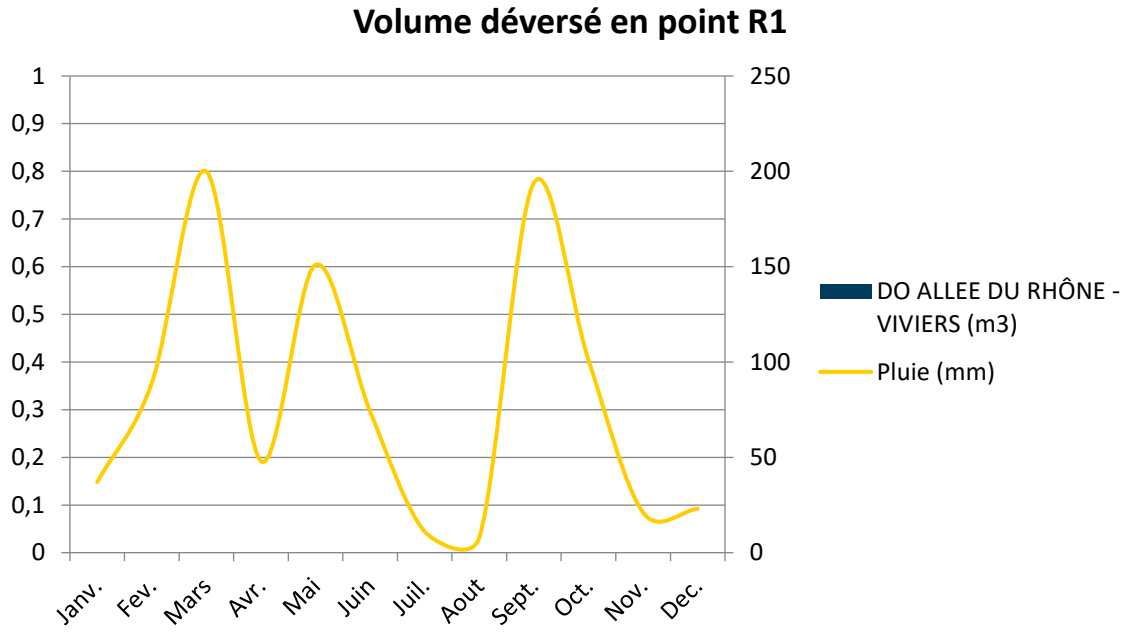


Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Il n'y a pas eu de déversement en 2024 sur ce DO.

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en R1(m³)	DO ALLEE DU RHONE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en R1(s)	DO ALLEE DU RHONE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUIE (mm)	DO ALLEE DU RHONE	37	89	200	48	151	74	11	8	194	101	21	23	957

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Il n'y a pas eu de déversement en 2024 sur ce DO.

Point R1	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO allée du Rhône	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

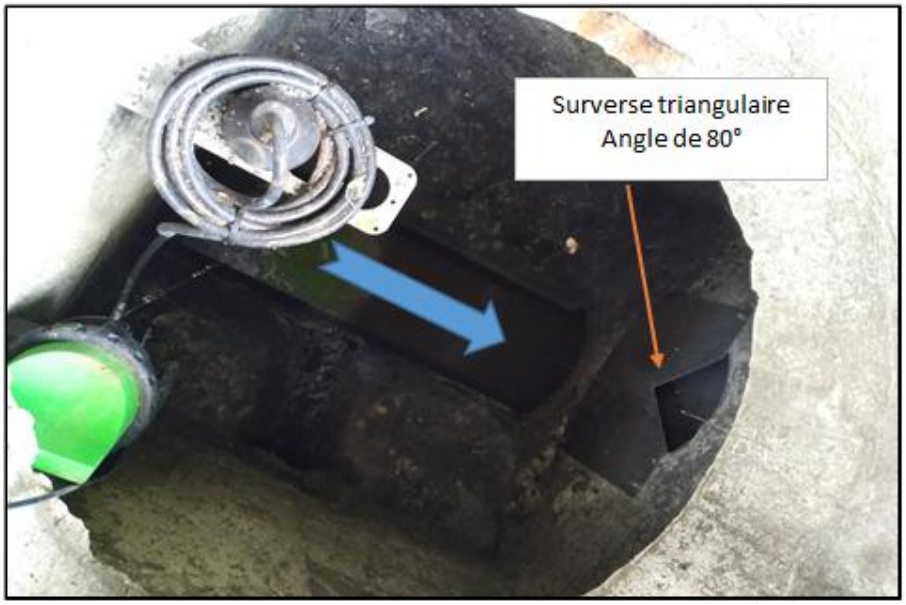
Il n'y a pas eu de déversement en 2024 sur ce DO.

Point R1	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO allée du Rhône	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

L'audit réseau a été réalisé au mois de Juillet 2024 par le SATESE, le rapport n'a pas encore été transmis.

Photographie de la mesure de débit du DO Allée du Rhône en service depuis le début d'année 2022. Les contrôles sont réalisés sur 3 hauteurs + le zéro



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Il n'y a pas eu de déversement sur l'année par temps de pluie et par temps sec.

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
Point R1	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO allée du Rhône	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

	Point	Volume		Charge	
Entrée step	A3	173688	m3	44637,8	kg DBO5
DO de tête	A2	21316,0	m3	2579,2	kg DBO5
Déversé sur réseau	R1 pluie	0,0	m3	0,0	kg DBO5
	R1 sec	0,0	m3	0,0	kg DBO5
	R1 total	0,0	m3	0,0	kg DBO5
Total	**A3 + A2 + A1**	**195004,0**	**m3**	**47217,1**	**kg DBO5**

Conformité temps de pluie (point R1) :

Volume total déversé R1 = 0 m3 (somme du R1 - DO Allée du Rhône)

Volume total à traiter sur l'année = A1 + A2 + A3 = 0 + 21 316 + 173 688 = 195 004 m3

Le volume annuel déversé (point R1) par temps de pluie représente 0.0 % des volumes collectés (R1+A2+A3). Avec moins de 5 % des volumes déversés, le réseau de collecte est classé conforme par temps de pluie au titre de l'année 2024.

Conformité temps de sec (point R1) :

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec, le réseau de collecte est aussi classé conforme par temps sec au titre de l'année 2024.

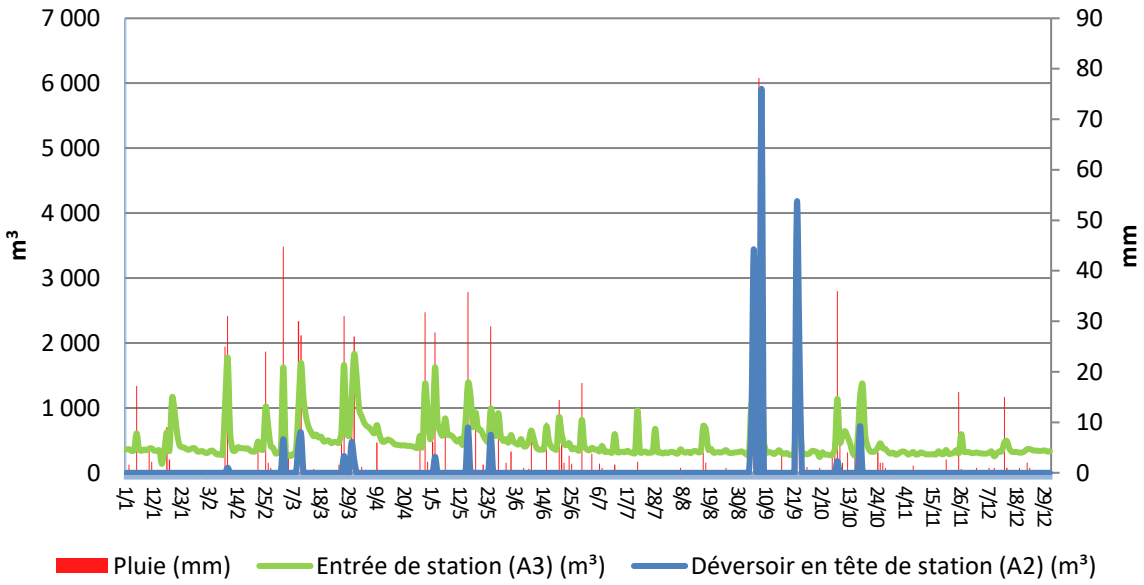
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

BILAN SUR LES VOLUMES

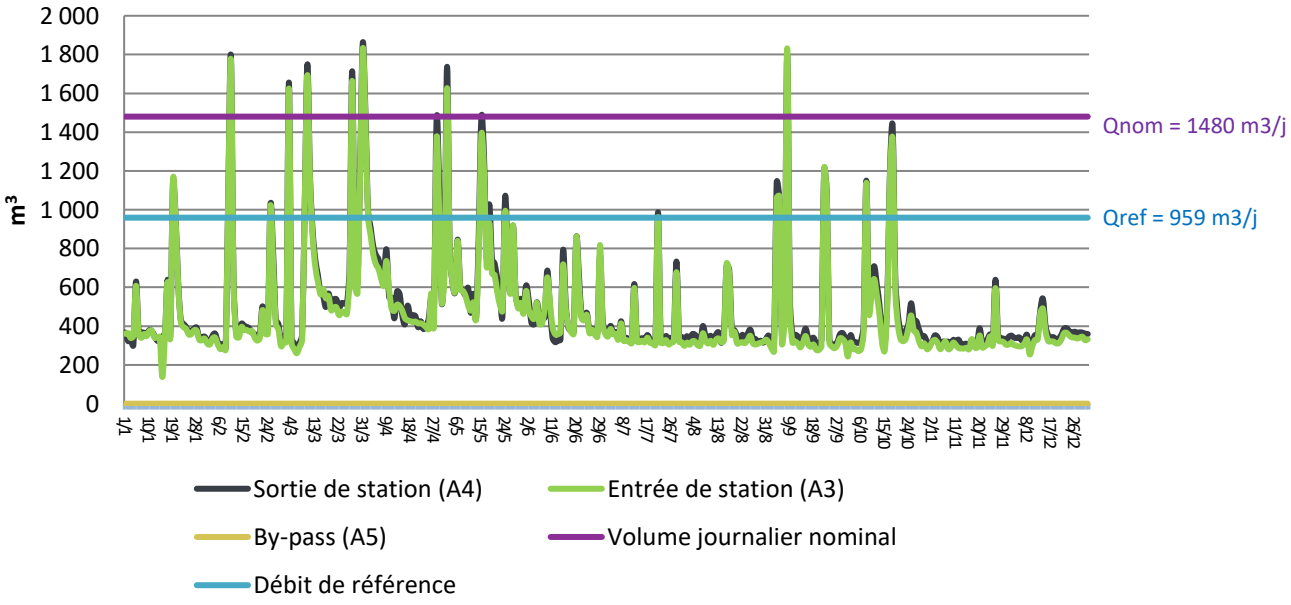
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



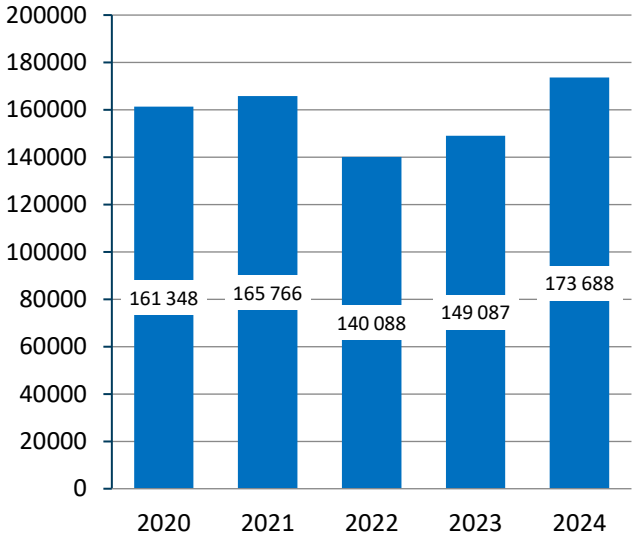
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

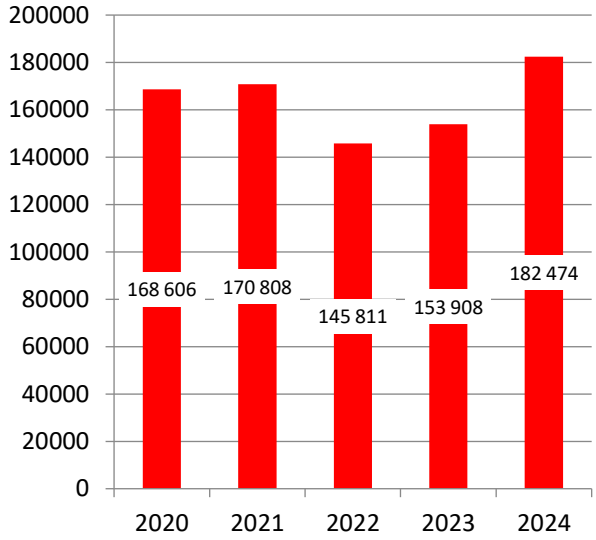
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	14 092	12 785	17 042	12 042	13 349	12 873	11 764	13 027	10 150	11 729	12 187	20 308	161 348
Entrée de station (A3) (m3)	2021	18 247	9 040	10 898	12 744	16 459	11 553	19 803	11 621	10 364	15 783	12 092	17 162	165 766
Entrée de station (A3) (m3)	2022	9 743	9 555	9 908	10 239	9 528	9 426	10 200	9 851	11 183	10 761	16 820	22 874	140 088
Entrée de station (A3) (m3)	2023	13 196	10 639	11 512	11 187	12 243	13 081	11 660	11 469	10 069	13 200	15 226	15 605	149 087
Entrée de station (A3) (m3)	2024	13 046	13 547	21 895	18 519	21 964	14 251	11 452	10 735	14 175	14 308	9 441	10 355	173 688
Sortie de station (A4) (m3)	2020	15 179	13 984	18 272	13 173	13 891	14 060	12 003	13 246	10 103	11 959	12 357	20 379	168 606
Sortie de station (A4) (m3)	2021	18 499	9 234	11 004	12 993	16 947	12 643	20 121	11 942	11 011	16 223	12 500	17 691	170 808
Sortie de station (A4) (m3)	2022	10 128	9 940	10 466	10 845	10 103	10 046	10 850	10 206	11 284	10 946	17 231	23 766	145 811
Sortie de station (A4) (m3)	2023	14 347	10 639	11 613	11 298	12 446	13 950	12 605	11 732	10 208	13 270	15 742	16 058	153 908
Sortie de station (A4) (m3)	2024	13 377	14 078	22 775	19 423	23 104	14 354	11 995	11 443	14 992	15 683	10 042	11 208	182 474
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	263	173	74	144	0	252	52	237	284	4 001	5 480
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	4 158	0	1 283	2 138	729	1 406	180	417	1 877	436	731	13 355
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2022	1 155	0	145	260	0	62	91	175	882	492	4 753	3 962	11 977
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2023	0	0	0	0	0	234	0	0	0	795	0	2 688	3 717
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2024	0	80	2 517	0	1 536	0	0	0	16 282	901	0	0	21 316
Pluie (mm)	2020	29,8	26,2	51,6	46	40	71	24	62	58	57	48	150	663,6
Pluie (mm)	2021	31	29	6	90	78	33	78,6	39	101	104	54	55	698,6
Pluie (mm)	2022	5	19	21	38	4	24	29	64	203	51	210	134	802
Pluie (mm)	2023	9,2	15	27	29	43	86	14,2	29	41	119,8	71,8	47,4	532,4
Pluie (mm)	2024	37,8	89	200,2	48,6	152,8	74,6	10,4	8	197,6	101	21,6	23	964,6

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

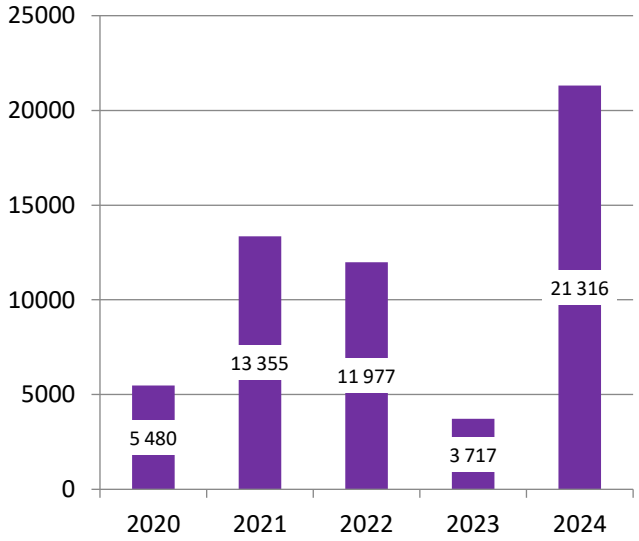
Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³



L'année 2024 a été beaucoup plus pluvieuse que les années précédentes.

Le volume déversé en entrée de station (point A2) est en forte hausse. La quasi-totalité des déversements s'est produite au mois de septembre 2024 avec une forte pluviométrie : 16 282 m3 déversés pour une pluviométrie de 198 mm.

Le taux de charge hydraulique moyen de la station est en légère hausse. Le volume moyen reçu s'élève à 475 m3/j soit un taux de charge hydraulique de 79 % (par rapport à la charge hydraulique nominale par temps sec ; à savoir 600 m3/j). Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.

La capacité nominale hydraulique de la station (1480 m3/j par temps de pluie) a été atteint ou dépassé à plusieurs reprises au cours de l'année. Pour rappel, le débit de référence pour l'année 2024 s'élève à 959 m3/j.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

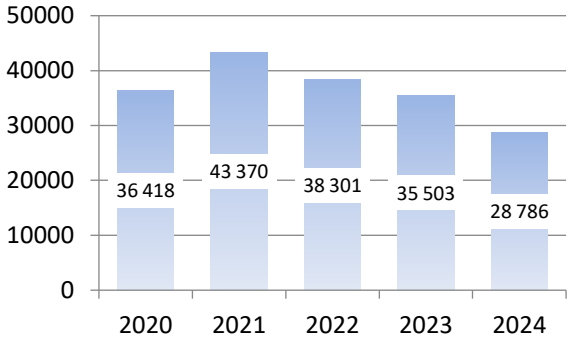
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

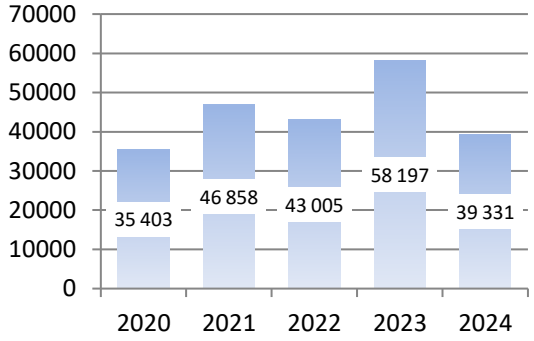
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

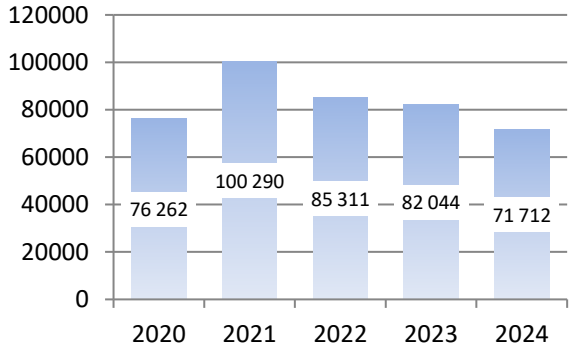
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



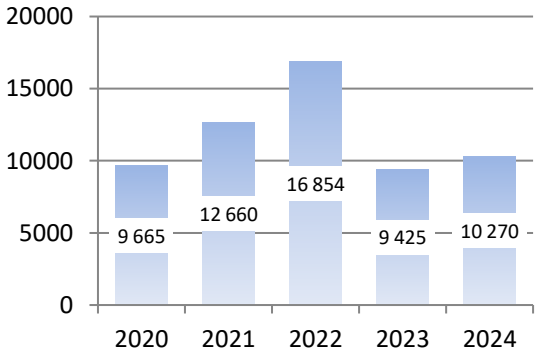
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



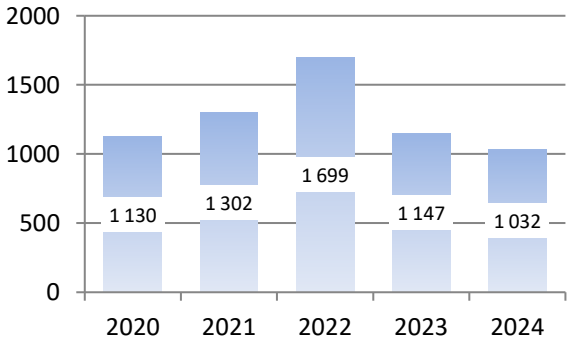
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



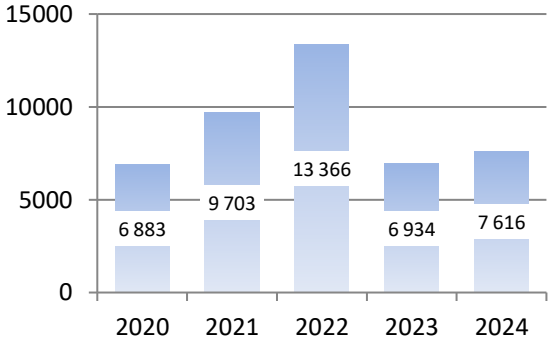
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldhal en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



La charge organique reçue est plutôt stable sur les 5 dernières années. Le flux moyen reçu est de 79 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 33 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 240 kg DBO5/j.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

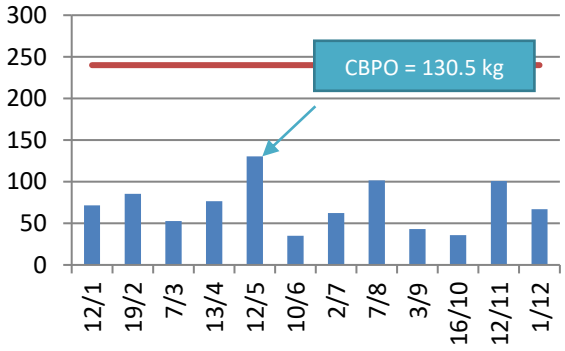
La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

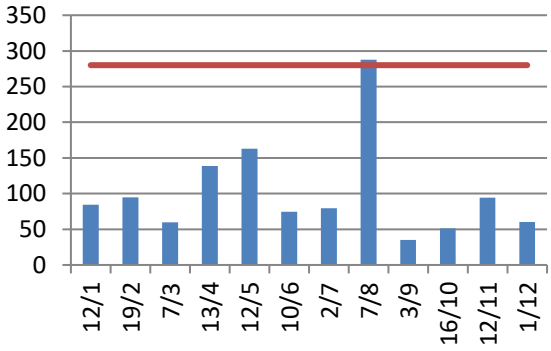
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

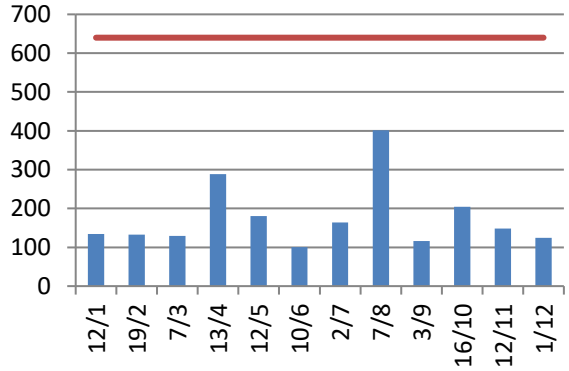
Charge entrante DBO5 en kg/j



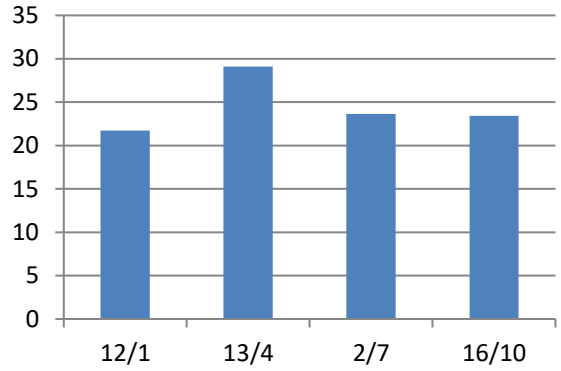
Charge entrante MES en kg/j



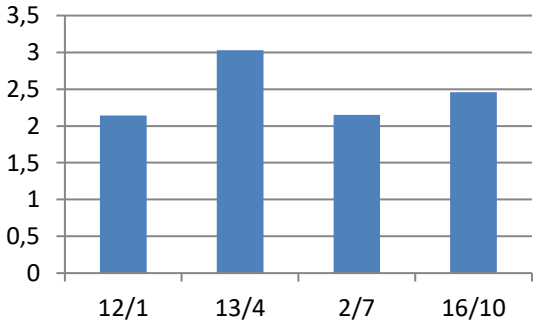
Charge entrante DCO en kg/j



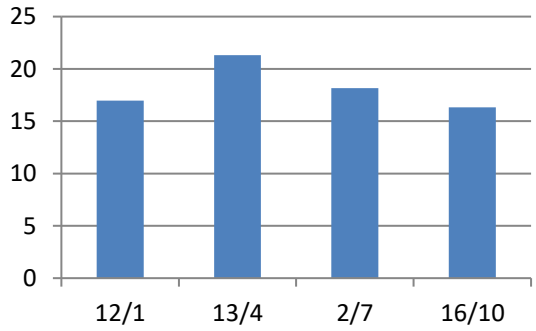
Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j



Charge entrante Phosphore en kg/j



Charge entrante Azote ammoniacal en kg/j



La CBPO qui s'élève à 130.5 kg de DBO5 (le 12/05/2024) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO5). Elle représente 54 % de la capacité nominale.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

Il y a eu 17 jours de déversement en tête de station dans l'année :

- 0 jour de déversement un jour de bilan 24 heures
- 17 jours de déversement hors jour de bilan 24 heures

Déversement en tête de station un jour de bilan :

Sans objet pour l'année 2024

Déversement en tête de station hors jours de bilans 24 heures :

Il y a eu 17 jours de déversement au point A2 hors jour de bilan 24 heures par temps de pluie.

Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années :

- Par temps de pluie : la moyenne des concentrations minimales mesurées en 2021, 2022 et 2023
- Par temps sec : la moyenne des concentrations mesurées en 2021, 2022 et 2023.

Le détail des 17 jours de déversements au déversoir de tête figurent en page suivante.

VIVIERS

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2021	295,0	658,0	284,0	120,0	407,0	180,0
2022	293,0	610,0	268,0	57,0	294,0	100,0
2023	289,0	465,0	219,0	124,0	294,0	83,0
Moyenne	**292**	**578**	**257**	**100**	**332**	**121**

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
Point A2	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO Tête	0	0	0,0	0,0	0,0	17	21316,0	2138,7	7069,8	2579,2
Total	**0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**17**	**21316,0**	**2138,7**	**7069,8**	**2579,2**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DO de tête – Point A2 :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBO5/j
01/01/2024	0,2	0	0,0
02/01/2024	1,6	0	0,0
03/01/2024	0,0	0	0,0
04/01/2024	0,0	0	0,0
05/01/2024	17,2	0	0,0
06/01/2024	0,0	0	0,0
07/01/2024	0,0	0	0,0
08/01/2024	0,0	0	0,0
09/01/2024	0,0	0	0,0
10/01/2024	4,2	0	0,0
11/01/2024	2,2	0	0,0
12/01/2024	0,0	0	0,0
13/01/2024	0,0	0	0,0
14/01/2024	0,0	0	0,0
15/01/2024	0,0	0	0,0
16/01/2024	0,0	0	0,0
17/01/2024	9,0	0	0,0
18/01/2024	2,6	0	0,0
19/01/2024	0,4	0	0,0
20/01/2024	0,0	0	0,0
21/01/2024	0,0	0	0,0
22/01/2024	0,2	0	0,0
23/01/2024	0,2	0	0,0
24/01/2024	0,0	0	0,0
25/01/2024	0,0	0	0,0
26/01/2024	0,0	0	0,0
27/01/2024	0,0	0	0,0
28/01/2024	0,0	0	0,0
29/01/2024	0,0	0	0,0
30/01/2024	0,0	0	0,0
31/01/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	37,8	0,0	0,0
01/02/2024	0,0	0	0,0
02/02/2024	0,0	0	0,0
03/02/2024	0,0	0	0,0
04/02/2024	0,0	0	0,0
05/02/2024	0,0	0	0,0
06/02/2024	0,0	0	0,0
07/02/2024	0,0	0	0,0
08/02/2024	0,0	0	0,0
09/02/2024	25,0	0	0,0
10/02/2024	31,0	80	9,7
11/02/2024	0,0	0	0,0
12/02/2024	0,0	0	0,0
13/02/2024	0,0	0	0,0
14/02/2024	0,0	0	0,0
15/02/2024	0,0	0	0,0
16/02/2024	0,0	0	0,0
17/02/2024	0,0	0	0,0
18/02/2024	0,0	0	0,0
19/02/2024	0,0	0	0,0
20/02/2024	0,0	0	0,0
21/02/2024	0,0	0	0,0
22/02/2024	6,0	0	0,0
23/02/2024	0,0	0	0,0
24/02/2024	0,0	0	0,0
25/02/2024	24,0	0	0,0
26/02/2024	2,0	0	0,0
27/02/2024	1,0	0	0,0
28/02/2024	0,0	0	0,0
29/02/2024	0	0	0,0
TOTAL	89,0	80,0	9,7
01/03/2024	0,0	0	0,0
02/03/2024	0,4	0	0,0
03/03/2024	44,8	518	62,7
04/03/2024	0,0	0	0,0
05/03/2024	3,2	0	0,0
06/03/2024	0,2	0	0,0
07/03/2024	0,0	0	0,0
08/03/2024	3,6	0	0,0
09/03/2024	30,0	446	54,0
10/03/2024	27,2	612	74,1
11/03/2024	5,4	0	0,0
12/03/2024	0,2	0	0,0
13/03/2024	0,0	0	0,0
14/03/2024	0,0	0	0,0
15/03/2024	0,8	0	0,0
16/03/2024	0,0	0	0,0
17/03/2024	0,0	0	0,0
18/03/2024	0,0	0	0,0
19/03/2024	0,0	0	0,0
20/03/2024	0,0	0	0,0
21/03/2024	0,0	0	0,0
22/03/2024	0,0	0	0,0
23/03/2024	0,0	0	0,0
24/03/2024	0,0	0	0,0
25/03/2024	1,6	0	0,0
26/03/2024	6,6	0	0,0
27/03/2024	31,0	260	31,5
28/03/2024	0,8	0	0,0
29/03/2024	0,0	0	0,0
30/03/2024	17,4	474	57,4
31/03/2024	27,0	207	25,0
TOTAL	200,2	2517,0	304,6

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBO5/j
01/04/2024	0,8	0	0,0
02/04/2024	0,2	0	0,0
03/04/2024	1,2	0	0,0
04/04/2024	0,0	0	0,0
05/04/2024	0,0	0	0,0
06/04/2024	0,0	0	0,0
07/04/2024	0,0	0	0,0
08/04/2024	0,0	0	0,0
09/04/2024	6,0	0	0,0
10/04/2024	0,0	0	0,0
11/04/2024	0,0	0	0,0
12/04/2024	0,0	0	0,0
13/04/2024	0,0	0	0,0
14/04/2024	0,0	0	0,0
15/04/2024	0,0	0	0,0
16/04/2024	0,0	0	0,0
17/04/2024	0,4	0	0,0
18/04/2024	0,0	0	0,0
19/04/2024	0,0	0	0,0
20/04/2024	0,0	0	0,0
21/04/2024	0,0	0	0,0
22/04/2024	0,0	0	0,0
23/04/2024	0,0	0	0,0
24/04/2024	0,0	0	0,0
25/04/2024	0,0	0	0,0
26/04/2024	5,6	0	0,0
27/04/2024	0,4	0	0,0
28/04/2024	31,8	0	0,0
29/04/2024	2,2	0	0,0
30/04/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	48,6	0,0	0,0
01/05/2024	6,2	0	0,0
02/05/2024	27,8	248	30,0
03/05/2024	1,4	0	0,0
04/05/2024	0,2	0	0,0
05/05/2024	0,0	0	0,0
06/05/2024	8,2	0	0,0
07/05/2024	0,6	0	0,0
08/05/2024	0,2	0	0,0
09/05/2024	0,0	0	0,0
10/05/2024	0,0	0	0,0
11/05/2024	0,0	0	0,0
12/05/2024	0,0	0	0,0
13/05/2024	0,0	0	0,0
14/05/2024	11,4	0	0,0
15/05/2024	35,8	700	84,7
16/05/2024	4,4	0	0,0
17/05/2024	0,0	0	0,0
18/05/2024	10,2	0	0,0
19/05/2024	0,0	0	0,0
20/05/2024	0,0	0	0,0
21/05/2024	1,6	0	0,0
22/05/2024	0,0	0	0,0
23/05/2024	1,4	0	0,0
24/05/2024	29,0	588	71,1
25/05/2024	0,8	0	0,0
26/05/2024	0,0	0	0,0
27/05/2024	11,4	0	0,0
28/05/2024	0,2	0	0,0
29/05/2024	0,0	0	0,0
30/05/2024	2,0	0	0,0
31/05/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	152,8	1536,0	185,9
01/06/2024	4,2	0	0,0
02/06/2024	0,2	0	0,0
03/06/2024	0,0	0	0,0
04/06/2024	0,0	0	0,0
05/06/2024	0,0	0	0,0
06/06/2024	1,0	0	0,0
07/06/2024	0,0	0	0,0
08/06/2024	0,8	0	0,0
09/06/2024	8,8	0	0,0
10/06/2024	0,0	0	0,0
11/06/2024	0,0	0	0,0
12/06/2024	0,0	0	0,0
13/06/2024	0,0	0	0,0
14/06/2024	0,0	0	0,0
15/06/2024	10,0	0	0,0
16/06/2024	0,0	0	0,0
17/06/2024	0,0	0	0,0
18/06/2024	0,0	0	0,0
19/06/2024	0,0	0	0,0
20/06/2024	14,4	0	0,0
21/06/2024	10,0	0	0,0
22/06/2024	2,0	0	0,0
23/06/2024	0,0	0	0,0
24/06/2024	3,4	0	0,0
25/06/2024	1,8	0	0,0
26/06/2024	0,2	0	0,0
27/06/2024	0,0	0	0,0
28/06/2024	0,0	0	0,0
29/06/2024	17,8	0	0,0
30/06/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	74,6	0,0	0,0

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBO5/j
01/07/2024	0,0	0	0,0
02/07/2024	0,0	0	0,0
03/07/2024	3,8	0	0,0
04/07/2024	0,0	0	0,0
05/07/2024	0,0	0	0,0
06/07/2024	1,8	0	0,0
07/07/2024	1,0	0	0,0
08/07/2024	0,0	0	0,0
09/07/2024	0,0	0	0,0
10/07/2024	0,0	0	0,0
11/07/2024	0,0	0	0,0
12/07/2024	1,6	0	0,0
13/07/2024	0,0	0	0,0
14/07/2024	0,0	0	0,0
15/07/2024	0,0	0	0,0
16/07/2024	0,0	0	0,0
17/07/2024	0,0	0	0,0
18/07/2024	0,0	0	0,0
19/07/2024	0,0	0	0,0
20/07/2024	0,0	0	0,0
21/07/2024	2,2	0	0,0
22/07/2024	0,0	0	0,0
23/07/2024	0,0	0	0,0
24/07/2024	0,0	0	0,0
25/07/2024	0,0	0	0,0
26/07/2024	0,0	0	0,0
27/07/2024	0,0	0	0,0
28/07/2024	0,0	0	0,0
29/07/2024	0,0	0	0,0
30/07/2024	0,0	0	0,0
31/07/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	10	0	0,0
01/08/2024	0,0	0	0,0
02/08/2024	0,0	0	0,0
03/08/2024	0,0	0	0,0
04/08/2024	0,0	0	0,0
05/08/2024	0,0	0	0,0
06/08/2024	0,0	0	0,0
07/08/2024	1,0	0	0,0
08/08/2024	0,0	0	0,0
09/08/2024	0,0	0	0,0
10/08/2024	0,0	0	0,0
11/08/2024	0,0	0	0,0
12/08/2024	0,0	0	0,0
13/08/2024	0,0	0	0,0
14/08/2024	0,0	0	0,0
15/08/2024	0,0	0	0,0
16/08/2024	4,0	0	0,0
17/08/2024	2,0	0	0,0
18/08/2024	0,0	0	0,0
19/08/2024	0,0	0	0,0
20/08/2024	0,0	0	0,0
21/08/2024	0,0	0	0,0
22/08/2024	0,0	0	0,0
23/08/2024	0,0	0	0,0
24/08/2024	0,0	0	0,0
25/08/2024	1,0	0	0,0
26/08/2024	0,0	0	0,0
27/08/2024	0,0	0	0,0
28/08/2024	0,0	0	0,0
29/08/2024	0,0	0	0,0
30/08/2024	0,0	0	0,0
31/08/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	8,0	0,0	0,0
01/09/2024	0,4	0	0,0
02/09/2024	0,0	0	0,0
03/09/2024	0,2	0	0,0
04/09/2024	41,6	785	95,0
05/09/2024	7,2	3437	415,9
06/09/2024	0,0	0	0,0
07/09/2024	78,2	0	0,0
08/09/2024	25,4	5914	715,6
09/09/2024	0,2	0	0,0
10/09/2024	0,0	0	0,0
11/09/2024	0,4	0	0,0
12/09/2024	0,0	0	0,0
13/09/2024	0,0	0	0,0
14/09/2024	0,0	0	0,0
15/09/2024	0,0	0	0,0
16/09/2024	3,4	0	0,0
17/09/2024	0,0	0	0,0
18/09/2024	0,0	0	0,0
19/09/2024	0,0	0	0,0
20/09/2024	0,0	0	0,0
21/09/2024	0,0	0	0,0
22/09/2024	38,4	4143	501,3
23/09/2024	0,2	2003	242,4
24/09/2024	0,2	0	0,0
25/09/2024	0,0	0	0,0
26/09/2024	1,2	0	0,0
27/09/2024	0,4	0	0,0
28/09/2024	0,0	0	0,0
29/09/2024	0,0	0	0,0
30/09/2024	0,2	0	0,0
TOTAL	197,6	16282,0	1970,1

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBO5/j
01/10/2024	1,0	0	0,0
02/10/2024	0,0	0	0,0
03/10/2024	0,0	0	0,0
04/10/2024	0,0	0	0,0
05/10/2024	0,0	0	0,0
06/10/2024	4,0	0	0,0
07/10/2024	13,0	0	0,0
08/10/2024	36,0	181	21,9
09/10/2024	7,0	0	0,0
10/10/2024	2,0	0	0,0
11/10/2024	0,0	0	0,0
12/10/2024	4,0	0	0,0
13/10/2024	0,0	0	0,0
14/10/2024	0,0	0	0,0
15/10/2024	3,0	0	0,0
16/10/2024	10,0	0	0,0
17/10/2024	9,0	720	87,1
18/10/2024	3,0	0	0,0
19/10/2024	0,0	0	0,0
20/10/2024	0,0	0	0,0
21/10/2024	0,0	0	0,0
22/10/2024	0,0	0	0,0
23/10/2024	0,0	0	0,0
24/10/2024	4,0	0	0,0
25/10/2024	2,0	0	0,0
26/10/2024	2,0	0	0,0
27/10/2024	1,0	0	0,0
28/10/2024	0,0	0	0,0
29/10/2024	0,0	0	0,0
30/10/2024	0,0	0	0,0
31/10/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	101,0	901,0	109,0
01/11/2024	0,0	0	0,0
02/11/2024	0,0	0	0,0
03/11/2024	0,0	0	0,0
04/11/2024	0,0	0	0,0
05/11/2024	0,0	0	0,0
06/11/2024	0,0	0	0,0
07/11/2024	1,4	0	0,0
08/11/2024	0,0	0	0,0
09/11/2024	0,0	0	0,0
10/11/2024	0,0	0	0,0
11/11/2024	0,0	0	0,0
12/11/2024	0,4	0	0,0
13/11/2024	0,0	0	0,0
14/11/2024	0,0	0	0,0
15/11/2024	0,0	0	0,0
16/11/2024	0,0	0	0,0
17/11/2024	0,0	0	0,0
18/11/2024	0,0	0	0,0
19/11/2024	0,0	0	0,0
20/11/2024	2,6	0	0,0
21/11/2024	0,0	0	0,0
22/11/2024	0,0	0	0,0
23/11/2024	0,2	0	0,0
24/11/2024	0,2	0	0,0
25/11/2024	16,0	0	0,0
26/11/2024	0,8	0	0,0
27/11/2024	0,0	0	0,0
28/11/2024	0,0	0	0,0
29/11/2024	0,0	0	0,0
30/11/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	21,6	0,0	0,0
01/12/2024	0,0	0	0,0
02/12/2024	1,0	0	0,0
03/12/2024	0,0	0	0,0
04/12/2024	0,0	0	0,0
05/12/2024	0,0	0	0,0
06/12/2024	0,0	0	0,0
07/12/2024	1,0	0	0,0
08/12/2024	0,0	0	0,0
09/12/2024	1,0	0	0,0
10/12/2024	0,0	0	0,0
11/12/2024	0,0	0	0,0
12/12/2024	0,0	0	0,0
13/12/2024	15,0	0	0,0
14/12/2024	1,0	0	0,0
15/12/2024	0,0	0	0,0
16/12/2024	0,0	0	0,0
17/12/2024	0,0	0	0,0
18/12/2024	0,0	0	0,0
19/12/2024	1,0	0	0,0
20/12/2024	0,0	0	0,0
21/12/2024	0,0	0	0,0
22/12/2024	2,0	0	0,0
23/12/2024	1,0	0	0,0
24/12/2024	0,0	0	0,0
25/12/2024	0,0	0	0,0
26/12/2024	0,0	0	0,0
27/12/2024	0,0	0	0,0
28/12/2024	0,0	0	0,0
29/12/2024	0,0	0	0,0
30/12/2024	0,0	0	0,0
31/12/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	23,0	0,0	0,0

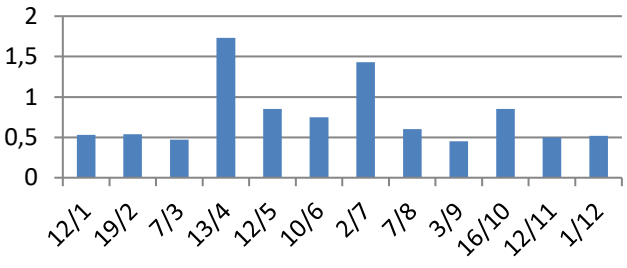
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution sortante du système de traitement

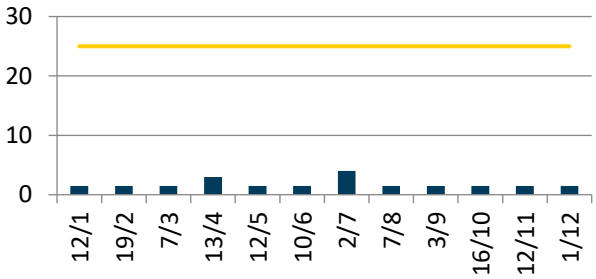
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

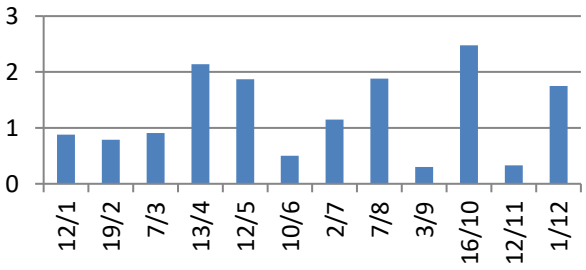
Charge sortante DBO5 en kg/j



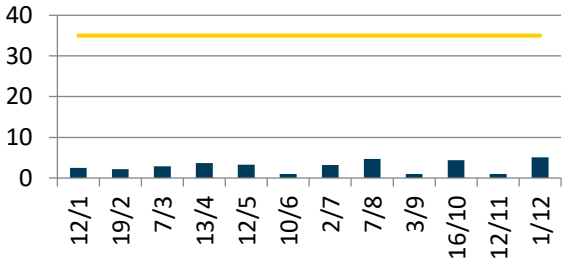
Concentration sortante DBO5 en mg/l



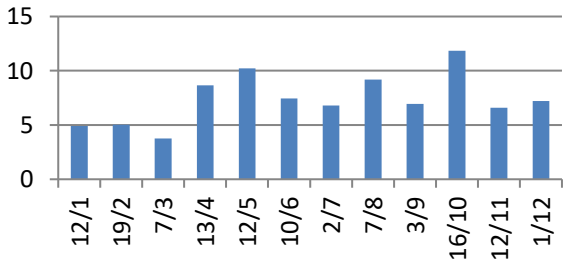
Charge sortante MES en kg/j



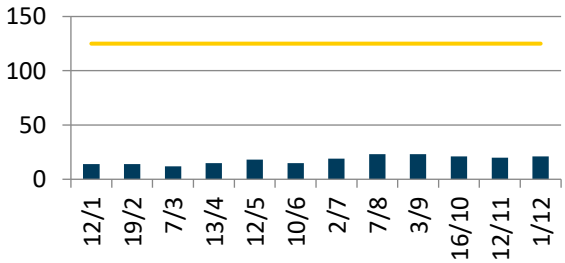
Concentration sortante MES en mg/l



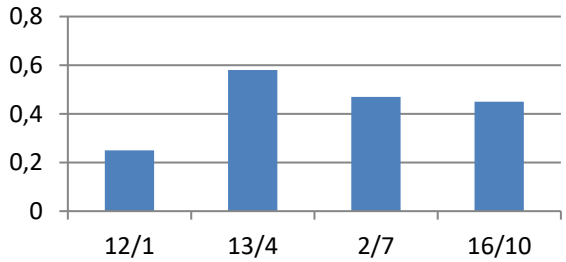
Charge sortante DCO en kg/j



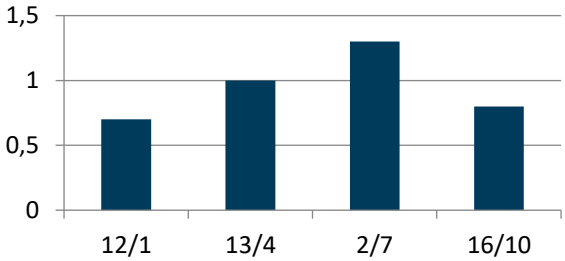
Concentration sortante DCO en mg/l



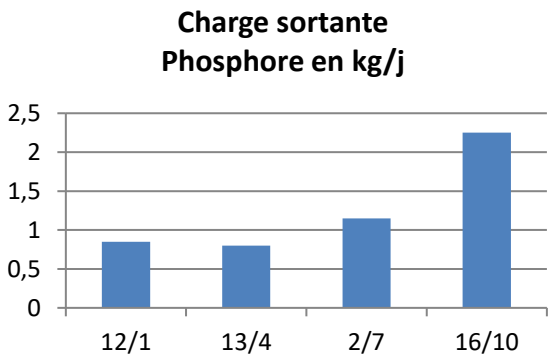
Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

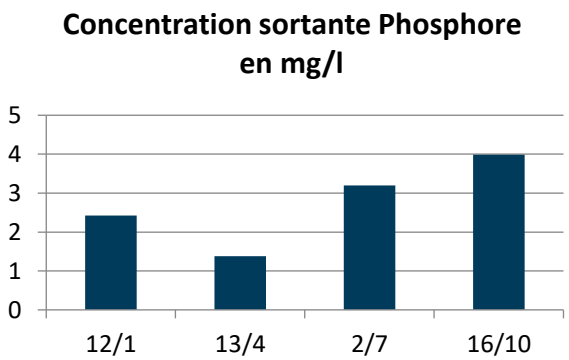


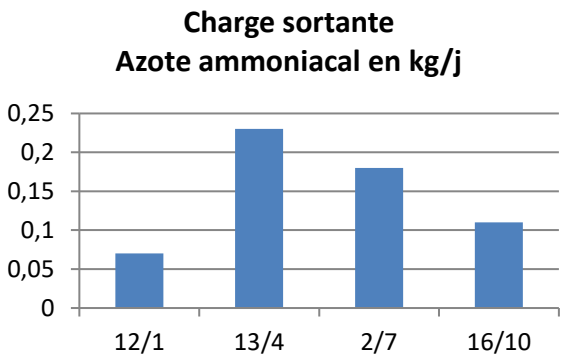
Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

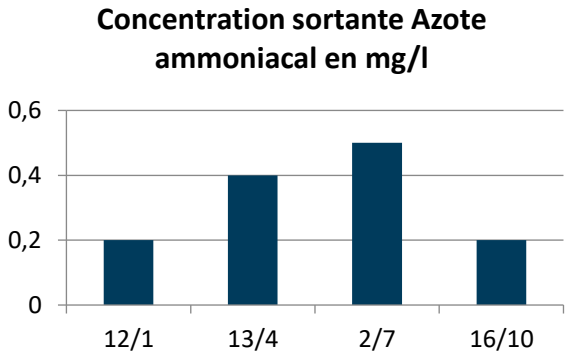


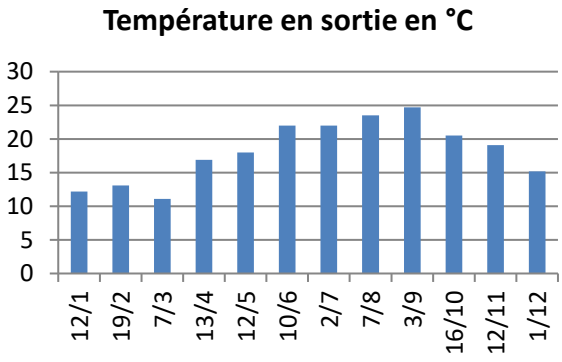
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

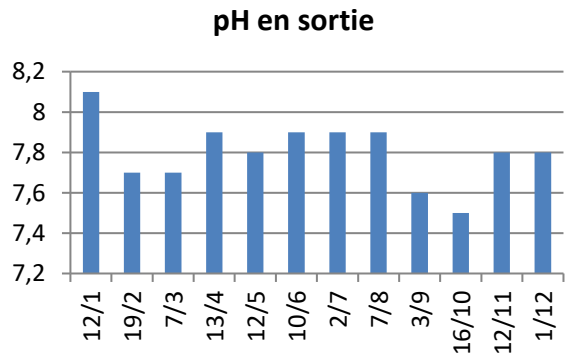












La norme de rejet est respectée sur l'année pour tous les paramètres.
La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 03/09/2024 avec 24.7°C, n'impactant pas le milieu récepteur.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le calcul des rendements

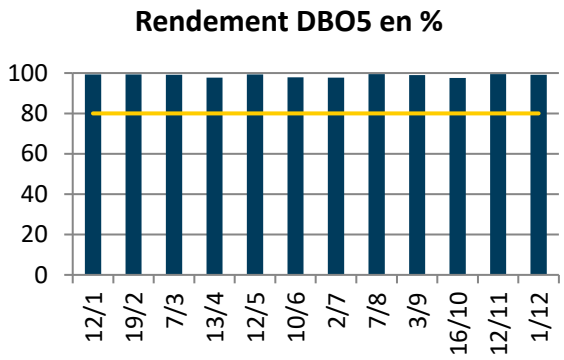
Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

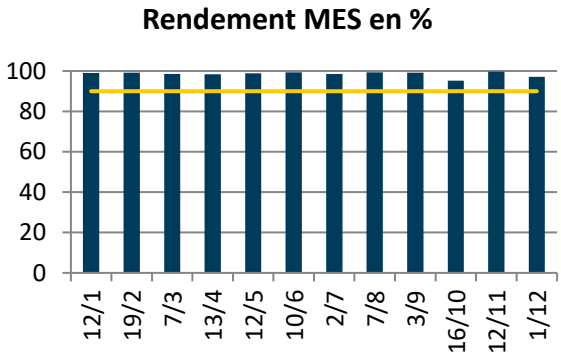
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

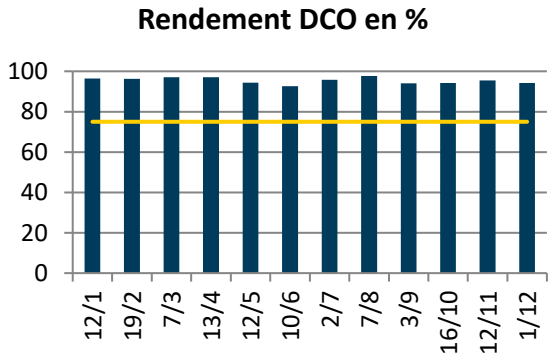
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

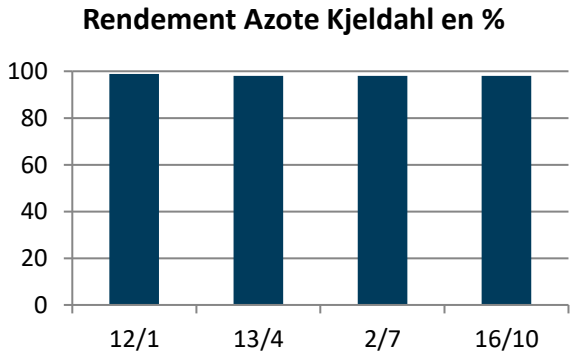
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

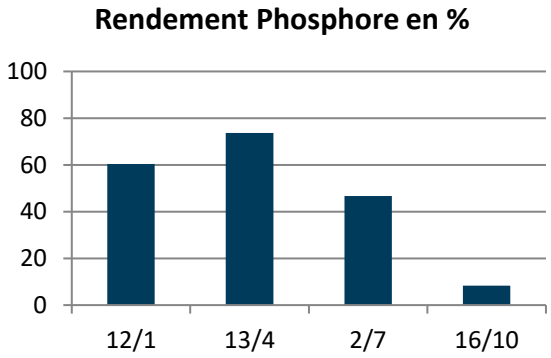
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

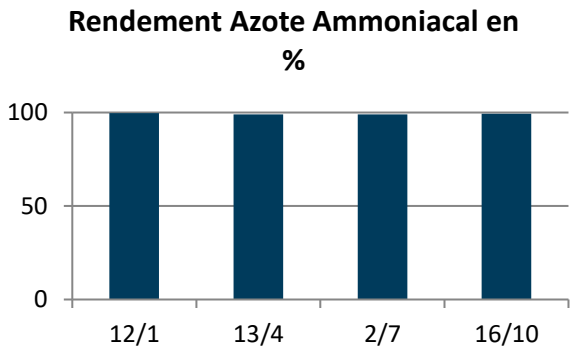












Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES et Azote.

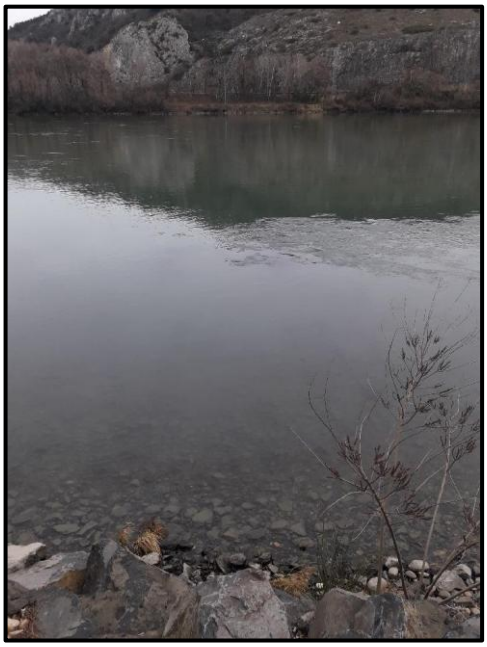
Ils sont moyens sur le paramètre Pt (pas de traitement de déphosphatation physico-chimique).

Le suivi bactériologique

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le suivi du milieu récepteur

Le rejet et le déversoir de tête se font en un seul et même point. Il n'y a pas d'impact sur le milieu récepteur : absence de d'eutrophisation et d'odeur

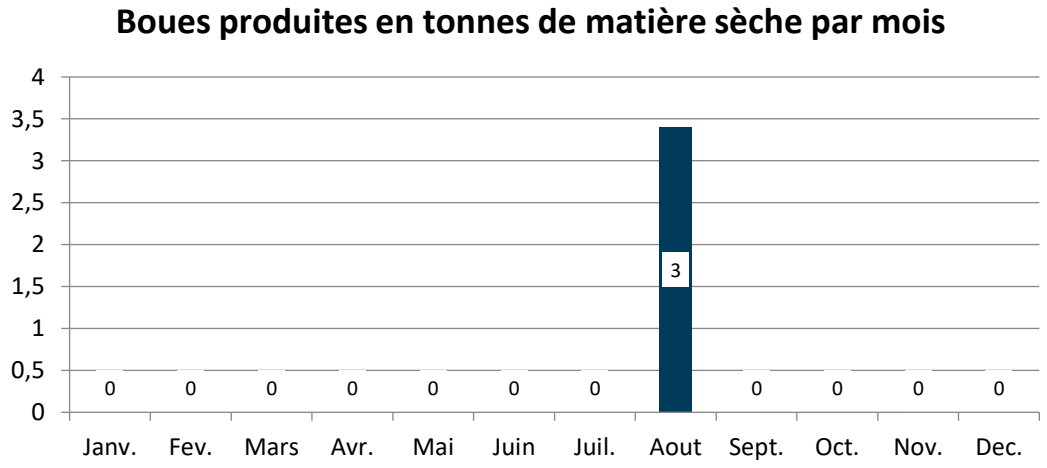


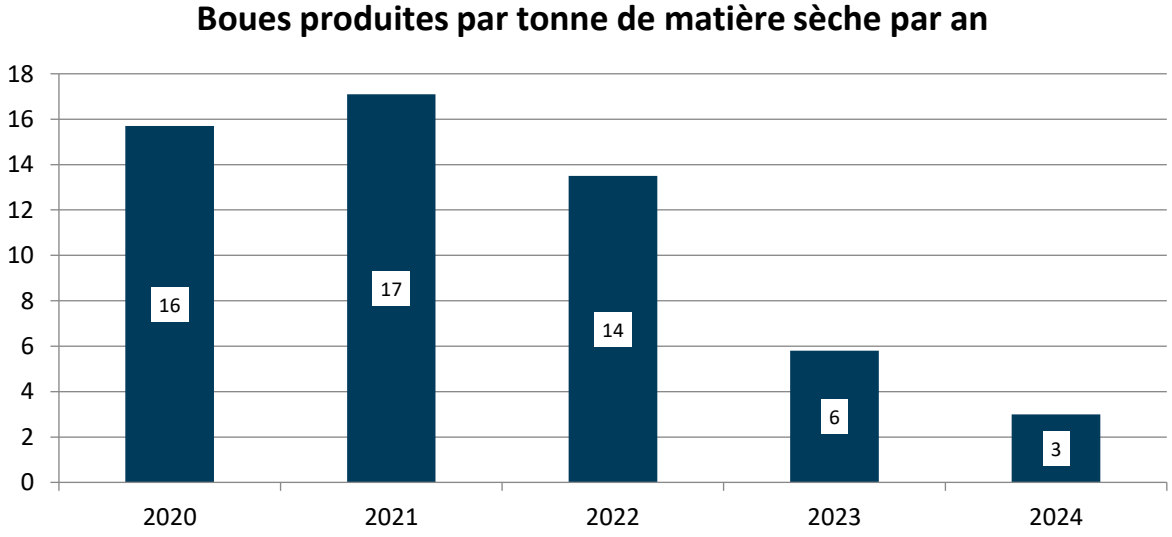
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les boues

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			210 m3	3.42 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
	Pas d'apport	-	-	-
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			0 TMS	0 TMS

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées	0 TMS	100 %	Compostage Biovalor

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La siccité des boues évacuées est de 93.5 % de moyenne. Les boues extraites sont déshydratées sous serre de séchage, puis stockées sous abri avant d'être évacuées en compostage. En 2024, il n'y a pas eu d'évacuation de boues en compostage. La siccité des boues obtenue est très élevée (supérieure à 90 %) et diminue le transport des boues vers le centre de compostage. Cependant les performances de ce procédé sont de moins en moins satisfaisantes. D'ailleurs la quantité de boue produite baisse chaque année car les toiles filtrantes sont de moins en moins drainantes. La collectivité a bien conscience du problème. Des travaux sont prévus en 2025, avec la mise en place d'une centrifugeuse.

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, les analyses suivantes ont été réalisées sur les boues avant le traitement en compostage : 2 Valeurs agronomiques + 2 Eléments traces métalliques + 1 PCB/HAP. Les analyses sont conformes à la réglementation.

Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	5 200	Refus dégrillage évacué en ordures ménagères

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel…
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur

BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour 2024	151 529
Electricité pour 2023	188 315
Electricité pour 2022	194 099

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Polymère cation liquide pour 2024	Séchage solaire	100
Polymère cation liquide pour 2023	Séchage solaire	25
Polymère cation liquide pour 2022	Séchage solaire	88

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

Libellé Contr	Libellé d'une installation	Statut	Objet	Commentaire pour l'age	Motif créatic	Date de dernière modificati
CC DRAGA EU DSP	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Réalisé - terminé	VIVIERS - FI n°1005954178 - 07346SE00001 VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH - 07346SE00001-0000-20 Bassin d'aération - GRD00000465 Raquette support des diffuseurs 1 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du	Realisé - autre p	18/03/2024
CC DRAGA EU DSP	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Réalisé - terminé	VIVIERS - FI n°1005954178 - 07346SE00001 VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH - 07346SE00001-0000-20 Bassin d'aération - GRD00000465 Raquette support des diffuseurs 1 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du	Realisé - autre p	15/03/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1007157432 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-07 1er étage (6 lits de 365 m2) - VAN01502245 Vanne pelle motrisée 2 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		03/06/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1007157432 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-07 1er étage (6 lits de 365 m2) - VAN01502245 Vanne pelle motrisée 2 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		30/05/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1009046199 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-09 2eme étage (4 x 365 m2) - VAN01502257 Vanne papillon motrisée 1 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Remplacement moteur		01/10/2024
CC DRAGA EU DSP	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Réalisé - terminé	VIVIERS - FI n°1005954178 - 07346SE00001 VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH - 07346SE00001-0000-20 Bassin d'aération - GRD00000465 Raquette support des diffuseurs 1 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		07/03/2024
CC DRAGA EU DSP	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Réalisé - terminé	VIVIERS - FI n°1005954178 - 07346SE00001 VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH - 07346SE00001-0000-20 Bassin d'aération - GRD00000465 Raquette support des diffuseurs 1 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		07/03/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1008583320 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-09 2eme étage (4 x 365 m2) - VAN01502259 Vanne papillon motorisée 3 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet		22/08/2024

Détail des non-conformités : sans objet pour 2024.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

- L'année 2024 a été beaucoup plus pluvieuse que les années précédentes. Le volume déversé en entrée de station (point A2) est en forte hausse. La quasi-totalité des déversements s'est produite au mois de septembre 2024 avec une forte pluviométrie : 16 282 m3 déversés pour une pluviométrie de 198 mm. Le taux de charge hydraulique moyen de la station est en légère hausse. Le volume moyen reçu s'élève à 475 m3/j soit un taux de charge hydraulique de 79 % (par rapport à la charge hydraulique nominale par temps sec ; à savoir 600 m3/j). Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.
  La capacité nominale hydraulique de la station (1480 m3/j par temps de pluie) a été atteint ou dépassé à plusieurs reprises au cours de l'année. Pour rappel, le débit de référence pour l'année 2024 s'élève à 959 m3/j.

- La charge organique reçue est plutôt stable sur les 5 dernières années. Le flux moyen reçu est de 79 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 33 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 240 kg DBO5/j.

- La CBPO qui s'élève à 130.5 kg de DBO5 (le 12/05/2024) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO5). Elle représente 54% de la capacité nominale.

- La norme de rejet est respectée sur l'année pour tous les paramètres.
  La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 03/09/2024 avec 24.7°C, n'impactant pas le milieu récepteur

- Les boues de la serre de stockage n'ont pas été évacuées en centre de compostage. La production de boue est encore en baisse et n'est pas suffisante. Par rapport à la charge de pollution reçue par la station, la quantité de boue théorique s'élève à 22 TMS. Cette valeur est bien plus élevée que la production de boue réelle qui est de 3.4 TMS cette année. Le système de séchage solaire n'est plus opérationnel, des travaux vont débuter en 2025 sur la station avec la mise en place d'une centrifugeuse.

Autocritique du système d'assainissement : réseau de collecte et station d'épuration

- **Réseau** : Les 5 postes de relevages du réseau sont équipés d'une télésurveillance ; ceci permet une intervention rapide en cas d'alarme ou de défaut. Le SDA en cours permettra d'établir un programme de travaux adapté.

  DO allée du Rhône : L'AP classe ce DO > 120 kgDBO5/j à partir de - 2040. Ce DO est classé en point R1 en attendant. La mesure de débit est effective depuis le début de l'année 2021. Les volumes déversés et les temps de surverse sur ce point sont déposés sur VERSEAU. Il n'y a pas eu de déversement sur ce DO au cours de l'année.

- DO Les Perriers, DO Quartier La Moutte et TP PR St Alban : il n'y a pas de mesures de débit de surverse sur ces déversoirs d'orage.

- **Station :** la station construite en 2014 fonctionne bien. L'extraction des boues en excès se fait sous serre solaire. Ce procédé très efficace en période estivale ; de ce fait la majorité des extractions se fait entre les mois de Mai et Septembre. La siccité des boues obtenue est très élevée (supérieure à 90 %) et diminue le transport des boues vers le centre de compostage. Cependant les performances de ce procédé sont de moins en moins satisfaisantes. D'ailleurs la quantité de boue produite baisse chaque année car les toiles filtrantes sont de moins en moins drainantes. La collectivité a bien conscience que le système de séchage solaire n'est plus opérationnel, c'est pour cette raison que des travaux vont débuter en 2025 sur la station avec la mise en place d'une centrifugeuse.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1480	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	240															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,2	4,54	95,4	19,08	99	2,29	-	2,1	96,1	1,58	0,62	0,04	0,48	-2,6	6,99
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,9	4,84	95,4	19,08	99	2,29	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50							-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0							0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		-		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

L'audit réseau et station a été réalisé en juillet 2024 par le SATESE, à ce jour le compte rendu n'a pas encore été transmis.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

DR SUD EST / DEX RHONE ALPES / SUD DROME ARDECHE
0720010202 CC DRAGA EU DSP
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS
Autosurveillance officielle (2024)

	ENTREE												SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	Pluviométrie mm	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
12/01/2024	340		210,0	396,0	248,0	63,9	49,9	0,0	0,1	63,9	6,3	1,9	350	1,5	14,0	2,5	0,7	0,2	0,0	0,4	1,1	2,4
Moyenne janvier (1)	-	-	210,0	396,0	248,0	63,9	49,9	0,0	0,1	63,9	6,3	1,9	-	1,5	14,0	2,5	0,7	0,2	0,0	0,4	1,1	2,4
19/02/2024	341		250,0	389,0	278,0							1,6	359	1,5	14,0	2,2						
Moyenne février (1)	-	-	250,0	389,0	278,0							1,6	-	1,5	14,0	2,2						
07/03/2024	292		180,0	444,0	204,0							2,5	313	1,5	12,0	2,9						
Moyenne mars (1)	-	-	180,0	444,0	204,0							2,5	-	1,5	12,0	2,9						
13/04/2024	510		150,0	566,0	272,0	57,1	41,8	0,0	0,1	57,1	6,0	3,8	578	3,0	15,0	3,7	1,0	0,4	0,0	0,5	1,6	1,4
Moyenne avril (1)	-	-	150,0	566,0	272,0	57,1	41,8	0,0	0,1	57,1	6,0	3,8	-	3,0	15,0	3,7	1,0	0,4	0,0	0,5	1,6	1,4
12/05/2024	522		250,0	346,0	312,0							1,4	567	1,5	18,0	3,3						
Moyenne mai (1)	-	-	250,0	346,0	312,0							1,4	-	1,5	18,0	3,3						
10/06/2024	525		67,0	191,0	142,0							2,9	497	1,5	15,0	1,0						
Moyenne juin (1)	-	-	67,0	191,0	142,0							2,9	-	1,5	15,0	1,0						
02/07/2024	346		180,0	474,0	230,0	68,3	52,5	0,0	0,1	68,3	6,2	2,6	358	4,0	19,0	3,2	1,3	0,5	0,0	0,3	1,6	3,2
Moyenne juillet (1)	-	-	180,0	474,0	230,0	68,3	52,5	0,0	0,1	68,3	6,2	2,6	-	4,0	19,0	3,2	1,3	0,5	0,0	0,3	1,6	3,2
07/08/2024	363		280,0	1106,0	792,0							4,0	400	1,5	23,0	4,7						
Moyenne août (1)	-	-	280,0	1106,0	792,0							4,0	-	1,5	23,0	4,7						
03/09/2024	269		160,0	432,0	130,0							2,7	302	1,5	23,0	1,0						
Moyenne septembre (1)	-	-	160,0	432,0	130,0							2,7	-	1,5	23,0	1,0						
16/10/2024	518		69,0	394,0	99,0	45,2	31,5	0,0	0,1	45,2	4,7	5,7	564	1,5	21,0	4,4	0,8	0,2	0,0	0,4	1,2	4,0
Moyenne octobre (1)	-	-	69,0	394,0	99,0	45,2	31,5	0,0	0,1	45,2	4,7	5,7	-	1,5	21,0	4,4	0,8	0,2	0,0	0,4	1,2	4,0
12/11/2024	288		350,0	514,0	328,0							1,5	330	1,5	20,0	1,0						
Moyenne novembre (1)	-	-	350,0	514,0	328,0							1,5	-	1,5	20,0	1,0						
01/12/2024	305		220,0	408,0	198,0							1,9	344	1,5	21,0	5,1						
Moyenne décembre (1)	-	-	220,0	408,0	198,0							1,9	-	1,5	21,0	5,1						
Année N (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	197,2	471,7	269,4	58,6	43,9	0,0	0,1	58,6	5,8	2,7	-	1,8	17,9	2,9	1,0	0,3	0,0	0,4	1,4	2,7
Min	269		67,0	191,0	99,0	45,2	31,5	0,0	0,1	45,2	4,7	1,4	302	1,5	12,0	1,0	0,7	0,2	0,0	0,3	1,1	1,4
Max	525		350,0	1106,0	792,0	68,3	52,5	0,0	0,1	68,3	6,3	5,7	578	4,0	23,0	5,1	1,3	0,5	0,0	0,5	1,6	4,0
Année N-1 (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	219,3	465,1	288,8	48,4	36,1	0,0	0,1	48,5	6,0	2,4		2,3	19,1	4,5	1,6	0,6	0,0	0,5	2,1	7,0
Min	296		83,0	294,0	124,0	33,4	21,8	0,0	0,1	33,5	5,4	1,4		1,5	11,0	1,0	0,7	0,2	0,0	0,3	1,2	0,6
Max	1050		510,0	1060,0	516,0	59,9	46,6	0,0	0,1	60,2	7,6	5,0		11,0	32,0	16,0	2,9	1,6	0,1	0,9	3,2	21,1

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DR SUD EST / DEX RHONE ALPES / SUD DROME ARDECHE
0720010202 CC DRAGA EU DSP
STEP BOURG 4000 EH - VIVIERS
Autosurveillance officielle (2024)

	ENTREE						Tx de charge	SORTIE (flux réglementaire calculé)						RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH	Charges Eliminés				
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %		DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j
12/01	340	71,4	134,6	84,3	21,7	2,1	29,8%	350	0,5	4,9	0,9	0,2	0,8	99,3	96,4	99,0	98,9		60,3	1 190	70,9	129,7	83,4	21,5	1,3
Moyenne janvier (1)	-	71,4	134,6	84,3	21,7	2,1	29,8%	-	0,5	4,9	0,9	0,2	0,8	99,3	96,4	99,0	98,9		60,3	1 190	70,9	129,7	83,4	21,5	1,3
19/02	341	85,3	132,6	94,8			35,5%	359	0,5	5,0	0,8			99,4	96,2	99,2				1 421	84,7	127,6	94,0		
Moyenne février (1)	-	85,3	132,6	94,8			35,5%	-	0,5	5,0	0,8			99,4	96,2	99,2				1 421	84,7	127,6	94,0		
07/03	292	52,6	129,6	59,6			21,9%	313	0,5	3,8	0,9			99,1	97,1	98,5				876	52,1	125,9	58,7		
Moyenne mars (1)	-	52,6	129,6	59,6			21,9%	-	0,5	3,8	0,9			99,1	97,1	98,5				876	52,1	125,9	58,7		
13/04	510	76,5	288,7	138,7	29,1	3,0	31,9%	578	1,7	8,7	2,1	0,6	0,8	97,7	97,0	98,5	98,0		73,7	1 275	74,8	280,0	136,6	28,5	2,2
Moyenne avril (1)	-	76,5	288,7	138,7	29,1	3,0	31,9%	-	1,7	8,7	2,1	0,6	0,8	97,7	97,0	98,5	98,0		73,7	1 275	74,8	280,0	136,6	28,5	2,2
12/05	522	130,5	180,6	162,9			54,4%	567	0,9	10,2	1,9			99,3	94,3	98,9				2 175	129,6	170,4	161,0		
Moyenne mai (1)	-	130,5	180,6	162,9			54,4%	-	0,9	10,2	1,9			99,3	94,3	98,9				2 175	129,6	170,4	161,0		
10/06	525	35,2	100,3	74,6			14,7%	497	0,7	7,5	0,5			97,9	92,6	99,3				586	34,4	92,8	74,1		
Moyenne juin (1)	-	35,2	100,3	74,6			14,7%	-	0,7	7,5	0,5			97,9	92,6	99,3				586	34,4	92,8	74,1		
02/07	346	62,3	164,0	79,6	23,6	2,1	26,0%	358	1,4	6,8	1,1	0,5	1,1	97,7	95,9	98,6	98,0		46,7	1 038	60,8	157,2	78,4	23,2	1,0
Moyenne juillet (1)	-	62,3	164,0	79,6	23,6	2,1	26,0%	-	1,4	6,8	1,1	0,5	1,1	97,7	95,9	98,6	98,0		46,7	1 038	60,8	157,2	78,4	23,2	1,0
07/08	363	101,6	401,5	287,5			42,4%	400	0,6	9,2	1,9			99,4	97,7	99,3				1 694	101,0	392,3	285,6		
Moyenne août (1)	-	101,6	401,5	287,5			42,4%	-	0,6	9,2	1,9			99,4	97,7	99,3				1 694	101,0	392,3	285,6		
03/09	269	43,0	116,2	35,0			17,9%	302	0,5	6,9	0,3			98,9	94,0	99,1				717	42,6	109,3	34,7		
Moyenne septembre (1)	-	43,0	116,2	35,0			17,9%	-	0,5	6,9	0,3			98,9	94,0	99,1				717	42,6	109,3	34,7		
16/10	518	35,7	204,1	51,3	23,4	2,5	14,9%	564	0,8	11,8	2,5	0,5	2,3	97,6	94,2	95,2	98,1		8,3	596	34,9	192,2	48,8	23,0	0,2
Moyenne octobre (1)	-	35,7	204,1	51,3	23,4	2,5	14,9%	-	0,8	11,8	2,5	0,5	2,3	97,6	94,2	95,2	98,1		8,3	596	34,9	192,2	48,8	23,0	0,2
12/11	288	100,8	148,0	94,5			42,0%	330	0,5	6,6	0,3			99,5	95,5	99,7				1 680	100,3	141,4	94,1		
Moyenne novembre (1)	-	100,8	148,0	94,5			42,0%	-	0,5	6,6	0,3			99,5	95,5	99,7				1 680	100,3	141,4	94,1		
01/12	305	67,1	124,4	60,4			28,0%	344	0,5	7,2	1,8			99,2	94,2	97,1				1 118	66,6	117,2	58,6		
Moyenne décembre (1)	-	67,1	124,4	60,4			28,0%	-	0,5	7,2	1,8			99,2	94,2	97,1				1 118	66,6	117,2	58,6		
Année N (12 bilans)																									
Moyenne	-	71,8	177,1	101,9	24,5	2,4	29,9%	-	0,8	7,4	1,2	0,4	1,3	98,8	95,4	98,5	98,2		47,3	1 197	71,1	169,7	100,7	24,0	1,2
Min	269	35,2	100,3	35,0	21,7	2,1	14,7%	302	0,5	3,8	0,3	0,2	0,8	97,6	92,6	95,2	98,0		8,3	586	34,4	92,8	34,7	21,5	0,2
Max	525	130,5	401,5	287,5	29,1	3,0	54,4%	578	1,7	11,8	2,5	0,6	2,3	99,5	97,7	99,7	98,9		73,7	2 175	129,6	392,3	285,6	28,5	2,2
Année N-1 (12 bilans)																									
Moyenne	-	97,3	224,8	159,4	25,8	3,1	40,5%	-	1,0	9,2	2,1	0,7	3,1	99,0	95,4	98,2	96,1		- 2,6	1 621	96,2	215,6	157,3	25,1	0,1
Min	296	36,1	105,1	44,8	12,1	2,1	15,0%	302	0,5	4,0	0,4	0,5	0,3	97,9	91,7	91,8	91,2		- 181,3	602	35,6	97,4	41,1	11,0	- 5,0
Max	1 050	183,1	438,9	541,8	44,7	5,3	76,3%	955	3,9	13,8	5,7	1,1	7,7	99,6	98,2	99,6	98,6		87,6	3 052	179,2	427,4	539,4	44,0	2,4

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ANALYSES DES BOUES DESHYDRATEES QUI PARTENT EN COMPOSTAGE

aurea AgroSciences
Ce rapport est la version originale.

STEP DE VIVIERS
.
7220 VIVIERS

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX
Code organisme : 3019054

Référence échantillon

N° échantillon :	93762507	Référence :	07200102020734835E00001PPA00008896
N° LIMS :	PORL24004009	Commune :	
		Station :	Boues évacuées

Dates repères

Date de prélèvement :	07/02/2024
Date de réception :	09/02/2024
Date de sortie :	21/02/2024 (v.1)

Bon de commande :
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			6,4		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		13,0		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		87,0	870,3	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	77,2	67,2	672,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	22,8	19,8	198,0	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	73,9	64,3	64,3	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	0,643	0,560	0,560	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	73,2	63,7	63,7	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	38,6	33,6	336,0	Calcul
Rapport C estimé / NtK	Calcul	5,2			

Eléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	49,2	42,8	42,8	
Potassium total (K_2O)	g / kg	6,9	6,0	6,0	
Magnésium total (MgO)	g / kg	8,0	7,0	7,0	
Calcium total (CaO)	g / kg	59,2	51,5	51,5	
Sodium (Na_2O)	g / kg	3,2	2,7	2,7	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	66,3	57,7	57,7	
Cuivre (Cu)	mg / kg	238	207	207	
Fer (Fe)	mg / kg	4000	3500	3500	
Manganèse (Mn)	mg / kg	86,1	74,9	74,9	
Molybdène (Mo)	mg / kg	4,8	4,2	4,2	
Zinc (Zn)	mg / kg	547	476	476	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

STEP DE VIVIERS
.
7220 VIVIERS

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon

N° échantillon :	93762507	Référence :	07200102020734SE00001PPA00008895
N° LIMS :	PORL24004009	Commune :	
		Station :	Boues évacuées

Dates repères

Date de prélèvement :	07/02/2024
Date de réception :	09/02/2024
Date de sortie :	21/02/2024 (v.1)

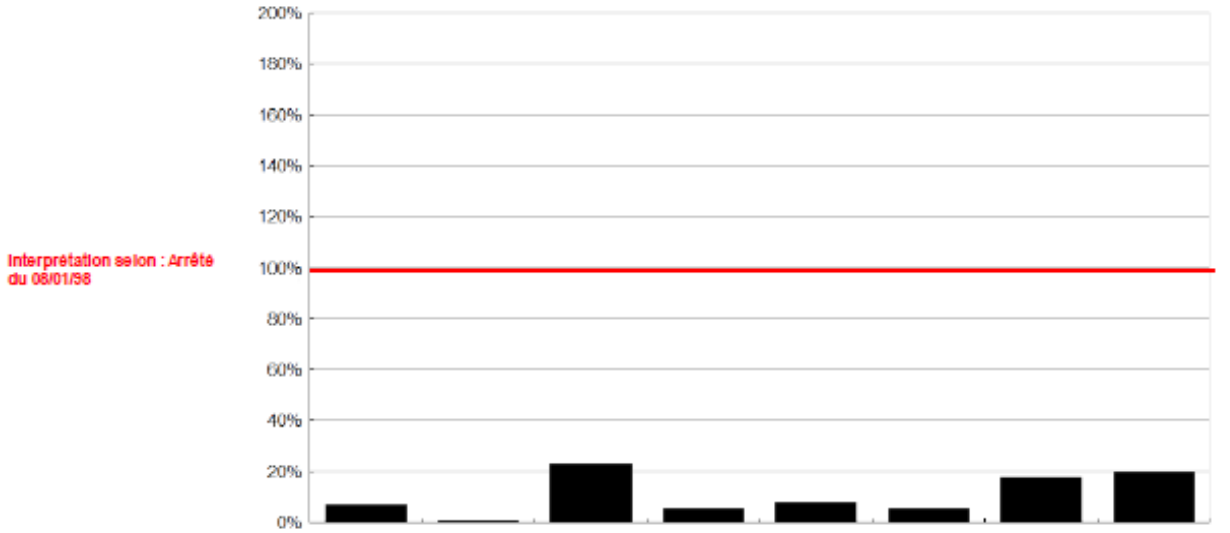
Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,70	15,7	238	0,63	16,7	49,5	547	817
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	7	1,6	23,8	6,3	8,4	6,2	18,2	20,4
Flux en g / t de produit brut	0,61	13,7	207	0,55	14,5	43,1	476	711

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	3,8	3,2	2500	2,9	4,8
Flux en g / t de produit brut	3,3	2,8	2200	2,5	4,2

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
13,0	87,0

Conformité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

ANALYSE REALISÉE POUR :

STEP DE VIVIERS
.
7220 VIVIERS

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93762507	Référence :	07200102020734SE00001PPA00008895	Date de prélèvement :	07/02/2024
N° LIMS :	PORL24004009	Commune :		Date de réception :	09/02/2024
		Station :	Boues évacuées	Date de sortie :	21/02/2024 (v.1)

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles) — **HAP** (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) : *Cas général* | *Cas d'un épandage sur pâturage uniquement*

Interprétation selon : Arrêté du 08/01/98



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,056	0,146	0,078	0,058	0,146	0,078	0,058
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2	4	2.5	1.5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7%	2,9%	3,1%	2,9%	3,7%	3,1%	3,9%
Flux en mg / t de produit brut	< 48,7	127,00	67,90	50,50	127,00	67,90	50,50

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,056

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
13,0	87,0

Conformité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Aurea Agrosciences

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL24004009

N° Client :		Date prélèvement :	07/02/2024 (I)
Nom Client :	STEP DE VIVIERS (I)	Date de réception :	09/02/2024
Adresse :	. 7220 VIVIERS (I)	Date de sortie :	21/02/2024 (v.1)
Organisme :	SAUR ANNONAY (07) (I)	Date de début de l'essai :	09/02/2024
Identification de l'échantillon :	07200102020734GSE00001PPA00008895 (I)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (I)	N° Echantillon :	93762507
Point de prélèvement :	Boues évacuées (I)		

Échantillon prélevé par le technicien (I)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE						
	Carbone organique (calcul)		38,6	%	33,6	%
#	Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011			13,0	%
#	Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	22,8	%	196,0	kg / t
#	Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	77,2	%	672,0	kg / t
#	Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011			87,0	%
#	pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			6,4	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE						
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	0,643	g/kg	0,560	kg / t
#	Azote Kjeldhal	NF EN 13342	73,9	g/kg	64,3	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
#	CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	59,2	g/kg	51,5	kg / t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,2			
#	K_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	6,9	g/kg	6,0	kg / t
#	MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	8,0	g/kg	7,0	kg / t
	Na_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,2	g/kg	2,7	kg / t
#	P_2O_5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	49,2	g/kg	42,8	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
OLIGO-ÉLÉMENTS						
	Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	66,3	mg/kg	57,7	g/t
#	Cobalt	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,9	mg/kg	2,5	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	238	mg/kg	207	g/t
#	Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4000	mg/kg	3500	g/t
#	Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	86,1	mg/kg	74,9	g/t
	Molybdène	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,8	mg/kg	4,2	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	547	mg/kg	476	g/t
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES						
#	Aluminium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2500	mg/kg	2200	g/t
#	Arsenic	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,8	mg/kg	3,3	g/t
#	Cadmium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,70	mg/kg	0,61	g/t
#	Chrome	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	15,7	mg/kg	13,7	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	238	mg/kg	207	g/t
#	Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	0,63	mg/kg	0,55	g/t
#	Nickel	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	16,7	mg/kg	14,5	g/t
#	Plomb	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	49,5	mg/kg	43,1	g/t
	Sélénium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,2	mg/kg	2,8	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	547	mg/kg	476	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	817	mg/kg	711	g/t
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES						
PolyChloro Biphényles (PCB)						
#	Congénères 28	MI LCA17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 6,96	mg/t
#	Congénères 52	MI LCA17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 6,96	mg/t
#	Congénères 101	MI LCA17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 6,96	mg/t
#	Congénères 118	MI LCA17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 6,96	mg/t
#	Congénères 138	MI LCA17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 6,96	mg/t
#	Congénères 153	MI LCA17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 6,96	mg/t
#	Congénères 180	MI LCA17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 6,96	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul	< 0,056	mg/kg	< 48,7	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)						
#	Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,146	mg/kg	127,00	mg/t
#	Benzo (B) Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,078	mg/kg	67,90	mg/t
#	Benzo (A)Pyrène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,058	mg/kg	50,50	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale.(I) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats.Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 21/02/2024

Cecile DESTOMBES
Responsable service chimie (site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site Internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «qualité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pess» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 02.47.47.47.87- service-clients@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V3-MLG-07-06-2023

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP DE VIVIERS
.
7220 VIVIERS

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Code organisme : 3019654

Référence échantillon

N° échantillon : 93776128
N° LIMS : PORL24011494
Référence : 07200102020734S3E00001PPA00008896
Commune :
Station : Boues évacuées

Dates repères

Date de prélèvement : 16/04/2024
Date de réception : 17/04/2024
Date de sortie : 29/04/2024 (v.1)

Bon de commande :
Echantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,2		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		9,1		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		90,9	909,0	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	76,3	69,3	693,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	23,7	21,6	215,8	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK) (M)	g / kg	65,3	59,4	59,4	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	1,95	1,77	1,77	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	63,4	57,6	57,6	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	38,2	34,7	346,6	Calcul
Rapport C estimé / NtK (M)	Calcul	5,8			

Eléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	51,2	46,5	46,5	
Potassium total (K_2O)	g / kg	6,1	5,5	5,5	
Magnésium total (MgO)	g / kg	9,5	8,6	8,6	
Calcium total (CaO)	g / kg	58,2	52,9	52,9	
Sodium (Na_2O)	g / kg	3,0	2,7	2,7	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	66,0	60,0	60,0	
Cuivre (Cu)	mg / kg	232	211	211	
Fer (Fe)	mg / kg	4000	3600	3600	
Manganèse (Mn)	mg / kg	87,4	79,5	79,5	
Molybdène (Mo)	mg / kg	4,7	4,3	4,3	
Zinc (Zn)	mg / kg	569	517	517	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP DE VIVIERS
.
7220 VIVIERS

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon

N° échantillon :	93776128	Référence :	07200102020734 6SE00001PPA00008895
N° LIMS :	PORL24011494	Commune :	
		Station :	Boues évacuées

Dates repères

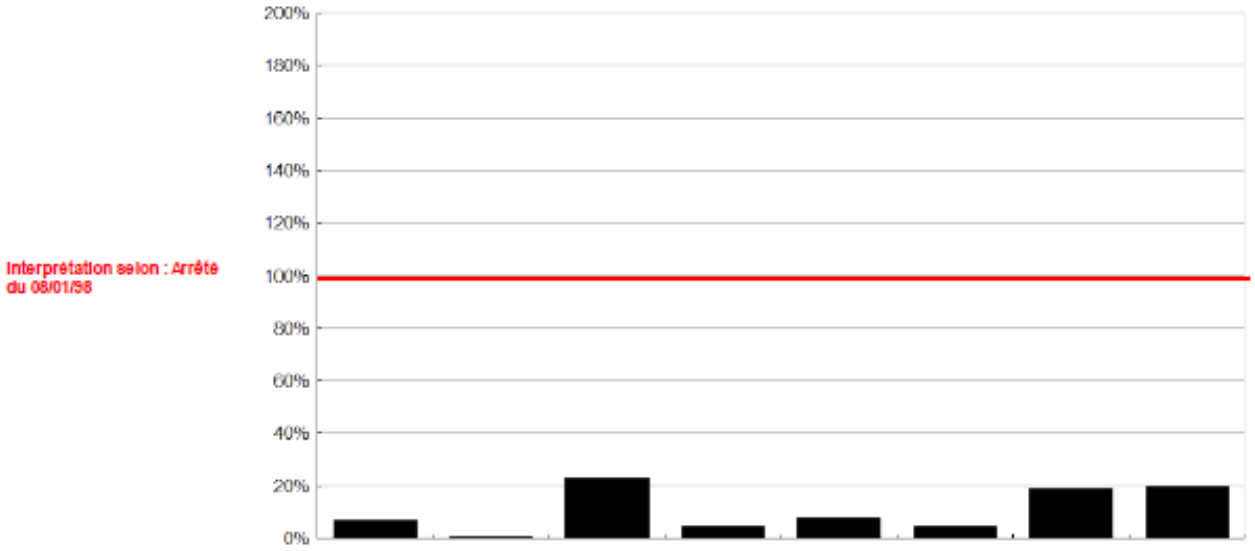
Date de prélèvement :	16/04/2024
Date de réception :	17/04/2024
Date de sortie :	29/04/2024 (v.1)

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,79	15,9	232	0,52	16,5	46,7	569	833
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	7,9	1,6	23,2	5,2	8,3	5,8	19	20,8
Flux en g / t de produit brut	0,72	14,5	211	0,47	15,0	42,4	517	758

■ conforme ✗ non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	2,9	4,7
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	2,6	4,3

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
9,1	90,9

Conformité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea Agrosciences

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL24011494

N° Client :		Date prélèvement :	16/04/2024 (I)
Nom Client :	STEP DE VIVIERS (I)	Date de réception :	17/04/2024
Adresse :	. 7220 VIVIERS (I)	Date de sortie :	29/04/2024 (v.1)
Organisme :	SAUR ANNONAY (07) (I)	Date de début de l'essai :	17/04/2024
Identification de l'échantillon :	07200102020734 6SE00001PPA00008895 (I)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (I)	N° Echantillon :	93776128
Point de prélèvement :	Boues évacuées (I)		

Echantillon prélevé par le technicien (I)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE						
	Carbone organique (calcul)		38,1	%	34,7	%
#	Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011			9,1	%
#	Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	23,7	%	215,8	kg / t
#	Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	76,3	%	693,0	kg / t
#	Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011			90,9	%
#	pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			7,2	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE						
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	1,95	g/kg	1,77	kg / t
#	Azote Kjeldhal (V)	NF EN 13342	65,3	g/kg	59,4	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
#	CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	58,2	g/kg	52,9	kg / t
	Rapport C/N (calcul) (V)	Calcul	5,8			
#	K_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	6,1	g/kg	5,5	kg / t
#	MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	9,5	g/kg	8,6	kg / t
	Na_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,0	g/kg	2,7	kg / t
#	P_2O_5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	51,2	g/kg	46,5	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
OLIGO-ÉLÉMENTS						
	Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	66,0	mg/kg	60,0	g/t
#	Cobalt	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,9	mg/kg	2,6	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	232	mg/kg	211	g/t
#	Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4000	mg/kg	3600	g/t
#	Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	87,4	mg/kg	79,5	g/t
	Molybdène	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,7	mg/kg	4,3	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	569	mg/kg	517	g/t
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES						
	Aluminium		---	mg/kg	---	g/t
	Arsenic			mg/kg		g/t
#	Cadmium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,79	mg/kg	0,72	g/t
#	Chrome	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	15,9	mg/kg	14,5	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	232	mg/kg	211	g/t
#	Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 20179	0,52	mg/kg	0,47	g/t
#	Nickel	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	16,5	mg/kg	15,0	g/t
#	Plomb	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	46,7	mg/kg	42,4	g/t
	Sélénium			mg/kg		g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	569	mg/kg	517	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	833	mg/kg	758	g/t
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES						
PolyChloro Biphényles (PCB)						
	Congénères 28			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 52			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 101			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 118			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 138			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 153			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 180			mg/kg	---	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg	---	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)						
	Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (A)Pyrène			mg/kg	---	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne (I) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats.Les résultats n'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 29/04/2024

Cecile DESTOMBES
Responsable service chimie (site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site Internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «qualité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «peau» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 02.47.87.47.87- service-clients@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V3-MLG-07-06-2023

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DRAGA - COMMUNE DE SAINT MONTAN

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

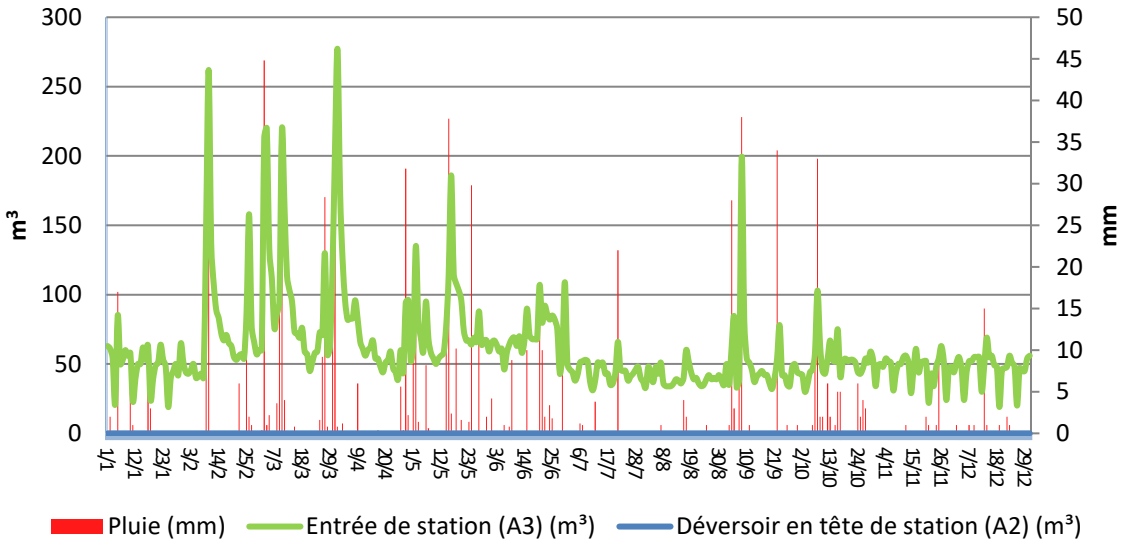
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP BOURG 665 EH LOU MURET - SAINT-MONTAN

BILAN SUR LES VOLUMES

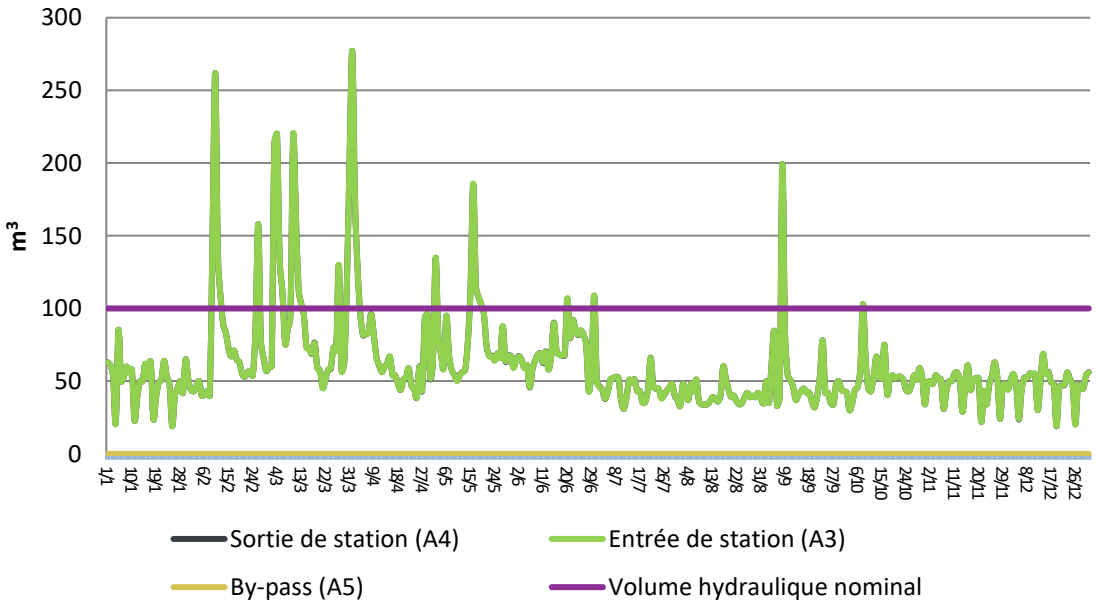
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



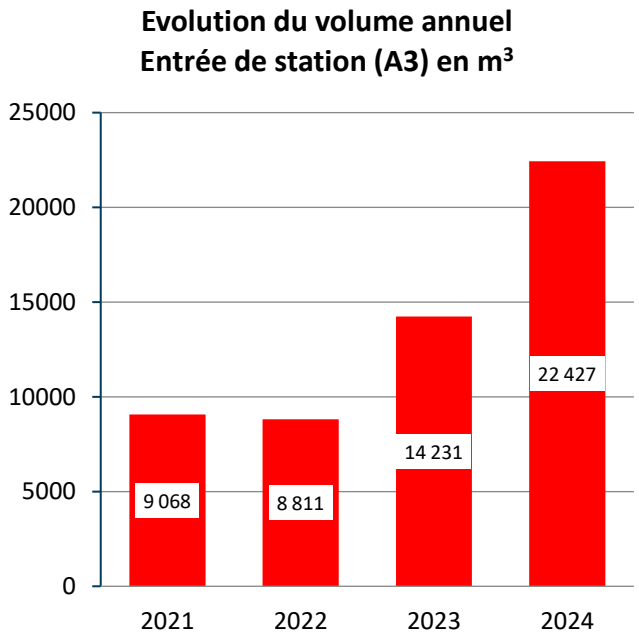
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

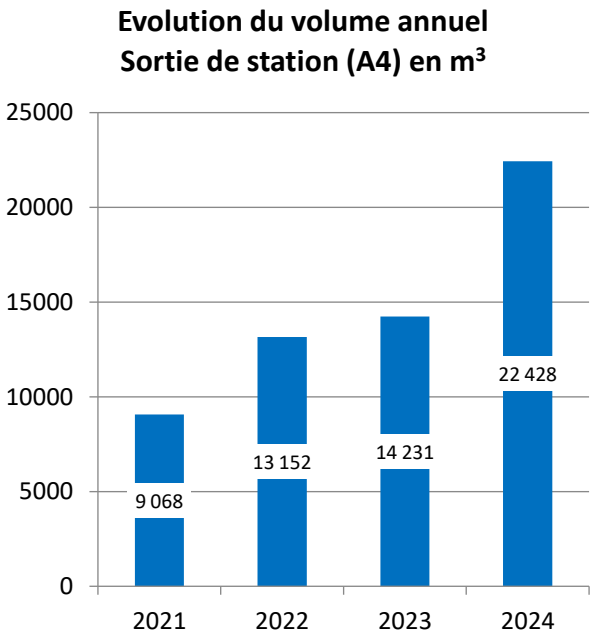
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	780	855	838	735	699	743	925	729	520	698	584	962	9 068
Entrée de station (A3) (m3)	2022	1 030	492	585	532	415	609	274	617	1 080	685	1 304	1 188	8 811
Entrée de station (A3) (m3)	2023	984	1 250	1 298	1 270	1 300	1 163	927	1 130	652	1 098	1 575	1 584	14 231
Entrée de station (A3) (m3)	2024	1 541	2 235	3 084	2 312	2 451	2 143	1 381	1 248	1 555	1 595	1 410	1 472	22 427
Sortie de station (A4) (m3)	2021	780	855	838	735	699	743	925,21	729	520	698	584	962	9 068,21
Sortie de station (A4) (m3)	2022	947	783	949	831	595	546	701	695	1 162	1 021	2 350	2 572	13 152
Sortie de station (A4) (m3)	2023	984	1 250	1 298	1 270	1 300	1 163	927	1 130	652	1 098	1 575	1 584	14 231
Sortie de station (A4) (m3)	2024	1 541	2 235	3 084,52	2 310,97	2 452,03	2 142,95	1 382,24	1 248	1 555	1 595	1 410	1 471,44	22 428,15
Pluie (mm)	2021	0	0	0	0	0	33	78,6	33	79	104	41	55	423,6
Pluie (mm)	2022	5	14	21	38	4	24	0	64	212	52	210	134	778
Pluie (mm)	2023	9	17	27	25,1	43	84	15	29	41	121	71	47	529,1
Pluie (mm)	2024	37	89	205,6	48,6	152,8	74,6	28,2	8	118	82	15	23	881,8

La mesure de débit de la station se fait en sortie par débitmètre US. Par défaut Volume entrée = Volume sortie

Le volume annuel reçu par la station est en forte hausse, en raison d'une forte pluviométrie.





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

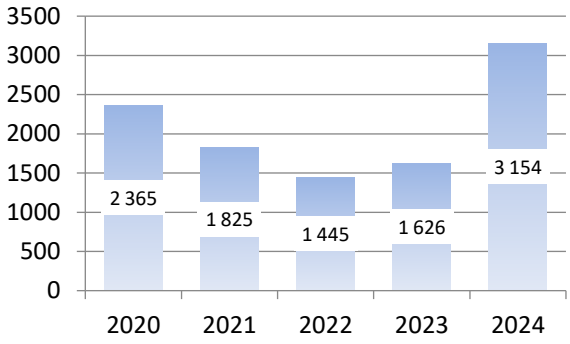
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

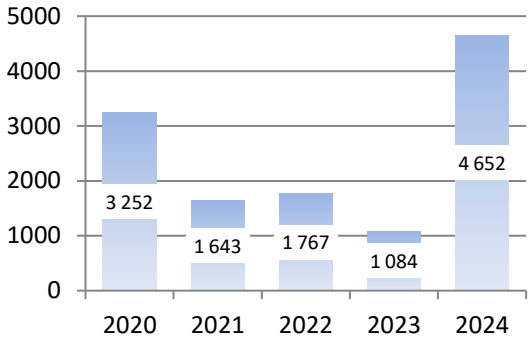
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

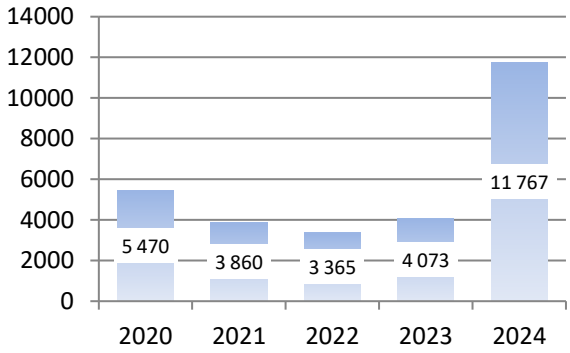
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



Les flux de pollutions annuels sont estimés par un seul bilan 24h.Ceci peut donc expliquer les fortes variations constatées d'une année sur l'autre.

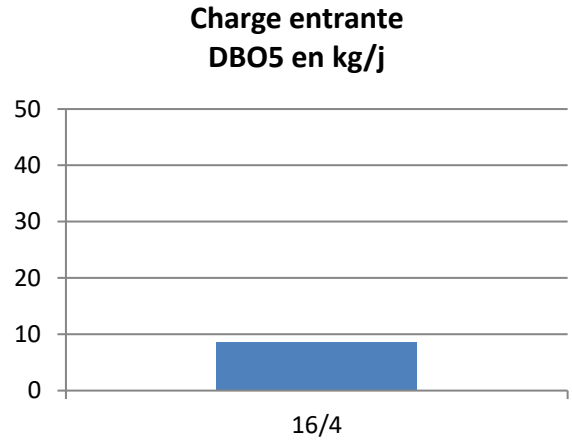
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

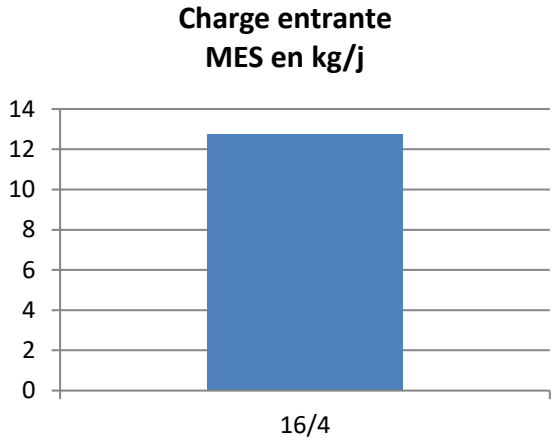
La pollution entrante dans le système de traitement

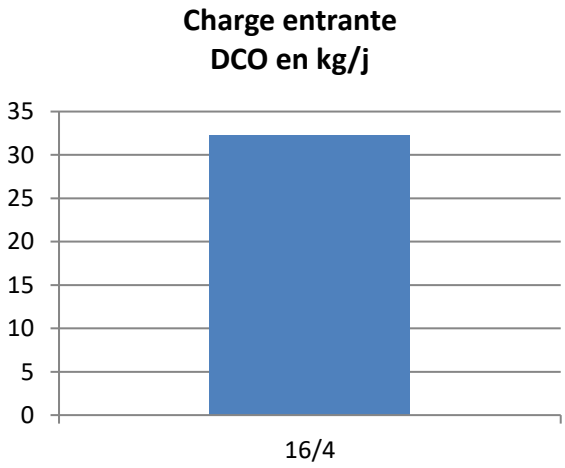
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000







Le seul bilan 24h a été réalisé le 16.04.2024.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution déversée en tête de station

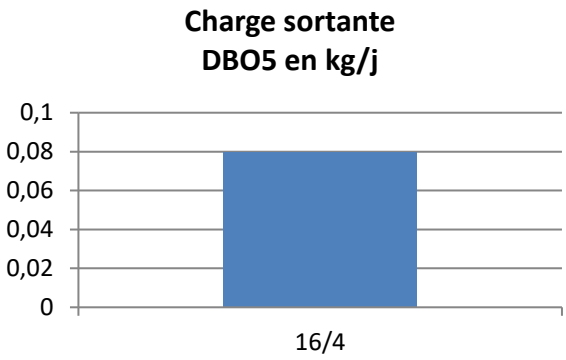
Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

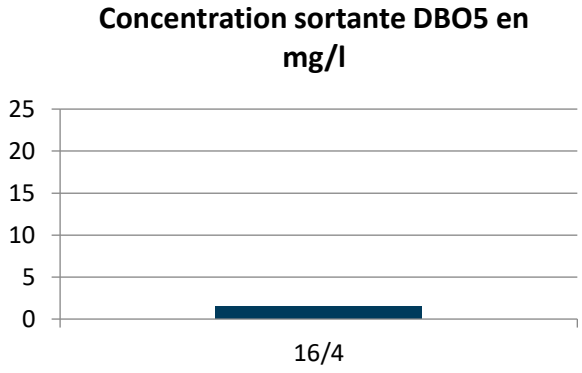
Il n'y a pas de mesure sur le déversoir de tête.

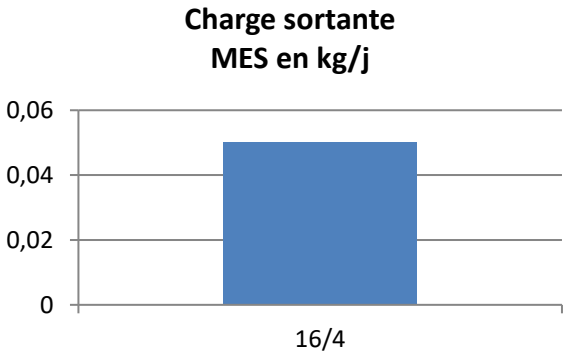
La pollution sortante du système de traitement

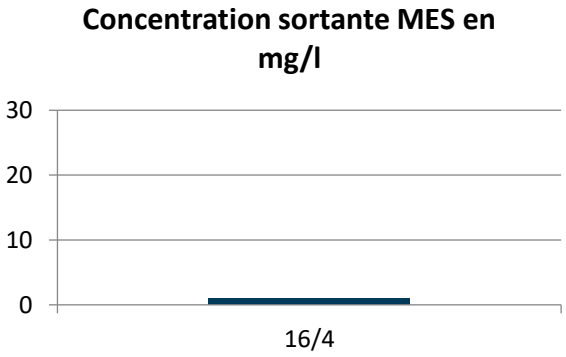
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

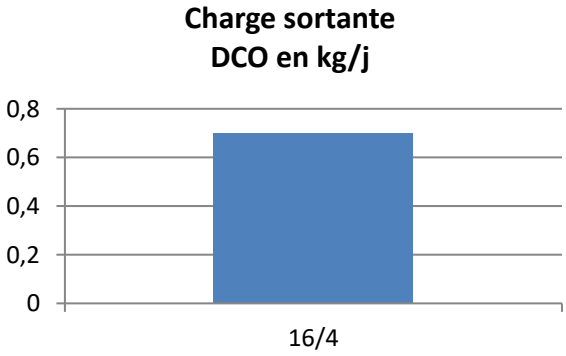
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

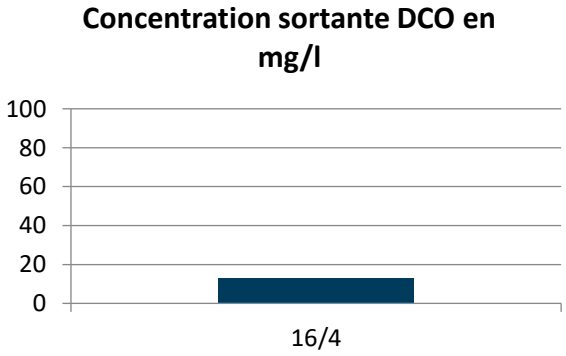




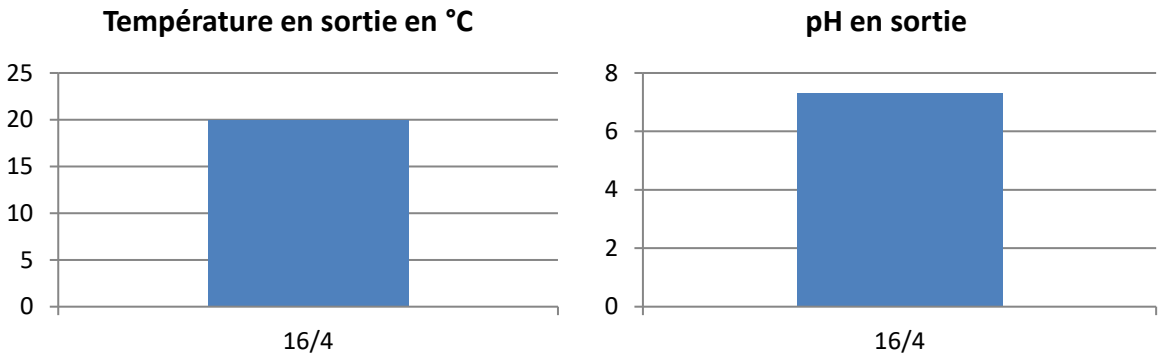








Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



Les normes de rejet sont respectées pour le bilan 24h.

Le calcul des rendements

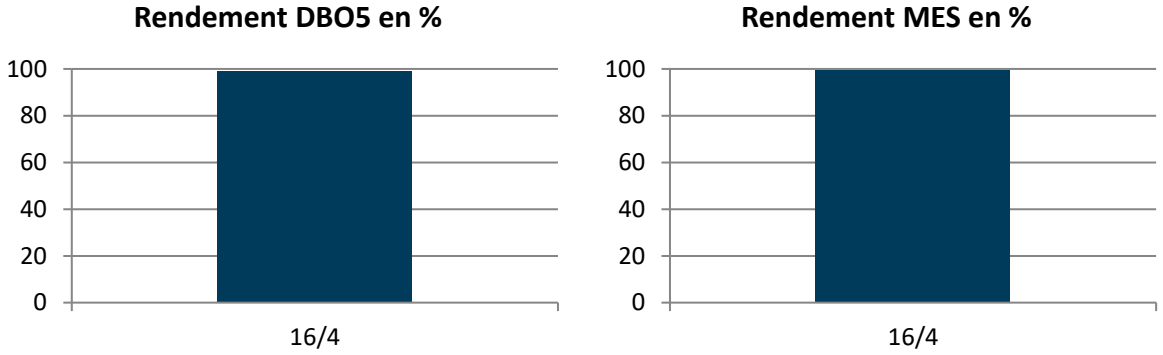
Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

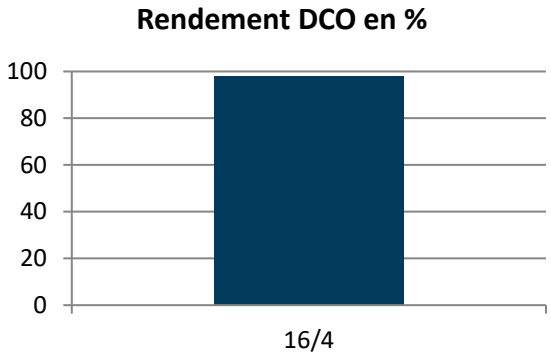
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant





Les rendements épuratoires sont très satisfaisants pour les paramètres DBO5 DCO et MES.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



DRAGA – COMMUNE DE BOURG ST ANDEOL

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

saur France

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

INFORMATIONS GENERALES - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	060000107042
Commune	BOURG-SAINT-ANDEOL			
Taille de l'agglomération	389 kg DBO5/j (6 483 EH)			
Système de collecte			**Code Sandre**	060807042001
Nom	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH			
Type(s) de réseau	Unitaire et Séparatif			
Industriels raccordés	OUI (Rhône Vallée Emballage)			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE / sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	060907042001
Nom	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH			
Lieu d'implantation	BOURG-SAINT-ANDEOL			
Date de mise en œuvre	1982			
Maître d'ouvrage	DRAGA			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	480	1 700	100	8 000
Temps pluie		1 700	-	
Débit de référence	1 816 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)			389 kg/jour	6 483 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
	Filière de traitement		Traitement secondaire – Dénitrification	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation par centrifugeuse	
	Filières de traitement		Compostage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE / sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Vieux Rhône de Donzère			
Masse d'eau	FRDR2007e			
Type	Rejet superficiel		Oui	Eau douce de surface
	Rejet souterrain		Non	-

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Jusqu'au 30/06/18 c'est la société VEOLIA qui a exploité le système d'assainissement de Bourg St Andéol (DRAGA). SAUR exploite en DSP depuis le 01/07/18 pour une durée de 11,5 ans la communauté des communes DRAGA.

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Bourg St Andéol	2019 (en cours)	2013	2013	2013	2013

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été validé et signé (04/03/20) par l'agence de l'eau et la Police de l'eau. Il a été mis à jour en décembre 2022 à la demande de l'agence de l'eau, la nouvelle version a été déposée sur Mesure Rejet.

Manuel d'autosurveillance	Commune de BOURG ST ANDEOL	Page 6/127

Intégralité du manuel	Mise à jour du manuel	Version 5.1 30/06/2014	Agence de l'eau RMC DREAL CC DRAGA Satese 2607	Le Le Le Le
Intégralité du manuel	Intégration des remarques de la part de M.LOUVET (notamment la mise à jour de l'arrêté préfectoral et des déversoirs d'orage)	Version 5.2 09/2017	Agence de l'eau RMC DREAL CC DRAGA Satese 2607	Le Le Le Le
Intégralité du manuel	Changement d'exploitant	Version 5.2 07/2018	Agence de l'eau RMC DREAL CC DRAGA Satese 2607	Le Le Le Le
Intégralité du manuel	Page 1 : changement de Logo SAUR Pages 12 et 18 : augmentation de la capacité nominale de 6800 à 8000 EH Pages 34 et 37 : changement organisation SAUR Pages 43 : mise à jour répertoire P80 : mise à jour du laboratoire d'analyse CARSO	Version 5.3 07/2018	Agence de l'eau RMC DREAL CC DRAGA Satese 2607	Le 16.12.2022

L'analyse de risque et de défaillance de la station a été jointe au manuel d'autosurveillance. Celle du réseau a été réalisée au cours de l'année 2023.
La DRAGA par un Porter à connaissance du 02/06/2020 a informé le service de Police de l'eau que le DO 28 avait été condamné et que le DO 29 avait été requalifié comme déversoir de tête de la station d'épuration. Par courrier du 28/12/2020 la DREAL a bien pris acte de ces modifications. Le manuel d'autosurveillance a également été rédigé dans ce sens-là.
A la suite à la réalisation des travaux prévus dans l'AP du 06/05/2015 (N° 2015-126-DDTSE03), la DRAGA a demandé par courrier adressé à la DREAL le 18/06/2019 si l'augmentation de la capacité de traitement du système épuratoire de la commune à 8 000 EH serait validée. Le 28/12/20 ; en réponse à ce courrier, la DREAL a accepté l'augmentation de la capacité du système de traitement à 8000 EH. Cette modification est effective depuis le 01/01/2021.

Le schéma directeur assainissement a été lancé en 2019 sur l'ensemble du territoire de la DRAGA.

Point sur l'avancement du SDA :

- Approbation du schéma général d'assainissement collectif et des eaux pluviales et mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel avec l'Arrêt du PLUI-h en avril 2025 ; approbation SDAC 2026
- Mise en œuvre du programme de travaux sur 10 ans : 8,2 M € HT – La CC DRAGA n'attend pas l'approbation du SDAC mais à commencer la réalisation du programme de travaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

LES RACCORDEMENTS

Les raccordements domestiques

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Bourg St Andéol	07042	7 143	7 143	3350	7 143	100%

Il y a eu 3 nouveaux raccordements domestiques en 2024. Ces nouveaux raccordements n'ont pas impacté le système de collecte.

Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2024, aucune convention de déversement délivrée.

Commune de Bourg Saint Andéol	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
Rhône Vallée Emballages (anciennement SCB Cartonnage)	1	1	1	Autorisation de déversement valable 10 ans par l'arrêté du 18/10/2019

La société RVE est raccordée au réseau depuis l'année 2021, le suivi annuel des exigences et prescriptions de l'autorisation ont été vérifiés et validés pour 2024. Les concentrations du rejet respectent celles fixées par l'autorisation de rejet de l'établissement. Seul le rapport DCO/DBO5 > 18 ne respecte pas la valeur maximale à ne pas dépasser (<3). Ceci implique que l'effluent n'est pas biodégradable et qu'il nécessite une dilution par d'autres effluents domestiques avant d'arriver à la station d'épuration.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Travaux/études réalisés en 2024 :

Commune	Nature des travaux
BSA - STEP	Lancement d'une étude pour le renouvellement de la Herse du clarificateur → REPORTE
BSA - La Rochette	Accompagnement d'un bailleur social pour la mise en séparatif de ses réseaux privés → EN COURS
BSA - Avenue Maréchal Leclerc	Renouvellement du réseau AC public en partie privé et mise en séparatif des eaux pluviales de la zone → REALISE
BSA - DO ile des Cheneviers	Mise en place d'un filet zéro plastique en amont de la lône et du Rhone → REALISE avec une vidange de réalisée
BSA - Requalification de la voirie avenue de la GARE	Etude du fonctionnement réseau unitaire et possibilité de mise en séparatif d'une partie du quartier avec un impact potentiel sur le DO Philippi → ETUDE REALISEE – Programmation des travaux par phase 2025 / 2027
BSA - PR Souteyranne	Lancement d'une étude pour l'amélioration de l'exploitation et du fonctionnement du poste de relevage de la Souteyranne → DEMARRAGE DE L'ETUDE
BSA - D4 Avenue Jean Moulin	Lancement d'une étude pour le renouvellement des réseaux et la mise en séparatif au niveau du rondpoint comme identifié dans le SDAC → ETUDE REALISEE – Programmation des travaux à faire
BSA – Système assainissement	Déploiement du diagnostic permanent → REALISE
BSA – PR SOUTEYRANNE	Renouvellement d'une partie du refoulement en amont du PR SOUTEYRANNE
BSA - STEP	Changement de tarif Enedis sans impact sur le milieu récepteur
DO TOURNE	Protection de la canalisation suspendue + cla pe t

DO TOURNE – Pose de clapet + Capotage de la conduite



CLAPET SUR DO TOURNE



AVANT



APRES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DO Ile des Cheneviers – pose de filets

Nous l'avons vidé le 21 novembre, après une utilisation qui a duré toute l'année 2023. Nous avons évacué 500 kilogrammes de déchets.

Avant





Apres



Programme de travaux/études 2025 :

Commune	Nature des travaux
BSA – réseau de collecte	Rue Eysseric - travaux de mise ne séparatif (SDAC)
BSA – réseau de collecte	Ruisseau du Lauzas- renouvellement du réseau
BSA – PR SOUTEYRANNE	PR Souteyranne – Poursuite de l'étude(SDAC)
BSA – réseau de collecte	Rue Ramade/ place Coudère/ place de la République/ rue du Docteur PRADELLE- Etude pour le renouvellement et la mise en séparatif
BSA – réseau de collecte	Avenue Jean Moulin – Programmation des travaux à faire SDAC
BSA – PR CHEYLARD	Mise en place du suivi trop plein PR cheylard SDAC
BSA – réseau de collecte	D190 sous la voie ferrée – renouvellement de réseau

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les contrôles de raccordements

Commune	Nombre
Bourg-Saint-Andéol	1

Commune	Date	Adresse	Conforme oui/non
Bourg-Saint-Andéol	19/11/24	80 Allée Paul Verlaine	Oui

Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Bourg-Saint-Andéol	610 ml
Total	**610 ml**

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Bourg-Saint-Andéol	24/01/24	Chemin de la Barrière	0
Bourg-Saint-Andéol	18/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	1
Bourg-Saint-Andéol	19/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	265
Bourg-Saint-Andéol	21/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	154
Bourg-Saint-Andéol	04/07/24	17 Quai Madier Montjau	170
Bourg-Saint-Andéol	04/07/24	17 Quai Madier Montjau	20

Diagnostics eaux claires parasites

Commune	Détail
Boug St Andéol	SDA en cours à l'échelle de la DRAGA

Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Télésurveillance	Groupe électrogène
Bourg-Saint-Andéol	PR CHEYLARD	50 m³/h	Oui	Non
Bourg-Saint-Andéol	PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	50 m³/h	Oui	Non
Bourg-Saint-Andéol	PR DE TOURNE*	30 m³/h	Oui	Non
Bourg-Saint-Andéol	PR LA DIGUE	30 m³/h	Oui	Non
Bourg-Saint-Andéol	PR LES CAPITELLES	30 m³/h	Oui	Non
Bourg-Saint-Andéol	PR SOUTEYRANNE	120 m³/h	Oui	Non

*Réalimentation du ruisseau

Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
Bourg-Saint-Andéol	4201	0	115	4316

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
Bourg-Saint-Andéol	15/01/24	6 Rue Alfred Eysseric	700
Bourg-Saint-Andéol	24/01/24	Chemin de la Barrière	25
Bourg-Saint-Andéol	16/02/24	257 Avenue du Maréchal Juin	500
Bourg-Saint-Andéol	19/02/24	18 Avenue du Général de Gaulle	750
Bourg-Saint-Andéol	19/06/24	17 Rue des Tanneries Amblard	280
Bourg-Saint-Andéol	21/06/24	1 Impasse Tournette	200
Bourg-Saint-Andéol	01/07/24	17 Quai Madier Montjau	571
Bourg-Saint-Andéol	04/07/24	17 Quai Madier Montjau	90
Bourg-Saint-Andéol	08/10/24	49 Allée Jacques Brugnon	500
Bourg-Saint-Andéol	21/10/24	411 Avenue Pierre Brossolette	700

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
Bourg-Saint-Andéol	Curage EU	7	126
Bourg-Saint-Andéol	Débouchage Hydro EU	1	58
Bourg-Saint-Andéol	Débouchage Rior Branchement	2	0
Bourg-Saint-Andéol	Débouchage Rior EU	7	0

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	07/02/24	Chemin Farigoule
Bourg-Saint-Andéol	08/01/24	1 Rue Olivier de Serres
Bourg-Saint-Andéol	08/01/24	75 Chemin du Haut Gérige
Bourg-Saint-Andéol	08/02/24	7 Avenue de Tourne
Bourg-Saint-Andéol	19/01/24	Chemin de la Barrière
Bourg-Saint-Andéol	21/02/24	15 Rue Marius Vincent
Bourg-Saint-Andéol	23/02/24	131 Chemin Farigoule
Bourg-Saint-Andéol	28/05/24	1194 Avenue Jean Moulin

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	11/01/24	Chemin de la Barrière
Bourg-Saint-Andéol	16/02/24	177 Allée Paul Valery
Bourg-Saint-Andéol	21/02/24	2 Rue Marius Vincent
Bourg-Saint-Andéol	23/02/24	-
Bourg-Saint-Andéol	23/04/24	120 Rue des Horts
Bourg-Saint-Andéol	28/05/24	-
Bourg-Saint-Andéol	23/07/24	28 Chemin de Sainte Croix
Bourg-Saint-Andéol	11/09/24	17 Rue des Tanneries Amblard
Bourg-Saint-Andéol	14/10/24	9bis Rue des Tanneries Amblard

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Bourg-Saint-Andéol	8

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	01/02/24	PR SOUTEYRANNE
Bourg-Saint-Andéol	04/01/24	PR BONNOTTE (ZI CROIX BLANCHE)
Bourg-Saint-Andéol	04/01/24	PR LA DIGUE
Bourg-Saint-Andéol	04/01/24	PR LE CHEYLARD
Bourg-Saint-Andéol	04/01/24	PR LES CAPITELLES
Bourg-Saint-Andéol	08/07/24	PR LE CHEYLARD
Bourg-Saint-Andéol	08/07/24	PR LES CAPITELLES
Bourg-Saint-Andéol	19/08/24	PR SOUTEYRANNE

Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

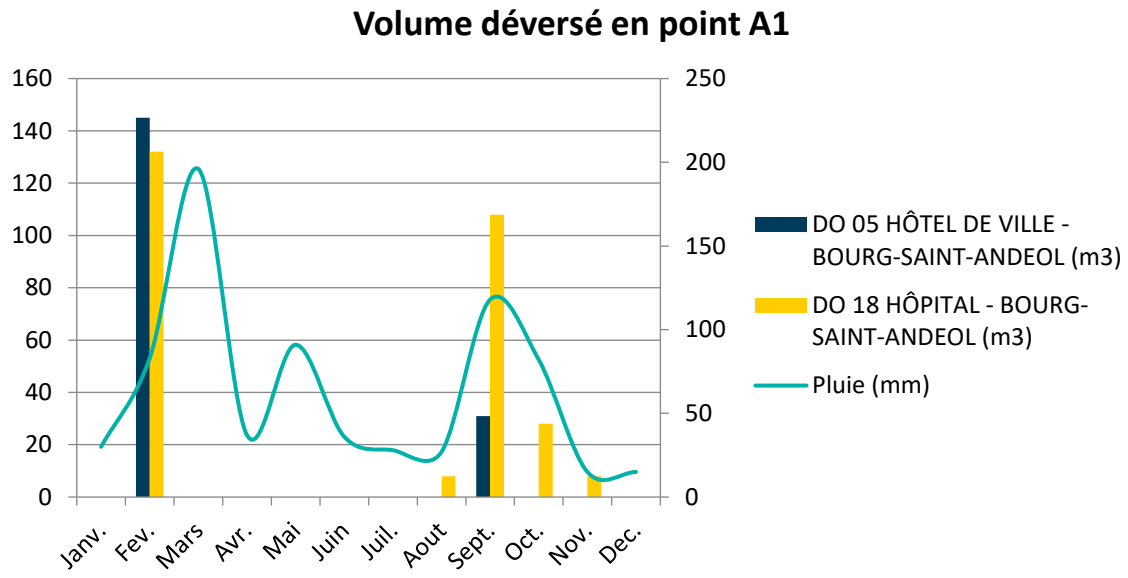
Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge OM
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	-
Matières de curage	4 000	Vers STEP de Montélimar (26)

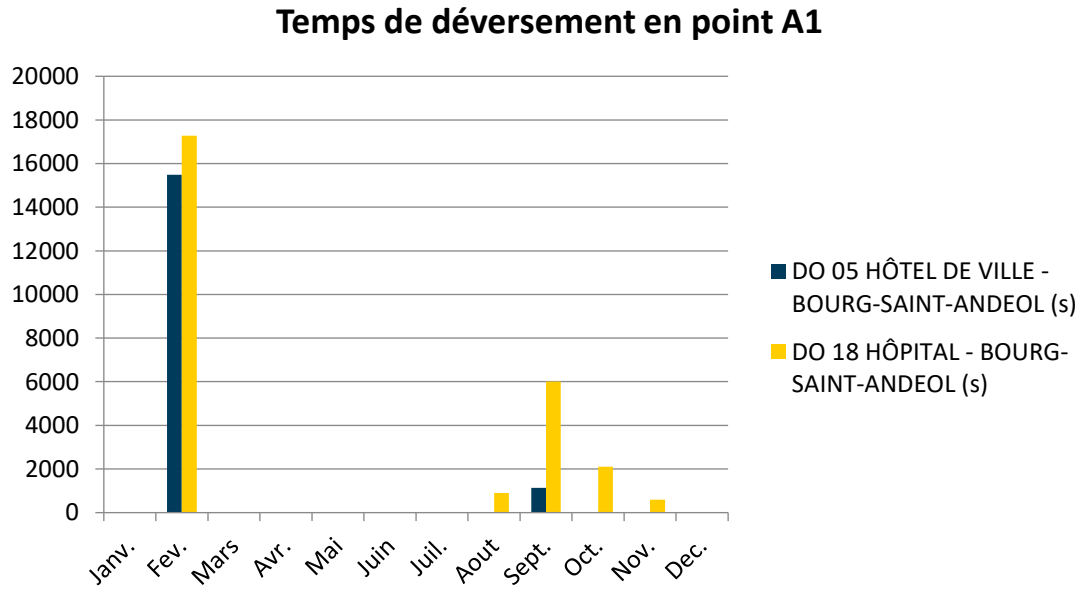
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : DO Hôtel de Ville et DO Hôpital





Pour les déversements des points R1 : Pas de point R1

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec sur ces 2 points A1 ; les déversements se sont produits des jours de pluies, voire le lendemain :

- 8 jours de déversement au DO Hôpital pour 284 m3 déversés,
- 3 jours de déversements au DO Hôtel de ville pour 176 m3 déversés.

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m^3)	DO 05 HOTEL DE VILLE	0	145	0	0	0	0	0	0	31	0	0	0	176
Déversés en A1(m^3)	DO 18 HOPITAL	0	132	0	0	0	0	0	8	108	28	8	0	284
Déversés en A1(s)	DO 05 HOTEL DE VILLE	0	15 480	0	0	0	0	0	0	1 140	0	0	0	16 620
Déversés en A1(s)	DO 18 HOPITAL	0	17 280	0	0	0	0	0	900	6 000	2 100	600	0	26 880
PLUIE (mm)	STEP	30	83	196	37	91	36	28	27	118	82	15	15	758

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DO Hôtel de ville :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j
01/01/2024	0	0	0,0
02/01/2024	1	0	0,0
03/01/2024	0	0	0,0
04/01/2024	0	0	0,0
05/01/2024	12	0	0,0
06/01/2024	0	0	0,0
07/01/2024	0	0	0,0
08/01/2024	0	0	0,0
09/01/2024	0	0	0,0
10/01/2024	5	0	0,0
11/01/2024	2	0	0,0
12/01/2024	0	0	0,0
13/01/2024	0	0	0,0
14/01/2024	0	0	0,0
15/01/2024	0	0	0,0
16/01/2024	0	0	0,0
17/01/2024	8	0	0,0
18/01/2024	2	0	0,0
19/01/2024	0	0	0,0
20/01/2024	0	0	0,0
21/01/2024	0	0	0,0
22/01/2024	0	0	0,0
23/01/2024	0	0	0,0
24/01/2024	0	0	0,0
25/01/2024	0	0	0,0
26/01/2024	0	0	0,0
27/01/2024	0	0	0,0
28/01/2024	0	0	0,0
29/01/2024	0	0	0,0
30/01/2024	0	0	0,0
31/01/2024	0	0	0,0
TOTAL	30,0	0,0	0,0
01/02/2024	0	0	0,0
02/02/2024	0	0	0,0
03/02/2024	0	0	0,0
04/02/2024	0	0	0,0
05/02/2024	0	0	0,0
06/02/2024	0	0	0,0
07/02/2024	0	0	0,0
08/02/2024	0	0	0,0
09/02/2024	27	0	0,0
10/02/2024	21	145	14,1
11/02/2024	0	0	0,0
12/02/2024	0	0	0,0
13/02/2024	0	0	0,0
14/02/2024	0	0	0,0
15/02/2024	0	0	0,0
16/02/2024	0	0	0,0
17/02/2024	0	0	0,0
18/02/2024	0	0	0,0
19/02/2024	0	0	0,0
20/02/2024	0	0	0,0
21/02/2024	0	0	0,0
22/02/2024	9	0	0,0
23/02/2024	0	0	0,0
24/02/2024	0	0	0,0
25/02/2024	23	0	0,0
26/02/2024	3	0	0,0
27/02/2024	0	0	0,0
28/02/2024	0	0	0,0
29/02/2024	0	0	
TOTAL	83,0	145,0	14,1
01/03/2024	0	0	0,0
02/03/2024	1	0	0,0
03/03/2024	57	0	0,0
04/03/2024	1	0	0,0
05/03/2024	0	0	0,0
06/03/2024	0	0	0,0
07/03/2024	0	0	0,0
08/03/2024	3	0	0,0
09/03/2024	31	0	0,0
10/03/2024	20	0	0,0
11/03/2024	3	0	0,0
12/03/2024	0	0	0,0
13/03/2024	0	0	0,0
14/03/2024	0	0	0,0
15/03/2024	0	0	0,0
16/03/2024	0	0	0,0
17/03/2024	0	0	0,0
18/03/2024	0	0	0,0
19/03/2024	0	0	0,0
20/03/2024	0	0	0,0
21/03/2024	0	0	0,0
22/03/2024	0	0	0,0
23/03/2024	0	0	0,0
24/03/2024	0	0	0,0
25/03/2024	1	0	0,0
26/03/2024	11	0	0,0
27/03/2024	18	0	0,0
28/03/2024	0	0	0,0
29/03/2024	0	0	0,0
30/03/2024	15	0	0,0
31/03/2024	35	0	0,0
TOTAL	196,0	0,0	0,0

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j
01/04/2024	1	0	0,0
02/04/2024	0	0	0,0
03/04/2024	0	0	0,0
04/04/2024	0	0	0,0
05/04/2024	0	0	0,0
06/04/2024	0	0	0,0
07/04/2024	0	0	0,0
08/04/2024	0	0	0,0
09/04/2024	7	0	0,0
10/04/2024	0	0	0,0
11/04/2024	0	0	0,0
12/04/2024	0	0	0,0
13/04/2024	0	0	0,0
14/04/2024	0	0	0,0
15/04/2024	0	0	0,0
16/04/2024	0	0	0,0
17/04/2024	0	0	0,0
18/04/2024	0	0	0,0
19/04/2024	0	0	0,0
20/04/2024	0	0	0,0
21/04/2024	0	0	0,0
22/04/2024	0	0	0,0
23/04/2024	0	0	0,0
24/04/2024	0	0	0,0
25/04/2024	0	0	0,0
26/04/2024	4	0	0,0
27/04/2024	0	0	0,0
28/04/2024	22	0	0,0
29/04/2024	2	0	0,0
30/04/2024	1	0	0,0
TOTAL	36,6	0,0	0,0
01/05/2024	14	0	0,0
02/05/2024	11	0	0,0
03/05/2024	0	0	0,0
04/05/2024	0	0	0,0
05/05/2024	0	0	0,0
06/05/2024	8	0	0,0
07/05/2024	0	0	0,0
08/05/2024	0,0	0	0,0
09/05/2024	0,0	0	0,0
10/05/2024	0,0	0	0,0
11/05/2024	0,0	0	0,0
12/05/2024	0,0	0	0,0
13/05/2024	2,0	0	0,0
14/05/2024	14,0	0	0,0
15/05/2024	10,0	0	0,0
16/05/2024	5,0	0	0,0
17/05/2024	0,0	0	0,0
18/05/2024	4,0	0	0,0
19/05/2024	0,0	0	0,0
20/05/2024	12,0	0	0,0
21/05/2024	0,0	0	0,0
22/05/2024	0,0	0	0,0
23/05/2024	2,0	0	0,0
24/05/2024	1,0	0	0,0
25/05/2024	1,0	0	0,0
26/05/2024	0,0	0	0,0
27/05/2024	6,0	0	0,0
28/05/2024	0,0	0	0,0
29/05/2024	0,0	0	0,0
30/05/2024	1,0	0	0,0
31/05/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	91,0	0,0	0,0
01/06/2024	0,2	0	0,0
02/06/2024	0,0	0	0,0
03/06/2024	0,0	0	0,0
04/06/2024	0,0	0	0,0
05/06/2024	0,0	0	0,0
06/06/2024	0,2	0	0,0
07/06/2024	0,6	0	0,0
08/06/2024	1,0	0	0,0
09/06/2024	3,6	0	0,0
10/06/2024	0,0	0	0,0
11/06/2024	0,0	0	0,0
12/06/2024	0,0	0	0,0
13/06/2024	0,0	0	0,0
14/06/2024	0,0	0	0,0
15/06/2024	2,0	0	0,0
16/06/2024	0,0	0	0,0
17/06/2024	0,0	0	0,0
18/06/2024	0,0	0	0,0
19/06/2024	0,0	0	0,0
20/06/2024	9,0	0	0,0
21/06/2024	3,2	0	0,0
22/06/2024	0,6	0	0,0
23/06/2024	0,0	0	0,0
24/06/2024	0,0	0	0,0
25/06/2024	1,6	0	0,0
26/06/2024	0,2	0	0,0
27/06/2024	0,0	0	0,0
28/06/2024	0,0	0	0,0
29/06/2024	13,0	0	0,0
30/06/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	35,2	0,0	0,0

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j
01/07/2024	0,0	0	0,0
02/07/2024	0,0	0	0,0
03/07/2024	0,0	0	0,0
04/07/2024	0,0	0	0,0
05/07/2024	0,0	0	0,0
06/07/2024	1,2	0	0,0
07/07/2024	1,0	0	0,0
08/07/2024	0,0	0	0,0
09/07/2024	0,0	0	0,0
10/07/2024	0,0	0	0,0
11/07/2024	0,0	0	0,0
12/07/2024	3,8	0	0,0
13/07/2024	0,0	0	0,0
14/07/2024	0,0	0	0,0
15/07/2024	0,0	0	0,0
16/07/2024	0,0	0	0,0
17/07/2024	0,0	0	0,0
18/07/2024	0,0	0	0,0
19/07/2024	0,0	0	0,0
20/07/2024	0,0	0	0,0
21/07/2024	22,0	0	0,0
22/07/2024	0,2	0	0,0
23/07/2024	0,0	0	0,0
24/07/2024	0,0	0	0,0
25/07/2024	0,0	0	0,0
26/07/2024	0,0	0	0,0
27/07/2024	0,0	0	0,0
28/07/2024	0,0	0	0,0
29/07/2024	0,0	0	0,0
30/07/2024	0,0	0	0,0
31/07/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	28	0	0,0
01/08/2024	0,0	0	0,0
02/08/2024	0,0	0	0,0
03/08/2024	0,0	0	0,0
04/08/2024	0,0	0	0,0
05/08/2024	0,0	0	0,0
06/08/2024	0,0	0	0,0
07/08/2024	0,0	0	0,0
08/08/2024	5,0	0	0,0
09/08/2024	0,0	0	0,0
10/08/2024	0,0	0	0,0
11/08/2024	0,0	0	0,0
12/08/2024	0,0	0	0,0
13/08/2024	0,0	0	0,0
14/08/2024	0,0	0	0,0
15/08/2024	0,0	0	0,0
16/08/2024	3,0	0	0,0
17/08/2024	1,0	0	0,0
18/08/2024	15,0	0	0,0
19/08/2024	0,0	0	0,0
20/08/2024	0,0	0	0,0
21/08/2024	0,0	0	0,0
22/08/2024	0,0	0	0,0
23/08/2024	0,0	0	0,0
24/08/2024	0,0	0	0,0
25/08/2024	1,0	0	0,0
26/08/2024	2,0	0	0,0
27/08/2024	0,0	0	0,0
28/08/2024	0,0	0	0,0
29/08/2024	0,0	0	0,0
30/08/2024	0,0	0	0,0
31/08/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	27,0	0,0	0,0
01/09/2024	0,2	0	0,0
02/09/2024	0,0	0	0,0
03/09/2024	0,8	0	0,0
04/09/2024	27,8	0	0,0
05/09/2024	3,4	0	0,0
06/09/2024	0,0	0	0,0
07/09/2024	11,2	29	2,8
08/09/2024	38,4	2	0,2
09/09/2024	0,0	0	0,0
10/09/2024	0,0	0	0,0
11/09/2024	0,6	0	0,0
12/09/2024	0,0	0	0,0
13/09/2024	0,0	0	0,0
14/09/2024	0,0	0	0,0
15/09/2024	0,0	0	0,0
16/09/2024	0,0	0	0,0
17/09/2024	0,0	0	0,0
18/09/2024	0,0	0	0,0
19/09/2024	0,0	0	0,0
20/09/2024	0,0	0	0,0
21/09/2024	0,0	0	0,0
22/09/2024	34,4	0	0,0
23/09/2024	0,2	0	0,0
24/09/2024	0,2	0	0,0
25/09/2024	0,0	0	0,0
26/09/2024	0,6	0	0,0
27/09/2024	0,2	0	0,0
28/09/2024	0,0	0	0,0
29/09/2024	0,0	0	0,0
30/09/2021	1,0	0	0,0
TOTAL	119,0	31,0	3,0

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j
01/10/2024	0,0	0	0,0
02/10/2024	0,0	0	0,0
03/10/2024	0,0	0	0,0
04/10/2024	0,0	0	0,0
05/10/2024	0,0	0	0,0
06/10/2024	1,0	0	0,0
07/10/2024	10,0	0	0,0
08/10/2024	33,0	0	0,0
09/10/2024	2,0	0	0,0
10/10/2024	2,0	0	0,0
11/10/2024	0,0	0	0,0
12/10/2024	6,0	0	0,0
13/10/2024	2,0	0	0,0
14/10/2024	0,0	0	0,0
15/10/2024	1,0	0	0,0
16/10/2024	5,0	0	0,0
17/10/2024	5,0	0	0,0
18/10/2024	0,0	0	0,0
19/10/2024	0,0	0	0,0
20/10/2024	0,0	0	0,0
21/10/2024	0,0	0	0,0
22/10/2024	0,0	0	0,0
23/10/2024	0,0	0	0,0
24/10/2024	6,0	0	0,0
25/10/2024	2,0	0	0,0
26/10/2024	4,0	0	0,0
27/10/2024	3,0	0	0,0
28/10/2024	0,0	0	0,0
29/10/2024	0,0	0	0,0
30/10/2024	0,0	0	0,0
31/10/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	82,0	0,0	0,0
01/11/2024	0,0	0	0,0
02/11/2024	0,0	0	0,0
03/11/2024	0,0	0	0,0
04/11/2024	0,0	0	0,0
05/11/2024	0,0	0	0,0
06/11/2024	0,0	0	0,0
07/11/2024	0,0	0	0,0
08/11/2024	0,0	0	0,0
09/11/2024	0,0	0	0,0
10/11/2024	0,0	0	0,0
11/11/2024	0,0	0	0,0
12/11/2024	1,0	0	0,0
13/11/2024	0,0	0	0,0
14/11/2024	0,0	0	0,0
15/11/2024	0,0	0	0,0
16/11/2024	0,0	0	0,0
17/11/2024	0,0	0	0,0
18/11/2024	0,0	0	0,0
19/11/2024	0,0	0	0,0
20/11/2024	2,0	0	0,0
21/11/2024	1,0	0	0,0
22/11/2024	0,0	0	0,0
23/11/2024	0,0	0	0,0
24/11/2024	1,0	0	0,0
25/11/2024	10,0	0	0,0
26/11/2024	0,0	0	0,0
27/11/2024	0,0	0	0,0
28/11/2024	0,0	0	0,0
29/11/2024	0,0	0	0,0
30/11/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	15,0	0,0	0,0
01/12/2024	0,0	0	0,0
02/12/2024	1,0	0	0,0
03/12/2024	0,0	0	0,0
04/12/2024	0,0	0	0,0
05/12/2024	0,0	0	0,0
06/12/2024	0,0	0	0,0
07/12/2024	1,0	0	0,0
08/12/2024	0,0	0	0,0
09/12/2024	0,0	0	0,0
10/12/2024	0,0	0	0,0
11/12/2024	0,0	0	0,0
12/12/2024	0,0	0	0,0
13/12/2024	11,0	0	0,0
14/12/2024	1,0	0	0,0
15/12/2024	0,0	0	0,0
16/12/2024	0,0	0	0,0
17/12/2024	0,0	0	0,0
18/12/2024	0,0	0	0,0
19/12/2024	0,0	0	0,0
20/12/2024	0,0	0	0,0
21/12/2024	0,0	0	0,0
22/12/2024	1,0	0	0,0
23/12/2024	0,0	0	0,0
24/12/2024	0,0	0	0,0
25/12/2024	0,0	0	0,0
26/12/2024	0,0	0	0,0
27/12/2024	0,0	0	0,0
28/12/2024	0,0	0	0,0
29/12/2024	0,0	0	0,0
30/12/2024	0,0	0	0,0
31/12/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	15,0	0,0	0,0

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DO Hôpital :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hopital (m3/j)	kgDBO5/j
01/01/2024	0	0	0,0
02/01/2024	1	0	0,0
03/01/2024	0	0	0,0
04/01/2024	0	0	0,0
05/01/2024	12	0	0,0
06/01/2024	0	0	0,0
07/01/2024	0	0	0,0
08/01/2024	0	0	0,0
09/01/2024	0	0	0,0
10/01/2024	5	0	0,0
11/01/2024	2	0	0,0
12/01/2024	0	0	0,0
13/01/2024	0	0	0,0
14/01/2024	0	0	0,0
15/01/2024	0	0	0,0
16/01/2024	0	0	0,0
17/01/2024	8	0	0,0
18/01/2024	2	0	0,0
19/01/2024	0	0	0,0
20/01/2024	0	0	0,0
21/01/2024	0	0	0,0
22/01/2024	0	0	0,0
23/01/2024	0	0	0,0
24/01/2024	0	0	0,0
25/01/2024	0	0	0,0
26/01/2024	0	0	0,0
27/01/2024	0	0	0,0
28/01/2024	0	0	0,0
29/01/2024	0	0	0,0
30/01/2024	0	0	0,0
31/01/2024	0	0	0,0
TOTAL	30,0	0,0	0,0
01/02/2024	0	0	0,0
02/02/2024	0	0	0,0
03/02/2024	0	0	0,0
04/02/2024	0	0	0,0
05/02/2024	0	0	0,0
06/02/2024	0	0	0,0
07/02/2024	0	0	0,0
08/02/2024	0	0	0,0
09/02/2024	27	0	0,0
10/02/2024	21	132	12,8
11/02/2024	0	0	0,0
12/02/2024	0	0	0,0
13/02/2024	0	0	0,0
14/02/2024	0	0	0,0
15/02/2024	0	0	0,0
16/02/2024	0	0	0,0
17/02/2024	0	0	0,0
18/02/2024	0	0	0,0
19/02/2024	0	0	0,0
20/02/2024	0	0	0,0
21/02/2024	0	0	0,0
22/02/2024	9	0	0,0
23/02/2024	0	0	0,0
24/02/2024	0	0	0,0
25/02/2024	23	0	0,0
26/02/2024	3	0	0,0
27/02/2024	0	0	0,0
28/02/2024	0	0	0,0
29/02/2024	0	0	
TOTAL	83,0	132,0	12,8
01/03/2024	0	0	0,0
02/03/2024	1	0	0,0
03/03/2024	57	0	0,0
04/03/2024	1	0	0,0
05/03/2024	0	0	0,0
06/03/2024	0	0	0,0
07/03/2024	0	0	0,0
08/03/2024	3	0	0,0
09/03/2024	31	0	0,0
10/03/2024	20	0	0,0
11/03/2024	3	0	0,0
12/03/2024	0	0	0,0
13/03/2024	0	0	0,0
14/03/2024	0	0	0,0
15/03/2024	0	0	0,0
16/03/2024	0	0	0,0
17/03/2024	0	0	0,0
18/03/2024	0	0	0,0
19/03/2024	0	0	0,0
20/03/2024	0	0	0,0
21/03/2024	0	0	0,0
22/03/2024	0	0	0,0
23/03/2024	0	0	0,0
24/03/2024	0	0	0,0
25/03/2024	1	0	0,0
26/03/2024	11	0	0,0
27/03/2024	18	0	0,0
28/03/2024	0	0	0,0
29/03/2024	0	0	0,0
30/03/2024	15	0	0,0
31/03/2024	35	0	0,0
TOTAL	196,0	0,0	0,0

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hopital (m3/j)	kgDBO5/j
01/04/2024	1	0	0,0
02/04/2024	0	0	0,0
03/04/2024	0	0	0,0
04/04/2024	0	0	0,0
05/04/2024	0	0	0,0
06/04/2024	0	0	0,0
07/04/2024	0	0	0,0
08/04/2024	0	0	0,0
09/04/2024	7	0	0,0
10/04/2024	0	0	0,0
11/04/2024	0	0	0,0
12/04/2024	0	0	0,0
13/04/2024	0	0	0,0
14/04/2024	0	0	0,0
15/04/2024	0	0	0,0
16/04/2024	0	0	0,0
17/04/2024	0	0	0,0
18/04/2024	0	0	0,0
19/04/2024	0	0	0,0
20/04/2024	0	0	0,0
21/04/2024	0	0	0,0
22/04/2024	0	0	0,0
23/04/2024	0	0	0,0
24/04/2024	0	0	0,0
25/04/2024	0	0	0,0
26/04/2024	4	0	0,0
27/04/2024	0	0	0,0
28/04/2024	22	0	0,0
29/04/2024	2	0	0,0
30/04/2024	1	0	0,0
TOTAL	36,6	0,0	0,0
01/05/2024	14	0	0,0
02/05/2024	11	0	0,0
03/05/2024	0	0	0,0
04/05/2024	0	0	0,0
05/05/2024	0	0	0,0
06/05/2024	8	0	0,0
07/05/2024	0	0	0,0
08/05/2024	0,0	0	0,0
09/05/2024	0,0	0	0,0
10/05/2024	0,0	0	0,0
11/05/2024	0,0	0	0,0
12/05/2024	0,0	0	0,0
13/05/2024	2,0	0	0,0
14/05/2024	14,0	0	0,0
15/05/2024	10,0	0	0,0
16/05/2024	5,0	0	0,0
17/05/2024	0,0	0	0,0
18/05/2024	4,0	0	0,0
19/05/2024	0,0	0	0,0
20/05/2024	12,0	0	0,0
21/05/2024	0,0	0	0,0
22/05/2024	0,0	0	0,0
23/05/2024	2,0	0	0,0
24/05/2024	1,0	0	0,0
25/05/2024	1,0	0	0,0
26/05/2024	0,0	0	0,0
27/05/2024	6,0	0	0,0
28/05/2024	0,0	0	0,0
29/05/2024	0,0	0	0,0
30/05/2024	1,0	0	0,0
31/05/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	91,0	0,0	0,0
01/06/2024	0,2	0	0,0
02/06/2024	0,0	0	0,0
03/06/2024	0,0	0	0,0
04/06/2024	0,0	0	0,0
05/06/2024	0,0	0	0,0
06/06/2024	0,2	0	0,0
07/06/2024	0,6	0	0,0
08/06/2024	1,0	0	0,0
09/06/2024	3,6	0	0,0
10/06/2024	0,0	0	0,0
11/06/2024	0,0	0	0,0
12/06/2024	0,0	0	0,0
13/06/2024	0,0	0	0,0
14/06/2024	0,0	0	0,0
15/06/2024	2,0	0	0,0
16/06/2024	0,0	0	0,0
17/06/2024	0,0	0	0,0
18/06/2024	0,0	0	0,0
19/06/2024	0,0	0	0,0
20/06/2024	9,0	0	0,0
21/06/2024	3,2	0	0,0
22/06/2024	0,6	0	0,0
23/06/2024	0,0	0	0,0
24/06/2024	0,0	0	0,0
25/06/2024	1,6	0	0,0
26/06/2024	0,2	0	0,0
27/06/2024	0,0	0	0,0
28/06/2024	0,0	0	0,0
29/06/2024	13,0	0	0,0
30/06/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	35,2	0,0	0,0

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hopital (m3/j)	kgDBO5/j
01/07/2024	0,0	0	0,0
02/07/2024	0,0	0	0,0
03/07/2024	0,0	0	0,0
04/07/2024	0,0	0	0,0
05/07/2024	0,0	0	0,0
06/07/2024	1,2	0	0,0
07/07/2024	1,0	0	0,0
08/07/2024	0,0	0	0,0
09/07/2024	0,0	0	0,0
10/07/2024	0,0	0	0,0
11/07/2024	0,0	0	0,0
12/07/2024	3,8	0	0,0
13/07/2024	0,0	0	0,0
14/07/2024	0,0	0	0,0
15/07/2024	0,0	0	0,0
16/07/2024	0,0	0	0,0
17/07/2024	0,0	0	0,0
18/07/2024	0,0	0	0,0
19/07/2024	0,0	0	0,0
20/07/2024	0,0	0	0,0
21/07/2024	22,0	0	0,0
22/07/2024	0,2	0	0,0
23/07/2024	0,0	0	0,0
24/07/2024	0,0	0	0,0
25/07/2024	0,0	0	0,0
26/07/2024	0,0	0	0,0
27/07/2024	0,0	0	0,0
28/07/2024	0,0	0	0,0
29/07/2024	0,0	0	0,0
30/07/2024	0,0	0	0,0
31/07/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	28	0	0,0
01/08/2024	0,0	0	0,0
02/08/2024	0,0	0	0,0
03/08/2024	0,0	0	0,0
04/08/2024	0,0	0	0,0
05/08/2024	0,0	0	0,0
06/08/2024	0,0	0	0,0
07/08/2024	0,0	0	0,0
08/08/2024	5,0	0	0,0
09/08/2024	0,0	0	0,0
10/08/2024	0,0	0	0,0
11/08/2024	0,0	0	0,0
12/08/2024	0,0	0	0,0
13/08/2024	0,0	0	0,0
14/08/2024	0,0	0	0,0
15/08/2024	0,0	0	0,0
16/08/2024	3,0	0	0,0
17/08/2024	1,0	0	0,0
18/08/2024	15,0	8	0,8
19/08/2024	0,0	0	0,0
20/08/2024	0,0	0	0,0
21/08/2024	0,0	0	0,0
22/08/2024	0,0	0	0,0
23/08/2024	0,0	0	0,0
24/08/2024	0,0	0	0,0
25/08/2024	1,0	0	0,0
26/08/2024	2,0	0	0,0
27/08/2024	0,0	0	0,0
28/08/2024	0,0	0	0,0
29/08/2024	0,0	0	0,0
30/08/2024	0,0	0	0,0
31/08/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	27,0	8,0	0,8
01/09/2024	0,2	0	0,0
02/09/2024	0,0	0	0,0
03/09/2024	0,8	0	0,0
04/09/2024	27,8	10	1,0
05/09/2024	3,4	0	0,0
06/09/2024	0,0	0	0,0
07/09/2024	11,2	57	5,5
08/09/2024	38,4	29	2,8
09/09/2024	0,0	0	0,0
10/09/2024	0,0	0	0,0
11/09/2024	0,6	0	0,0
12/09/2024	0,0	0	0,0
13/09/2024	0,0	0	0,0
14/09/2024	0,0	0	0,0
15/09/2024	0,0	0	0,0
16/09/2024	0,0	0	0,0
17/09/2024	0,0	0	0,0
18/09/2024	0,0	0	0,0
19/09/2024	0,0	0	0,0
20/09/2024	0,0	0	0,0
21/09/2024	0,0	0	0,0
22/09/2024	34,4	12	1,2
23/09/2024	0,2	0	0,0
24/09/2024	0,2	0	0,0
25/09/2024	0,0	0	0,0
26/09/2024	0,6	0	0,0
27/09/2024	0,2	0	0,0
28/09/2024	0,0	0	0,0
29/09/2024	0,0	0	0,0
30/09/2021	1,0	0	0,0
TOTAL	119,0	108,0	10,5

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hopital (m3/j)	kgDBO5/j
01/10/2024	0,0	0	0,0
02/10/2024	0,0	0	0,0
03/10/2024	0,0	0	0,0
04/10/2024	0,0	0	0,0
05/10/2024	0,0	0	0,0
06/10/2024	1,0	0	0,0
07/10/2024	10,0	0	0,0
08/10/2024	33,0	28	2,7
09/10/2024	2,0	0	0,0
10/10/2024	2,0	0	0,0
11/10/2024	0,0	0	0,0
12/10/2024	6,0	0	0,0
13/10/2024	2,0	0	0,0
14/10/2024	0,0	0	0,0
15/10/2024	1,0	0	0,0
16/10/2024	5,0	0	0,0
17/10/2024	5,0	0	0,0
18/10/2024	0,0	0	0,0
19/10/2024	0,0	0	0,0
20/10/2024	0,0	0	0,0
21/10/2024	0,0	0	0,0
22/10/2024	0,0	0	0,0
23/10/2024	0,0	0	0,0
24/10/2024	6,0	0	0,0
25/10/2024	2,0	0	0,0
26/10/2024	4,0	0	0,0
27/10/2024	3,0	0	0,0
28/10/2024	0,0	0	0,0
29/10/2024	0,0	0	0,0
30/10/2024	0,0	0	0,0
31/10/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	82,0	28,0	2,7
01/11/2024	0,0	0	0,0
02/11/2024	0,0	0	0,0
03/11/2024	0,0	0	0,0
04/11/2024	0,0	0	0,0
05/11/2024	0,0	0	0,0
06/11/2024	0,0	0	0,0
07/11/2024	0,0	0	0,0
08/11/2024	0,0	0	0,0
09/11/2024	0,0	0	0,0
10/11/2024	0,0	0	0,0
11/11/2024	0,0	0	0,0
12/11/2024	1,0	0	0,0
13/11/2024	0,0	0	0,0
14/11/2024	0,0	0	0,0
15/11/2024	0,0	0	0,0
16/11/2024	0,0	0	0,0
17/11/2024	0,0	0	0,0
18/11/2024	0,0	0	0,0
19/11/2024	0,0	0	0,0
20/11/2024	2,0	0	0,0
21/11/2024	1,0	0	0,0
22/11/2024	0,0	0	0,0
23/11/2024	0,0	0	0,0
24/11/2024	1,0	0	0,0
25/11/2024	10,0	8	0,8
26/11/2024	0,0	0	0,0
27/11/2024	0,0	0	0,0
28/11/2024	0,0	0	0,0
29/11/2024	0,0	0	0,0
30/11/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	15,0	8,0	0,8
01/12/2024	0,0	0	0,0
02/12/2024	1,0	0	0,0
03/12/2024	0,0	0	0,0
04/12/2024	0,0	0	0,0
05/12/2024	0,0	0	0,0
06/12/2024	0,0	0	0,0
07/12/2024	1,0	0	0,0
08/12/2024	0,0	0	0,0
09/12/2024	0,0	0	0,0
10/12/2024	0,0	0	0,0
11/12/2024	0,0	0	0,0
12/12/2024	0,0	0	0,0
13/12/2024	11,0	0	0,0
14/12/2024	1,0	0	0,0
15/12/2024	0,0	0	0,0
16/12/2024	0,0	0	0,0
17/12/2024	0,0	0	0,0
18/12/2024	0,0	0	0,0
19/12/2024	0,0	0	0,0
20/12/2024	0,0	0	0,0
21/12/2024	0,0	0	0,0
22/12/2024	1,0	0	0,0
23/12/2024	0,0	0	0,0
24/12/2024	0,0	0	0,0
25/12/2024	0,0	0	0,0
26/12/2024	0,0	0	0,0
27/12/2024	0,0	0	0,0
28/12/2024	0,0	0	0,0
29/12/2024	0,0	0	0,0
30/12/2024	0,0	0	0,0
31/12/2024	0,0	0	0,0
TOTAL	15,0	0,0	0,0

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pas d'autres points A1 et R1 sur le réseau.

Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Les concentrations de pollution utilisées au point A1 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années à savoir :

- Par temps de pluie : les concentrations moyennes minimales des 3 dernières années précédant l'année en cours.
- Par temps sec : les concentrations moyennes des 3 dernières années précédant l'année en cours.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2021	381	744	346	88	165	71
2022	335	643	290	140	429	210
2023	250	504	248	111	119	11
Moyenne	**322**	**630**	**295**	**113,0**	**237,7**	**97,3**

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec sur ces 2 points A1 ; les déversements se sont produits des jours de pluies, voire le lendemain :

- 8 jours de déversement au DO Hôpital pour 284 m3 déversés (contre 4 jours et 104 m3 en 2023)
- 3 jours de déversements au DO Hôtel de ville pour 176 m3 déversés (contre 3 jours et 229 m3 en 2023)

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
Hôpital	0	0	0,0	0,0	0,0	8	284,0	32,1	67,5	27,6
Hotel ville	0	0	0,0	0,0	0,0	3	176,0	19,9	41,8	17,1
Total	**0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**11**	**460,0**	**52,0**	**109,3**	**44,8**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

CDAR-BOURG SAINT ANDEOL- Ouvrage réseau N 66.66704200T

VIII- CONCLUSIONS

DEBITMETRE :

DO de tête LA TOURNE :
Point audité avec la station

DO HOPITAL :
L'ensemble des valeurs de simulation des hauteurs d'eau sont cohérents.
Il n'y a pas de report de supervision et pas d'affichage sur site.
Le relevé des mesures se fait trimestriellement par l'intermédiaire d'un ordinateur portable.

Un dispositif de cale permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil de mesure.
Ce nouveau système de cale a permis d'effectuer trois mesures de simulation de hauteur ainsi que le zéro, ce qui correspond bien aux nouvelles exigences de l'Agence de l'Eau (CCTP 2020 : simulation de trois hauteurs dans la gamme de mesure 20, 60, 80%).

DO HOTEL DE VILLE :
L'ensemble des valeurs de simulation des hauteurs d'eau sont cohérents.
Il n'y a pas de report de supervision et pas d'affichage sur site.
Le relevé des mesures se fait trimestriellement par l'intermédiaire d'un ordinateur portable.

Un dispositif de cale permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil de mesure.
Ce nouveau système de cale a permis d'effectuer trois mesures de simulation de hauteur ainsi que le zéro, ce qui correspond bien aux nouvelles exigences de l'Agence de l'Eau (CCTP 2020 : simulation de trois hauteurs dans la gamme de mesure 20, 60, 80%).
.

Installation conforme

MANUEL D'AUTOSURVEILLANCE ET RESPECT DES PROCEDURES QUALITES

La procédure qualité est respectée.
Cette procédure comprend le suivi des appareils et les fiches de vie.

SYNTHESE DES COTATIONS	
Cotation des dispositifs de mesure Déversoir d'orage	Système cohérent

ALERTE SUR LA SECURITE DES AGENTS D'EXPLOITATION DES POINTS DE CONTROLES

Les deux DO réseaux sont situés en pleine voirie :
- DO 05 HOPITAL en plein centre ville, dans un virage
- DO 18 HOTEL DE VILLE au niveau d'une intersection.

Pour le contrôle de ces points de mesure, l'ensemble des prescriptions d'interventions est respecté mais cela n'élimine pas le danger.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Le volume total déversé par temps de pluie sur les 2 DO autosurveillés sont les suivants :

- DO Hôpital : 284 m3 sur 8 jours de déversements
- DO Hôtel de ville : 176 m3 sur 3 jours de déversements

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec sur ces 2 points de mesures.

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
Hôpital	0	0	0,0	0,0	0,0	8	284,0	32,1	67,5	27,6
Hotel ville	0	0	0,0	0,0	0,0	3	176,0	19,9	41,8	17,1
Total	**0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**11**	**460,0**	**52,0**	**109,3**	**44,8**

	Point	Volume		Charge	
Entrée step	A3	371159	m3	109368,2	kg DBO5
DO de tête	A2	21946,0	m3	553,4	kg DBO5
Déversé sur réseau	A1 pluie	460,0	m3	44,8	kg DBO5
	A1 sec	0,0	m3	0,0	kg DBO5
	A1 total	460,0	m3	44,8	kg DBO5
Total	A3 + A2 + A1	393565,0	m3	109966,4	kg DBO5

⇒ Conformité réseau de collecte :

Conformité temps de pluie (points A1) :

Volume total déversé A1 = 460 m3 (somme des 2 points A1)

Volume total à traiter sur l'année = A1 + A2 + A3 = 460 + 21 946 + 371 159 = 393 565 m3

Le volume annuel déversé (points A1) par temps de pluie représente 0.12 % des volumes collectés (A1+A2+A3). Avec moins de 5 % des volumes déversés, le réseau de collecte est classé conforme par temps de pluie au titre de l'année 2024.

Conformité temps de sec (points A1) :

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec, le réseau de collecte est aussi classé conforme par temps sec au titre de l'année 2024.

Il n'y a pas eu d'impact des déversements sur le milieu : sur les 11 déversements aucun n'a eu lieu par temps sec
Absence d'eutrophisation et d'odeur au point de déversement dans le milieu pour les 2 DO.



DO Hôtel de ville



DO Hôpital

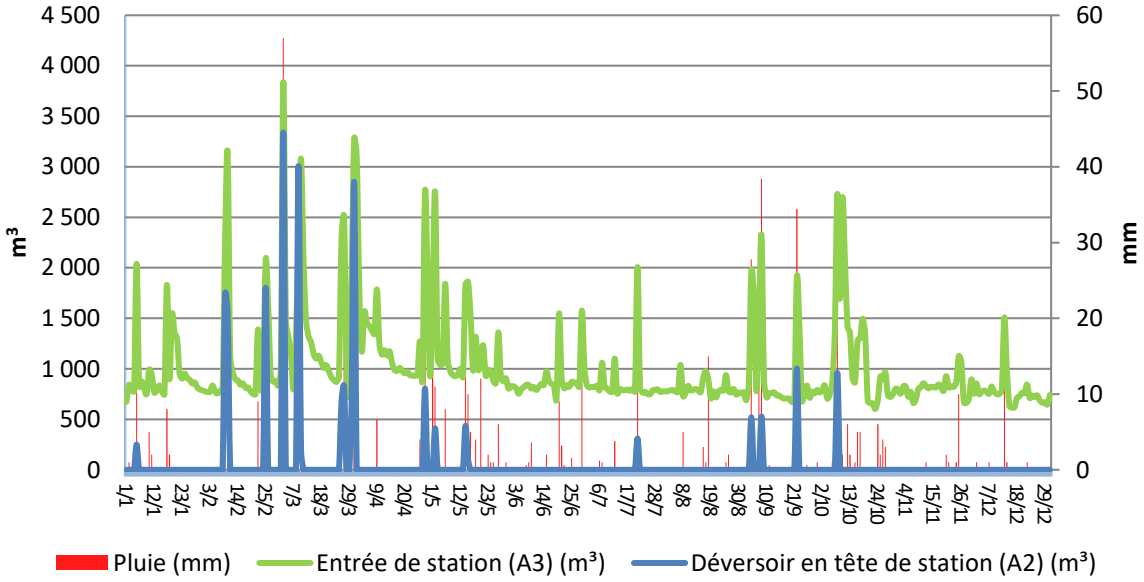
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH

BILAN SUR LES VOLUMES

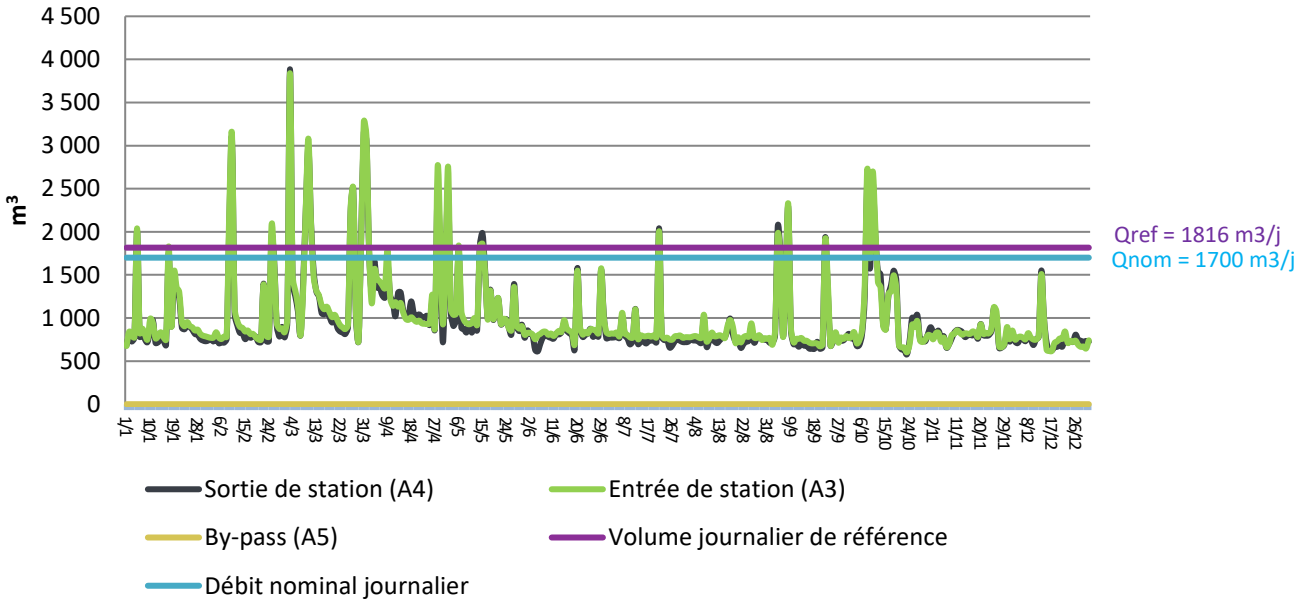
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



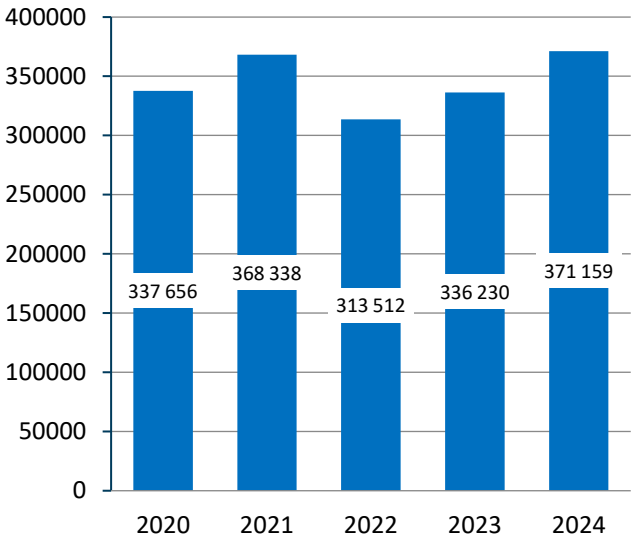
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

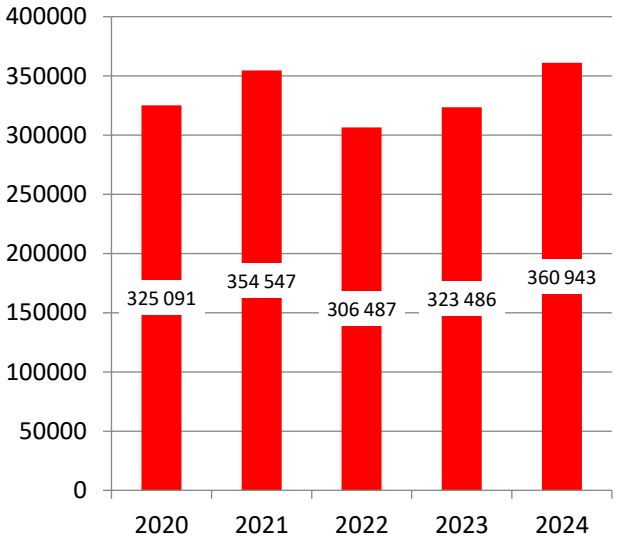
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	34 809	26 338	27 409	22 472	28 881	28 741	21 215	23 775	30 184	28 385	26 295	39 152	337 656
Entrée de station (A3) (m3)	2021	38 079	38 530	25 167	28 239	37 191	26 468	33 220	25 951	25 659	32 537	28 310	28 987	368 338
Entrée de station (A3) (m3)	2022	24 568	22 378	24 230	24 507	24 881	22 916	20 041	21 834	24 520	23 092	32 500	48 045	313 512
Entrée de station (A3) (m3)	2023	30 847	23 577	25 381	23 699	27 483	29 418	23 821	22 529	23 064	28 927	33 704	43 780	336 230
Entrée de station (A3) (m3)	2024	29 867	30 504	46 077	39 395	36 603	26 594	26 314	24 458	28 750	34 327	24 453	23 817	371 159
Sortie de station (A4) (m3)	2020	32 196	24 767	27 400	20 801	27 345	29 229	21 013	24 409	28 789	25 294	25 035	38 813	325 091
Sortie de station (A4) (m3)	2021	38 524	41 853	26 143	25 872	34 835	24 273	30 587	24 260	24 539	29 489	26 281	27 891	354 547
Sortie de station (A4) (m3)	2022	23 511	21 599	23 711	25 309	26 206	23 905	20 712	22 723	22 921	20 991	29 759	45 140	306 487
Sortie de station (A4) (m3)	2023	28 040	21 408	23 602	21 819	26 291	30 821	23 587	22 512	21 967	27 655	32 747	43 037	323 486
Sortie de station (A4) (m3)	2024	28 473	29 146	45 011	39 075	35 459	25 603	24 863	23 150	27 940	34 278	24 343	23 602	360 943
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	0	0	0	1 512	0	627	1 541	713	415	3 261	8 069
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	0	0	985	2 258	0	3 908	45	437	2 061	570	80	10 344
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2022	3 311	82	0	0	0	0	0	1 020	2 462	1 335	4 023	4 065	16 298
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2023	0	0	0	0	0	897	0	688	0	3 408	684	0	5 677
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2024	250	5 048	11 567	80	955	0	311	0	2 051	959	0	0	21 946
Pluie (mm)	2020	34	9	24	41	46	61	6	44	80	55	33	109	542
Pluie (mm)	2021	37	34	4	73	78	33	46,2	33	79	143	41	36	637,2
Pluie (mm)	2022	1	14	23	30	4	9	3	77,8	212	52	155	124	704,8
Pluie (mm)	2023	10	15	17	19	36	76,6	19	26	40	104	53	36	451,6
Pluie (mm)	2024	30	83	196	36,6	91	35,2	28,2	27	119	82	15	15	758

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

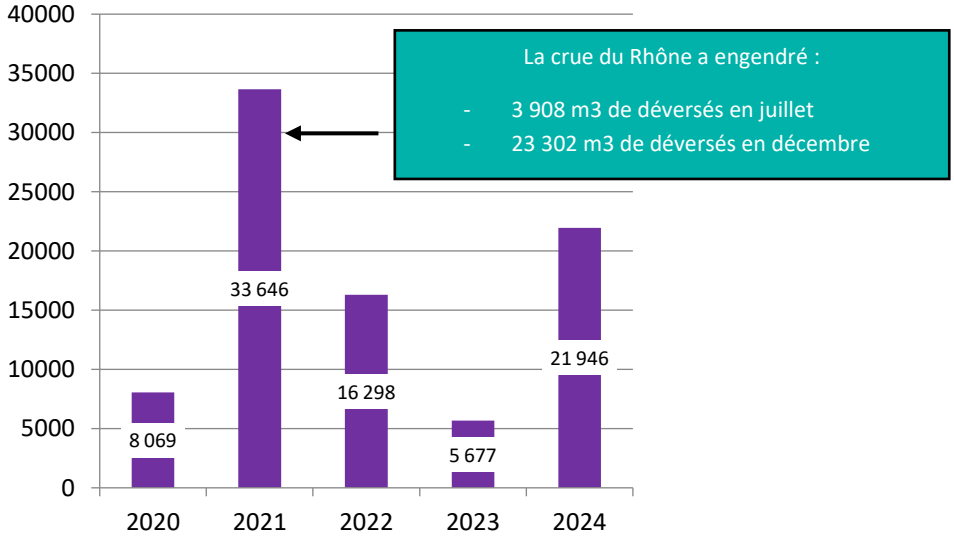
Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³



- La pluviométrie est en nette hausse avec 758 mm en 2024.
- Le volume déversé en tête de station au point A2 est en hausse sensible : 21 946 m3 en 2024 contre 5 677 m3 en 2023.
- Le débit de référence a été dépassé à plusieurs reprises au cours du printemps et de l'automne (1816 m3/j)
- Le volume journalier moyen reçu s'élève à 1 017 m3/j

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

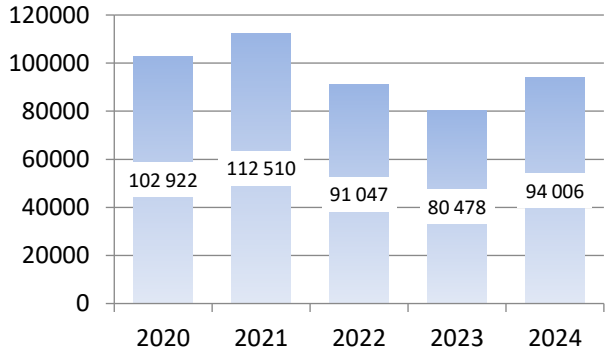
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

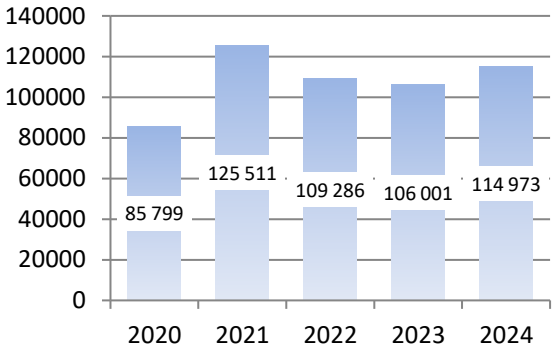
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

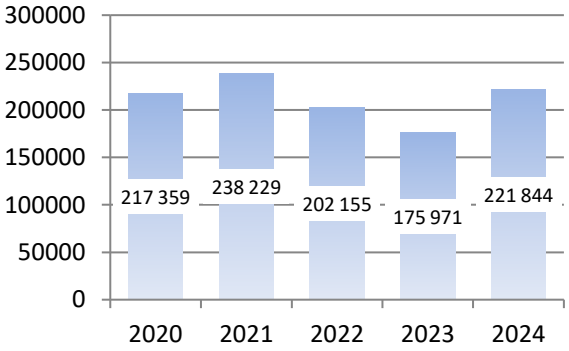
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



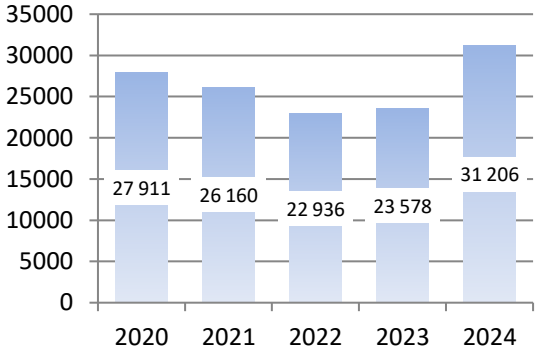
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



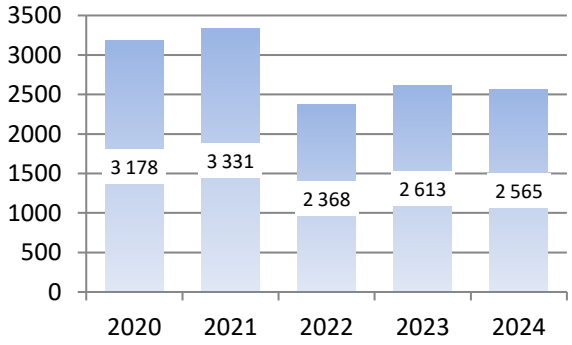
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



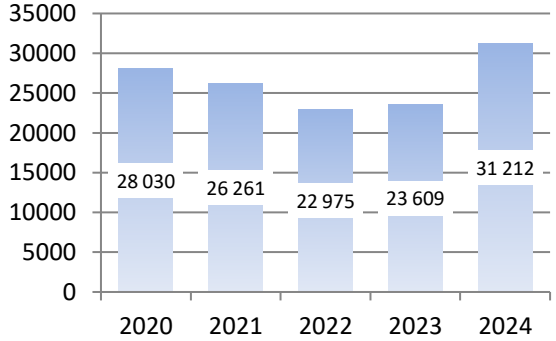
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldhal en kg/an



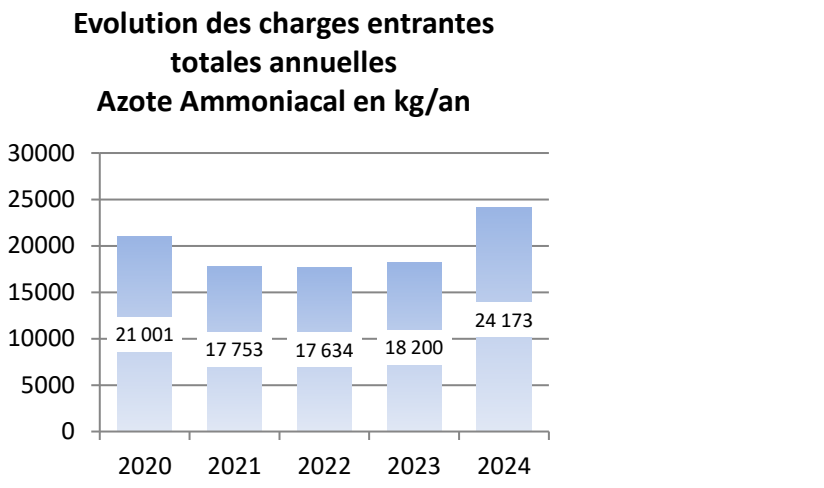
Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



La charge organique reçue est relativement stable sur les 5 dernières années. Le flux moyen reçu est de 258 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 54 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 480 kg DBO5/j (8 000 EH).

A la suite de la réalisation des travaux prévus dans l'AP du 06/05/2015 (N° 2015-126-DDTSE03) par la DRAGA, celle-ci a demandé par courrier adressé à la DREAL le 18/06/2019 d'augmenter la capacité de traitement du système épuratoire de la commune à 8 000 EH. Le 28/12/20 ; en réponse à ce courrier, la DREAL a accepté l'augmentation de la capacité du système de traitement à 8000 EH. Cette modification est donc effective depuis le 01.01.2021.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

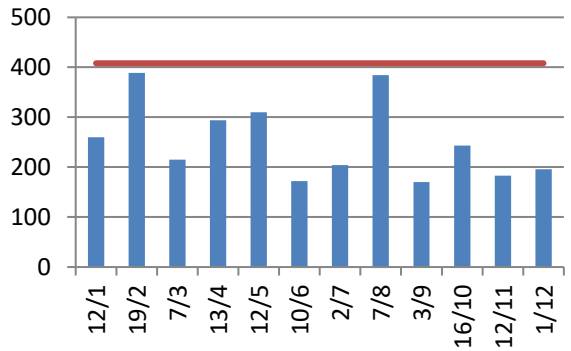
La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

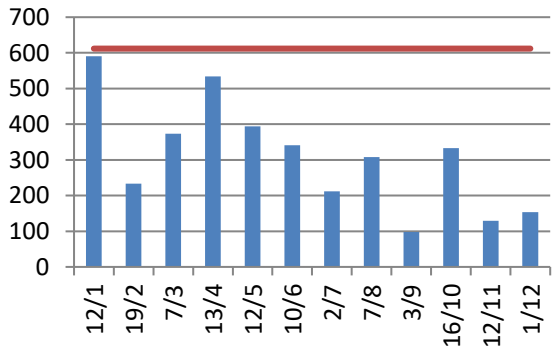
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

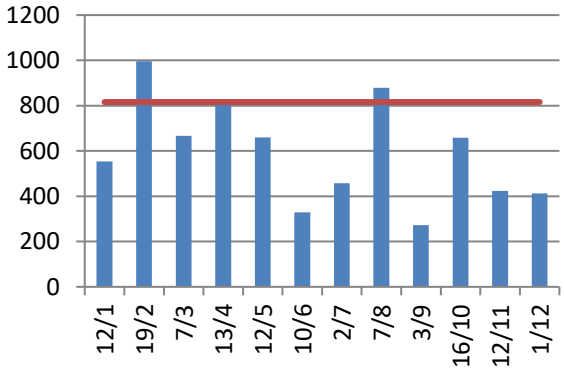
Charge entrante DBO5 en kg/j



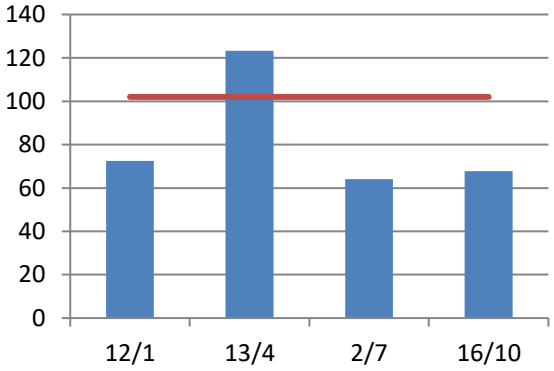
Charge entrante MES en kg/j



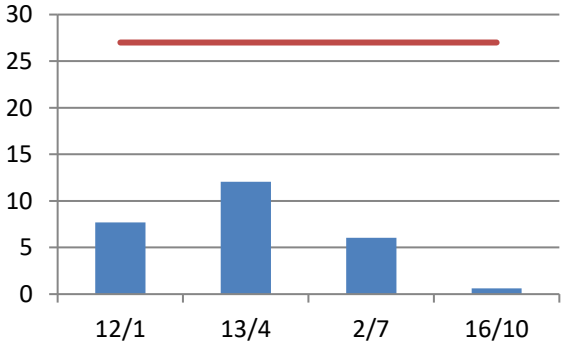
Charge entrante DCO en kg/j



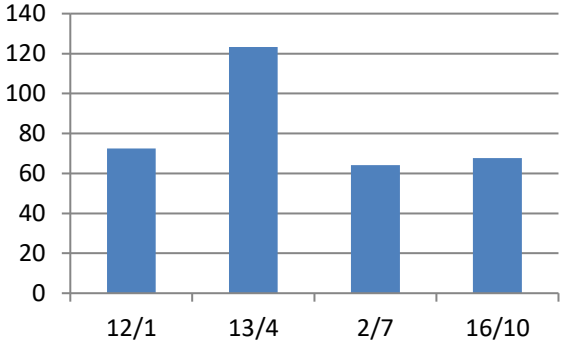
Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j



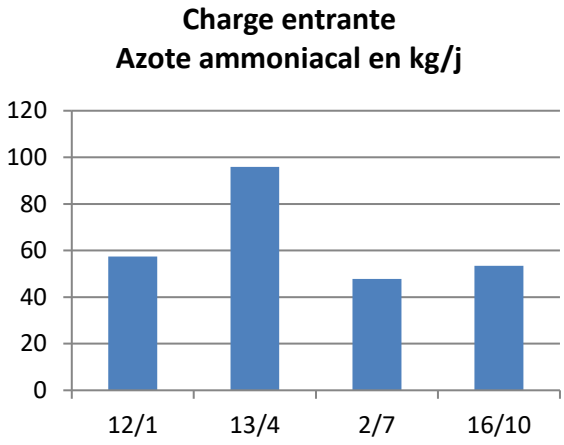
Charge entrante Phosphore en kg/j



Charge entrante Azote global en kg/j



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



La capacité nominale organique (DBO5) n'a pas été dépassée au cours de l'année 2024, la CBPO étant de 389 kg DBO5/j le 19/02/2024 alors que la capacité nominale est de 480 kg DBO5/j.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

Il y a eu 20 jours de déversement en tête de station dans l'année :

- 0 jour de déversement un jour de bilan 24 heures
- 20 jours de déversement hors jour de bilan 24 heures

Déversement en tête de station hors jours de bilans 24 heures :

Il y a eu 20 jours de déversement au point A2 hors jour de bilan 24 heures par temps de pluie.

Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années :

- Par temps de pluie : la moyenne des concentrations minimales mesurées en 2021, 2022 et 2023
- Par temps sec : la moyenne des concentrations mesurées en 2021, 2022 et 2023.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2021	381	744	346	88	165	71
2022	335	643	290	140	429	210
2023	250	504	248	111	119	11
Moyenne	**322**	**630**	**295**	**113,0**	**237,7**	**97,3**

Le débit de référence (1816 m3/j) a été atteint ou dépassé à chaque déversement :

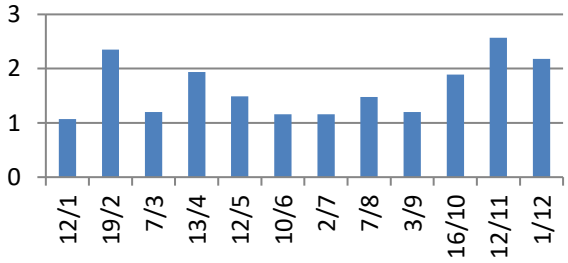
DATE RELEVE	Entrée de station (R) / m^3	Pluie / mm	Déversoir en tête m^3	MES mg/l	D.B.O.5 mg/l	D.C.O. mg/l	MES Kg/jour	DBO5 Kg/jour	DCO Kg/jour
05.01.24	2040	12	250	113.0	97.3	237.7	28,3	24,3	59,4
09.02.24	2278	27	1732	113.0	97.3	237.7	195,7	168,5	411,7
10.02.24	3132	21	1514	113.0	97.3	237.7	171,1	147,3	359,9
25.02.24	2068	23	1802	113.0	97.3	237.7	203,6	175,3	428,3
03.03.24	3840	57	3339	113.0	97.3	237.7	377,3	324,9	793,7
09.03.24	2276	31	3007	113.0	97.3	237.7	339,8	292,6	714,8
10.03.24	3080	20	196	113.0	97.3	237.7	22,1	19,1	46,6
26.03.24	2282	11	673	113.0	97.3	237.7	76,0	65,5	160,0
27.03.24	2504	18	823	113.0	97.3	237.7	93,0	80,1	195,6
30.03.24	1906	15	684	113.0	97.3	237.7	77,3	66,6	162,6
31.03.24	3273	35	2845	113.0	97.3	237.7	321,5	276,8	676,3
28.04.24	2749	22	805	113.0	97.3	237.7	91,0	78,3	191,3
02.05.24	2750	11	411	113.0	97.3	237.7	46,4	40,0	97,7
14.05.24	1833	14	435	113.0	97.3	237.7	49,2	42,3	103,4
15.05.24	1863	10	109	113.0	97.3	237.7	12,3	10,6	25,9
21.07.24	2007	22	311	113.0	97.3	237.7	35,1	30,3	73,9
04.09.24	1967	28	520	113.0	97.3	237.7	58,8	50,6	123,6
08.09.24	2325	38	527	113.0	97.3	237.7	59,6	51,3	125,3
22.09.24	1906	34	1003	113.0	97.3	237.7	113,3	97,6	238,4
08.10.24	2732	33	959	113.0	97.3	237.7	108,4	93,3	228,0
Total	-	-	21 946	-	-	-	2480	2136	5216

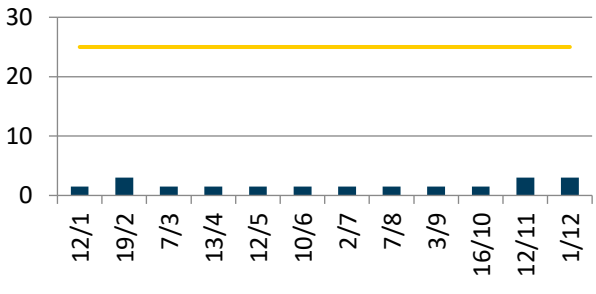
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

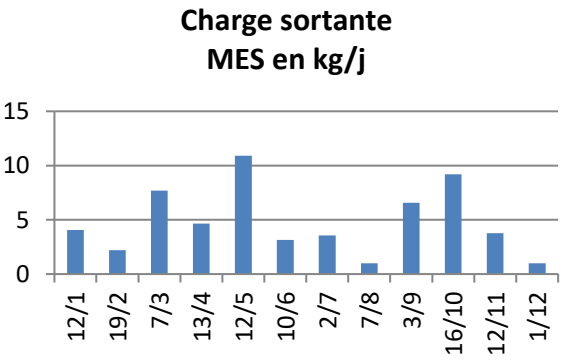
La pollution sortante du système de traitement

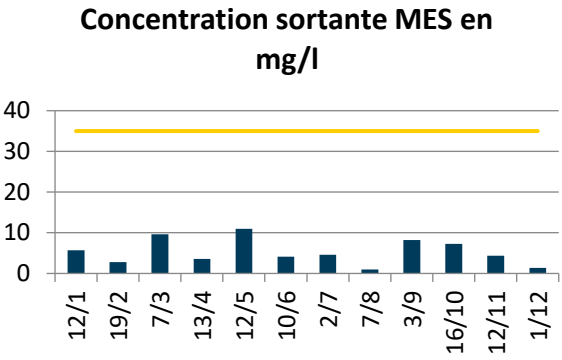
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

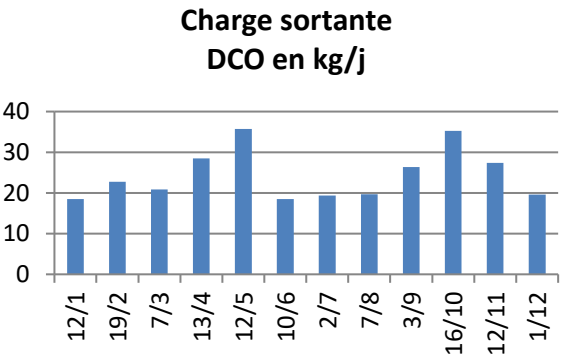
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

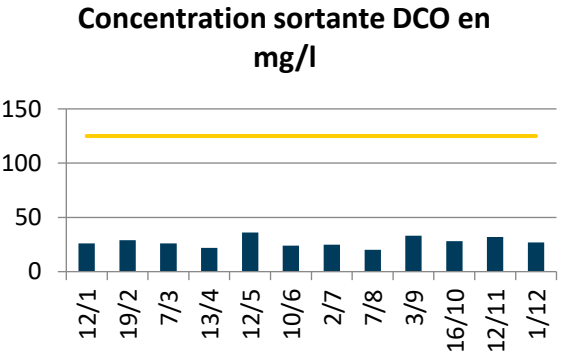


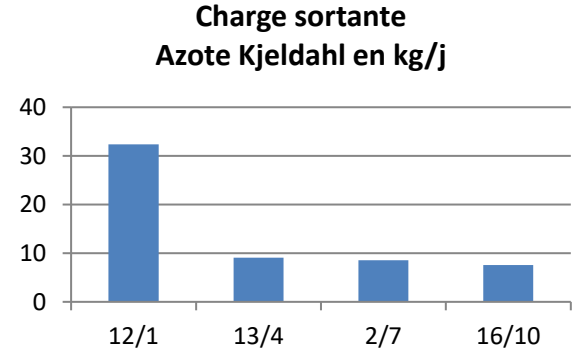


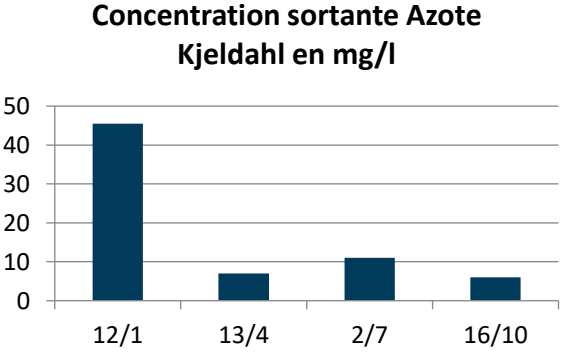






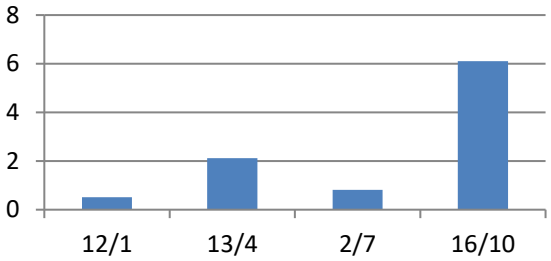




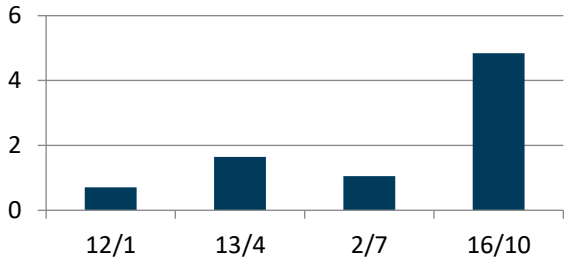


Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

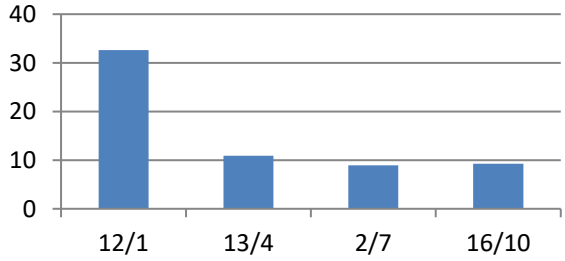
Charge sortante Phosphore en kg/j



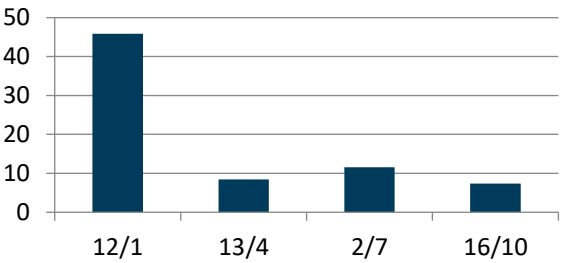
Concentration sortante Phosphore en mg/l



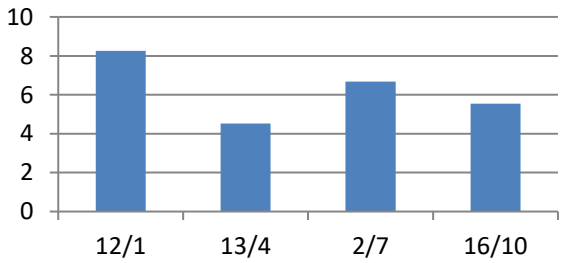
Charge sortante Azote global en kg/j



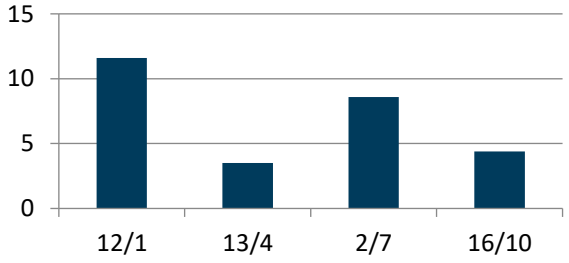
Concentration sortante Azote global en mg/l



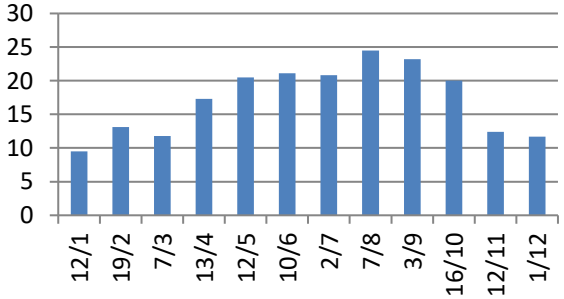
Charge sortante Azote ammoniacal en kg/j



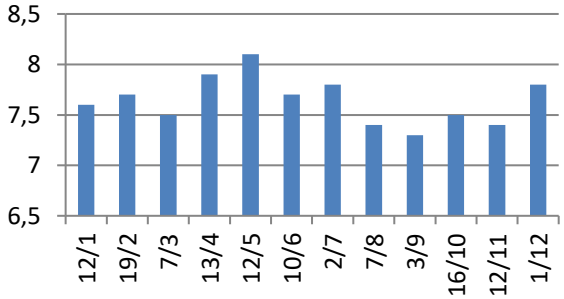
Concentration sortante Azote ammoniacal en mg/l



Température en sortie en °C



pH en sortie

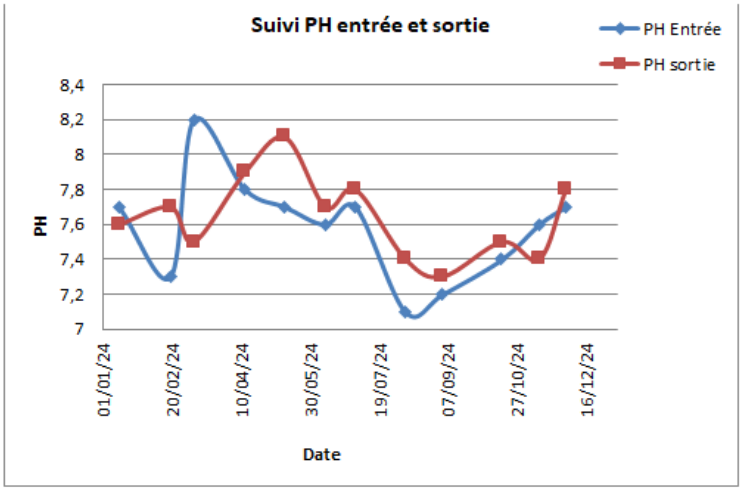


La norme de rejet est respectée pour les 12 bilans 24 heures de l'année.
La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 07/08/2024 avec 24.5°C, ne dépassant la température maximale autorisée de 25°C.

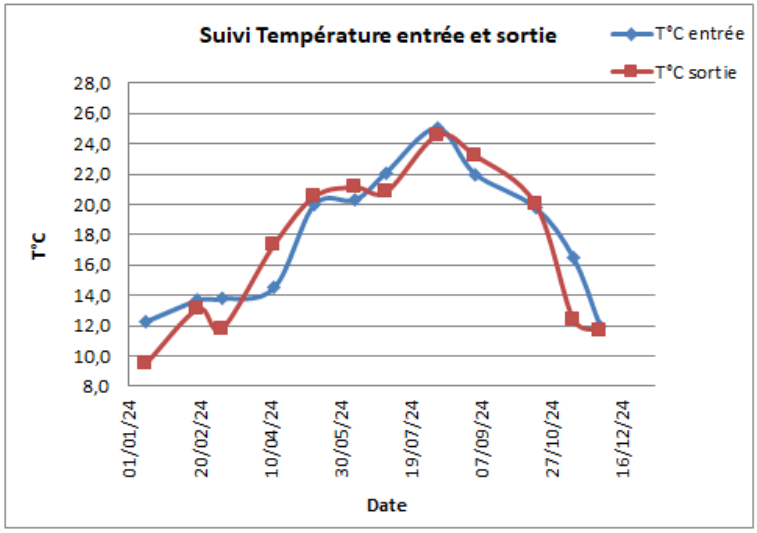
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Suivi de la température et du PH en entrée et sortie de la station

Date	PH Entrée	PH sortie
13/01/24	7,7	7,6
19/02/24	7,3	7,7
07/03/24	8,2	7,5
13/04/24	7,8	7,9
12/05/24	7,7	8,1
10/06/24	7,6	7,7
02/07/24	7,7	7,8
07/08/24	7,1	7,4
03/09/24	7,2	7,3
16/10/24	7,4	7,5
12/11/24	7,6	7,4
01/12/24	7,7	7,8



Date	T°C Entrée	T°C Sortie
13/01/24	12,3	9,5
19/02/24	13,7	13,1
07/03/24	13,8	11,8
13/04/24	14,5	17,3
12/05/24	20,0	20,5
10/06/24	20,3	21,1
02/07/24	22,1	20,8
07/08/24	25,0	24,5
03/09/24	22,0	23,2
16/10/24	19,8	20
12/11/24	16,5	12,4
01/12/24	12,0	11,7



Conformément à l'arrêté préfectoral du 6 mai 2015 (n° 2015-126-DDTSE03) un suivi de PH et de température est réalisé sur l'effluent brut et l'effluent de sortie à chaque bilan 24h. Il en ressort que :

- La température de sortie est très proche de la température d'entrée. L'impact de la station sur ce paramètre est négligeable entre l'entrée et la sortie. La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 07/08/24 avec 24.5°C.
- Le PH de sortie est resté compris entre 7.5 et 8.1 pendant toute l'année.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le calcul des rendements

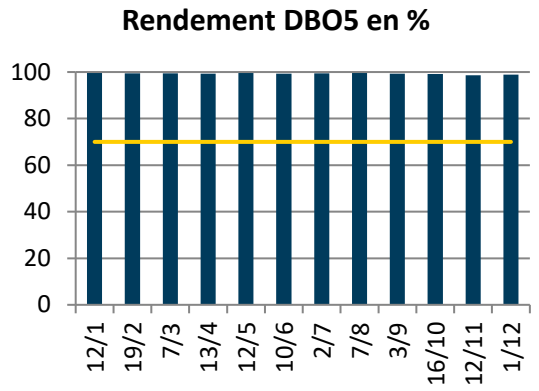
Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

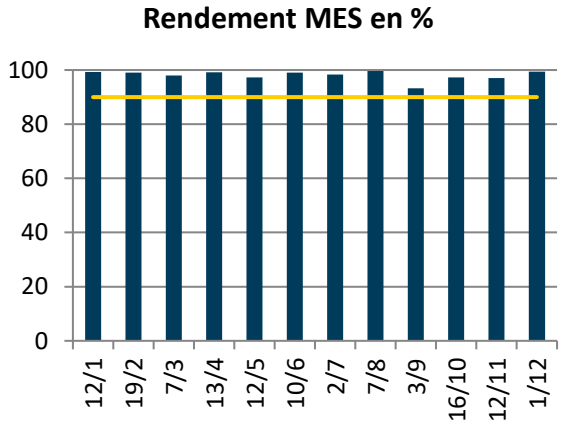
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

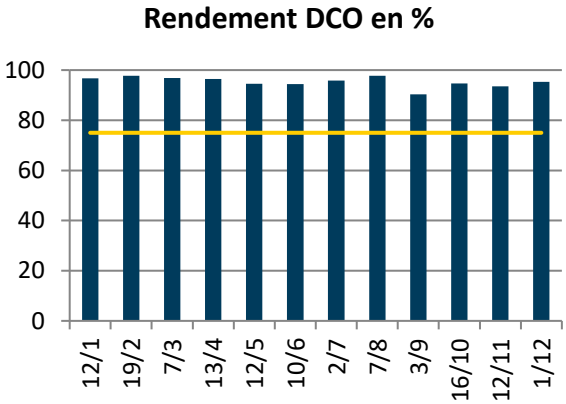
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

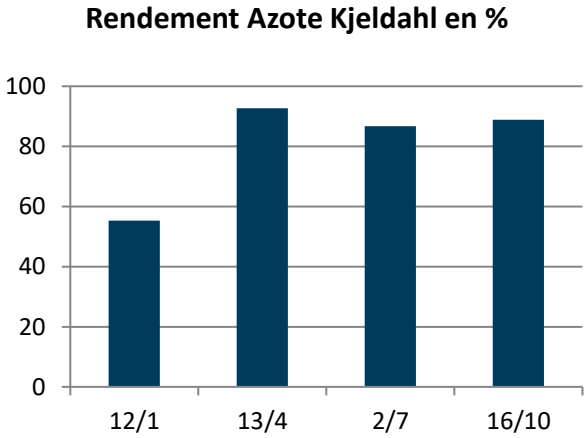
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

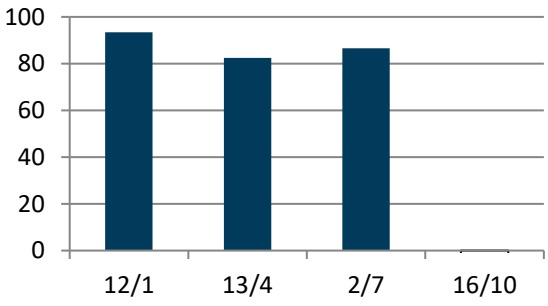
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

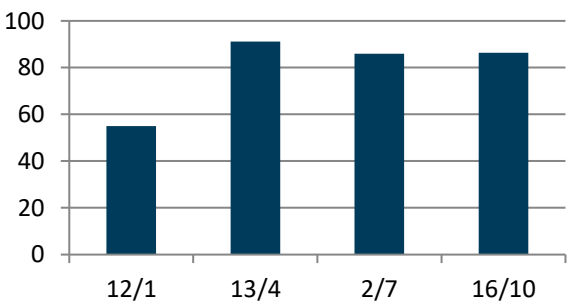




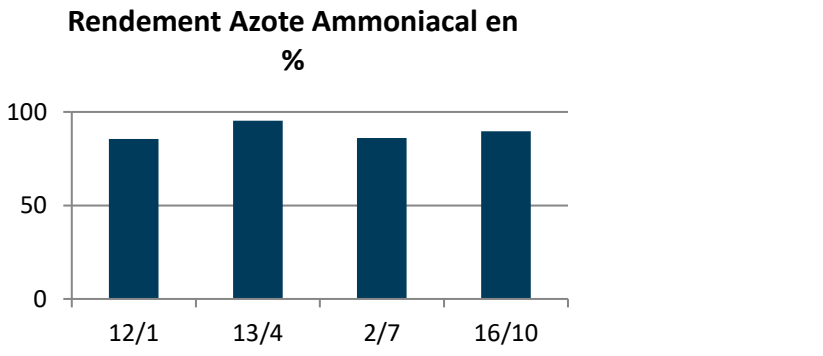








Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES et Azote. Ils sont moyens sur le paramètre Pt (pas de traitement de déphosphatation physico-chimique).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le suivi bactériologique

Pas de suivi.

Le suivi du milieu récepteur

Une étude de l'impact du rejet de la station sur le milieu récepteur a été réalisé entre 2021 et 2022. Les résultats de cette étude ont été transmis à la DREAL.

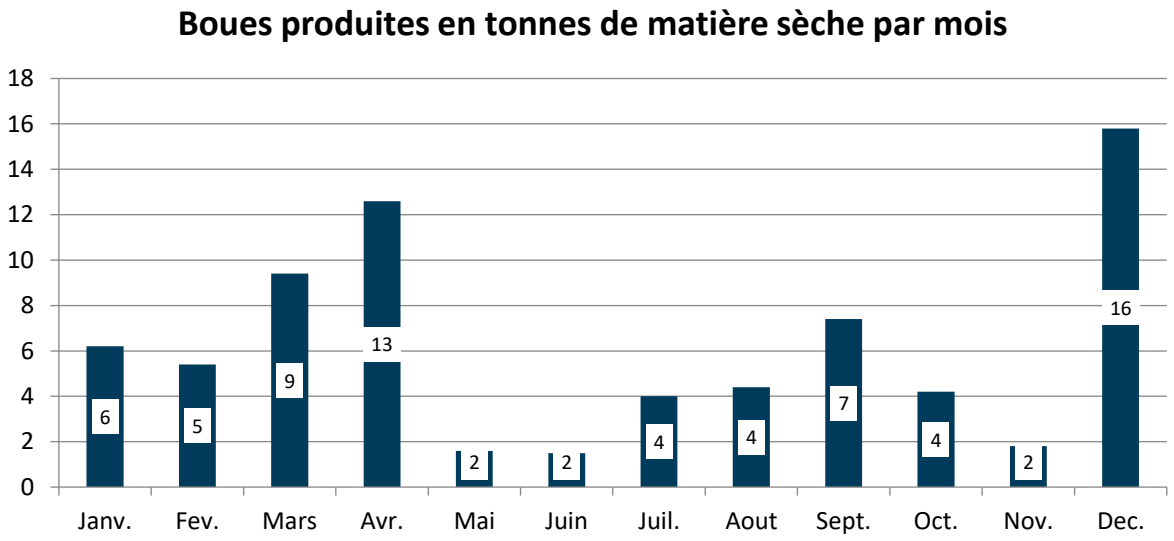
De plus ce sujet est abordé dans le diagnostic permanent.

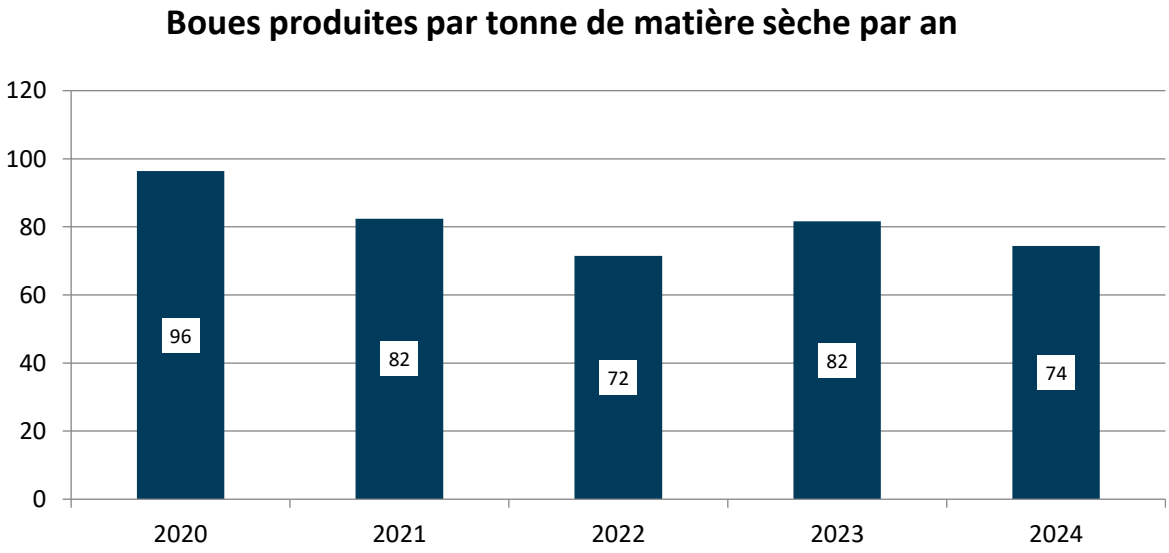
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les boues

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			6 089 m3	71.41 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
	Pas d'apport	-	-	-
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			323.6 TMB	62.764 TMS

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées	49.025	100.00%	Compostage Fertidrome
Boues traitées évacuées	13.739	100.00%	Compostage Alliance Environnement

La siccité moyenne est de 19.40 %, la quantité de boues évacuées sur les 5 dernières années est stable.

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, les analyses suivantes ont été réalisées sur les boues avant le traitement en compostage : 4 Valeurs agronomiques + 2 Eléments traces métalliques + 2 PCB/HAP. Les analyses sont conformes à la réglementation.

Par rapport à la quantité de pollution organique reçue (94 Tonnes DBO5/an) par la station la production de boue théorique devrait s'élever à 70.5 TMS. Cette valeur proche de la quantité de boue réellement évacuée en compostage (63 TMS) confirme le bon fonctionnement de la station.

La production de boue est stable sur les 5 dernières années.

Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	1 760	Refus dégrillage évacué vers décharge
Sables (S10) en kg	0	Sable produit évacué vers STEP
Huiles/Graisses (S9) en m3	1 170	Graisses évacuées vers STEP

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel…
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur

BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour l'année 2024	216 006
Electricité pour l'année 2023	222 472
Electricité pour l'année 2022	217 079

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Polymère cation liquide pour l'année 2024	Centrifugeuse	5 045
Polymère cation liquide pour l'année 2023	Centrifugeuse	3 296
Polymère cation liquide pour l'année 2022	Centrifugeuse	2 860

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

Libellé Contra	Libellé d'une installation	Statut	Objet	Commentaire pour l'agent	Motif créatior	Date de dernière modificatior
CC DRAGA EU DSP	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Réalisé - terminé	BOURG-SAINT-ANDEOL - FI n°1007539737 - 07042SE00001 STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL - 07042SE00001-0000-01 Pretraitement - GDD00001685 Clifford dégraisseur - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		04/06/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Réalisé - terminé	BOURG-SAINT-ANDEOL - FI n°1009208952 - 07042SE00001 STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL - 07042SE00001-0000-09 Electricité- commande - NCA00039514 Armoire générale BT - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Entretien 2ème niveau avec habilitation électro	Reprise de câble / armoire préleveur		04/10/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Réalisé - terminé	BOURG-SAINT-ANDEOL - FI n°1009301593 - 07042SE00001 STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL - 07042SE00001-0000-03 Traitement secondaire - PSB00033067 Pompe de relevage (boues clarifiées) - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		13/11/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Réalisé - terminé	BOURG-SAINT-ANDEOL - FI n°1009270905 - 07042SE00001 STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL - 07042SE00001-0000-11 Equipement communs - GOU00006718 Porte extérieure (local d'exploitation) - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Entretien 2ème niveau avec habilitation non-électro (mécanique, soudure, BS BE)	Huisserie extérieure : porte à souder.		11/10/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Réalisé - terminé	BOURG-SAINT-ANDEOL - FI n°1009390418 - 07042SE00001 STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL - 07042SE00001-0000-09 Electricité- commande - NPO00002033 Batterie de condensateurs (fixe) - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Mise en service hiver des batteries de condensateurs	Mise en service batteries de condensateurs en vue		06/11/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL	Réalisé - terminé	BOURG-SAINT-ANDEOL - FI n°1008231432 - 07042SE00001 STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL - 07042SE00001-0000-03 Traitement secondaire - SFS00000439 Pont Racleur - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Entretien 2ème niveau avec habilitation électro	Remplacement roues usées.	Realisé - autre pre	23/08/2024

Détail des non-conformités : sans objet pour 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Au cours de cette année, on constate que :

- Le réseau de collecte est conforme par temps de pluie (< 5% en volume) et par temps sec (<1% en flux)

- La capacité nominale organique (DBO5) n'a pas été dépassée au cours de l'année 2024, la CBPO étant de 389 kg DBO5/j le 19/02/2024 alors que la capacité nominale est de 480 kg DBO5/j.

- Le volume déversé en tête de station au point A2 est en hausse sensible : 21 946 m3 en 2024 contre 5 677 m3 en 2023. Le débit de référence a été dépassé à plusieurs reprises au cours du printemps et de l'automne (1816 m3/j). Le volume journalier moyen reçu s'élève à 1 017 m3/j.

- Le rejet est resté conforme toute l'année : les 12 bilans pollution sont conformes.

- Par rapport à la quantité de pollution organique reçue (94 006 kg DBO5/an) par la station la production de boue théorique devrait s'élever à 71 TMS. Cette valeur proche de la quantité de boue réellement évacuée en compostage (63 TMS) confirme le bon fonctionnement de la station.

Autocritique du système d'assainissement : réseau de collecte et station d'épuration

- **Réseau** : Les 3 postes de relevages du réseau sont équipés d'une télésurveillance ; ceci permet une intervention rapide en cas d'alarme ou de défaut. La commune de BSA est fortement touchée par les crues du Rhone et les entrées d'eau ne peuvent pas être maitrisées car le collecteur ainsi que les regards sont totalement immergés. La CCDRAGA et le délégataire réalisent des enquêtes parfois périlleuses durant les Crues pour prévoir d'étancher au maximum les accessoires.

  DO Hôtel de Ville, DO Hôpital et DO de Tourne : les mesures de débits ont été entièrement renouvelées à la fin de l'année 2018. Ces nouvelles chaines de mesures sont plus fiables. Elles permettent surtout d'interroger les sites à distance et de connaitre les volumes déversés au jour le jour.

- **Station** : En cas de crue du Rhône beaucoup d'eau claire parasite s'infiltre dans le réseau en amont du PR de la step (PR SOUTEYRANNE).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1 816	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	480															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		96	10,05	92,3	32,58	97,9	2,25	92,3	4,76	93,2	4,33	2,25	0,12	0,32	65,4	2,49
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		3		3		3	3	3	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		95,8	10,16	91,8	32,6	97,9	2,25	-	-	93,2	4,33	-	-	-	65,4	2,49
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

CDAC-2024-Code 060907042001 BOURG SAINT ANDEOL

X- CONCLUSIONS

SYNTHÈSE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	9,3
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	**9,8**

Faire la synthèse des commentaires et mettre en avant les écarts.
Proposer des axes d'amélioration.

- **Mesures de débits :**
  - Déversoir en tête de station : CONFORME
  - Entrée station : CONFORME
  - Sortie Station : CONFORME
  - Boues : CONFORME
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - Entrée station : CONFORME
  - Sortie Station : Température de l'enceinte de prélèvement NON CONFORME
    L'exploitant a fait intervenir une entreprise afin de tenter de réparer le groupe froid du préleveur sans résultat. Le remplacement du groupe froid est prévu d'ici fin 2024.
  - Fractionnement : CONFORME
- **Analyses :**
  - Température de la glacière à réception : CONFORME
  - Délais de mise en analyse : CONFORME
  - Analyses : CONFORME
  - Points divers : CONFORME
  - Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME
  - Température de rejet : CONFORME
  - Pluviométrie : CONFORME
- **Qualité :**
  - Manuel d'autosurveillance : Mettre à jour après modification du point A4 (Sortie Station).
  - Contrôles internes : Le contrôle des reports en supervision est bien en place.

Le groupe froid du préleveur de sortie a été réparé.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

DR SUD EST / DEX RHONE ALPES / SUD DROME ARDECHE
0720010202 CC DRAGA EU DSP
STEP BOURG 8000 EH - BOURG-SAINT-ANDEOL
Autosurveillance officielle (2024)

	ENTREE												SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	Pluviométrie mm	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
12/01/2024	765		340,0	724,0	772,0	94,7	75,1	0,0	0,1	94,7	10,0	2,1	712	1,5	26,0	5,7	45,5	11,6	0,0	0,3	45,9	0,7
Moyenne janvier (1)	-	-	340,0	724,0	772,0	94,7	75,1	0,0	0,1	94,7	10,0	2,1	-	1,5	26,0	5,7	45,5	11,6	0,0	0,3	45,9	0,7
19/02/2024	778		500,0	1280,0	300,0							2,6	784	3,0	29,0	2,8						
Moyenne février (1)	-	-	500,0	1280,0	300,0							2,6	-	3,0	29,0	2,8						
07/03/2024	797		270,0	836,0	468,0							3,1	801	1,5	26,0	9,6						
Moyenne mars (1)	-	-	270,0	836,0	468,0							3,1	-	1,5	26,0	9,6						
13/04/2024	1131		260,0	720,0	472,0	109,0	84,8	0,0	0,1	109,0	10,7	2,8	1293	1,5	22,0	3,6	7,0	3,5	0,9	0,5	8,4	1,6
Moyenne avril (1)	-	-	260,0	720,0	472,0	109,0	84,8	0,0	0,1	109,0	10,7	2,8	-	1,5	22,0	3,6	7,0	3,5	0,9	0,5	8,4	1,6
12/05/2024	999		310,0	660,0	394,0							2,1	992	1,5	36,0	11,0						
Moyenne mai (1)	-	-	310,0	660,0	394,0							2,1	-	1,5	36,0	11,0						
10/06/2024	820		210,0	402,0	416,0							1,9	770	1,5	24,0	4,1						
Moyenne juin (1)	-	-	210,0	402,0	416,0							1,9	-	1,5	24,0	4,1						
02/07/2024	816		250,0	560,0	260,0	78,5	58,6	0,0	0,1	78,5	7,4	2,2	775	1,5	25,0	4,6	11,0	8,6	0,3	0,3	11,6	1,1
Moyenne juillet (1)	-	-	250,0	560,0	260,0	78,5	58,6	0,0	0,1	78,5	7,4	2,2	-	1,5	25,0	4,6	11,0	8,6	0,3	0,3	11,6	1,1
07/08/2024	1039		370,0	846,0	296,0							2,3	984	1,5	20,0	1,0						
Moyenne août (1)	-	-	370,0	846,0	296,0							2,3	-	1,5	20,0	1,0						
03/09/2024	851		200,0	320,0	115,0							1,6	800	1,5	33,0	8,2						
Moyenne septembre (1)	-	-	200,0	320,0	115,0							1,6	-	1,5	33,0	8,2						
16/10/2024	1280		190,0	514,0	260,0	52,9	41,7	0,0	0,1	52,9	0,5	2,7	1260	1,5	28,0	7,3	6,0	4,4	0,3	1,0	7,4	4,8
Moyenne octobre (1)	-	-	190,0	514,0	260,0	52,9	41,7	0,0	0,1	52,9	0,5	2,7	-	1,5	28,0	7,3	6,0	4,4	0,3	1,0	7,4	4,8
12/11/2024	832		220,0	510,0	155,0							2,3	856	3,0	32,0	4,4						
Moyenne novembre (1)	-	-	220,0	510,0	155,0							2,3	-	3,0	32,0	4,4						
01/12/2024	753		260,0	548,0	204,0							2,1	725	3,0	27,0	1,4						
Moyenne décembre (1)	-	-	260,0	548,0	204,0							2,1	-	3,0	27,0	1,4						
Année N (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	281,7	660,0	342,7	83,8	65,1	0,0	0,1	83,8	7,2	2,3	-	1,9	27,3	5,3	17,4	7,0	0,4	0,5	18,3	2,1
Min	753		190,0	320,0	115,0	52,9	41,7	0,0	0,1	52,9	0,5	1,6	712	1,5	20,0	1,0	6,0	3,5	0,0	0,3	7,4	0,7
Max	1280		500,0	1280,0	772,0	109,0	84,8	0,0	0,1	109,0	10,7	3,1	1293	3,0	36,0	11,0	45,5	11,6	0,9	1,0	45,9	4,8
Année N-1 (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	247,6	504,1	250,4	65,0	52,1	0,0	0,1	65,0	6,6	3,0		2,3	32,6	10,1	4,3	2,3	0,1	0,3	4,8	2,5
Min	690		11,0	119,0	111,0	37,8	24,5	0,0	0,1	37,8	5,0	1,1		1,5	17,0	2,6	2,1	0,7	0,1	0,1	2,3	1,1
Max	2585		500,0	1062,0	492,0	83,6	68,6	0,0	0,1	83,4	8,0	10,8		4,0	74,0	33,0	6,1	3,3	0,2	0,9	6,2	3,7

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



	ENTREE							Tx de charge	SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH	Charges Eliminés					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %		DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j
12/01	765	260,1	553,9	590,6	72,4	72,4	7,7	63,8%	712	1,1	18,5	4,1	32,4	32,7	0,5	99,6	96,7	99,3	55,3	54,9	93,4	4 335	259,0	535,3	586,5	40,0	39,8	7,2
Moyenne janvier (1)	-	260,1	553,9	590,6	72,4	72,4	7,7	63,8%	-	1,1	18,5	4,1	32,4	32,7	0,5	99,6	96,7	99,3	55,3	54,9	93,4	4 335	259,0	535,3	586,5	40,0	39,8	7,2
19/02	778	389,0	995,8	233,4				95,3%	784	2,4	22,7	2,2				99,4	97,7	99,1				6 483	386,6	973,1	231,2			
Moyenne février (1)	-	389,0	995,8	233,4				95,3%	-	2,4	22,7	2,2				99,4	97,7	99,1				6 483	386,6	973,1	231,2			
07/03	797	215,2	666,3	373,0				52,7%	801	1,2	20,8	7,7				99,4	96,9	97,9				3 587	214,0	645,5	365,3			
Moyenne mars (1)	-	215,2	666,3	373,0				52,7%	-	1,2	20,8	7,7				99,4	96,9	97,9				3 587	214,0	645,5	365,3			
13/04	1 131	294,1	814,3	533,8	123,3	123,3	12,1	72,1%	1 293	1,9	28,4	4,7	9,1	10,9	2,1	99,3	96,5	99,1	92,7	91,1	82,4	4 901	292,1	785,9	529,2	114,2	112,4	9,9
Moyenne avril (1)	-	294,1	814,3	533,8	123,3	123,3	12,1	72,1%	-	1,9	28,4	4,7	9,1	10,9	2,1	99,3	96,5	99,1	92,7	91,1	82,4	4 901	292,1	785,9	529,2	114,2	112,4	9,9
12/05	999	309,7	659,3	393,6				75,9%	992	1,5	35,7	10,9				99,5	94,6	97,2				5 162	308,2	623,6	382,7			
Moyenne mai (1)	-	309,7	659,3	393,6				75,9%	-	1,5	35,7	10,9				99,5	94,6	97,2				5 162	308,2	623,6	382,7			
10/06	820	172,2	329,6	341,1				42,2%	770	1,2	18,5	3,2				99,3	94,4	99,1				2 870	171,0	311,2	338,0			
Moyenne juin (1)	-	172,2	329,6	341,1				42,2%	-	1,2	18,5	3,2				99,3	94,4	99,1				2 870	171,0	311,2	338,0			
02/07	816	204,0	457,0	212,2	64,1	64,1	6,1	50,0%	775	1,2	19,4	3,6	8,5	9,0	0,8	99,4	95,8	98,3	86,7	86,0	86,6	3 400	202,8	437,6	208,6	55,5	55,1	5,2
Moyenne juillet (1)	-	204,0	457,0	212,2	64,1	64,1	6,1	50,0%	-	1,2	19,4	3,6	8,5	9,0	0,8	99,4	95,8	98,3	86,7	86,0	86,6	3 400	202,8	437,6	208,6	55,5	55,1	5,2
07/08	1 039	384,4	879,0	307,5				94,2%	984	1,5	19,7	1,0				99,6	97,8	99,7				6 407	383,0	859,3	306,6			
Moyenne août (1)	-	384,4	879,0	307,5				94,2%	-	1,5	19,7	1,0				99,6	97,8	99,7				6 407	383,0	859,3	306,6			
03/09	851	170,2	272,3	97,9				41,7%	800	1,2	26,4	6,6				99,3	90,3	93,3				2 837	169,0	245,9	91,3			
Moyenne septembre (1)	-	170,2	272,3	97,9				41,7%	-	1,2	26,4	6,6				99,3	90,3	93,3				2 837	169,0	245,9	91,3			
16/10	1 280	243,2	657,9	332,8	67,7	67,7	0,6	59,6%	1 260	1,9	35,3	9,2	7,6	9,3	6,1	99,2	94,6	97,2	88,8	86,3	- 872,3	4 053	241,3	622,6	323,6	60,2	58,4	- 5,5
Moyenne octobre (1)	-	243,2	657,9	332,8	67,7	67,7	0,6	59,6%	-	1,9	35,3	9,2	7,6	9,3	6,1	99,2	94,6	97,2	88,8	86,3	- 872,3	4 053	241,3	622,6	323,6	60,2	58,4	- 5,5
12/11	832	183,0	424,3	129,0				44,9%	856	2,6	27,4	3,8				98,6	93,5	97,1				3 051	180,5	396,9	125,2			
Moyenne novembre (1)	-	183,0	424,3	129,0				44,9%	-	2,6	27,4	3,8				98,6	93,5	97,1				3 051	180,5	396,9	125,2			
01/12	753	195,8	412,6	153,6				48,0%	725	2,2	19,6	1,0				98,9	95,3	99,4				3 263	193,6	393,1	152,6			
Moyenne décembre (1)	-	195,8	412,6	153,6				48,0%	-	2,2	19,6	1,0				98,9	95,3	99,4				3 263	193,6	393,1	152,6			
Année N (12 bilans)																												
Moyenne	-	251,7	593,5	308,2	81,9	81,9	6,6	61,7%	-	1,6	24,4	4,8	14,4	15,4	2,4	99,3	95,3	98,1	80,9	79,6	- 152,5	4 196	250,1	569,2	303,4	67,5	66,4	4,2
Min	753	170,2	272,3	97,9	64,1	64,1	0,6	41,7%	712	1,1	18,5	1,0	7,6	9,0	0,5	98,6	90,3	93,3	55,3	54,9	- 872,3	2 837	169,0	245,9	91,3	40,0	39,8	- 5,5
Max	1 280	389,0	995,8	590,6	123,3	123,3	12,1	95,3%	1 293	2,6	35,7	10,9	32,4	32,7	6,1	99,6	97,8	99,7	92,7	91,1	93,4	6 483	386,6	973,1	586,5	114,2	112,4	9,9
Année N-1 (12 bilans)																												
Moyenne	-	220,4	481,3	290,2	64,2	64,2	6,9	54,0%	-	2,4	34,0	10,8	4,5	5,2	2,6	97,9	92,3	96,0	93,2	92,3	65,4	3 673	218,0	447,3	279,3	59,7	59,0	4,3
Min	690	28,4	270,8	84,9	55,4	55,4	5,4	7,0%	648	1,0	14,9	2,1	1,4	1,5	0,9	85,8	77,3	89,9	89,3	86,4	48,6	474	24,4	251,5	81,7	51,3	51,1	3,2
Max	2 585	392,0	837,4	1 039,2	78,7	78,7	10,5	96,1%	2 685	8,0	94,9	23,6	8,4	10,7	5,4	99,5	97,0	99,1	97,8	97,6	82,7	6 533	389,9	807,9	1 015,5	70,3	68,0	5,1

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP BOURG SAINT ANDEOL
.
7700 BOURG SAINT ANDEOL

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Code organisme : 3010654

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93762460	Référence :	07200102020704286E00001PPA00015627	Date de prélèvement :	06/02/2024
N° LIMS :	PORL24005058	Commune :	APPOIGNY 89380	Date de réception :	16/02/2024
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol	Date de sortie :	27/02/2024 (v.1)

Bon de commande :
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,6		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		80,3		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		19,7	196,5	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	68,7	13,5	135,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	31,3	6,2	61,7	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations – Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	66,3	13,1	13,1	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	3,61	0,712	0,712	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	62,9	12,4	12,4	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	34,4	6,8	67,6	Calcul
Rapport C estimé / NtK	Calcul	5,2			

Eléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	30,0	5,9	5,9	
Potassium total (K_2O)	g / kg	4,1	0,81	0,81	
Magnésium total (MgO)	g / kg	7,5	1,5	1,5	
Calcium total (CaO)	g / kg	60,8	12,0	12,0	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,69	0,14	0,14	

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	24,9	4,9	4,9	
Cuivre (Cu)	mg / kg	159	31,4	31,4	
Fer (Fe)	mg / kg	8500	1700	1700	
Manganèse (Mn)	mg / kg	221	43,5	43,5	
Molybdène (Mo)	mg / kg	4,2	0,83	0,83	
Zinc (Zn)	mg / kg	401	79,1	79,1	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP BOURG SAINT ANDEOL
.
7700 BOURG SAINT ANDEOL

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon

N° échantillon :	93762460	Référence :	07200102020704 2SE00001PPA00015527
N° LIMS :	PORL24005058	Commune :	APPOIGNY 89380
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol

Dates repères

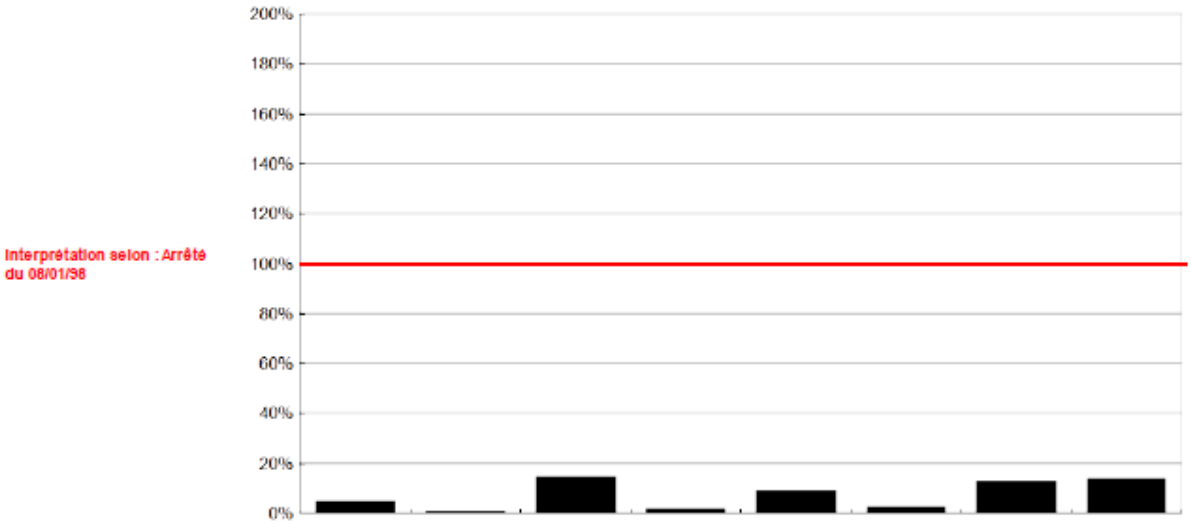
Date de prélèvement :	06/02/2024
Date de réception :	16/02/2024
Date de sortie :	27/02/2024 (v.1)

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,53	16,3	159	0,26	18,8	24,3	401	595
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	5,3	1,6	15,9	2,6	9,4	3	13,4	14,9
Flux en g / t de produit brut	0,10	3,2	31,4	0,052	3,70	4,8	79,1	117

■ conforme ✗ non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	8,3	< 2,2	5100	4,4	4,2
Flux en g / t de produit brut	1,6	< 0,44	1000	0,87	0,83

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
80,3	19,7

Conformité

Ce rapport est la version originale(s) informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP BOURG SAINT ANDEOL
.
7700 BOURG SAINT ANDEOL

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93762460	Référence :	07200102020704 2SE00001PPA00015527	Date de prélèvement :	06/02/2024
N° LIMS :	PORL24005058	Commune :	APPOIGNY 89380	Date de réception :	16/02/2024
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol	Date de sortie :	27/02/2024 (v.1)

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles) — **HAP** (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

Cas général — *Cas d'un épandage sur pâturage uniquement*

Interprétation selon : Arrêté du 08/01/98



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,063	0,065	< 0,042	< 0,042	0,065	< 0,042	< 0,042
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2	4	2.5	1.5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7,9%	1,3%	< 1,7%	< 2,1%	1,6%	< 1,7%	< 2,8%
Flux en mg / t de produit brut	< 12,4	12,800	< 8,270	< 8,270	12,800	< 8,270	< 8,270

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,063

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
80,3	19,7

Conformité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea Agrosciences

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL24005058

cofrac ESSAIS

N° Client :		Date prélèvement :	05/02/2024 (I)
Nom Client :	STEP BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de réception :	16/02/2024
Adresse :	. 7700 BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de sortie :	27/02/2024 (v.1)
Organisme :	SAUR ANNONAY (07) (I)	Date de début de l'essai :	16/02/2024
Identification de l'échantillon :	07200102020704 2SE00001PPA00015527 (I)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (I)	N° Echantillon :	93762460
Point de prélèvement :	Boues évacuées Bourg St Andeol (I)		

Échantillon prélevé par le technicien (I)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE						
	Carbone organique (calcul)		34,3	%	6,8	%
#	Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011			80,3	%
#	Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	31,3	%	61,7	kg / t
#	Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	68,7	%	135,0	kg / t
#	Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011			19,7	%
#	pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			8,6	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE						
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	3,61	g/kg	0,712	kg / t
#	Azote Kjeldhal	NF EN 13342	66,3	g/kg	13,1	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
#	CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	60,8	g/kg	12,0	kg / t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,2			
#	K_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,1	g/kg	0,81	kg / t
#	MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	7,5	g/kg	1,5	kg / t
	Na_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,69	g/kg	0,14	kg / t
#	P_2O_5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	30,0	g/kg	5,9	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
OLIGO-ÉLÉMENTS						
	Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	24,9	mg/kg	4,9	g/t
#	Cobalt	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,4	mg/kg	0,87	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	159	mg/kg	31,4	g/t
#	Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	8500	mg/kg	1700	g/t
#	Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	221	mg/kg	43,5	g/t
	Molybdène	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,2	mg/kg	0,83	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	401	mg/kg	79,1	g/t
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES						
#	Aluminium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	5100	mg/kg	1000	g/t
#	Arsenic	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	8,3	mg/kg	1,6	g/t
#	Cadmium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,53	mg/kg	0,10	g/t
#	Chrome	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	16,3	mg/kg	3,2	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	159	mg/kg	31,4	g/t
#	Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	0,26	mg/kg	0,052	g/t
#	Nickel	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	18,8	mg/kg	3,70	g/t
#	Plomb	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	24,3	mg/kg	4,8	g/t
	Sélénium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	< 2,2	mg/kg	< 0,44	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	401	mg/kg	79,1	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	595	mg/kg	117	g/t
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES						
PolyChloro Biphényles (PCB)						
#	Congénères 28	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,77	mg/t
#	Congénères 52	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,77	mg/t
#	Congénères 101	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,77	mg/t
#	Congénères 118	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,77	mg/t
#	Congénères 138	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,77	mg/t
#	Congénères 153	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,77	mg/t
#	Congénères 180	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,77	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul	< 0,063	mg/kg	< 12,4	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)						
#	Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,065	mg/kg	12,800	mg/t
#	Benzo (B) Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,042	mg/kg	< 8,270	mg/t
#	Benzo (A)Pyrène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,042	mg/kg	< 8,270	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale (I). Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 27/02/2024

Elodie OUVRARD
Responsable technique chimie
(site 17)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences
Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP BOURG SAINT ANDEOL
.
7700 BOURG SAINT ANDEOL

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Code organisme : 3010654

Référence échantillon

N° échantillon :	93762505	Référence :	07200102020704 28E00001PPA00016527
N° LIMS :	PORL24011493	Commune :	
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol

Dates repères

Date de prélèvement :	09/04/2024
Date de réception :	17/04/2024
Date de sortie :	26/04/2024 (v.1)

Bon de commande :
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			6,8		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		80,0		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		20,0	200,1	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	80,2	16,0	160,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	19,8	4,0	39,6	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	84,0	16,8	16,8	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	7,28	1,46	1,46	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	76,5	15,3	15,3	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	40,1	8,0	80,2	Calcul
Rapport C estimé / NtK	Calcul	4,8			

Eléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	41,0	8,2	8,2	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K_2O)	g / kg	6,2	1,2	1,2	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	5,8	1,2	1,2	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	43,9	8,8	8,8	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,55	0,11	0,11	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	24,0	4,8	4,8	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg				
Fer (Fe)	mg / kg	4100	810	810	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	mg / kg	80,9	16,2	16,2	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg				
Zinc (Zn)	mg / kg				

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea Agrosciences

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL24011493

cofrac ESSAIS

N° Client :		Date prélèvement :	09/04/2024 (I)
Nom Client :	STEP BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de réception :	17/04/2024
Adresse :	. 7700 BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de sortie :	26/04/2024 (v.1)
Organisme :	SAUR ANNONAY (07) (I)	Date de début de l'essai :	17/04/2024
Identification de l'échantillon :	07200102020704 2SE00001PPA00015527 (I)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (I)	N° Echantillon :	93762505
Point de prélèvement :	Boues évacuées Bourg St Andeol (I)		

Échantillon prélevé par le technicien (I)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE						
	Carbone organique (calcul)		40,1	%	8,0	%
#	Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011			80,0	%
#	Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	19,8	%	39,6	kg / t
#	Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	80,2	%	160,0	kg / t
#	Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011			20,0	%
#	pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			6,8	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE						
	Azote ammoniacal (N-NH_4)	Méthode interne	7,28	g/kg	1,45	kg / t
#	Azote Kjeldhal	NF EN 13342	84,0	g/kg	16,8	kg / t
	Azote nitrique (N-NO_3)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux (N-NO_2)			g/kg		kg / t
#	CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	43,9	g/kg	8,8	kg / t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	4,8			
#	K_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	6,2	g/kg	1,2	kg / t
#	MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	5,8	g/kg	1,2	kg / t
	Na_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,55	g/kg	0,11	kg / t
#	P_2O_5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	41,0	g/kg	8,2	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
OLIGO-ÉLÉMENTS						
	Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	24,0	mg/kg	4,8	g/t
	Cobalt			mg/kg		g/t
	Cuivre			mg/kg		g/t
#	Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4100	mg/kg	810	g/t
#	Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	80,9	mg/kg	16,2	g/t
	Molybdène			mg/kg		g/t
	Zinc			mg/kg		g/t
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES						
	Aluminium		---	mg/kg	---	g/t
	Arsenic			mg/kg		g/t
	Cadmium			mg/kg		g/t
	Chrome			mg/kg		g/t
	Cuivre			mg/kg		g/t
	Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	---	mg/kg		g/t
	Nickel			mg/kg		g/t
	Plomb			mg/kg		g/t
	Sélénium			mg/kg		g/t
	Zinc			mg/kg		g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		g/t
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES						
PolyChloro Biphényles (PCB)						
	Congénères 28			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 52			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 101			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 118			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 138			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 153			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 180			mg/kg	---	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg	---	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)						
	Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (A)Pyrène			mg/kg	---	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale.(I) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats.Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 26/04/2024

Cecile DESTOMBES
Responsable service chimie (site 17)

saur France

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences
Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
STEP BOURG SAINT ANDEOL
7700 BOURG SAINT ANDEOL

ORGANISME :
SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX
Code organisme : 3019654

Référence échantillon

N° échantillon :	93762562	Référence :	07200102020704286E00001PPA00016527
N° LIMS :	PORL24017420	Commune :	
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol

Dates repères

Date de prélèvement :	11/06/2024
Date de réception :	14/06/2024
Date de sortie :	26/06/2024 (v.1)

Bon de commande :
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			6,7		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		84,5		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		15,5	155,1	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	79,9	12,4	124,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	20,1	3,1	31,2	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	80,3	12,4	12,4	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	9,38	1,45	1,45	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	71	11	11	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	40,0	6,2	61,9	Calcul
Rapport C estimé / NtK	Calcul	5,0			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	43,8	6,8	6,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K_2O)	g / kg	4,7	0,73	0,73	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	5,1	0,79	0,79	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	48,5	7,5	7,5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,79	0,12	0,12	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	28,1	4,3	4,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	262	40,6	40,6	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	3600	560	560	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	mg / kg	71,4	11,1	11,1	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	4,6	0,71	0,71	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	595	92,3	92,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

aurea
1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 02.47.87.47.87 - contact@aurea.eu - www.aurea.eu

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP BOURG SAINT ANDEOL
.
7700 BOURG SAINT ANDEOL

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

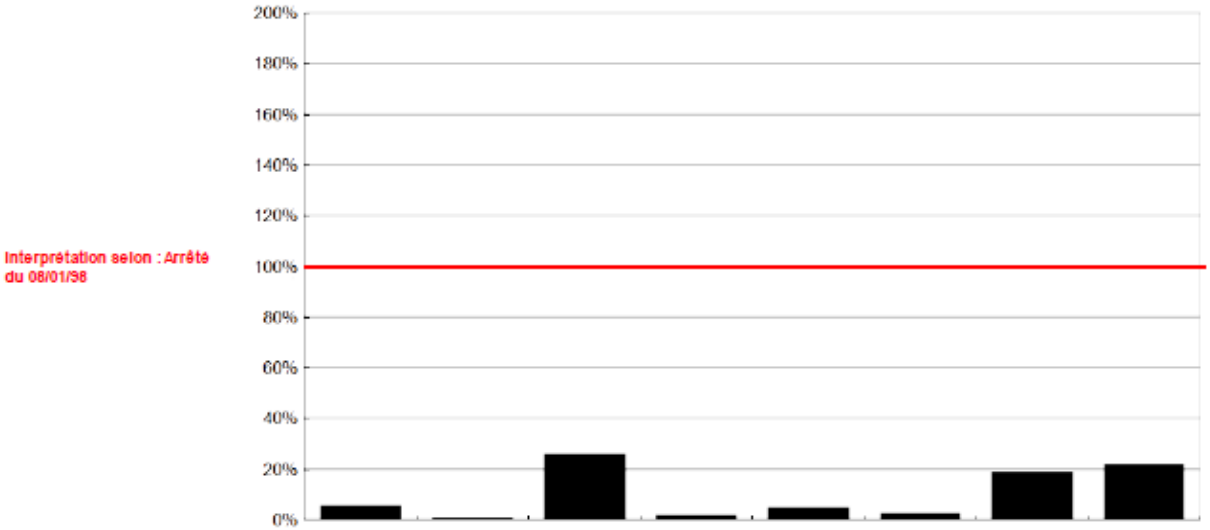
Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93762562	Référence :	0720010202070423E00001PPA00015527	Date de prélèvement :	11/06/2024
N° LIMS :	PORL24017420	Commune :		Date de réception :	14/06/2024
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol	Date de sortie :	26/06/2024 (v.1)

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,61	12,8	262	0,22	11,0	25,0	595	881
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	6,1	1,3	26,2	2,2	5,5	3,1	19,8	22
Flux en g / t de produit brut	0,094	2,0	40,6	0,034	1,70	3,9	92,3	137

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	3,3	< 2,4	2800	2,4	4,6
Flux en g / t de produit brut	0,51	< 0,37	440	0,37	0,71

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
84,5	15,5

Conformité

saur France

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

STEP BOURG SAINT ANDEOL
.
7700 BOURG SAINT ANDEOL

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93762562	Référence :	0720010202070428E00001PPA00015527	Date de prélèvement :	11/06/2024
N° LIMS :	PORL24017420	Commune :		Date de réception :	14/06/2024
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol	Date de sortie :	26/06/2024 (v.1)

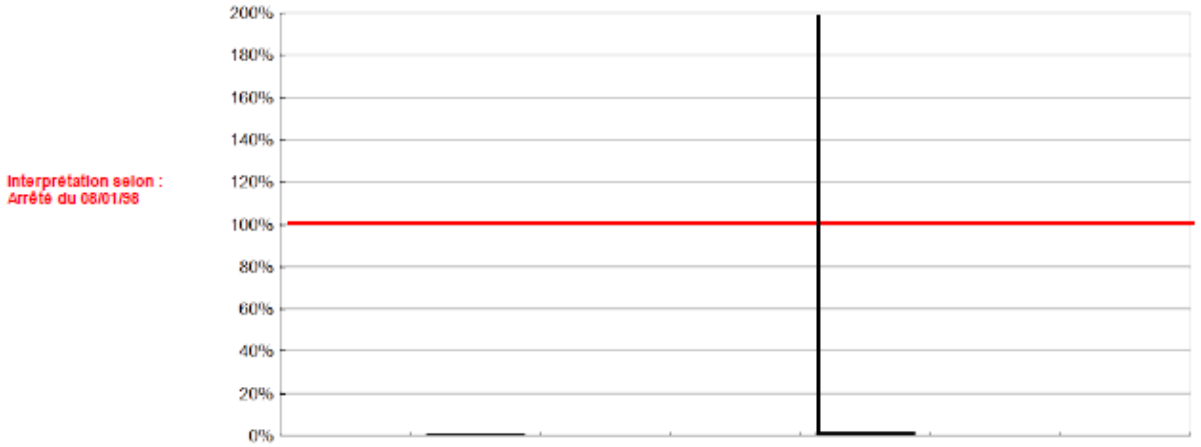
Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles) | HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) — Cas général | Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,063	0,082	< 0,044	< 0,044	0,082	< 0,044	< 0,044
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2	4	2.5	1.5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7,9%	1,6%	< 1,8%	< 2,2%	2,1%	< 1,8%	< 2,9%
Flux en mg / t de produit brut	< 9,77	12,70	< 6,82	< 6,82	12,70	< 6,82	< 6,82

■ conforme ✗ non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,063

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
84,5	15,5

Conformité

Ce rapport est la version originale (i) informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea Agrosciences

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL24017420

N° Client :		Date prélèvement :	11/06/2024 (I)
Nom Client :	STEP BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de réception :	14/06/2024
Adresse :	. 7700 BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de sortie :	26/06/2024 (v.1)
Organisme :	SAUR ANNONAY (07) (I)	Date de début de l'essai :	14/06/2024
Identification de l'échantillon :	0720010202070 42SE00001PPA00015527 (I)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (I)	N° Echantillon :	93762562
Point de prélèvement :	Boues évacuées Bourg St Andeol (I)		

Echantillon prélevé par le technicien (I)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE						
	Carbone organique (calcul)		39,9	%	6,2	%
#	Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011			84,5	%
#	Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	20,1	%	31,2	kg / t
#	Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	79,9	%	124,0	kg / t
#	Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011			15,5	%
#	pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			6,7	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE						
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	9,38	g/kg	1,45	kg / t
#	Azote Kjeldhal	NF EN 13342	80,3	g/kg	12,4	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
#	CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	48,5	g/kg	7,5	kg / t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,0			
#	K_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,7	g/kg	0,73	kg / t
#	MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	5,1	g/kg	0,79	kg / t
	Na_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,79	g/kg	0,12	kg / t
#	P_2O_5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	43,8	g/kg	6,8	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
OLIGO-ÉLÉMENTS						
	Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	28,1	mg/kg	4,3	g/t
#	Cobalt	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,4	mg/kg	0,37	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	262	mg/kg	40,6	g/t
#	Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3600	mg/kg	560	g/t
#	Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	71,4	mg/kg	11,1	g/t
	Molybdène	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,6	mg/kg	0,71	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	595	mg/kg	92,3	g/t
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES						
#	Aluminium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2600	mg/kg	440	g/t
#	Arsenic	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,3	mg/kg	0,51	g/t
#	Cadmium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,61	mg/kg	0,094	g/t
#	Chrome	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	12,8	mg/kg	2,0	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	262	mg/kg	40,6	g/t
#	Mercure	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 15572	0,22	mg/kg	0,034	g/t
#	Nickel	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	11,0	mg/kg	1,70	g/t
#	Plomb	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	25,0	mg/kg	3,9	g/t
	Sélénium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	< 2,4	mg/kg	< 0,37	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	595	mg/kg	92,3	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	881	mg/kg	137	g/t
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES						
PolyChloro Biphényles (PCB)						
#	Congénères 28	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,31	mg/t
#	Congénères 52	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,31	mg/t
#	Congénères 101	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,31	mg/t
#	Congénères 118	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,31	mg/t
#	Congénères 138	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,31	mg/t
#	Congénères 153	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,31	mg/t
#	Congénères 180	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 1,31	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul	< 0,063	mg/kg	< 9,77	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)						
#	Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,082	mg/kg	12,70	mg/t
#	Benzo (B) Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,044	mg/kg	< 6,82	mg/t
#	Benzo (A)Pyrène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,044	mg/kg	< 6,82	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale.(I) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats.Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 26/06/2024

Cecile DESTOMBES
Responsable service chimie (site 17)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences
Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
STEP BOURG SAINT ANDEOL
7700 BOURG SAINT ANDEOL

ORGANISME :
SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX
Code organisme : 3019654

Référence échantillon

N° échantillon :	93762636	Référence :	07200102020704285E00001PPA00016527
N° LIMS :	PORL24029483	Commune :	
		Station :	Boues évacuées Bourg St Andeol

Dates repères

Date de prélèvement :	03/09/2024
Date de réception :	26/09/2024
Date de sortie :	04/10/2024 (v.1)

Bon de commande :
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,3		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		80,5		MI 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		19,5	194,9	MI 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	79,9	15,6	156,0	MI 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	20,1	3,9	39,2	MI 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	82,1	16,0	16,0	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	3,71	0,724	0,724	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	78,5	15,3	15,3	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	40,0	7,8	77,9	Calcul
Rapport C estimé / NtK	Calcul	4,9			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	43,5	8,5	8,5	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K_2O)	g / kg	4,9	0,95	0,95	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	5,5	1,1	1,1	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	53,7	10,5	10,5	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,82	0,16	0,16	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	34,5	6,7	6,7	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg				
Fer (Fe)	mg / kg	3800	750	750	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	mg / kg	89,4	17,4	17,4	NF EN ISO 13346 (Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg				
Zinc (Zn)	mg / kg				

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea Agrosciences

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL24029483

N° Client :		Date prélèvement :	03/09/2024 (I)
Nom Client :	STEP BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de réception :	26/09/2024
Adresse :	. 7700 BOURG SAINT ANDEOL (I)	Date de sortie :	04/10/2024 (v.1)
Organisme :	SAUR ANNONAY (07) (I)	Date de début de l'essai :	26/09/2024
Identification de l'échantillon :	07200102020704 2SE00001PPA00015527 (I)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (I)	N° Echantillon :	93762636
Point de prélèvement :	Boues évacuées Bourg St Andeol (I)		

Échantillon prélevé par le technicien (I)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE						
	Carbone organique (calcul)		40,0	%	7,8	%
#	Humidité	MI 17/33-METH-MOP-176			80,5	%
#	Matière minérale	MI 17/33-METH-MOP-171	20,1	%	39,2	kg / t
#	Matière Organique	MI 17/33-METH-MOP-171	79,9	%	156,0	kg / t
#	Matière Sèche	MI 17/33-METH-MOP-176			19,5	%
#	pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			8,3	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE						
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	3,71	g/kg	0,724	kg / t
#	Azote Kjeldhal	NF EN 13342	82,1	g/kg	16,0	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
#	CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	53,7	g/kg	10,5	kg / t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	4,9			
#	K_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,9	g/kg	0,95	kg / t
#	MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	5,5	g/kg	1,1	kg / t
	Na_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,82	g/kg	0,16	kg / t
#	P_2O_5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	43,5	g/kg	8,5	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
OLIGO-ÉLÉMENTS						
	Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	34,5	mg/kg	6,7	g/t
	Cobalt			mg/kg		g/t
	Cuivre			mg/kg		g/t
#	Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3800	mg/kg	750	g/t
#	Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	89,4	mg/kg	17,4	g/t
	Molybdène			mg/kg		g/t
	Zinc			mg/kg		g/t
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES						
	Aluminium		---	mg/kg	---	g/t
	Arsenic			mg/kg		g/t
	Cadmium			mg/kg		g/t
	Chrome			mg/kg		g/t
	Cuivre			mg/kg		g/t
	Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	---	mg/kg		g/t
	Nickel			mg/kg		g/t
	Plomb			mg/kg		g/t
	Sélénium			mg/kg		g/t
	Zinc			mg/kg		g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		g/t
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES						
PolyChloro Biphényles (PCB)						
	Congénères 28			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 52			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 101			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 118			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 138			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 153			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 180			mg/kg	---	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg	---	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)						
	Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (A)Pyrène			mg/kg	---	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale (I) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats.Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 04/10/2024

Elodie OUVRARD
Responsable technique chimie (site 17)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DRAGA - COMMUNE DE SAINT MONTAN

Cité du Barrage

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

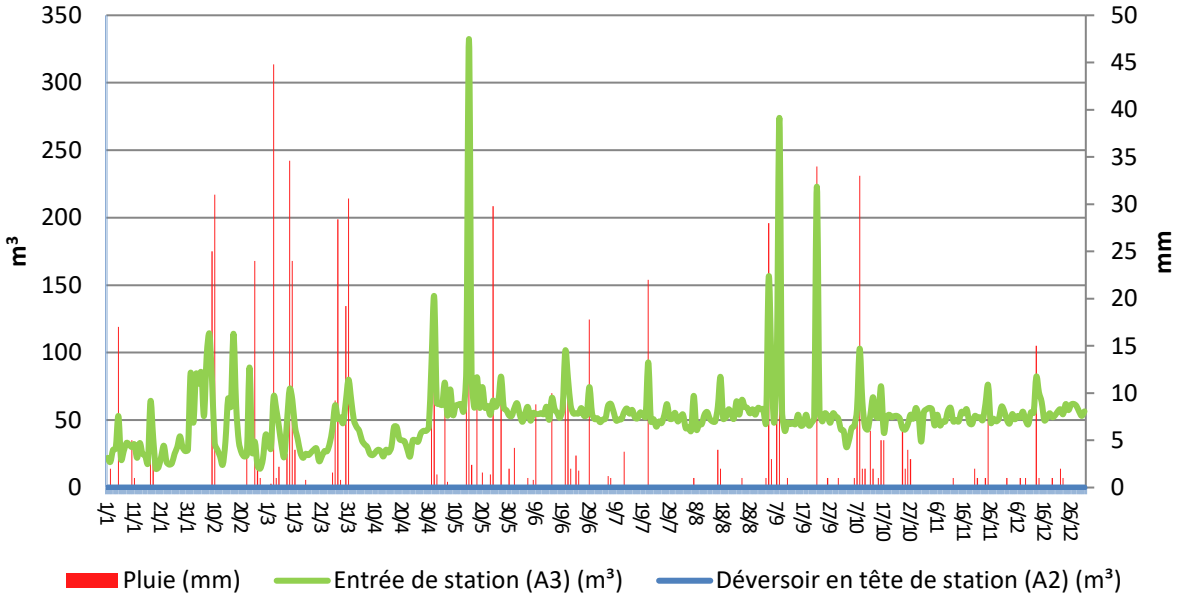
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH - SAINT-MONTAN

BILAN SUR LES VOLUMES

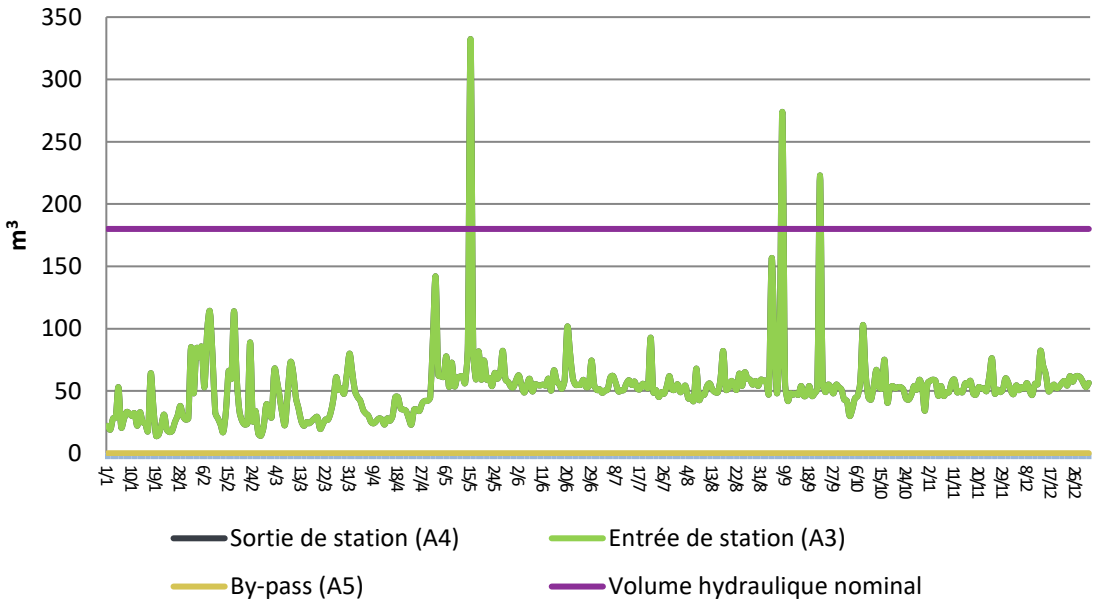
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



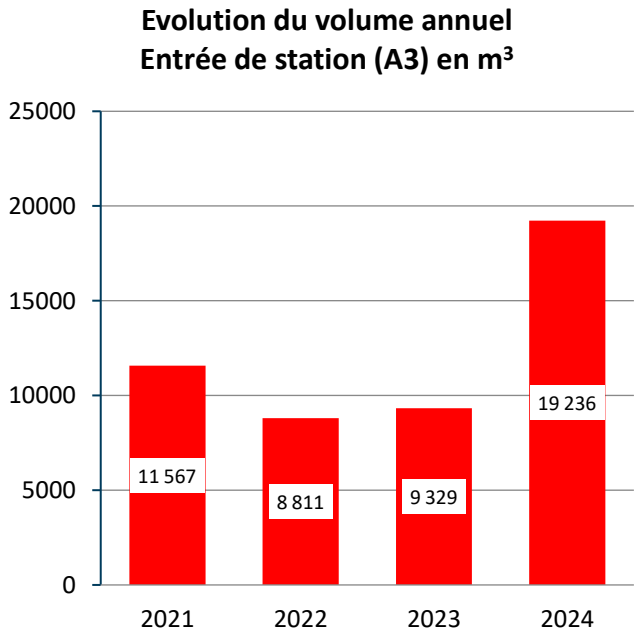
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

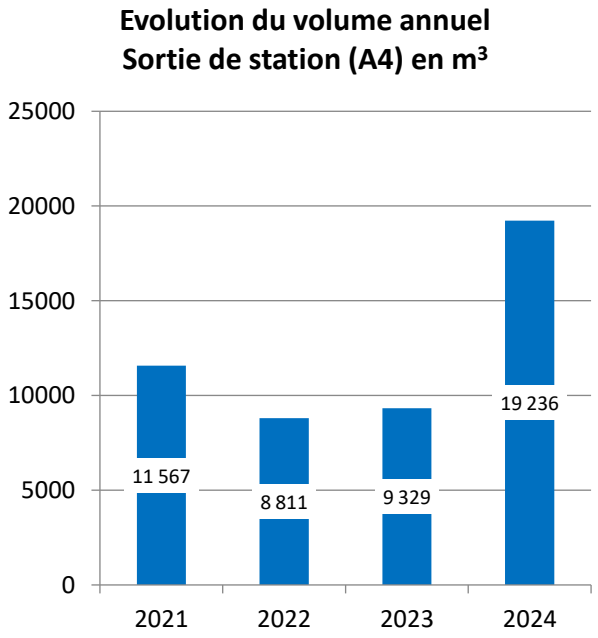
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	2 051	1 154	1 103	1 096	1 177	1 180	985,55	698	467	449	493	714	11 567
Entrée de station (A3) (m3)	2022	1 030	492	585	532	415	609	274,6	617	1 080	685	1 304	1 188	8 811
Entrée de station (A3) (m3)	2023	445	490	782	870	897	1 268,6	552	702	568	688	912	1 155	9 329
Entrée de station (A3) (m3)	2024	864	1 505	1 264,56	1 055	2 362,12	1 766,47	1 681,53	1 687	2 104	1 595	1 607	1 744,78	19 236
Sortie de station (A4) (m3)	2021	2 051	1 154	1 103	1 096	1 177	1 180	985,55	698	467	449	493	714	11 567
Sortie de station (A4) (m3)	2022	1 030	492	585	532	415	609	274,6	617	1 080	685	1 304	1 188	8 811
Sortie de station (A4) (m3)	2023	445	490	782	870	897	1 268,6	552	702	568	688	912	1 155	9 329
Sortie de station (A4) (m3)	2024	864	1 505	1 264,56	1 055	2 362,12	1 766,47	1 681,53	1 687	2 104	1 595	1 607	1 744,78	19 236
Pluie (mm)	2021	0	0	0	0	0	33	78,6	33	79	104	41	55	423,6
Pluie (mm)	2022	5	14	21	38	4	24	19	64	212	52	210	134	797
Pluie (mm)	2023	9	17	27	29	43	77	15	29	41	121	71	47	526
Pluie (mm)	2024	37	89	205,6	0	152,8	74,6	28,2	8	118	82	15	23	833,2

La mesure de débit de la station se fait en sortie par débitmètre US. Par défaut Volume entrée = Volume sortie

Le volume annuel reçu par la station est en forte hausse, en raison d'une forte pluviométrie.





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

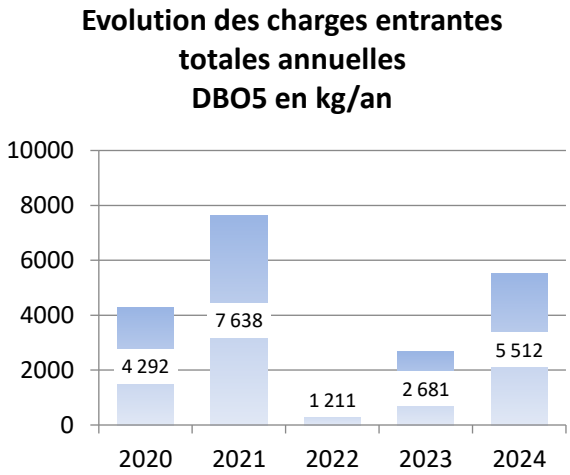
Evolutions des charges entrantes annuelles

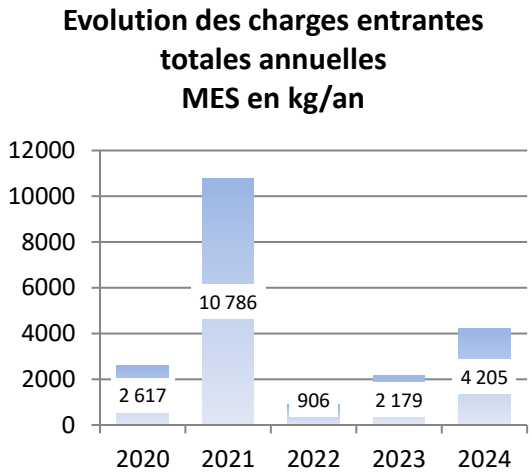
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

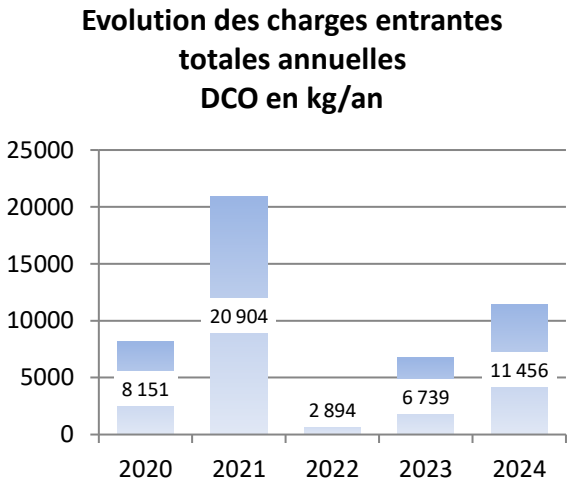
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000







Les flux de organiques annuels sont calculés à partir des 2 bilans 24h réalisés dans l'année. Ceci peut expliquer les fortes variations de charge constatées d'une année sur l'autre.

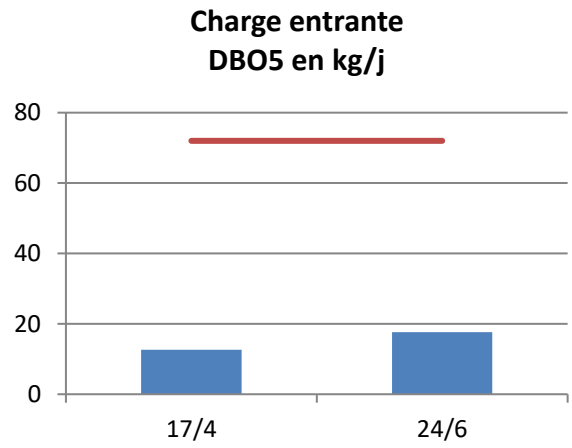
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

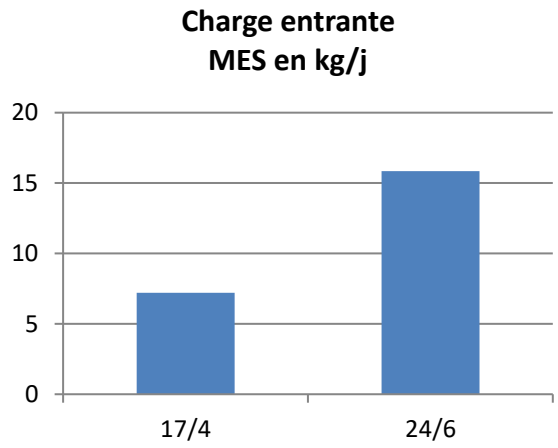
La pollution entrante dans le système de traitement

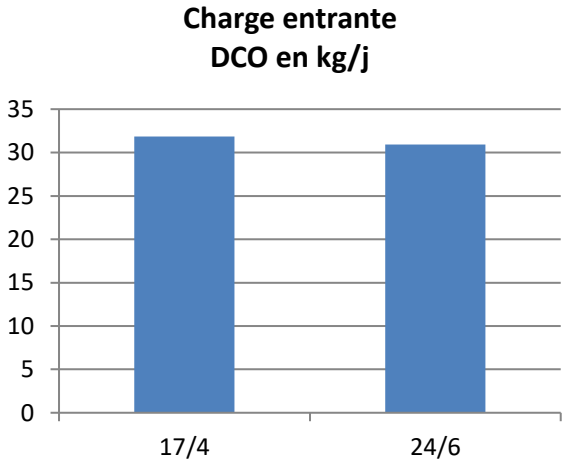
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000







Les 2 bilans 24h ont été réalisés les 17.04 et 24.06.24. La capacité nominale organique de la station n'a pas été dépassée.

La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

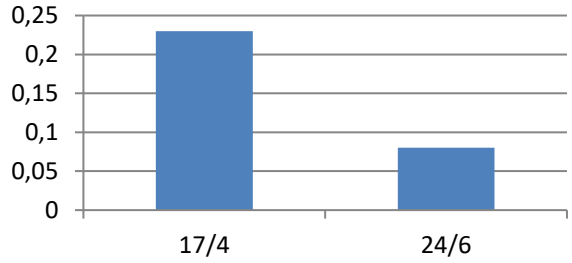
Il n'y a pas de mesure de débit sur le déversoir de tête de la station.

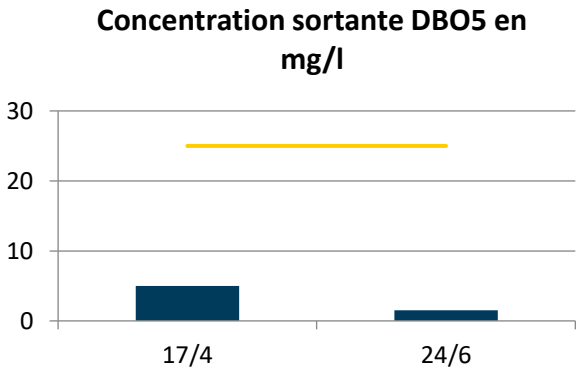
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

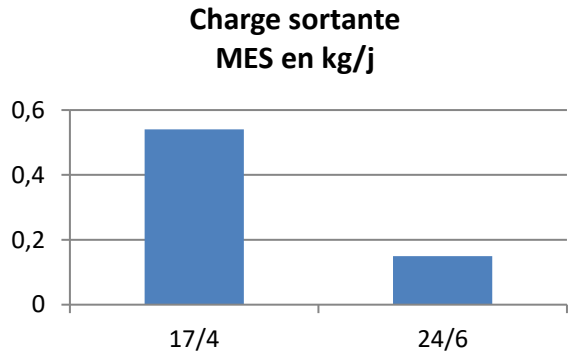
La pollution sortante du système de traitement

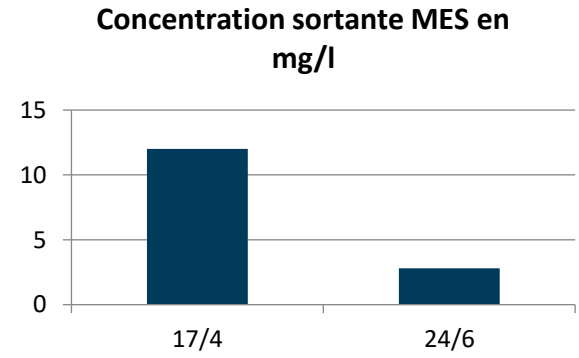
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

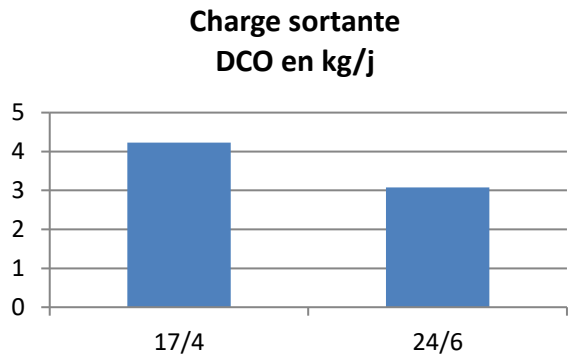
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

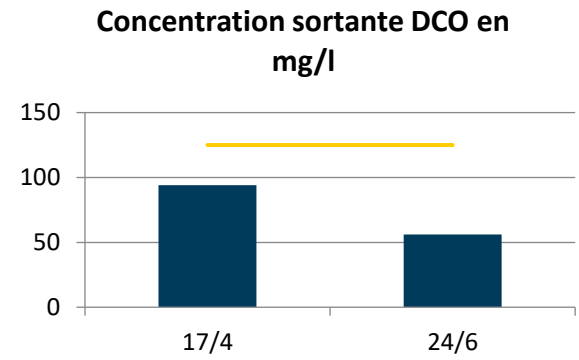




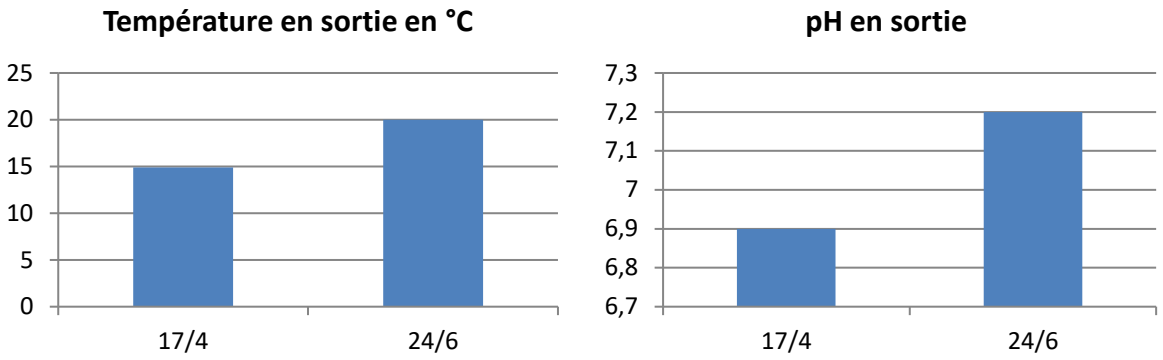








Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



Les normes de rejets sont respectées pour les 2 bilans 24h.

Le calcul des rendements

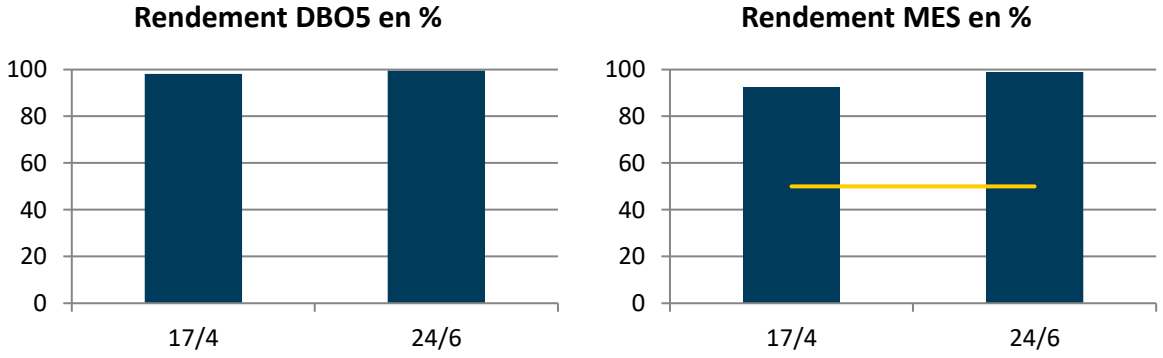
Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

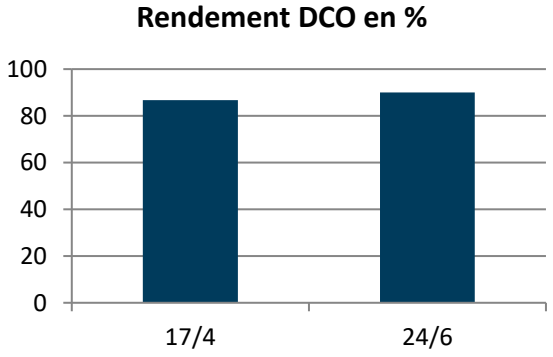
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant





Les rendements épuratoires sont très satisfaisants pour les 2 bilans 24h réalisés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DRAGA - COMMUNE DE SAINT JUST D'ARDECHE

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

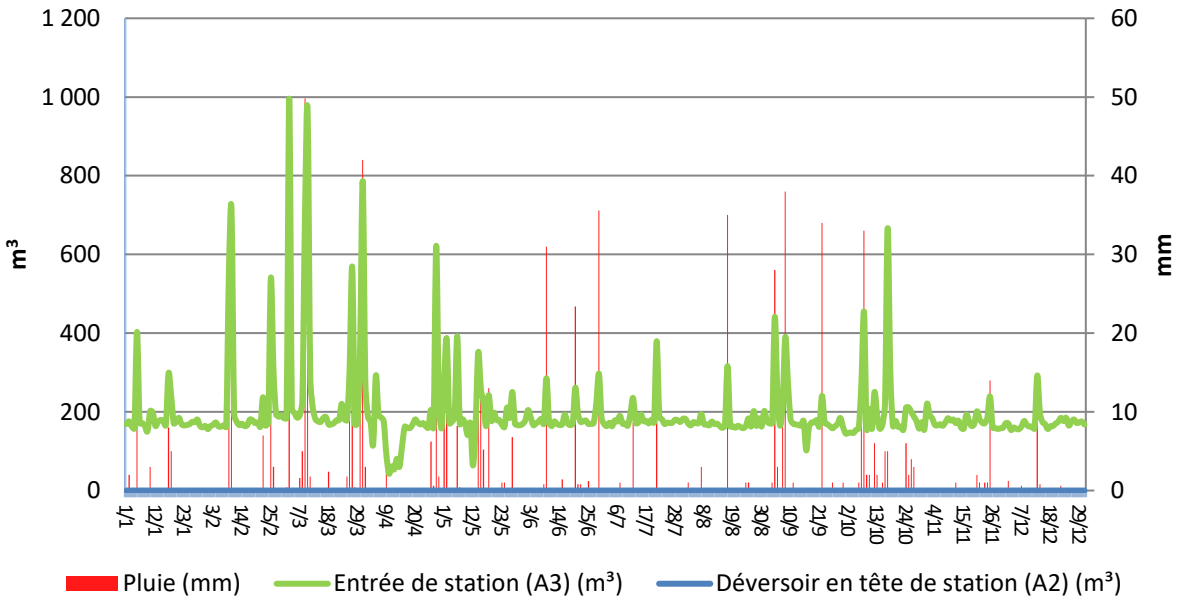
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP VILLAGE 1200 EH - SAINT-JUST-D'ARDECHE

BILAN SUR LES VOLUMES

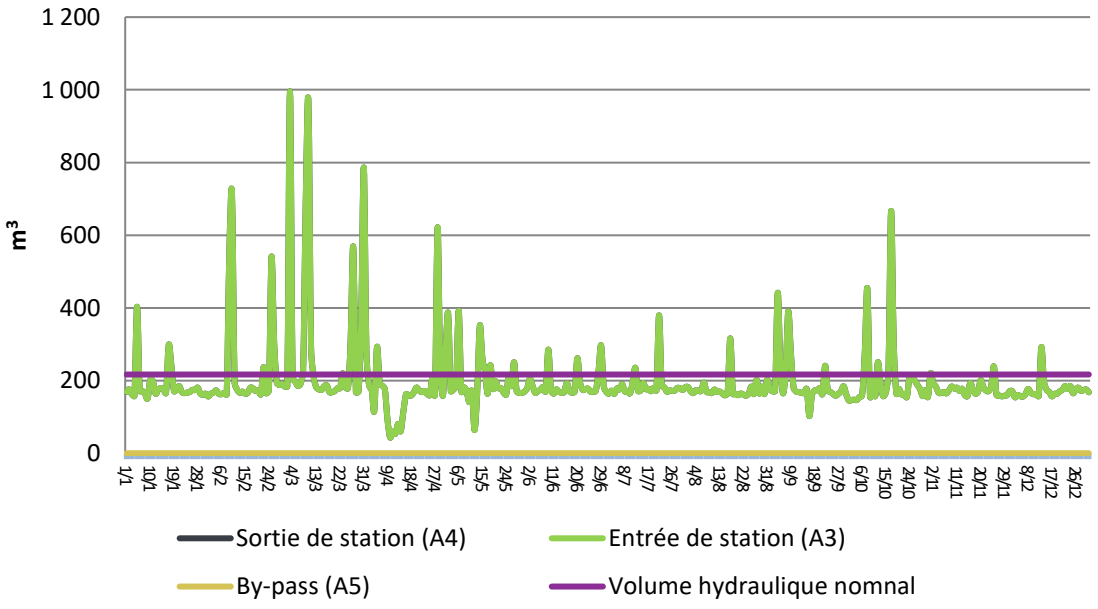
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

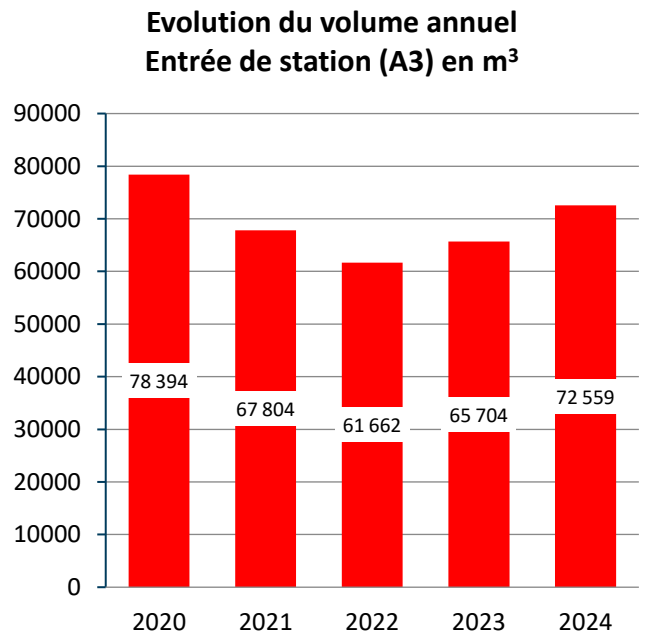


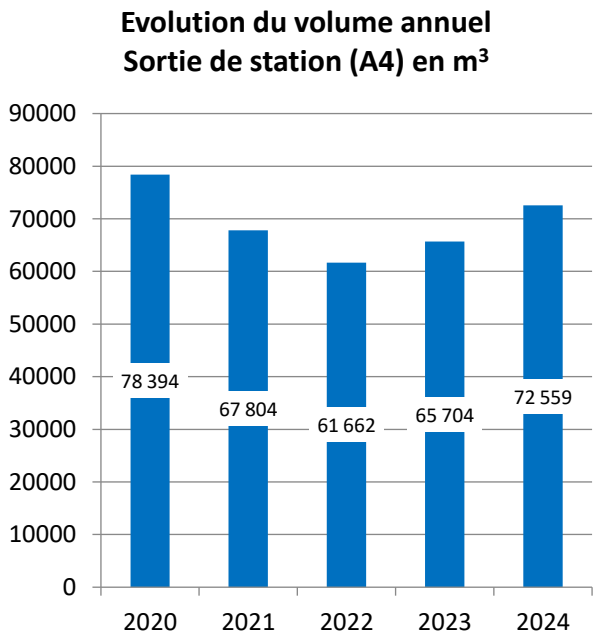
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	6 856	5 717	6 615	6 680	7 200	6 745	6 275	6 577	6 318	6 782	5 495	7 134	78 394
Entrée de station (A3) (m3)	2021	5 815	5 147	5 568	6 024	6 497	5 125	5 715	5 672	5 443	6 464	4 943	5 385	67 804
Entrée de station (A3) (m3)	2022	4 606	4 535	5 147	5 032	4 121	4 649	4 726	5 302	5 241	5 083	5 895	7 320	61 662
Entrée de station (A3) (m3)	2023	5 108	4 741	5 134	5 200	5 617	5 509	5 326	5 379	5 313	6 636	5 976	5 761	65 704
Entrée de station (A3) (m3)	2024	5 743	6 474	9 249	5 139	6 274	5 637	5 710	5 447	5 818	6 399	5 289	5 374	72 559
Sortie de station (A4) (m3)	2020	6 856	5 717	6 615	6 680	7 200	6 745	6 275	6 577	6 318	6 782	5 495	7 134	78 394
Sortie de station (A4) (m3)	2021	5 815	5 147	5 568	6 024	6 497	5 125	5 715	5 672	5 443	6 464	4 943	5 385	67 804
Sortie de station (A4) (m3)	2022	4 606	4 535	5 147	5 032	4 121	4 649	4 726	5 302	5 241	5 083	5 895	7 320	61 662
Sortie de station (A4) (m3)	2023	5 108	4 741	5 134	5 200	5 617	5 509	5 326	5 379	5 313	6 636	5 976	5 761	65 704
Sortie de station (A4) (m3)	2024	5 743	6 474	9 249	5 139	6 274	5 637	5 710	5 447	5 818	6 399	5 289	5 374	72 559
Pluie (mm)	2020	39,2	9	51	49	57	120	22	60	168	73	59	168	875,2
Pluie (mm)	2021	44	49	5	86	118	26	50	34	105	143	41	36	737
Pluie (mm)	2022	0	19	38	37	8	11	4	58	187	52	155	110	679
Pluie (mm)	2023	8	42	26	17	40	77	1	24	23	130	39	36	463
Pluie (mm)	2024	34	89	207,2	41,8	92,6	95,4	26,4	41	118	82	20	14,4	861,8

La mesure de débit est réalisée en entrée de station par un débitmètre électronique. Par défaut le volume entrée = volume sortie.





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

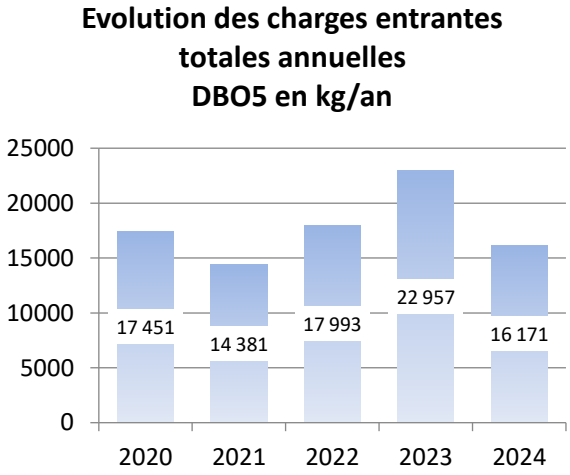
Evolutions des charges entrantes annuelles

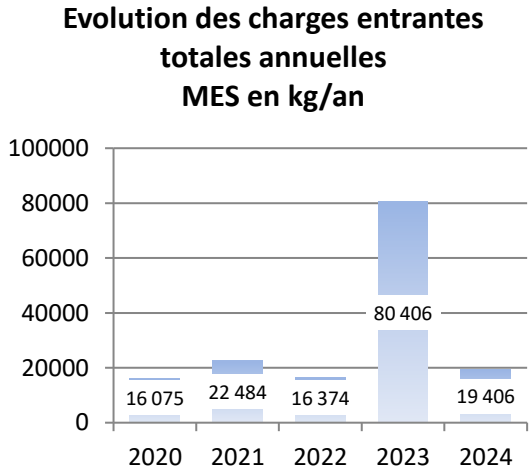
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

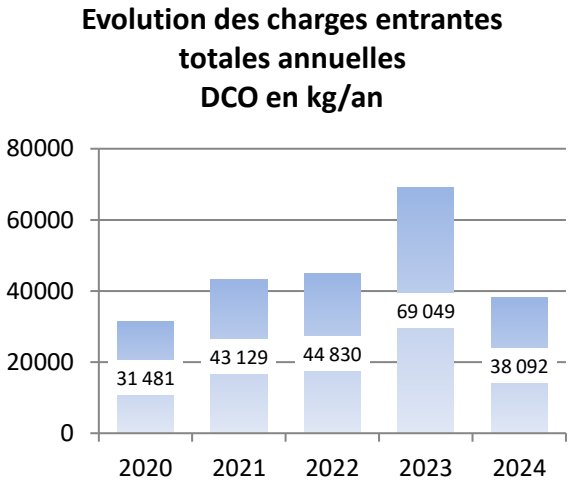
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000







Les flux organiques annuels sont estimés à partir des 2 bilans 24h réalisés dans l'année. Ceci peut expliquer les variations annuelles constatées.

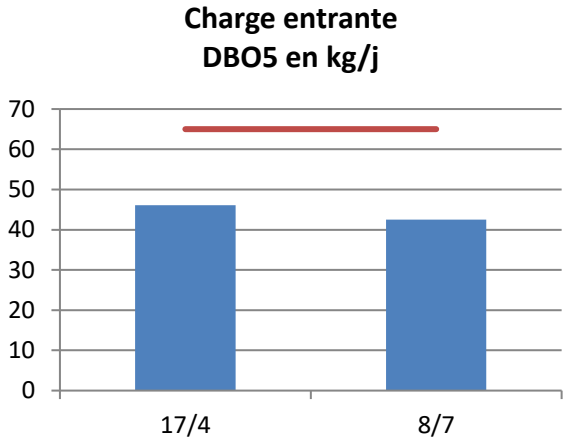
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

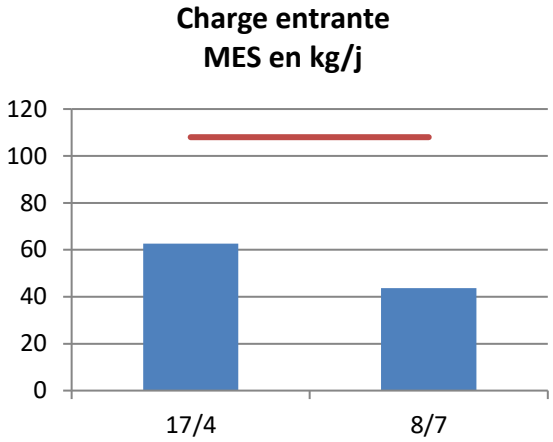
La pollution entrante dans le système de traitement

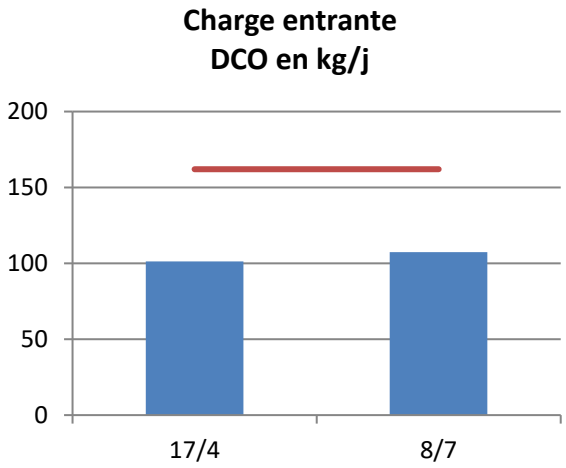
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000







2 bilans 24h ont été réalisés dans l'année, les 17.04 et 08.07.24.

La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

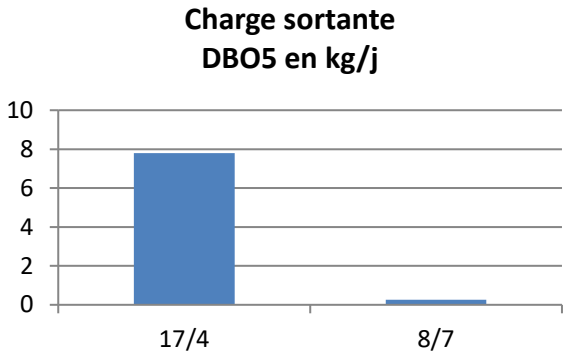
Il n'y a pas de mesure de débit sur le déversoir en tête de station.

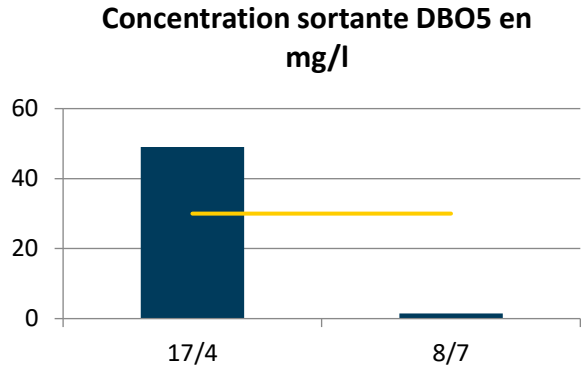
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

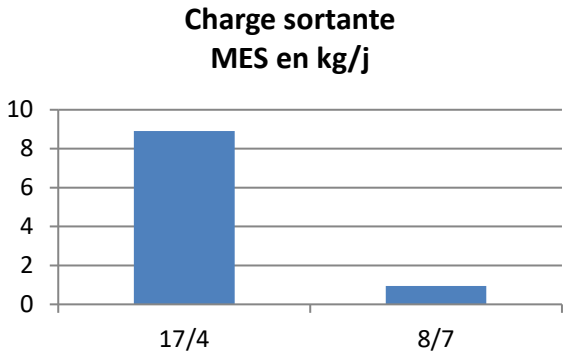
La pollution sortante du système de traitement

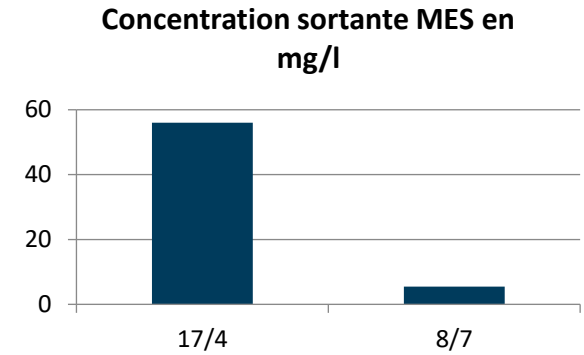
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

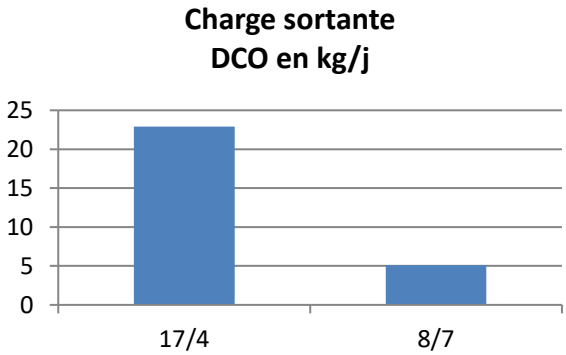
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

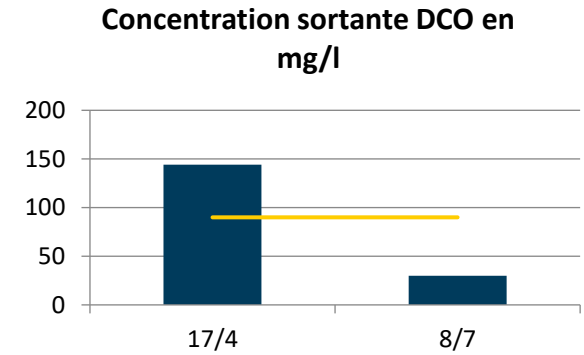




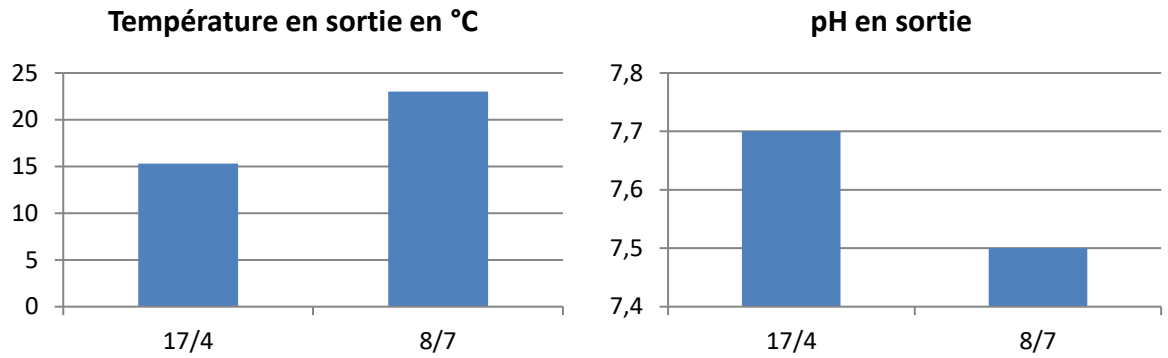








Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



Le calcul des rendements

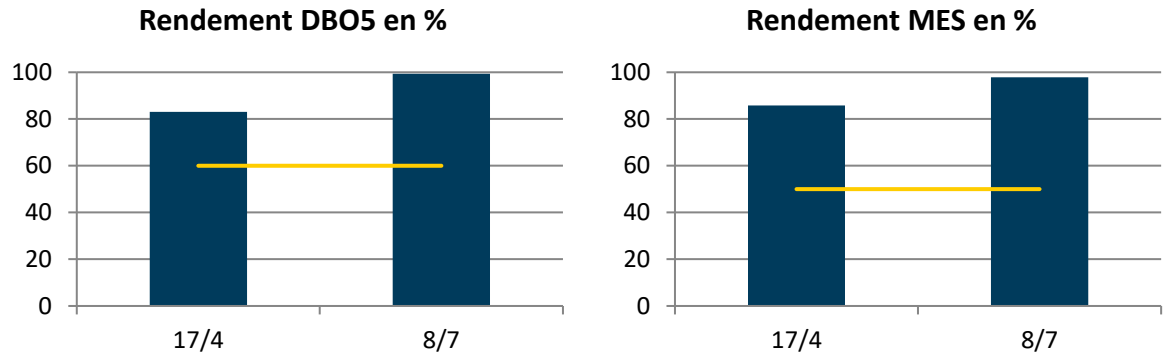
Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

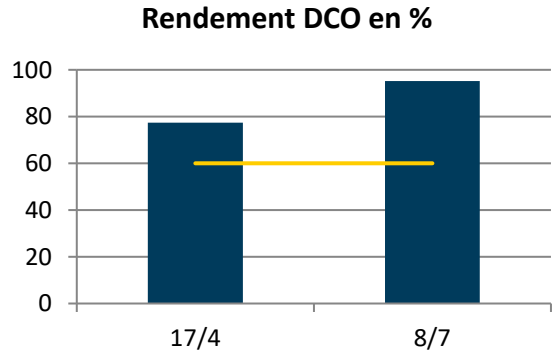
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant





La norme de rejet doit être respectée en concentration ou en rendement sur les 3 paramètres concernés. Elle l'est en rendement pour le bilan du 17.04. Elle l'est en concentration et en rendement pour le bilan du 08.07.
Les normes de rejet ne sont pas respectées en concentrations pour le bilan du 17.04 en raison d'un fort moussage biologique dans le bassin d'aération. Ce phénomène est apparu après les fortes pluies du mois de mars.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DRAGA - COMMUNE DE SAINT MARCEL D'ARDECHE

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

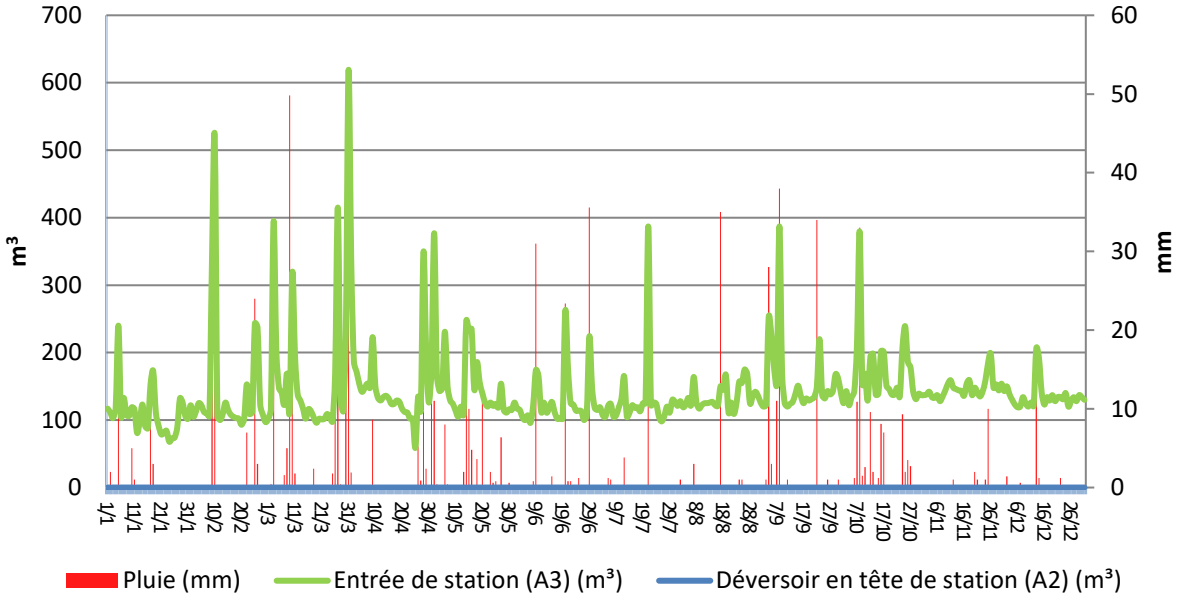
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP VILLAGE 1920 EH - SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

BILAN SUR LES VOLUMES

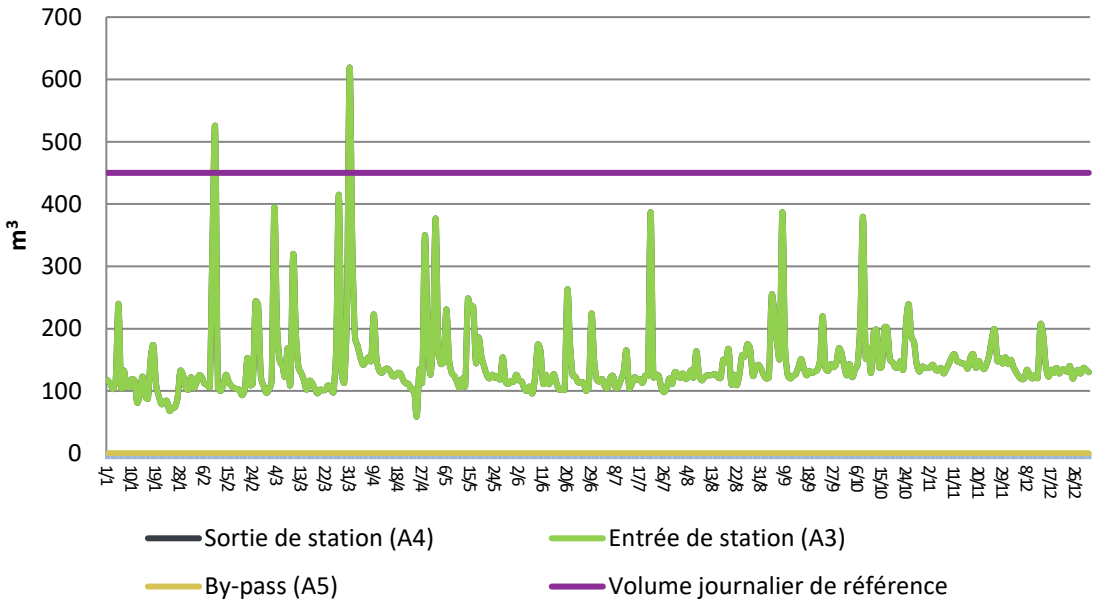
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



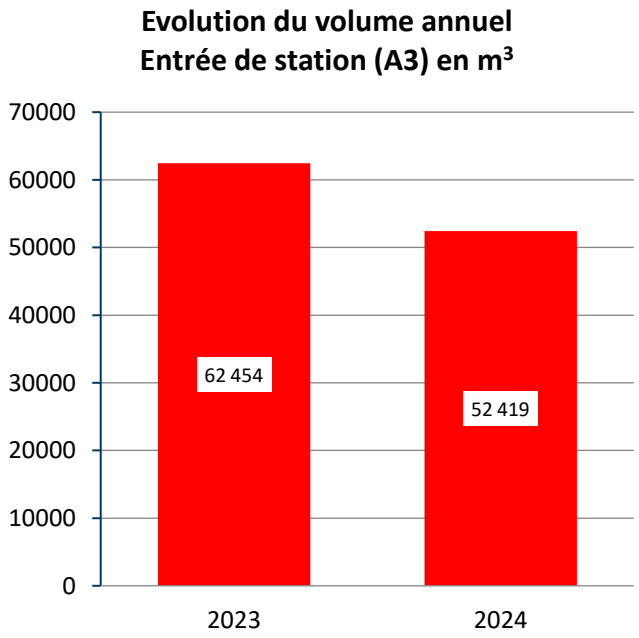
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

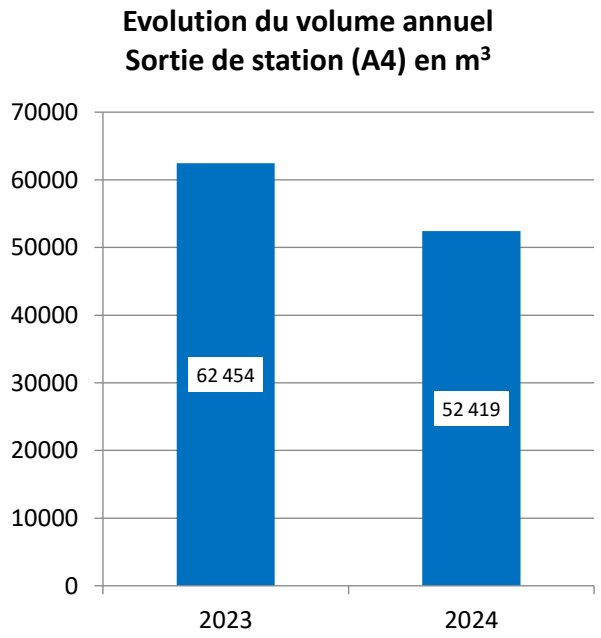
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2023	7 900	7 343	7 219	5 552	4 469	3 772	3 874	3 870	4 179	5 019	4 852	4 405	62 454
Entrée de station (A3) (m3)	2024	3 401	4 128	5 230	4 513	4 781	3 846	3 931	4 148	4 698	5 138	4 416	4 189	52 419
Sortie de station (A4) (m3)	2023	7 900	7 343	7 219	5 552	4 469	3 772	3 874	3 870	4 179	5 019	4 852	4 405	62 454
Sortie de station (A4) (m3)	2024	3 401	4 128	5 230	4 513	4 781	3 846	3 931	4 148	4 698	5 138	4 416	4 189	52 419
Pluie (mm)	2023	12,6	35,4	19,8	18,9	38,8	84	19	22,3	40	121	52	40	503,8
Pluie (mm)	2024	37	89	207,2	45,3	90,4	95,4	28,2	41	118	94,8	15	16,2	877,5

La mesure de débit est assurée par un débitmètre US en sortie de station. Pas défaut le volume entrée = volume entrée.

Le volume reçu annuel est en baisse en raison d'un étalonnage du débitmètre de sortie.





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

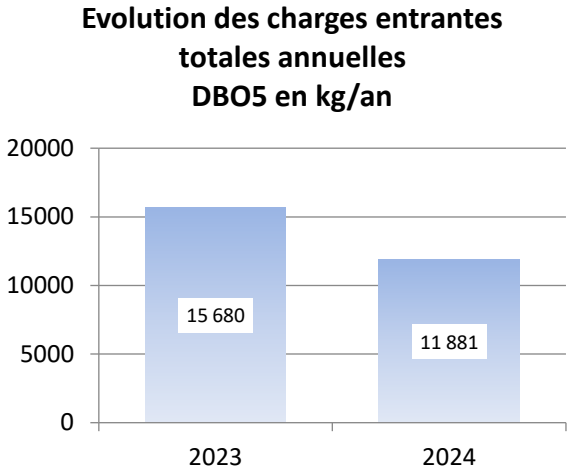
Evolutions des charges entrantes annuelles

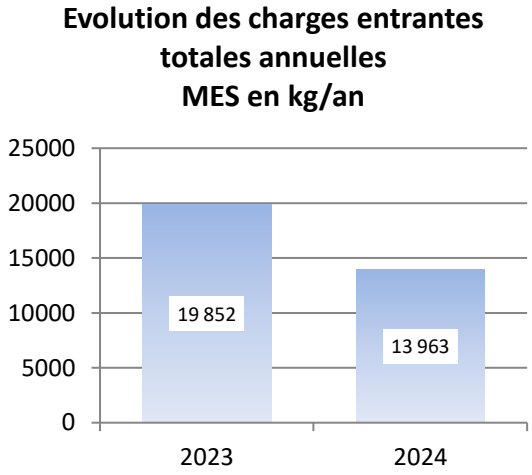
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

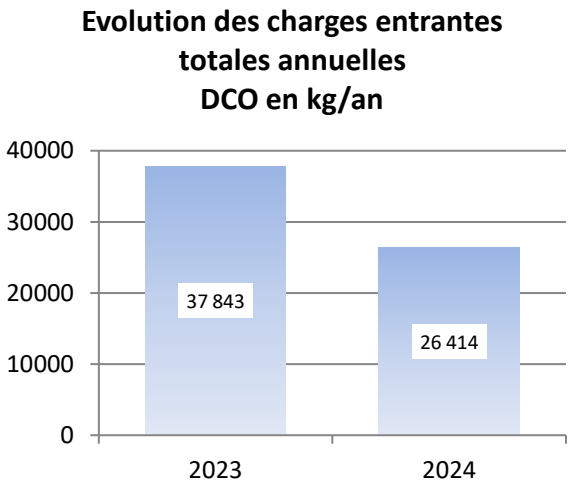
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000







Les flux de pollution annuels sont estimés à par des 2 bilans 24h réalisés dans l'année.

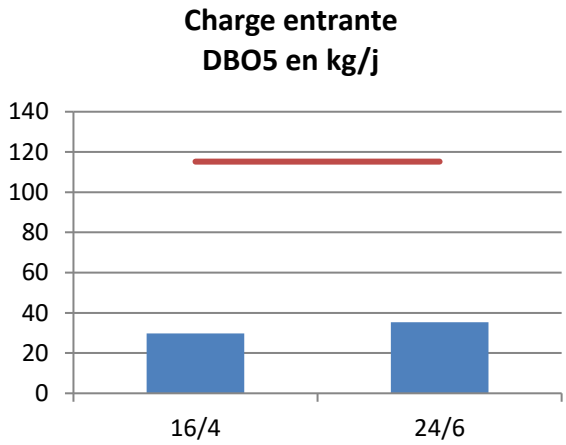
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

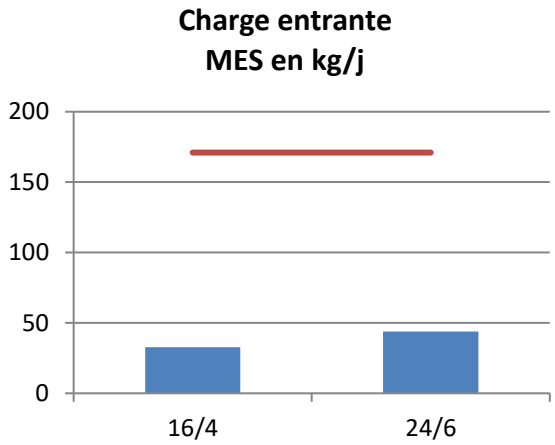
La pollution entrante dans le système de traitement

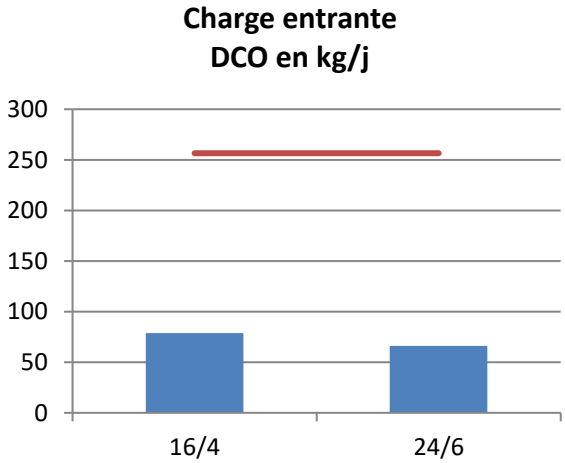
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000







Les 2 bilans 24h ont été réalisés les 16.04 et 24.06.24.

La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

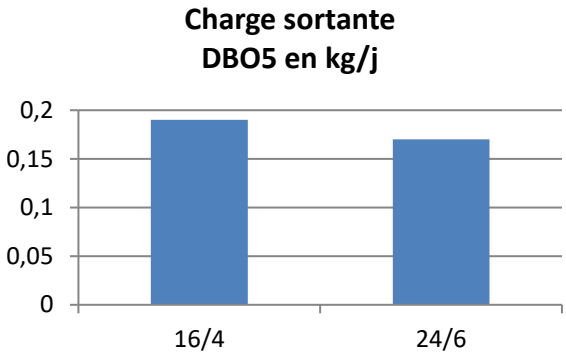
Il n'y a pas de mesure de débit sur le déversoir de tête de la station.

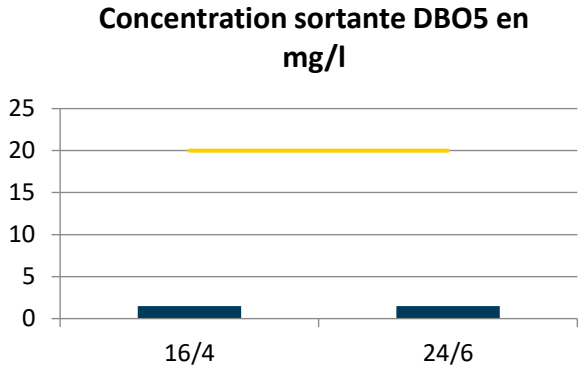
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

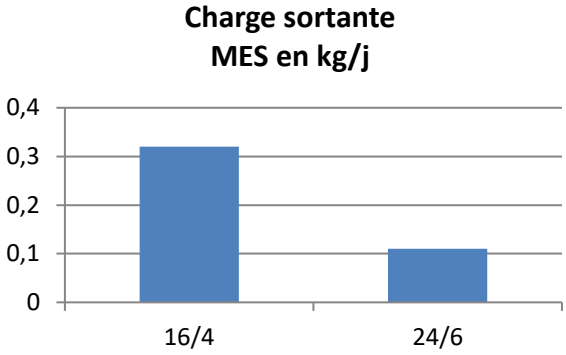
La pollution sortante du système de traitement

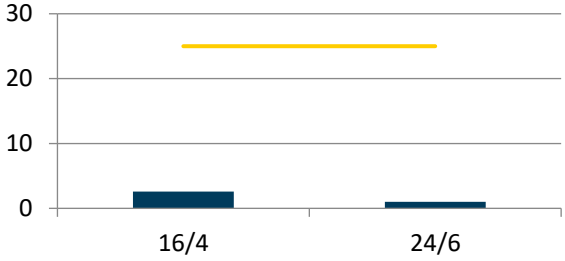
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

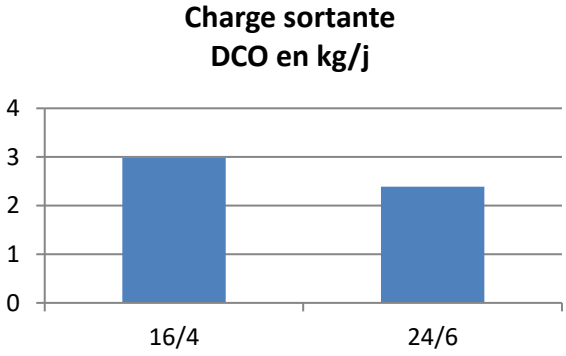
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

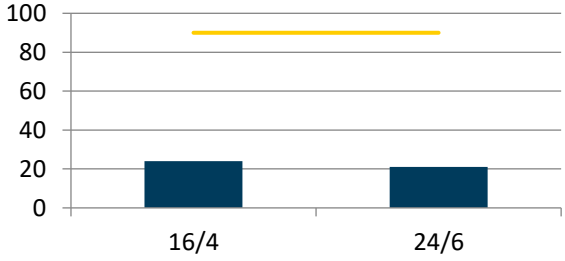






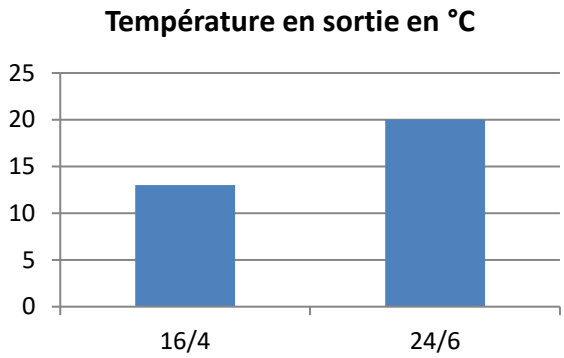


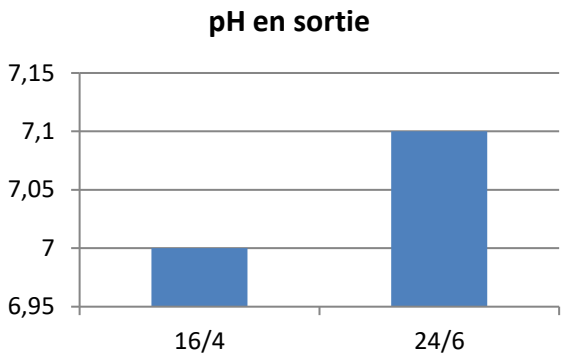




Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE







Les normes de rejets sont respectées pour les 2 bilans 24h.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le calcul des rendements

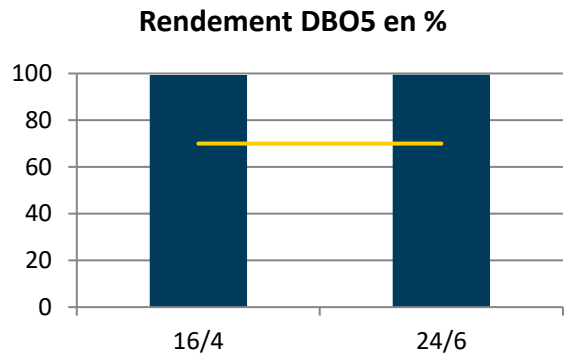
Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

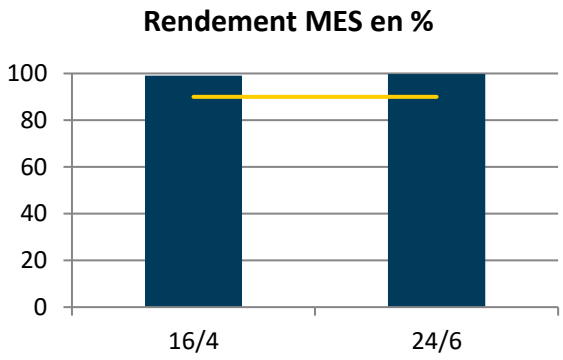
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

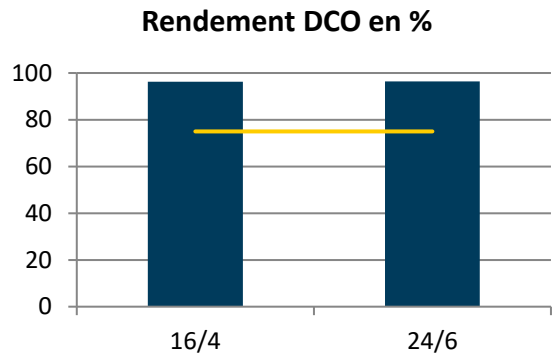
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant







Les rendements épuratoires sont très satisfaisants pour les 2 bilans 24h.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DRAGA - COMMUNE DE ST MARTIN D'ARDECHE

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

INFORMATIONS GENERALES – ST MARTIN ARDECHE – 4000 EH

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	060000107268
Commune	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE			
Taille de l'agglomération	192.23 kg DBO5/jour – 3 204 EH			
Système de collecte			**Code Sandre**	060807268001
Nom	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	060907268001
Nom	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE			
Lieu d'implantation	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE			
Date de mise en œuvre	1986			
Maître d'ouvrage	CC DRAGA EU DSP			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	240	800	60 m3 sur 2 heures	4 000
Temps pluie		800		
Débit de référence	800 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)			192,23 kg/jour	3 204 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Filtres plantés de roseaux	
	Filière de traitement		Dégrilleur / 2 étages de filtres plantés de roseaux	
File Boue	Type de traitement		Filtres plantés de roseaux	
	Filières de traitement		Compostage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	L'Ardèche de la confluence de l'Ibie au Rhône			
Masse d'eau	FRDR411b			
Type	Rejet superficiel		OUI	
	Rejet souterrain		NON	

ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ST MARTIN ARDECHE	En cours	En cours	1999	/	/

Point sur l'avancement du SDA à l'échelle de la DRAGA :

- Approbation du schéma général d'assainissement collectif et des eaux pluviales et mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel avec l'Arrêt du PLUI-h en avril 2025 ; approbation SDAC 2026
- Mise en œuvre du programme de travaux sur 10 ans : 8,2 M € HT – La CC DRAGA n'attend pas l'approbation du SDAC mais à commencer la réalisation du programme de travaux.

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été mis à jour et validé par l'agence de l'eau RMC et DDT07. Il a été signé par le service de la police de l'eau le 26/02/2020.

L'analyse de risque et de défaillance a été jointe au manuel d'autosurveillance. Celle du réseau de collecte a été réalisée au cours de l'année 2023.

REVISION DU MANUEL

Suivi des modifications			Notifications	
chapitre/page	objet de la modification	date	destinataires	date
Intégralité du manuel	Version initiale (système de traitement seul)	Version 1.0 19/02/2008	Agence de l'eau RMC Police de l'eau DDT07 Mairie St Martin Ardèche Satese 2607	Le 19/02/2008
Pages 4, 12, 14, 17, 19, 22, 32	Mise à jour responsabilité VEOLIA EAU et intervenants extérieurs Modification préleveur de sortie station Mise à jour laboratoire		Agence de l'eau RMC Police de l'eau DDT07 Mairie St Martin Ardèche Satese 2607	Le
Intégralité du manuel	Réhabilitation de la station d'épuration Création d'un manuel unique du système d'assainissement (réseau de collecte + station de traitement)	Version 2.0 14/08/2015	Agence de l'eau RMC Police de l'eau DDT07 DRAGA Satese 2607	Le 14/08/2015
Intégralité du manuel	Changement de délégataire : SAUR depuis le 01/07/2018	Version 2.0 06/2019	Agence de l'eau RMC Police de l'eau DDT07 DRAGA Satese 2607	Le 17/06/2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

LES RACCORDEMENTS

Les raccordements domestiques

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
ST MARTIN ARDECHE	07268	1277	0	483	1277	100%

Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Commune	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
ST MARTIN ARDECHE	0	-	-	-

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2024, aucune convention de déversement délivrée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Travaux réalisés en 2024 :

Commune	Nature des travaux
ST MARTIN ARDECHE	Renouvellement des réseaux rue de l'Eschalot
ST MARTIN ARDECHE	Extension du réseau AC – RD 290 sans raccordement mais en prévision de la réfection de la RD er du PLUi
ST MARTIN ARDECHE	Extension Rue du Nord pour raccorder une habitation
ST MARTIN ARDECHE	Déploiement du diagnostic permanent

Programme travaux pour 2025 :

Commune	Nature des travaux
ST MARTIN ARDECHE	Renouvellement des réseaux et mise en séparatif Rue de la Poste

LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les contrôles de raccordements

Commune	Nombre	Conforme
ST MARTIN ARDECHE	1	Non

Commune	Date	Adresse
ST MARTIN ARDECHE	09/04/24	240 chemin du Grand Clos
ST MARTIN ARDECHE	/	/

Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
ST MARTIN ARDECHE	100
Total	**100**

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
ST MARTIN ARDECHE	23/01/24	1435 route des gorges	100

Diagnostics eaux claires parasites

Schéma directeur assainissement en cours à l'échelle de la DRAGA

Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Télésurveillance	Groupe électrogène
ST MARTIN ARDECHE	PR DU MOULIN (entrée STEP)	Oui	Non
ST MARTIN ARDECHE	PR SAUZE	Oui	Non

Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
ST MARTIN ARDECHE	1750	0	0	1750

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
ST MARTIN ARDECHE	08/02/24	80 Rue des Placettes	50
ST MARTIN ARDECHE	26/03/24	40 route des plages	400
ST MARTIN ARDECHE	27/03/24	40 route des plages	600
ST MARTIN ARDECHE	03/04/24	10 Place du Sablas	700

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
ST MARTIN ARDECHE	Curage EU	3	30
ST MARTIN ARDECHE	Débouchage Hydro EU	1	50
ST MARTIN ARDECHE	Débouchage Rior Branchement	1	0
ST MARTIN ARDECHE	Débouchage Rior EU	2	0
ST MARTIN ARDECHE	Débouchage Rior UN	1	0
Total		**15**	**95**

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
ST MARTIN ARDECHE	10/06/24	425 rue candelas du moulin
ST MARTIN ARDECHE	11/09/24	10 Place du Sablas
ST MARTIN ARDECHE	12/04/24	70 quai des bateliers
ST MARTIN ARDECHE	17/02/24	70 valla du soutou

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
ST MARTIN ARDECHE	07/02/24	6 La Placette
ST MARTIN ARDECHE	30/03/24	125 rue candelas du moulin
ST MARTIN ARDECHE	14/05/24	1 Quartier Maras
ST MARTIN ARDECHE	11/09/24	Place du Sablas

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
ST MARTIN ARDECHE	3

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
ST MARTIN ARDECHE	09/08/24	PR LE MOULIN
ST MARTIN ARDECHE	09/08/24	PR SAUZE
ST MARTIN ARDECHE	24/01/24	PR LE MOULIN

Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	-
Matières de curage	1 500	STEP de Montélimar (26)

Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : Il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : Il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

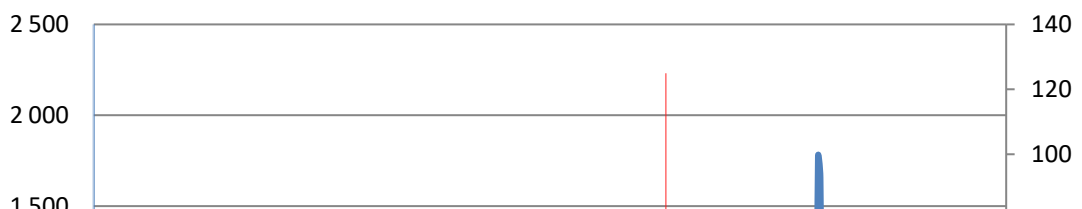
Pour les déversements des points R1 : Il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – SAINT MARTIN ARDECHE – 4000 EH

BILAN SUR LES VOLUMES

Volume entrant dans le système de traitement

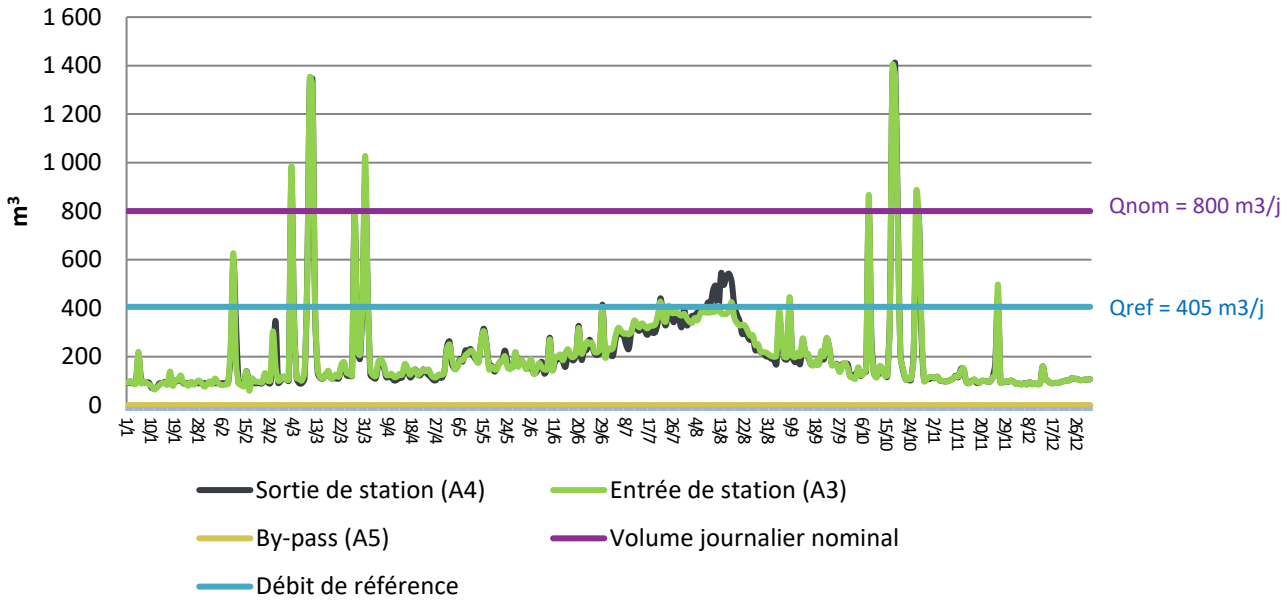
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



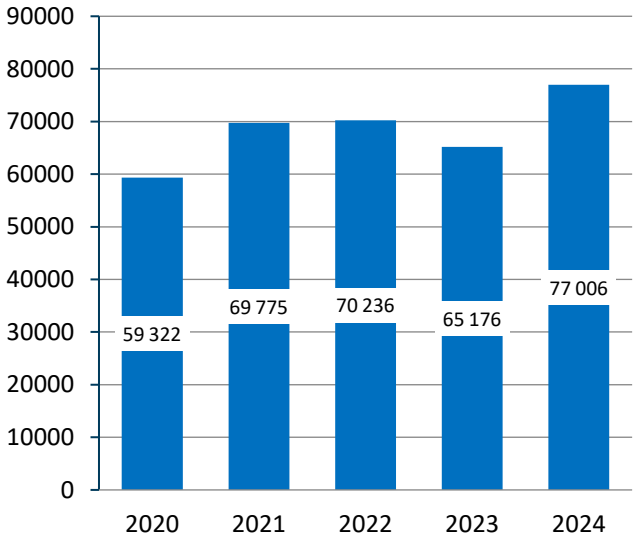
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

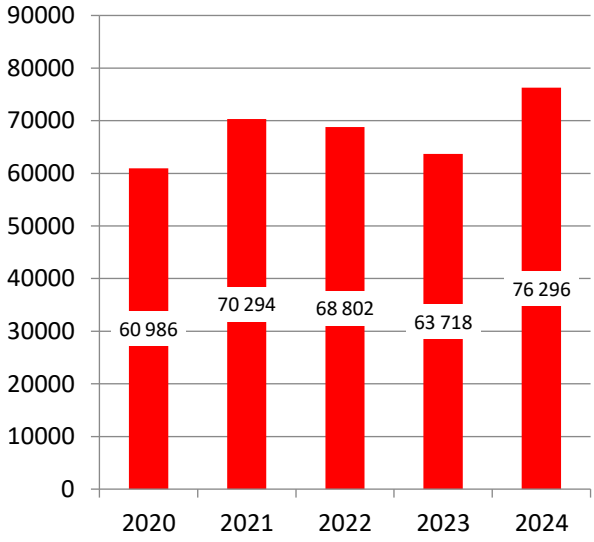
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	2 145	1 820	2 477	2 971	3 609	6 983	9 621	10 763	6 640	3 776	3 418	5 099	59 322
Entrée de station (A3) (m3)	2021	3 306	2 999	3 220	3 658	6 747	5 656	11 106	11 845	6 669	6 859	4 363	3 347	69 775
Entrée de station (A3) (m3)	2022	3 072	3 204	4 007	5 348	5 442	6 874	10 959	11 697	6 369	3 962	5 180	4 122	70 236
Entrée de station (A3) (m3)	2023	2 457	2 920	3 237	4 516	5 870	6 643	9 764	11 030	6 205	6 453	3 149	2 932	65 176
Entrée de station (A3) (m3)	2024	2 947	3 848	10 112	4 391	5 907	6 311	10 288	10 358	6 384	9 835	3 570	3 055	77 006
Sortie de station (A4) (m3)	2020	2 365	1 968	2 693	3 231	3 452	6 886	9 392	11 413	6 833	4 105	3 529	5 119	60 986
Sortie de station (A4) (m3)	2021	3 371	3 137	3 309	3 923	6 865	5 231	10 784	12 530	7 041	6 563	4 418	3 122	70 294
Sortie de station (A4) (m3)	2022	2 933	3 166	3 951	5 348	5 157	6 535	10 763	11 095	6 576	3 804	5 170	4 303	68 802
Sortie de station (A4) (m3)	2023	2 656	3 042	3 298	3 766	5 729	6 536	9 343	10 947	5 953	6 039	3 317	3 091	63 718
Sortie de station (A4) (m3)	2024	2 943	3 925	9 82	4 101	6 006	6 069	9 691	11 327	6 095	9 698	3 559	3 056	76 296
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	0	0	0	1 731	106	54	654	65	0	1 164	3 774
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	0	0	213	1 757	69	50	119	618	3 862	798	0	7 486
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2022	0	0	90	84	0	0	0	192	504	251	935	466	2 522
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2023	0	103	64	13	0	526	0	28	129	1 771	114	0	2 748
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2024	0	125	2 707	0	0	113	52,08	35	288	4 388	53	0	7 761
Pluie (mm)	2020	70	9	43	49	57	120	22	60	168	43	59	168	868
Pluie (mm)	2021	44	49	5	86	118	26	50	34	105	143	41	36	737
Pluie (mm)	2022	0	18	30	37	8	11	2	58	187	90	214	102	757
Pluie (mm)	2023	11	42	23	17	40	77	1	24	23	130	39	36	463
Pluie (mm)	2024	37	89	205	41,8	92	95,4	26,4	128	135,8	82	20	14	966,4

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

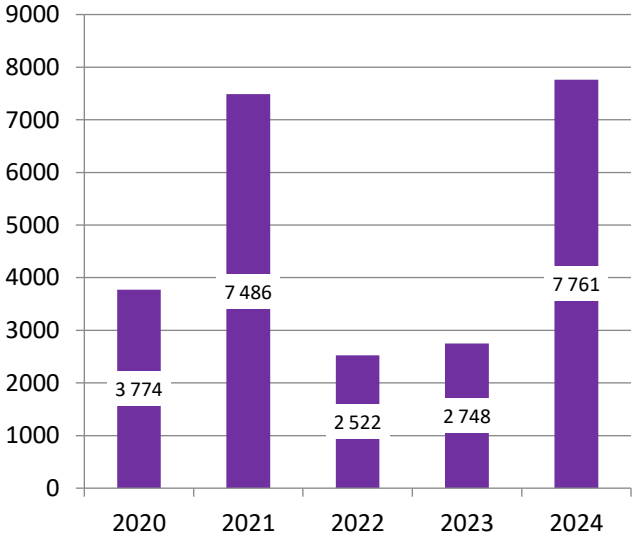
Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³



L'année 2024 a été beaucoup plus pluvieuse que les années précédentes.

Le volume déversé en entrée de station (point A2) est en forte hausse.

Le taux de charge hydraulique moyen de la station est en légère hausse. Le volume moyen reçu s'élève à 210 m3/j soit un taux de charge hydraulique de 26 % (par rapport à la charge hydraulique nominale par temps de pluie ; à savoir 800 m3/j). Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.

De plus, la station voit sa charge hydraulique augmenter sensiblement en période estivale avec la présence des touristes dans les différentes centres d'hébergement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

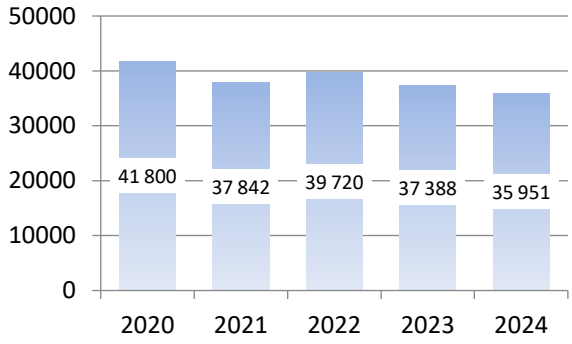
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

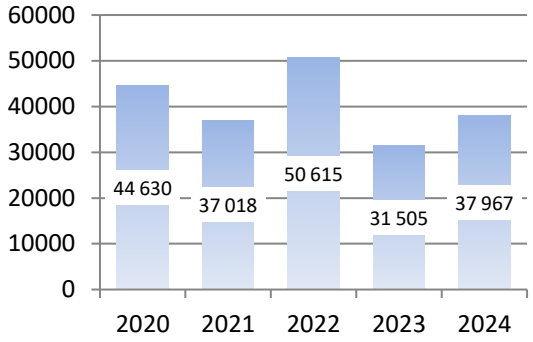
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

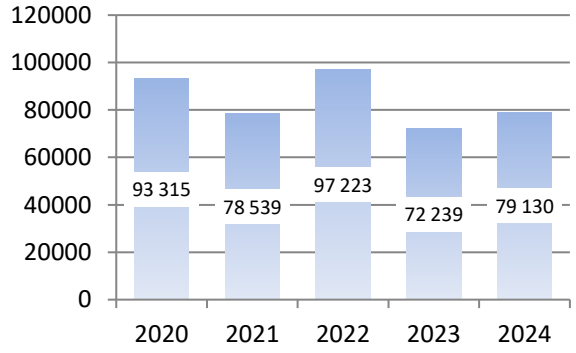
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



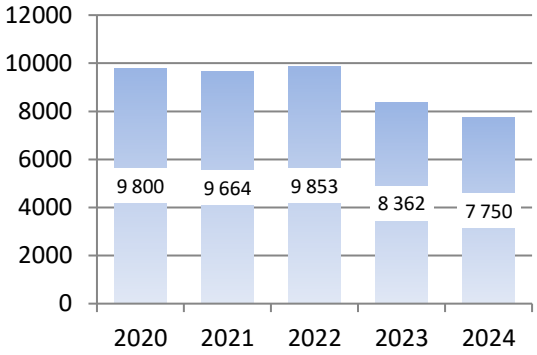
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



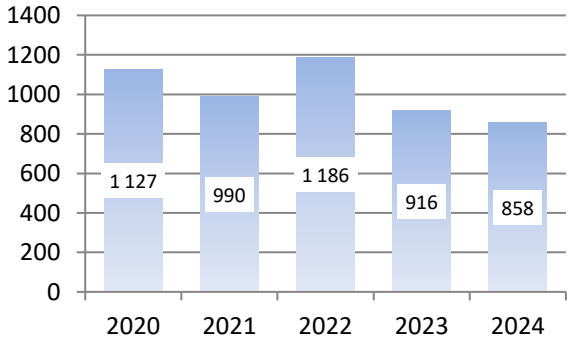
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



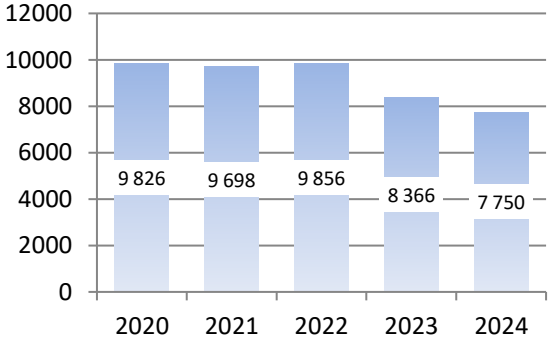
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldahl en kg/an



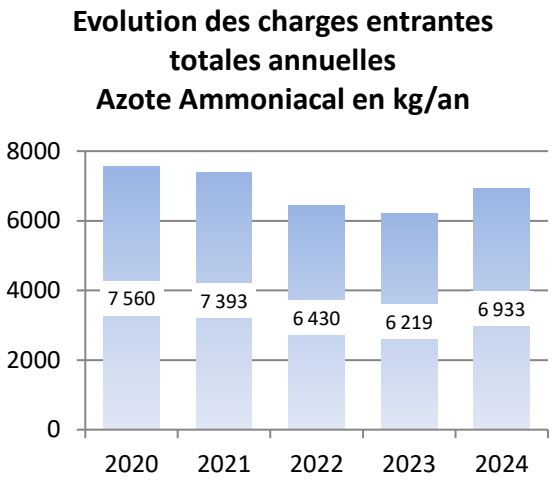
Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



La charge organique reçue est plutôt stable sur les 5 dernières années. Le flux moyen reçu est de 98 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 41 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 240 kg DBO5/j.

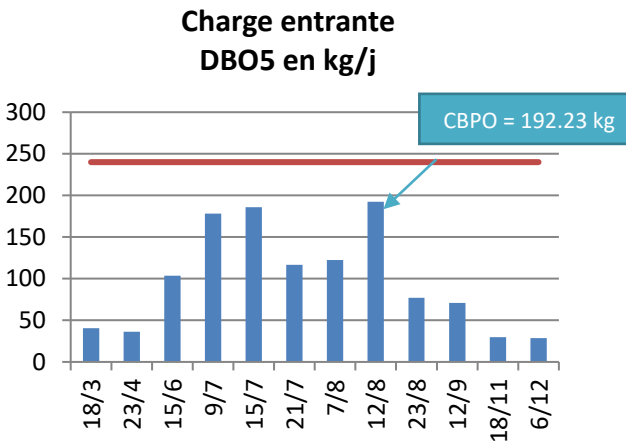
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

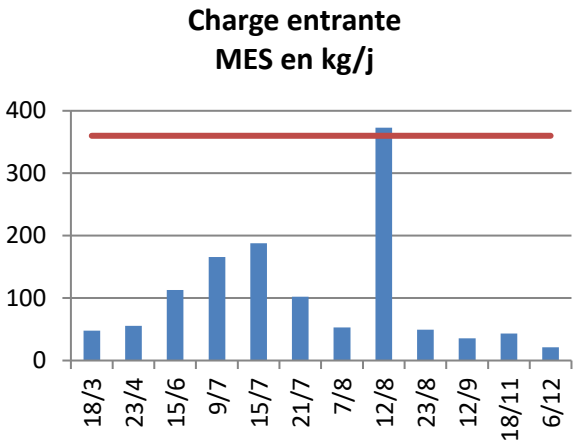
La pollution entrante dans le système de traitement

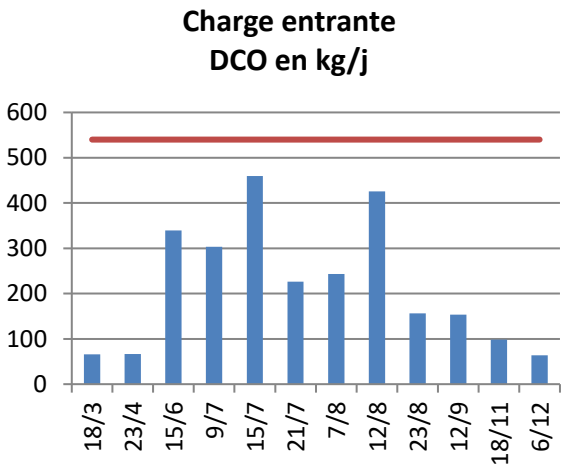
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

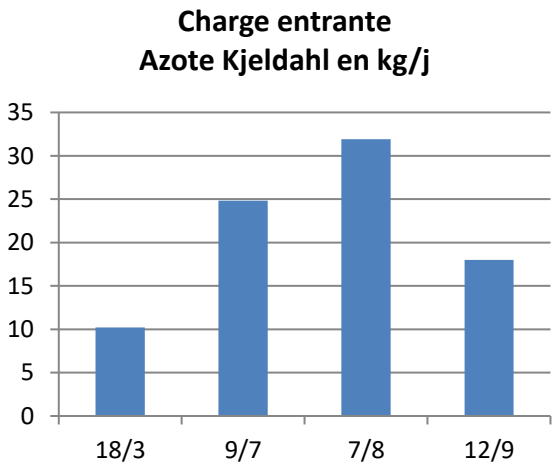
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

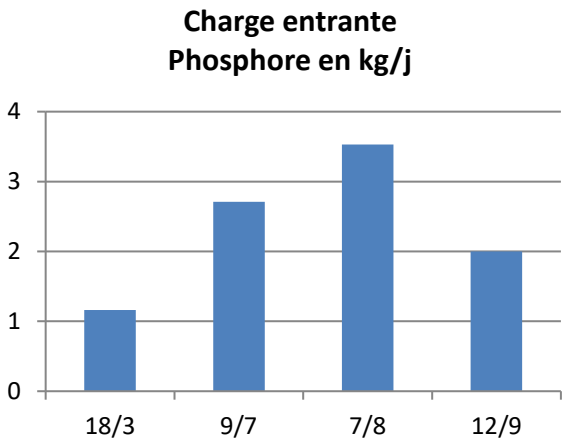
Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

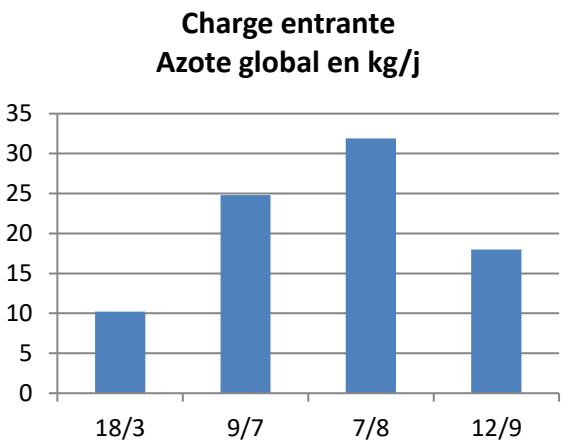




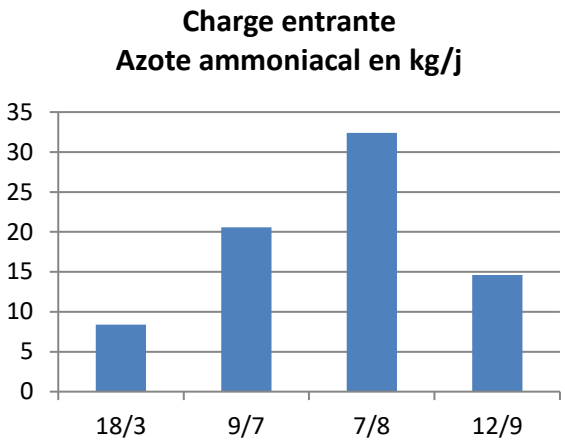








Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



La CBPO qui s'élève à 192.23 kg de DBO5 (le 12/08/2024) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO5). Elle représente 80 % de la capacité nominale.

La pollution déversée en tête de station

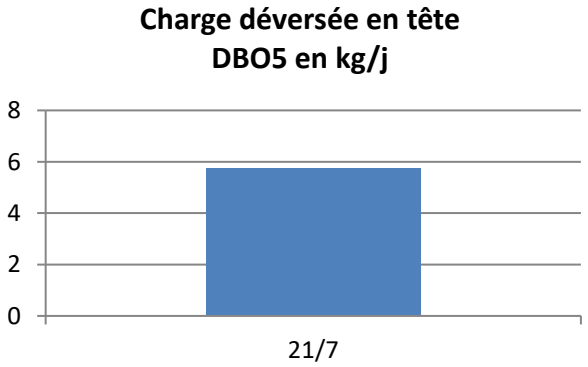
Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

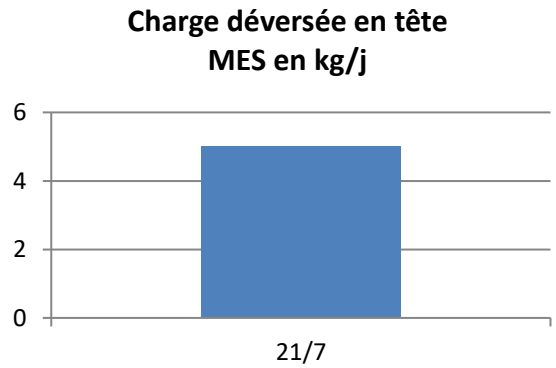
Il y a eu 19 jours de déversement en tête de station dans l'année :

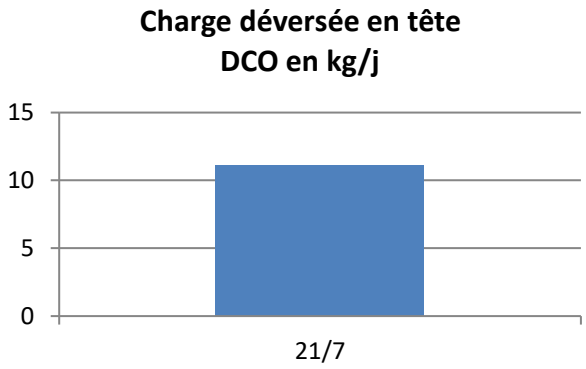
- 1 jour de déversement un jour de bilan 24 heures le 21/07/24
- 18 jours de déversement hors jour de bilan 24 heures

Déversement en tête de station un jour de bilan : 21/07/24

Les concentrations du point A3 ont été appliquées au point A2







Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Déversement en tête de station hors jours de bilans 24 heures :

Il y a eu 18 jours de déversement au point A2 hors jour de bilan 24 heures par temps de pluie.

Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années :

- Par temps de pluie : la moyenne des concentrations minimales mesurées en 2021, 2022 et 2023
- Par temps sec : la moyenne des concentrations mesurées en 2021, 2022 et 2023.

Le détail des 18 jours de déversements au déversoir de tête figurent en page suivante.

ST MARTIN ARDECHE										
Année	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	NO2	NO3	NGL	Pt	PH
2021	150	326	90	64,9	54,4	0,1	0,1	65,1	6,6	7,8
	370	788	351	85,8	64,9	0,1	0,1	86,0	8,9	7,8
2022	54	199	114	52,6	25,6	0,1	0,1	52,8	6,0	7,8
	369	894	446	89,0	59,1	0,1	0,1	60,1	10,2	7,8
2023	200	460	61	93,5	57,8	0,1	0,1	93,7	9,0	7,8
	444	911	377	102,5	73,5	0,1	0,1	102,7	11,5	7,8
Moy mini	135	328	88	70,3	45,9	0,1	0,1	70,5	7,2	7,8
Moy moy	394	864	391	92,4	65,8	0,1	0,1	82,9	10,2	7,8

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DO de tête – Point A2 :

ST MARTIN ARDECHE - 2024			
DATE	PLUVIO	V déversé m3	KG DBO5 déversé
01/01/2024	0	0	0
02/01/2024	2	0	0
03/01/2024	0	0	0
04/01/2024	0	0	0
05/01/2024	16	0	0
06/01/2024	0	0	0
07/01/2024	0	0	0
08/01/2024	0	0	0
09/01/2024	0	0	0
10/01/2024	3	0	0
11/01/2024	3	0	0
12/01/2024	0	0	0
13/01/2024	0	0	0
14/01/2024	0	0	0
15/01/2024	0	0	0
16/01/2024	0	0	0
17/01/2024	8	0	0
18/01/2024	5	0	0
19/01/2024	0	0	0
20/01/2024	0	0	0
21/01/2024	0	0	0
22/01/2024	0	0	0
23/01/2024	0	0	0
24/01/2024	0	0	0
25/01/2024	0	0	0
26/01/2024	0	0	0
27/01/2024	0	0	0
28/01/2024	0	0	0
29/01/2024	0	0	0
30/01/2024	0	0	0
31/01/2024	0	0	0
TOTAL	37	0	0
01/02/2024	0	0	0
02/02/2024	0	0	0
03/02/2024	0	0	0
04/02/2024	0	0	0
05/02/2024	0	0	0
06/02/2024	0	0	0
07/02/2024	0	0	0
08/02/2024	0	0	0
09/02/2024	26	0	0
10/02/2024	29	125	17
11/02/2024	0	0	0
12/02/2024	0	0	0
13/02/2024	0	0	0
14/02/2024	0	0	0
15/02/2024	0	0	0
16/02/2024	0	0	0
17/02/2024	0	0	0
18/02/2024	0	0	0
19/02/2024	0	0	0
20/02/2024	0	0	0
21/02/2024	0	0	0
22/02/2024	7	0	0
23/02/2024	0	0	0
24/02/2024	0	0	0
25/02/2024	24	0	0
26/02/2024	3	0	0
27/02/2024	0	0	0
28/02/2024	0	0	0
29/02/2024	0	0	0
TOTAL	89	125	17
01/03/2024	0	0	0
02/03/2024	0	0	0
03/03/2024	15	150	20
04/03/2024	0	0	0
05/03/2024	0	0	0
06/03/2024	0	0	0
07/03/2024	2	0	0
08/03/2024	5	0	0
09/03/2024	50	126	17
10/03/2024	21	456	62
11/03/2024	2	645	87
12/03/2024	0	0	0
13/03/2024	0	0	0
14/03/2024	0	0	0
15/03/2024	0	0	0
16/03/2024	0	0	0
17/03/2024	0	0	0
18/03/2024	0	0	0
19/03/2024	0	0	0
20/03/2024	0	0	0
21/03/2024	0	0	0
22/03/2024	0	0	0
23/03/2024	0	0	0
24/03/2024	0	0	0
25/03/2024	2	0	0
26/03/2024	15	0	0
27/03/2024	19	325	44
28/03/2024	0	0	0
29/03/2024	0	0	0
30/03/2024	32	148	20
31/03/2024	42	857	116
TOTAL	205	2707	365

ST MARTIN ARDECHE - 2024			
DATE	PLUVIO	V déversé m3	KG DBO5 déversé
01/04/2024	3	0	0
02/04/2024	0,2	0	0
03/04/2024	0,2	0	0
04/04/2024	0	0	0
05/04/2024	0	0	0
06/04/2024	0	0	0
07/04/2024	0	0	0
08/04/2024	0	0	0
09/04/2024	4	0	0
10/04/2024	0	0	0
11/04/2024	0	0	0
12/04/2024	0	0	0
13/04/2024	0	0	0
14/04/2024	0	0	0
15/04/2024	0	0	0
16/04/2024	0	0	0
17/04/2024	0	0	0
18/04/2024	0	0	0
19/04/2024	0	0	0
20/04/2024	0	0	0
21/04/2024	0	0	0
22/04/2024	0	0	0
23/04/2024	0	0	0
24/04/2024	0	0	0
25/04/2024	0	0	0
26/04/2024	6,2	0	0
27/04/2024	0,6	0	0
28/04/2024	25,6	0	0
29/04/2024	1,8	0	0
30/04/2024	0,2	0	0
TOTAL	42	0	0
01/05/2024	15	0	0
02/05/2024	10	0	0
03/05/2024	0	0	0
04/05/2024	0	0	0
05/05/2024	0	0	0
06/05/2024	8	0	0
07/05/2024	0	0	0
08/05/2024	0	0	0
09/05/2024	0	0	0
10/05/2024	0	0	0
11/05/2024	0	0	0
12/05/2024	0	0	0
13/05/2024	0	0	0
14/05/2024	17	0	0
15/05/2024	15	0	0
16/05/2024	5	0	0
17/05/2024	0	0	0
18/05/2024	13	0	0
19/05/2024	0	0	0
20/05/2024	0	0	0
21/05/2024	0	0	0
22/05/2024	0	0	0
23/05/2024	1	0	0
24/05/2024	1	0	0
25/05/2024	0	0	0
26/05/2024	0	0	0
27/05/2024	7	0	0
28/05/2024	0	0	0
29/05/2024	0	0	0
30/05/2024	0	0	0
31/05/2024	0	0	0
TOTAL	92	0	0
01/06/2024	0	0	0
02/06/2024	0	0	0
03/06/2024	0	0	0
04/06/2024	0	0	0
05/06/2024	0	0	0
06/06/2024	0	0	0
07/06/2024	0	0	0
08/06/2024	1	0	0
09/06/2024	31	0	0
10/06/2024	0	0	0
11/06/2024	0	0	0
12/06/2024	0	0	0
13/06/2024	0	0	0
14/06/2024	0	0	0
15/06/2024	1	0	0
16/06/2024	0	0	0
17/06/2024	0	0	0
18/06/2024	0	0	0
19/06/2024	0	0	0
20/06/2024	23	0	0
21/06/2024	1	0	0
22/06/2024	1	0	0
23/06/2024	0	0	0
24/06/2024	0	0	0
25/06/2024	1	0	0
26/06/2024	0	0	0
27/06/2024	0	0	0
28/06/2024	0	0	0
29/06/2024	36	113	15
30/06/2024	0	0	0
TOTAL	95	113	15

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ST MARTIN ARDECHE - 2024			
DATE	PLUVIO	V déversé m3	KG DBO5 déversé
01/07/2024	0	0	0
02/07/2024	0	0	0
03/07/2024	0	0	0
04/07/2024	0	0	0
05/07/2024	0	0	0
06/07/2024	0	0	0
07/07/2024	1	0	0
08/07/2024	0	0	0
09/07/2024	0	0	0
10/07/2024	0	0	0
11/07/2024	0	0	0
12/07/2024	9	30	4
13/07/2024	0	0	0
14/07/2024	0	0	0
15/07/2024	0	0	0
16/07/2024	0	0	0
17/07/2024	0	0	0
18/07/2024	0	0	0
19/07/2024	0	0	0
20/07/2024	0	0	0
21/07/2024	17	22	6
22/07/2024	0	0	0
23/07/2024	0	0	0
24/07/2024	0	0	0
25/07/2024	0	0	0
26/07/2024	0	0	0
27/07/2024	0	0	0
28/07/2024	0	0	0
29/07/2024	0	0	0
30/07/2024	0	0	0
31/07/2024	0	0	0
TOTAL	26	52	10
01/08/2024	0	0	0
02/08/2024	0	0	0
03/08/2024	0	0	0
04/08/2024	0	0	0
05/08/2024	0	0	0
06/08/2024	0	0	0
07/08/2024	0	0	0
08/08/2024	0	0	0
09/08/2024	3	0	0
10/08/2024	0	0	0
11/08/2024	0	0	0
12/08/2024	0	0	0
13/08/2024	0	0	0
14/08/2024	0	0	0
15/08/2024	0	0	0
16/08/2024	0	0	0
17/08/2024	125	35	5
18/08/2024	0	0	0
19/08/2024	0	0	0
20/08/2024	0	0	0
21/08/2024	0	0	0
22/08/2024	0	0	0
23/08/2024	0	0	0
24/08/2024	0	0	0
25/08/2024	0	0	0
26/08/2024	0	0	0
27/08/2024	0	0	0
28/08/2024	0	0	0
29/08/2024	0	0	0
30/08/2024	0	0	0
31/08/2024	0	0	0
TOTAL	128	35	5
01/09/2024	0	0	0
02/09/2024	0	0	0
03/09/2024	0	0	0
04/09/2024	19	128	17
05/09/2024	11	0	0
06/09/2024	0	0	0
07/09/2024	76	0	0
08/09/2024	14	146	20
09/09/2024	11	0	0
10/09/2024	2	0	0
11/09/2024	1	0	0
12/09/2024	0	0	0
13/09/2024	0	0	0
14/09/2024	0	0	0
15/09/2024	0	0	0
16/09/2024	1	0	0
17/09/2024	0	0	0
18/09/2024	0	0	0
19/09/2024	0	0	0
20/09/2024	0	0	0
21/09/2024	0	0	0
22/09/2024	0	14	2
23/09/2024	0	0	0
24/09/2024	0	0	0
25/09/2024	0	0	0
26/09/2024	0	0	0
27/09/2024	0	0	0
28/09/2024	0	0	0
29/09/2024	0	0	0
30/09/2024	0	0	0
TOTAL	136	288	39

ST MARTIN ARDECHE - 2024			
DATE	PLUVIO	V déversé m3	KG DBO5 déversé
01/10/2024	0	0	0
02/10/2024	0	0	0
03/10/2024	0	0	0
04/10/2024	0	0	0
05/10/2024	0	0	0
06/10/2024	1	0	0
07/10/2024	10	0	0
08/10/2024	33	961	130
09/10/2024	2	0	0
10/10/2024	2	0	0
11/10/2024	0	0	0
12/10/2024	6	0	0
13/10/2024	2	0	0
14/10/2024	0	0	0
15/10/2024	1	0	0
16/10/2024	5	0	0
17/10/2024	5	1770	239
18/10/2024	0	1657	224
19/10/2024	0	0	0
20/10/2024	0	0	0
21/10/2024	0	0	0
22/10/2024	0	0	0
23/10/2024	0	0	0
24/10/2024	6	0	0
25/10/2024	2	0	0
26/10/2024	4	0	0
27/10/2024	3	0	0
28/10/2024	0	0	0
29/10/2024	0	0	0
30/10/2024	0	0	0
31/10/2024	0	0	0
TOTAL	82	4388	592
01/11/2024	0	0	0
02/11/2024	0	0	0
03/11/2024	0	0	0
04/11/2024	0	0	0
05/11/2024	0	0	0
06/11/2024	0	0	0
07/11/2024	0	0	0
08/11/2024	0	0	0
09/11/2024	0	0	0
10/11/2024	0	0	0
11/11/2024	0	0	0
12/11/2024	1	0	0
13/11/2024	0	0	0
14/11/2024	0	0	0
15/11/2024	0	0	0
16/11/2024	0	0	0
17/11/2024	0	0	0
18/11/2024	0	0	0
19/11/2024	0	0	0
20/11/2024	2	0	0
21/11/2024	1	0	0
22/11/2024	0	0	0
23/11/2024	1	0	0
24/11/2024	1	0	0
25/11/2024	14	0	0
26/11/2024	0	53	7
27/11/2024	0	0	0
28/11/2024	0	0	0
29/11/2024	0	0	0
30/11/2024	0	0	0
TOTAL	20	53	7
01/12/2024	0	0	0
02/12/2024	1	0	0
03/12/2024	0	0	0
04/12/2024	0	0	0
05/12/2024	0	0	0
06/12/2024	0	0	0
07/12/2024	1	0	0
08/12/2024	0	0	0
09/12/2024	0	0	0
10/12/2024	0	0	0
11/12/2024	0	0	0
12/12/2024	0	0	0
13/12/2024	10	0	0
14/12/2024	1	0	0
15/12/2024	0	0	0
16/12/2024	0	0	0
17/12/2024	0	0	0
18/12/2024	0	0	0
19/12/2024	0	0	0
20/12/2024	0	0	0
21/12/2024	0	0	0
22/12/2024	1	0	0
23/12/2024	0	0	0
24/12/2024	0	0	0
25/12/2024	0	0	0
26/12/2024	0	0	0
27/12/2024	0	0	0
28/12/2024	0	0	0
29/12/2024	0	0	0
30/12/2024	0	0	0
31/12/2024	0	0	0
TOTAL	14	0	0

DEVERSEMENT JOUR DE BILAN
DEVERSEMENT HORS JOUR DE BILAN

PLUVIO	V DO
966	7761

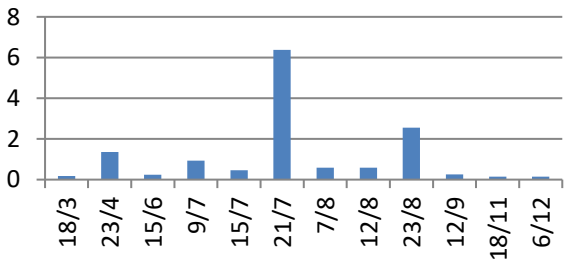
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution sortante du système de traitement

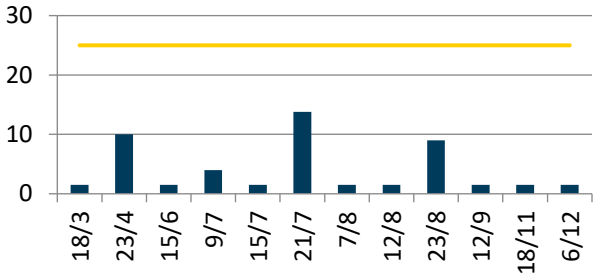
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

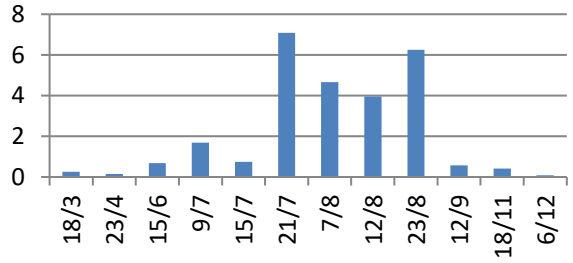
Charge sortante DBO5 en kg/j



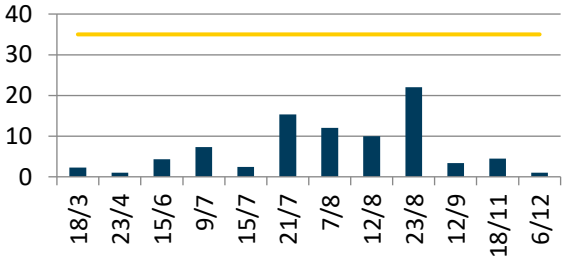
Concentration sortante DBO5 en mg/l



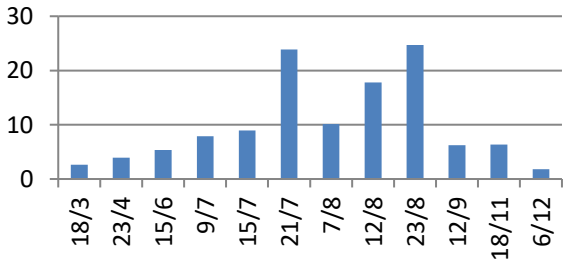
Charge sortante MES en kg/j



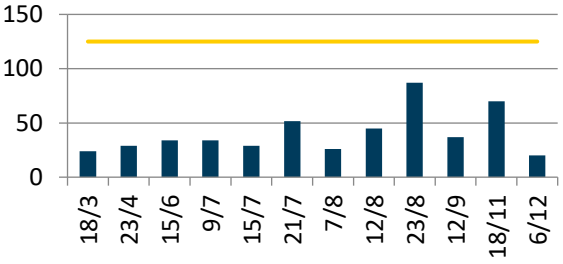
Concentration sortante MES en mg/l



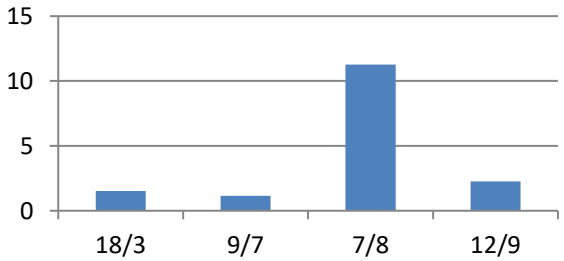
Charge sortante DCO en kg/j



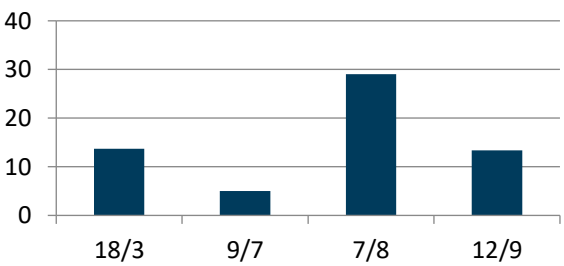
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

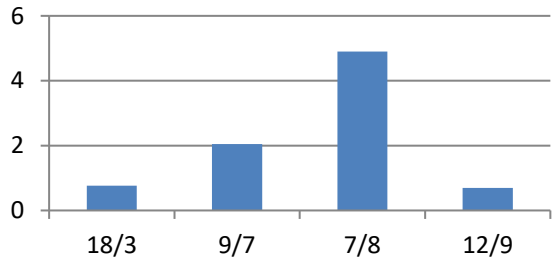


Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

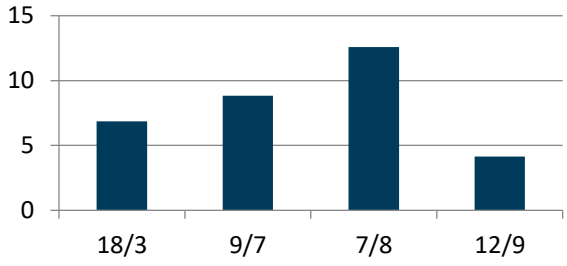


Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

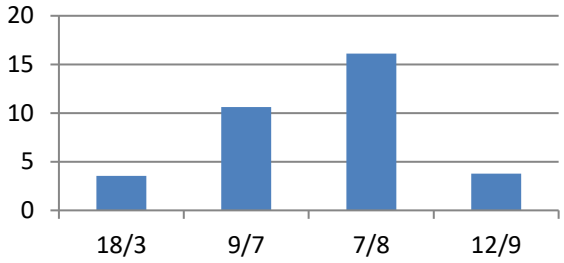
Charge sortante Phosphore en kg/j



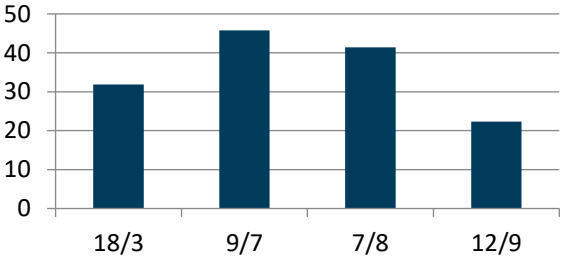
Concentration sortante Phosphore en mg/l



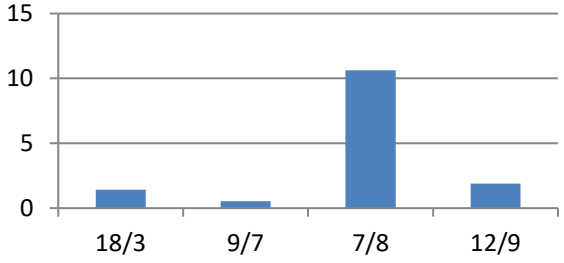
Charge sortante Azote global en kg/j



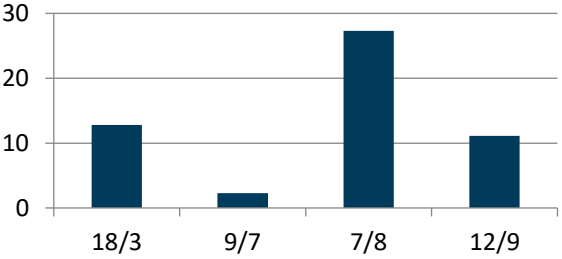
Concentration sortante Azote global en mg/l



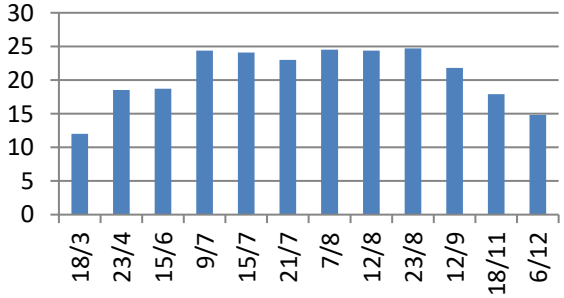
Charge sortante Azote ammoniacal en kg/j



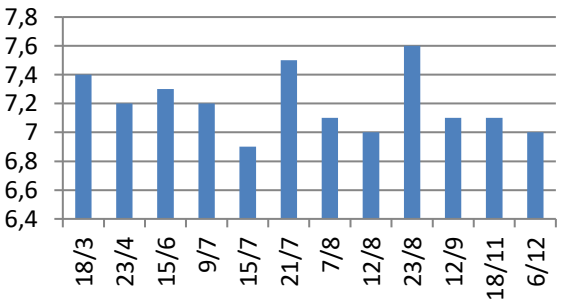
Concentration sortante Azote ammoniacal en mg/l



Température en sortie en °C



pH en sortie



La norme de rejet est respectée sur l'année pour tous les paramètres.
La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 23/08/2024 avec 24.7°C, n'impactant pas le milieu récepteur.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

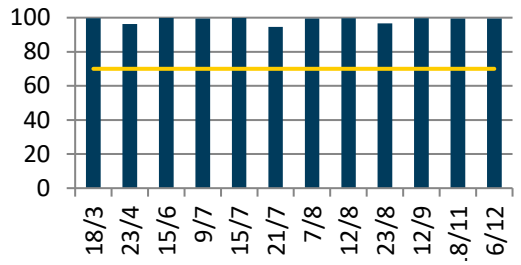
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

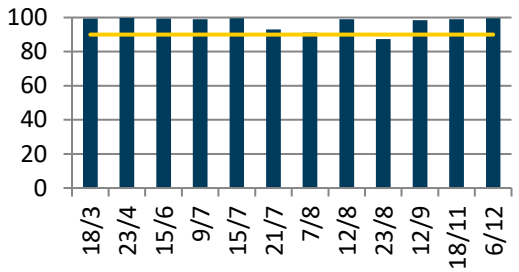
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

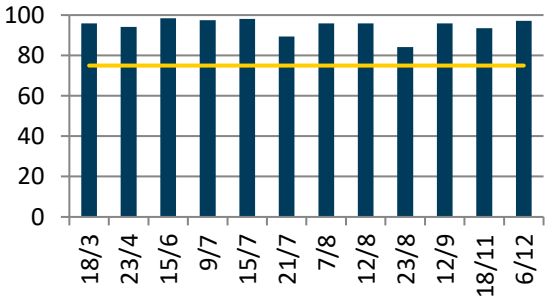
Rendement DBO5 en %



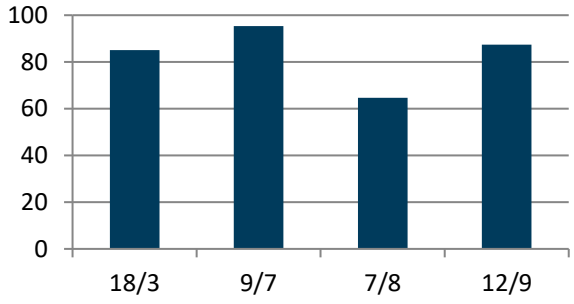
Rendement MES en %



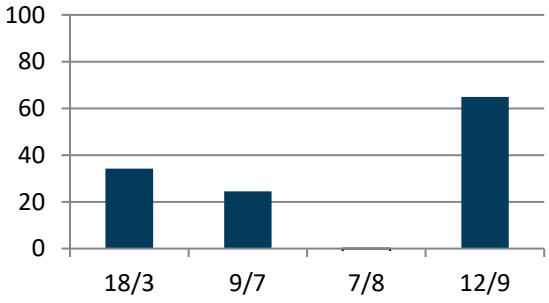
Rendement DCO en %



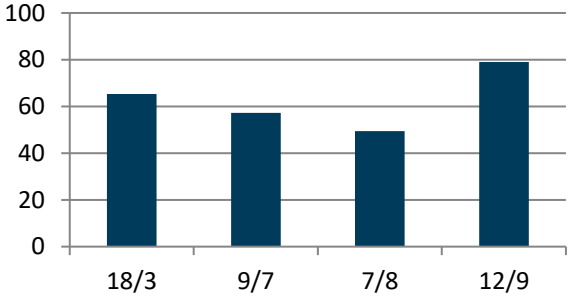
Rendement Azote Kjeldahl en %



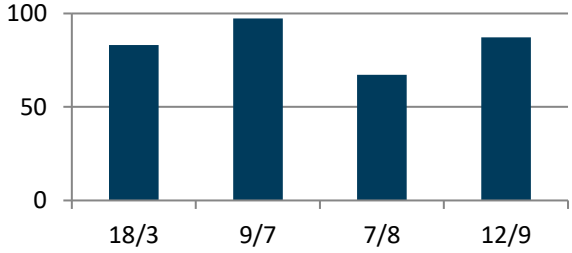
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES et Azote. Ils sont moyens sur le paramètre Pt (pas de traitement de déphosphatation physico-chimique).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le suivi bactériologique

Sans objet

Le suivi du milieu récepteur

Ce sujet est traité dans le diagnostic permanent en annexe de ce rapport.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les boues

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			-	-
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
	Pas d'apport	-	-	-
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			-	-

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Sans objet : filtres plantés de roseaux.

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées	0 TMS	-	-

Il n'y a pas eu de curage de lits cette année.

Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	529	Refus dégrillage évacué en ordures ménagères

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel…
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour 2024	11 284

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Quantités de réactifs consommés sur l'année

Sans objet

LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

Libellé Contr	Libellé d'une installation	Statut	Objet	Commentaire pour l'age	Motif créatio	Date de dernière modificati
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1007157432 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-07 1er étage (6 lits de 365 m2) - VAN01502245 Vanne pelle motrisée 2 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		03/06/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1007157432 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-07 1er étage (6 lits de 365 m2) - VAN01502245 Vanne pelle motrisée 2 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		30/05/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1009046199 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-09 2eme étage (4 x 365 m2) - VAN01502257 Vanne papillon motrisée 1 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Remplacement moteur		01/10/2024
CC DRAGA EU DSP	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1007157433 - 07268SE00002 SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH - 07268SE00002-0000-07 1er étage (6 lits de 365 m2) - VAN01502247 Vanne pelle motrisée 4 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		10/05/2024
CC DRAGA EU DSP	STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1008583320 - 07268SE00002 STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - 07268SE00002-0000-09 2eme étage (4 x 365 m2) - VAN01502259 Vanne papillon motorisée 3 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet		22/08/2024
CC DRAGA EU DSP	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Réalisé - terminé	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - FI n°1007157433 - 07268SE00002 SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH - 07268SE00002-0000-07 1er étage (6 lits de 365 m2) - VAN01502247 Vanne pelle motrisée 4 - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Compte de renouvellement	Renouvellement complet du matériel		10/05/2024

Détail des non-conformités : sans objet pour 2024.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	800	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	240															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,1	6,24	94,7	38,67	98,7	3,04	62,8	35,32	83,1	15,28	13,38	0,62	19,45	21,2	8,11
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		96,9	5,9	94,7	38,67	98,7	3,04	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

L'audit de la station a été réalisé mais le compte rendu n'a pas encore été transmis par le SATESE.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

PLAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

DR SUD EST / DEX RHONE ALPES / SUD DROME ARDECHE
0720010202 CC DRAGA EU DSP
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
Autosurveillance officielle (2024)

	ENTREE												DEVERSOI	SORTIE								
Date des bilans	Débit m3/j	Pluviométrie mm	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l
18/03/2024	110		370,0	596,0	436,0	92,8	76,4	0,0	0,1	92,8	10,5	1,6		111	1,5	24,0	2,3	13,7	12,8	0,1	18,1	31,8
Moyenne mars (1)	-	-	370,0	596,0	436,0	92,8	76,4	0,0	0,1	92,8	10,5	1,6	-	-	1,5	24,0	2,3	13,7	12,8	0,1	18,1	31,8
23/04/2024	139		260,0	479,0	400,0							1,8		135	10,0	29,0	1,0					
Moyenne avril (1)	-	-	260,0	479,0	400,0							1,8	-	-	10,0	29,0	1,0					
15/06/2024	216		480,0	1570,0	524,0							3,3		158	1,5	34,0	4,3					
Moyenne juin (1)	-	-	480,0	1570,0	524,0							3,3	-	-	1,5	34,0	4,3					
09/07/2024	292		610,0	1040,0	568,0	85,0	70,5	0,0	0,1	85,0	9,3	1,7		232	4,0	34,0	7,3	5,0	2,3	0,1	40,7	45,7
15/07/2024	326		570,0	1410,0	576,0							2,5		308	1,5	29,0	2,4					
21/07/2024	427		260,0	504,0	228,0							1,9	22	440	1,5	29,0	4,7					
Moyenne juillet (3)	-	-	480,0	984,7	457,3	85,0	70,5	0,0	0,1	85,0	9,3	2,0	-	-	2,3	30,7	4,8	5,0	2,3	0,1	40,7	45,7
07/08/2024	382		320,0	636,0	139,0	83,5	84,8	0,0	0,1	83,5	9,3	2,0		389	1,5	26,0	12,0	29,0	27,3	2,3	10,2	41,4
12/08/2024	409		470,0	1040,0	912,0							2,2		395	1,5	45,0	10,0					
23/08/2024	308		250,0	508,0	160,0							2,0		284	9,0	87,0	22,0					
Moyenne août (3)	-	-	346,7	728,0	403,7	83,5	84,8	0,0	0,1	83,5	9,3	2,1	-	-	4,0	52,7	14,7	29,0	27,3	2,3	10,2	41,4
12/09/2024	203		350,0	756,0	176,0	88,7	71,9	0,0	0,1	88,7	9,8	2,2		169	1,5	37,0	3,4	13,4	11,1	0,1	8,8	22,3
Moyenne septembre (1)	-	-	350,0	756,0	176,0	88,7	71,9	0,0	0,1	88,7	9,8	2,2	-	-	1,5	37,0	3,4	13,4	11,1	0,1	8,8	22,3
18/11/2024	96		310,0	1026,0	448,0							3,3		91	1,5	70,0	4,5					
Moyenne novembre (1)	-	-	310,0	1026,0	448,0							3,3	-	-	1,5	70,0	4,5					
06/12/2024	89		320,0	718,0	240,0							2,2		90	1,5	20,0	1,0					
Moyenne décembre (1)	-	-	320,0	718,0	240,0							2,2	-	-	1,5	20,0	1,0					
Année N (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	380,8	856,9	400,6	87,5	75,9	0,0	0,1	87,5	9,7	2,2	-	-	3,0	38,7	6,2	15,3	13,4	0,6	19,5	35,3
Min	89		250,0	479,0	139,0	83,5	70,5	0,0	0,1	83,5	9,3	1,6	22	90	1,5	20,0	1,0	5,0	2,3	0,1	8,8	22,3
Max	427		610,0	1570,0	912,0	92,8	84,8	0,0	0,1	92,8	10,5	3,3	22	440	10,0	87,0	22,0	29,0	27,3	2,3	40,7	45,7
Année N-1 (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	444,2	910,5	376,7	102,5	73,5	0,0	0,1	102,5	11,5	2,0	-	-	2,9	44,1	4,6	38,1	36,3	0,3	18,2	56,6
Min	84		200,0	460,0	61,0	93,5	57,8	0,0	0,1	93,5	9,0	1,6			1,5	25,0	1,0	2,6	1,7	0,1	4,3	47,9
Max	366		880,0	2 290,0	754,0	113,0	82,4	0,0	0,1	113,0	16,1	2,7			8,0	77,0	8,3	57,9	53,5	0,5	45,2	62,7

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DR SUD EST / DEX RHONE ALPES / SUD DROME ARDECHE
0720010202 CC DRAGA EU DSP
STEP VILLAGE 4000 EH - SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
Autosurveillance officielle (2024)

	ENTREE							Tx de charge	SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH	Charges Eliminés					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %		DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j
18/03	110	40,7	65,6	48,0	10,2	10,2	1,2	17,0%	111	0,2	2,7	0,3	1,5	3,5	0,8	99,6	95,9	99,5	85,1	65,4	34,2	678	40,5	62,9	47,7	8,7	6,7	0,4
Moyenne mars (1)	-	40,7	65,6	48,0	10,2	10,2	1,2	17,0%	-	0,2	2,7	0,3	1,5	3,5	0,8	99,6	95,9	99,5	85,1	65,4	34,2	678	40,5	62,9	47,7	8,7	6,7	0,4
23/04	139	36,1	66,6	55,6				15,1%	135	1,4	3,9	0,1				96,3	94,1	99,8				602	34,8	62,7	55,5			
Moyenne avril (1)	-	36,1	66,6	55,6				15,1%	-	1,4	3,9	0,1				96,3	94,1	99,8				602	34,8	62,7	55,5			
15/06	216	103,7	339,1	113,2				43,2%	158	0,2	5,4	0,7				99,8	98,4	99,4				1 728	103,4	333,7	112,5			
Moyenne juin (1)	-	103,7	339,1	113,2				43,2%	-	0,2	5,4	0,7				99,8	98,4	99,4				1 728	103,4	333,7	112,5			
09/07	292	178,1	303,7	165,9	24,8	24,8	2,7	74,2%	232	0,9	7,9	1,7	1,2	10,6	2,0	99,5	97,4	99,0	95,3	57,3	24,5	2 969	177,2	295,8	164,2	23,7	14,2	0,7
15/07	326	185,8	459,7	187,8				77,4%	308	0,5	8,9	0,7				99,8	98,1	99,6				3 097	185,4	450,7	187,0			
21/07	427	111,0	215,2	97,4				46,3%	462	6,4	23,9	7,1				94,5	89,5	93,1				1 850	104,6	191,4	90,3			
Moyenne juillet (3)	-	158,3	326,2	150,3	24,8	24,8	2,7	66,0%	-	2,6	13,6	3,2	1,2	10,6	2,0	97,9	95,0	97,2	95,3	57,3	24,5	2 639	155,7	312,6	147,2	23,7	14,2	0,7
07/08	382	122,2	243,0	53,1	31,9	31,9	3,5	50,9%	389	0,6	10,1	4,7	11,3	16,1	4,9	99,5	95,8	91,2	64,6	49,5	- 38,6	2 037	121,7	232,8	48,4	20,6	15,8	- 1,4
12/08	409	192,2	425,4	373,0				80,1%	395	0,6	17,8	4,0				99,7	95,8	98,9				3 204	191,6	407,6	369,1			
23/08	308	77,0	156,5	49,3				32,1%	284	2,6	24,7	6,2				96,7	84,2	87,3				1 283	74,4	131,8	43,0			
Moyenne août (3)	-	130,5	274,9	158,5	31,9	31,9	3,5	54,4%	-	1,2	17,5	5,0	11,3	16,1	4,9	98,6	92,0	92,5	64,6	49,5	- 38,6	2 175	129,2	257,4	153,5	20,6	15,8	- 1,4
12/09	203	71,1	153,5	35,7	18,0	18,0	2,0	29,6%	169	0,3	6,3	0,6	2,3	3,8	0,7	99,6	95,9	98,4	87,4	79,1	64,9	1 184	70,8	147,2	35,2	15,7	14,2	1,3
Moyenne septembre (1)	-	71,1	153,5	35,7	18,0	18,0	2,0	29,6%	-	0,3	6,3	0,6	2,3	3,8	0,7	99,6	95,9	98,4	87,4	79,1	64,9	1 184	70,8	147,2	35,2	15,7	14,2	1,3
18/11	96	29,8	98,5	43,0				12,4%	91	0,1	6,4	0,4				99,5	93,5	99,0				496	29,6	92,1	42,6			
Moyenne novembre (1)	-	29,8	98,5	43,0				12,4%	-	0,1	6,4	0,4				99,5	93,5	99,0				496	29,6	92,1	42,6			
06/12	89	28,5	63,9	21,4				11,9%	90	0,1	1,8	0,1				99,5	97,2	99,6				475	28,3	62,1	21,3			
Moyenne décembre (1)	-	28,5	63,9	21,4				11,9%	-	0,1	1,8	0,1				99,5	97,2	99,6				475	28,3	62,1	21,3			
Année N (12 bilans)																												
Moyenne	-	98,0	215,9	103,6	21,2	21,2	2,4	40,8%	-	1,1	10,0	2,2	4,1	8,5	2,1	98,7	94,7	97,1	83,1	62,8	21,2	1 634	96,9	205,9	101,4	17,2	12,7	0,2
Min	89	28,5	63,9	21,4	10,2	10,2	1,2	11,9%	90	0,1	1,8	0,1	1,2	3,5	0,7	94,5	84,2	87,3	64,6	49,5	- 38,6	475	28,3	62,1	21,3	8,7	6,7	- 1,4
Max	427	192,2	459,7	373,0	31,9	31,9	3,5	80,1%	462	6,4	24,7	7,1	11,3	16,1	4,9	99,8	98,4	99,8	95,3	79,1	64,9	3 204	191,6	450,7	369,1	23,7	15,8	1,3
Année N-1 (12 bilans)																												
Moyenne	-	102,4	197,9	86,3	22,9	22,9	2,5	42,7%	-	0,7	10,8	1,1	10,4	13,3	2,7	99,2	94,2	98,1	62,0	44,9	- 2,8	1 707	101,7	187,1	85,2	12,5	9,6	- 0,2
Min	84	29,4	69,9	14,8	11,3	11,3	1,1	12,3%	86	0,1	2,2	0,1	0,3	4,8	0,9	97,5	84,6	93,2	39,9	35,0	- 44,8	490	29,3	67,7	13,8	9,8	6,5	- 1,3
Max	366	190,3	393,9	206,4	35,6	35,7	3,2	79,3%	370	2,2	21,1	2,4	21,4	23,2	4,4	99,8	98,2	99,7	97,7	57,6	51,2	3 172	189,8	386,9	205,7	15,0	12,5	1,4

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



DRAGA - COMMUNE DE LARNAS IMBOURS

2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

saur France

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

INFORMATIONS GENERALES – LARNAS IMBOURS – 3 500 EH

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	060000107133
Commune	LARNAS			
Taille de l'agglomération	209.23 kg DBO5/jour – 3 487 EH			
Système de collecte			**Code Sandre**	060807133003
Nom	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	Centre de vacances CAP FUN d'IMBOURS			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	060907133003
Nom	STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS			
Lieu d'implantation	LARNAS			
Date de mise en œuvre	2006			
Maître d'ouvrage	CC DRAGA EU DSP			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	210	525	22	3 500
Temps pluie		525		
Débit de référence	525 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)			209,23 kg/jour	3 487 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boues activées – aération prolongée	
	Filière de traitement		Tamis – Bassin d'aération – Clarificateur Déphosphatation au Chlorure ferrique	
File Boue	Type de traitement		Silo Epaisseur – Table d'égouttage	
	Filières de traitement		Compostage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau d'Imbours (affluent de la Conche)			
Masse d'eau	FRDR427 – La Conche			
Type	Rejet superficiel		OUI	
	Rejet souterrain		NON	

ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
LARNAS	En cours	En cours	2013	/	2013

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Point sur l'avancement du SDA à l'échelle de la DRAGA :

- Approbation du schéma général d'assainissement collectif et des eaux pluviales et mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel avec l'Arrêt du PLUI-h en avril 2025 ; approbation SDAC 2026
- Mise en œuvre du programme de travaux sur 10 ans : 8,2 M € HT – La CC DRAGA n'attend pas l'approbation du SDAC mais à commencer la réalisation du programme de travaux.

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été mis à jour et validé par l'agence de l'eau RMC et la DDT07. Il a été signé par le service de la police de l'eau le 17/05/2017.

L'analyse de risque et de défaillance a été jointe au manuel d'autosurveillance. Celle du réseau de collecte a été réalisée au cours de l'année 2023.

REVISION DU MANUEL

Suivi des modifications			Notifications	
chapitre/page	objet de la modification	date	destinataires	date
Refonte totale du manuel	Refonte complète du manuel d'autosurveillance du système d'assainissement de LARNAS	Novembre 2016	- Police de l'eau : DDT07 - Agence de l'eau RMC - Maître d'ouvrage : Commune de Larnas	le le le

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

LES RACCORDEMENTS

Les raccordements domestiques

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
LARNAS	07133	311	0	126	311	100%

Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Commune	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
LARNAS	1	0	1	DBO5 < 400 mg/l DCO < 800 mg/l MES < 600 mg/l NGL < 100 mg/l Pt < 27 mg/l DCO/DBO5 < 3 HAP < 10 SEH < 150 mg/l Etc voir autorisation

Les rejets du centre de vacances CAP FUN d'Imbours sont contrôlés via une convention de déversement.

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2024, aucune convention de déversement délivrée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Travaux réalisés en 2024 :

Commune	Nature des travaux
LARNAS	Démarrage du diagnostic permanent

Programme travaux pour 2025 :

Commune	Nature des travaux
LARNAS	Sans objet

LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les contrôles de raccordements

Commune	Nombre	Conforme
LARNAS	0	/

Commune	Date	Adresse
LARNAS	/	/
LARNAS	/	/

Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
LARNAS	0
Total	**0**

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LARNAS	/	/	/

Diagnostics eaux claires parasites

Schéma directeur assainissement en cours à l'échelle de la DRAGA

Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LARNAS	PR ENTREE STEP IMBOURS - LARNAS	66 m³/h	2006	Oui	Non
LARNAS	PR LES RICCORDS - LARNAS	7 m³/h	2013	Oui	Non
LARNAS	PR VILLAGE - LARNAS	6 m³/h	2013	Oui	Non

Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
LARNAS	200	0	0	200

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
LARNAS	17/05/24	-	200

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
LARNAS	Curage EU	0	/
LARNAS	Débouchage Hydro EU	0	/
LARNAS	Débouchage Rior Branchement	0	/
LARNAS	Débouchage Rior EU	0	/
LARNAS	Débouchage Rior UN	0	/
Total		0	/

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
LARNAS	/	/

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
LARNAS	/	/

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
LARNAS	7

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
LARNAS	03/07/24	PR LES RICCORDS - LARNAS
LARNAS	03/07/24	PR VILLAGE - LARNAS
LARNAS	08/01/24	PR LES RICCORDS - LARNAS
LARNAS	08/01/24	PR VILLAGE - LARNAS
LARNAS	08/11/24	PR ENTREE STEP IMBOURS - LARNAS
LARNAS	08/11/24	PR LES RICCORDS - LARNAS
LARNAS	08/11/24	PR VILLAGE - LARNAS

Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	-
Matières de curage	3 500	STEP de Montélimar (26)

Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : il n'y a pas de point R1 sur le réseau de collecte

Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : il n'y a pas de point R1 sur le réseau de collecte

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : il n'y a pas de point R1 sur le réseau de collecte

Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : il n'y a pas de point R1 sur le réseau de collecte

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : il n'y a pas de point R1 sur le réseau de collecte

CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : il n'y a pas de point R1 sur le réseau de collecte

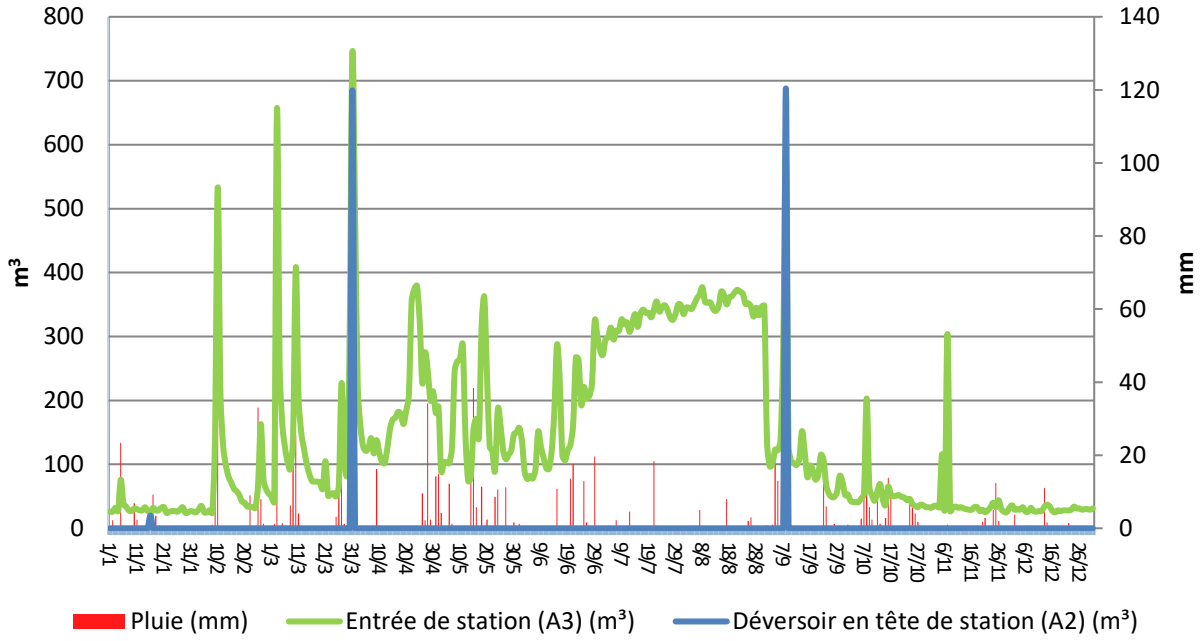
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – LARNAS IMBOURS – 3 500 EH

BILAN SUR LES VOLUMES

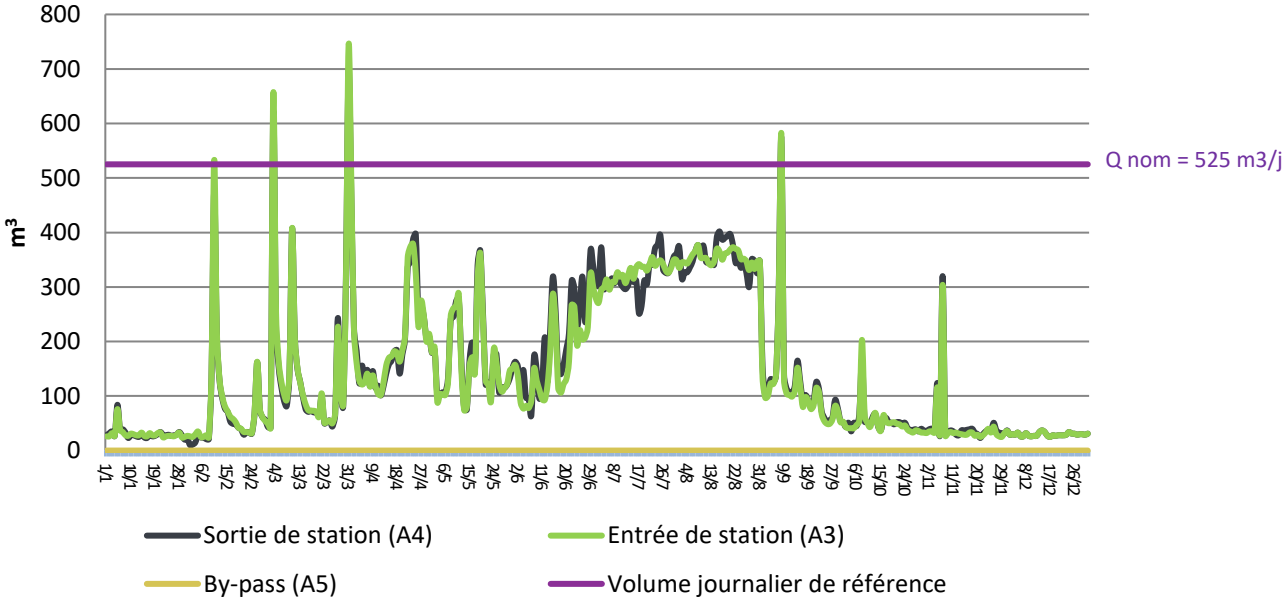
Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

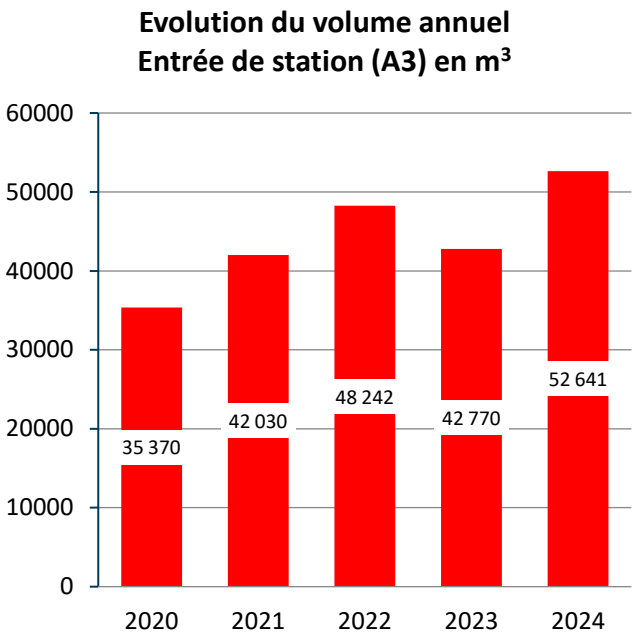


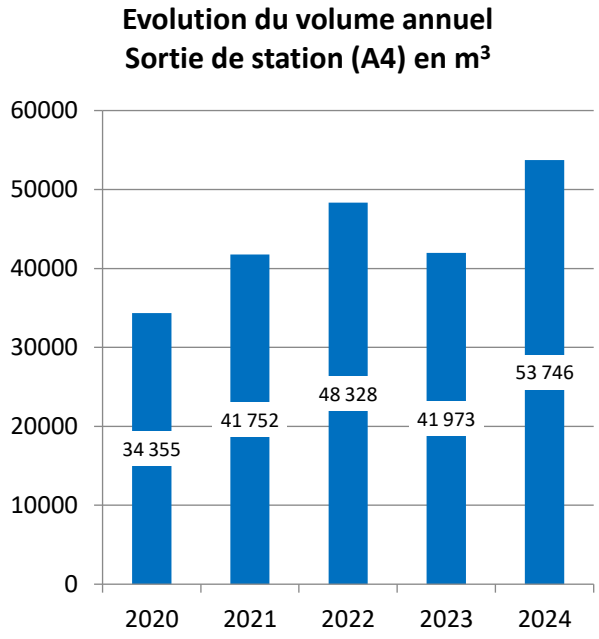
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

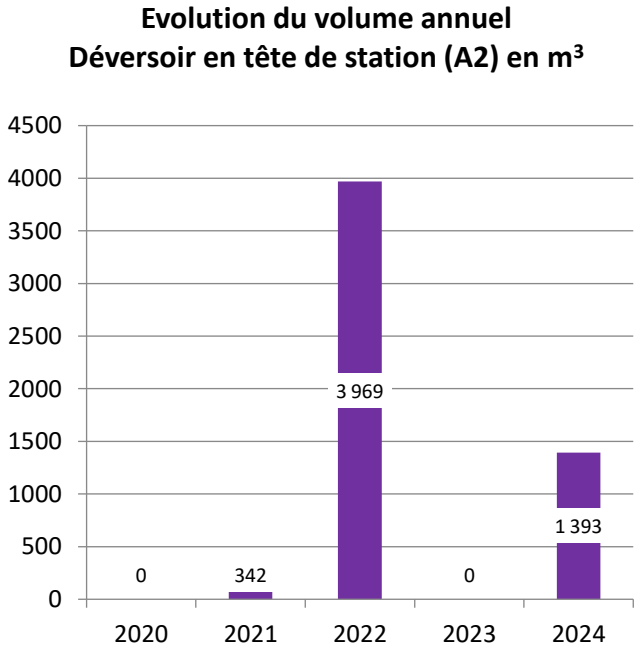
Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	1 092	803	1 082	1 011	1 173	3 354	8 739	10 476	2 889	1 573	969	2 209	35 370
Entrée de station (A3) (m3)	2021	1 116	1 028	1 612	1 852	4 345	3 761	10 105	10 623	2 485	2 590	1 518	995	42 030
Entrée de station (A3) (m3)	2022	1 177	871	1 105	3 956	3 176	5 066	10 049	11 141	3 850	1 128	3 003	3 720	48 242
Entrée de station (A3) (m3)	2023	903	852	1 266	4 109	3 801	4 127	10 189	11 006	2 998	1 483	1 060	976	42 770
Entrée de station (A3) (m3)	2024	938	2 299	4 904	6 111	5 088	4 951	10 062	10 954	3 522	1 592	1 302	918	52 641
Sortie de station (A4) (m3)	2020	1 206	868	1 135	1 098	1 104	3 265	8 472	9 670	2 915	1 444	1 026	2 152	34 355
Sortie de station (A4) (m3)	2021	1 203	1 059	1 609	1 747	4 276	3 525	10 194	10 502	2 603	2 670	1 443	921	41 752
Sortie de station (A4) (m3)	2022	1 089	831	1 117	3 806	3 084	4 705	10 114	11 216	3 915	1 197	3 314	3 940	48 328
Sortie de station (A4) (m3)	2023	975	878	1 217	3 803	3 570	3 880	9 832	10 897	3 000	1 444	1 448	1 029	41 973
Sortie de station (A4) (m3)	2024	943	2 125	4 735	6 152	5 189	5 950	9 992	11 000	3 711	1 612	1 418	919	53 746
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	75	267	0	0	342
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2022	0	0	0	0	0	52	0	0	1 147	0	2 756	14	3 969
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2024	20	0	685	0	0	0	0	0	688	0	0	0	1 393
Pluie (mm)	2020	44,2	26,2	45,2	54	61,4	56	21,8	69,6	71	74,8	52,6	120	696,8
Pluie (mm)	2021	43	38,8	3,8	79,2	101,4	55	58,6	35,4	111,2	183	55,8	47	812,2
Pluie (mm)	2022	2,8	35,6	38,8	48,6	2	31,8	8,4	49,8	189,4	56,8	263	155	882
Pluie (mm)	2023	10,6	35,8	40,2	27	63,6	76	20	33	39,6	175,4	68,6	52,2	642
Pluie (mm)	2024	48,6	157,2	293,6	67,2	154	79,4	25,8	18	180,6	122,4	27,6	20	1 194,4

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE







L'année 2024 a été beaucoup plus pluvieuse que les années précédentes.

Le volume déversé en entrée de station (point A2) est en forte hausse.

Le taux de charge hydraulique moyen de la station est en légère hausse. Le volume moyen reçu s'élève à 144 m3/j soit un taux de charge hydraulique de 27 % (par rapport à la charge hydraulique nominale ; à savoir 800 m3/j). Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.

De plus, la station voit sa charge hydraulique augmenter sensiblement en période estivale avec la présence des touristes dans le centre de vacances CAP FUN à Imbours.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

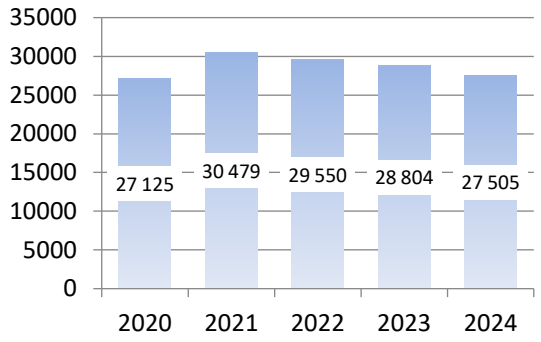
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

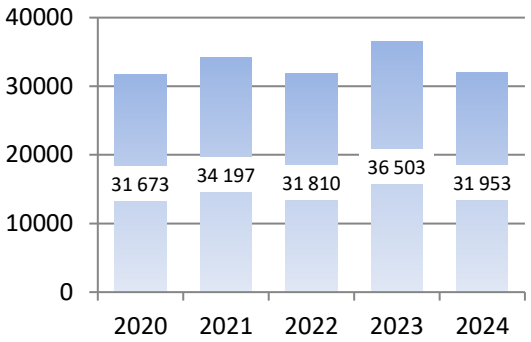
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

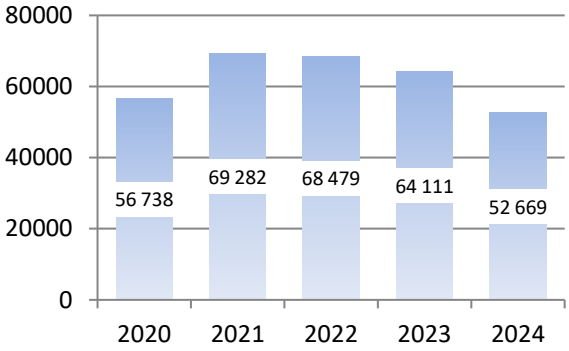
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



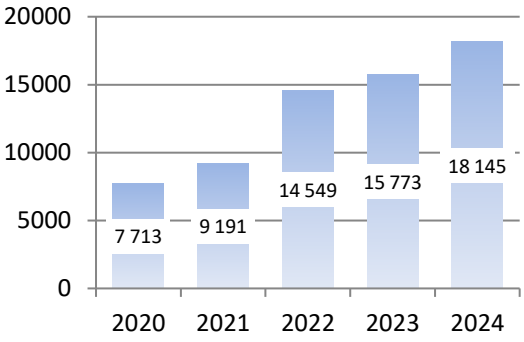
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



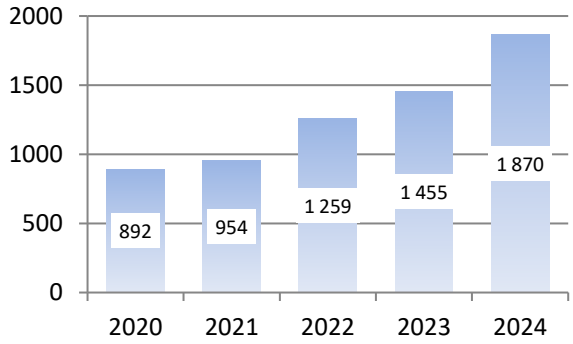
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



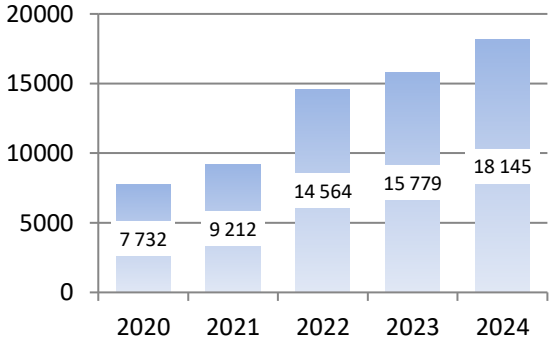
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldahl en kg/an



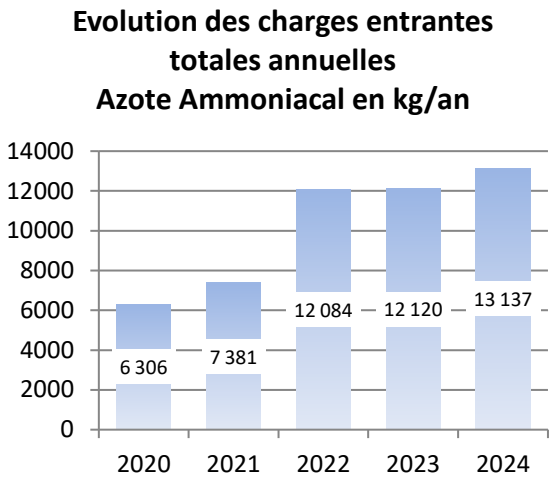
Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



La charge organique reçue est plutôt stable sur les 5 dernières années. Le flux moyen reçu est de 75 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 31 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 240 kg DBO5/j.

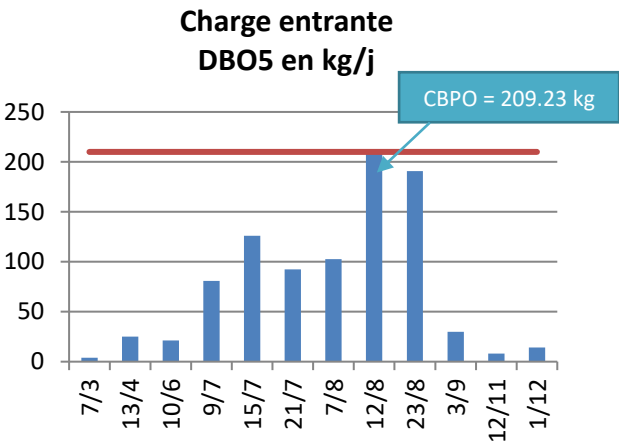
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

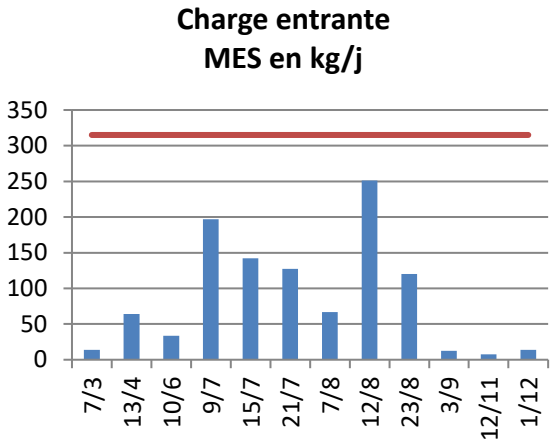
La pollution entrante dans le système de traitement

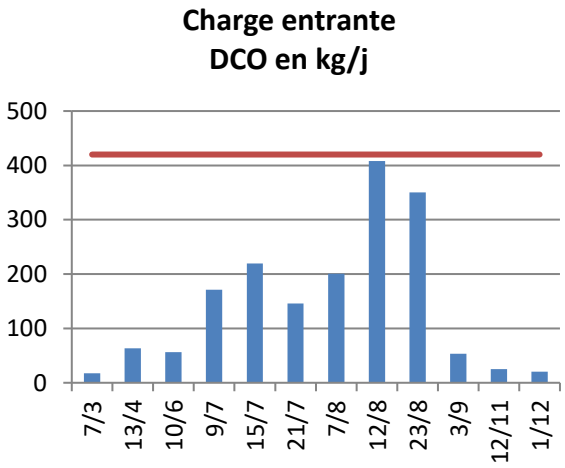
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

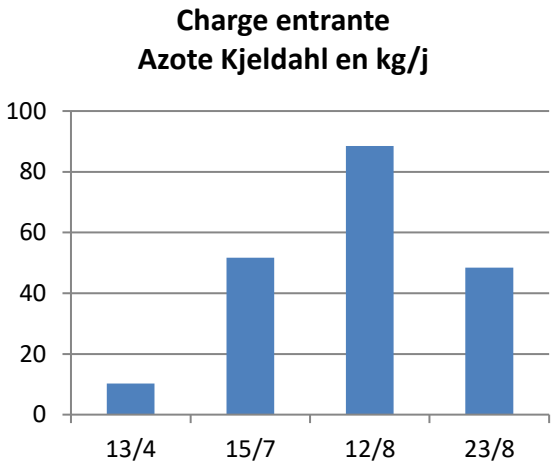
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

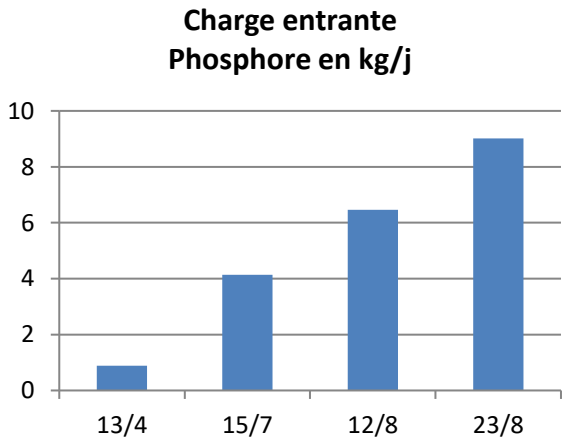
Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

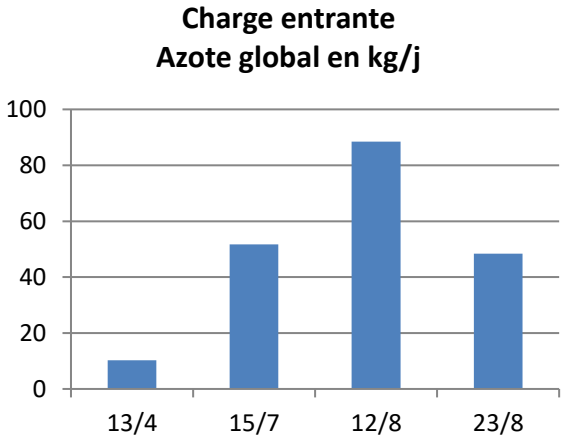




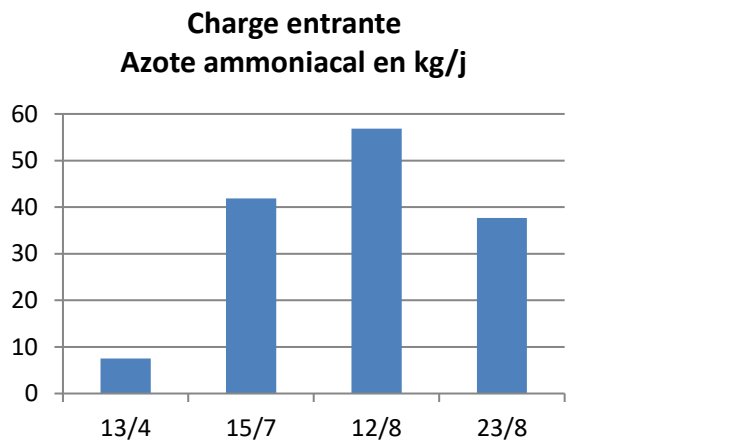








Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



La CBPO qui s'élève à 209.23 kg de DBO5 (le 12/08/2024) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO5). Elle représente 87 % de la capacité nominale.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

Il y a eu 2 jours de déversement en tête de station dans l'année :

- 0 jour de déversement un jour de bilan 24 heures
- 2 jours de déversement hors jour de bilan 24 heures

Déversement en tête de station un jour de bilan :

Sans objet pour l'année 2024

Déversement en tête de station hors jours de bilans 24 heures :

Il y a eu 2 jours de déversement au point A2 hors jour de bilan 24 heures par temps de pluie.

Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années :

- Par temps de pluie : la moyenne des concentrations minimales mesurées en 2021, 2022 et 2023
- Par temps sec : la moyenne des concentrations mesurées en 2021, 2022 et 2023.

Le détail des 2 jours de déversements au déversoir de tête figurent en page suivante.

LARNAS										
Année	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	NO2	NO3	NGL	Pt	PH
2021	79	354	160	89,2	63,9	0,1	0,1	89,4	11,0	7,8
	349	838	406	116,0	91,7	0,1	0,1	116,2	12,8	7,8
2022	74	218	50	81,6	67,7	0,1	0,1	81,8	8,2	7,8
	283	673	308	134,7	112,2	0,1	0,1	134,9	11,9	7,8
2023	130	454	125	105,0	71,9	0,1	0,1	105,2	8,3	7,8
	319	744	387	165,0	123,8	0,1	0,1	165,2	14,2	7,8
Moy mini	94	342	112	91,9	67,8	0,1	0,1	92,1	9,2	7,8
Moy moy	317	752	367	138,6	109,2	0,1	0,1	138,8	13,0	7,8

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

DO de tête – Point A2 :

LARNAS - 2024						LARNAS - 2024					
DATE	EB	ET	PLUVIO	DO ENTREE		DATE	EB	ET	PLUVIO	DO ENTREE	
01/01/2024	26	28	0	0		01/04/2024	497	474	2	0	
02/01/2024	26	32	2	0		02/04/2024	222	225	0	0	
03/01/2024	32	35	0	0		03/04/2024	160	183	0	0	
04/01/2024	27	27	0	0		04/04/2024	128	123	0	0	
05/01/2024	76	84	23	0		05/04/2024	121	156	0	0	
06/01/2024	38	38	0	0		06/04/2024	126	130	0	0	
07/01/2024	34	39	0	0		07/04/2024	141	148	0	0	
08/01/2024	28	33	0	0		08/04/2024	117	118	0	0	
09/01/2024	27	23	0	0		09/04/2024	138	146	16	0	
10/01/2024	31	28	7	0		10/04/2024	118	115	0	0	
11/01/2024	30	28	2	0		11/04/2024	104	119	0	0	
12/01/2024	28	26	0	0		12/04/2024	102	101	0	0	
13/01/2024	28	25	0	0		13/04/2024	125	118	0	0	
14/01/2024	33	30	0	0		14/04/2024	156	141	0	0	
15/01/2024	27	24	0	0		15/04/2024	170	158	0	0	
16/01/2024	26	23	0	0		16/04/2024	173	165	0	0	
17/01/2024	32	29	9	0		17/04/2024	182	182	0	0	
18/01/2024	28	26	3	0		18/04/2024	179	184	0	0	
19/01/2024	28	27	0	0		19/04/2024	163	141	0	0	
20/01/2024	32	30	0	0		20/04/2024	184	176	0	0	
21/01/2024	33	34	0	0		21/04/2024	210	206	0	0	
22/01/2024	24	29	0	0		22/04/2024	354	336	0	0	
23/01/2024	26	28	0	0		23/04/2024	374	346	0	0	
24/01/2024	27	29	0	0		24/04/2024	379	388	0	0	
25/01/2024	27	27	0	0		25/04/2024	325	397	0	0	
26/01/2024	26	28	0	0		26/04/2024	227	251	10	0	
27/01/2024	29	29	0	0		27/04/2024	275	266	2	0	
28/01/2024	33	34	0	0		28/04/2024	247	245	34	0	
29/01/2024	24	28	0	0		29/04/2024	200	205	2	0	
30/01/2024	25	20	0	0		30/04/2024	214	209	0	0	E/S
31/01/2024	27	22	0	0	E/S	TOTAL	6111	6152	67	0	-0,7%
TOTAL	938	943	49	0	-0,5%	01/05/2024	180	179	14	0	
01/02/2024	26	10	0	0		02/05/2024	190	185	15	0	
02/02/2024	25	11	0	0		03/05/2024	89	102	4	0	
03/02/2024	30	15	0	0		04/05/2024	103	102	0	0	
04/02/2024	35	29	0	0		05/05/2024	103	107	0	0	
05/02/2024	25	24	0	0		06/05/2024	102	106	12	0	
06/02/2024	25	24	0	0		07/05/2024	126	133	1	0	
07/02/2024	28	21	0	0		08/05/2024	247	241	0	0	
08/02/2024	24	21	1	0		09/05/2024	261	245	0	0	
09/02/2024	140	133	55	0		10/05/2024	265	274	0	0	
10/02/2024	533	478	49	0		11/05/2024	287	280	0	0	
11/02/2024	216	209	0	0		12/05/2024	145	159	0	0	
12/02/2024	130	128	0	0		13/05/2024	74	77	0	0	
13/02/2024	99	96	0	0		14/05/2024	80	75	17	0	
14/02/2024	81	77	0	0		15/05/2024	155	165	38	0	
15/02/2024	72	71	0	0		16/05/2024	171	198	6	0	
16/02/2024	62	53	0	0		17/05/2024	142	146	0	0	
17/02/2024	58	49	0	0		18/05/2024	315	340	11	0	
18/02/2024	52	48	0	0		19/05/2024	362	367	0	0	
19/02/2024	42	42	0	0		20/05/2024	240	252	2	0	
20/02/2024	40	39	0	0		21/05/2024	128	121	0	0	
21/02/2024	34	29	0	0		22/05/2024	121	126	0	0	
22/02/2024	34	34	9	0		23/05/2024	90	112	9	0	
23/02/2024	33	33	0	0		24/05/2024	186	176	11	0	
24/02/2024	32	31	0	0		25/05/2024	162	177	0	0	
25/02/2024	69	67	33	0		26/05/2024	122	107	0	0	
26/02/2024	163	162	8	0		27/05/2024	108	116	11	0	
27/02/2024	76	74	1	0		28/05/2024	115	115	0	0	
28/02/2024	61	61	0	0		29/05/2024	122	121	0	0	
29/02/2024	54	56	0	0	E/S	30/05/2024	147	133	2	0	
TOTAL	2299	2125	157	0	7,9%	31/05/2024	150	152	0	0	E/S
01/03/2024	49	43	0	0		TOTAL	5088	5189	154	0	-2,0%
02/03/2024	41	42	1	0		01/06/2024	157	163	1	0	
03/03/2024	655	620	81	0		02/06/2024	136	154	0	0	
04/03/2024	254	229	0	0		03/06/2024	88	103	0	0	
05/03/2024	163	153	1	0		04/06/2024	77	148	0	0	
06/03/2024	126	116	0	0		05/06/2024	82	97	0	0	
07/03/2024	103	91	0	0		06/06/2024	78	96	0	0	
08/03/2024	93	82	6	0		07/06/2024	92	65	0	0	
09/03/2024	143	138	29	0		08/06/2024	151	173	1	0	
10/03/2024	408	407	25	0		09/06/2024	128	147	0	0	
11/03/2024	207	208	4	0		10/06/2024	111	95	0	0	
12/03/2024	151	149	0	0		11/06/2024	94	119	0	0	
13/03/2024	125	126	0	0		12/06/2024	93	208	0	0	
14/03/2024	102	99	0	0		13/06/2024	120	126	0	0	
15/03/2024	85	76	0	0		14/06/2024	182	221	0	0	
16/03/2024	74	71	0	0		15/06/2024	287	319	11	0	
17/03/2024	73	73	0	0		16/06/2024	233	258	0	0	
18/03/2024	73	70	0	0		17/06/2024	114	143	0	0	
19/03/2024	71	70	0	0		18/06/2024	106	140	0	0	
20/03/2024	62	65	0	0		19/06/2024	122	158	0	0	
21/03/2024	105	99	0	0		20/06/2024	131	186	14	0	
22/03/2024	51	50	0	0		21/06/2024	163	215	18	0	
23/03/2024	53	53	0	0		22/06/2024	267	311	0	0	
24/03/2024	55	55	0	0		23/06/2024	264	297	0	0	
25/03/2024	50	44	3	0		24/06/2024	193	228	0	0	
26/03/2024	68	65	13	0		25/06/2024	221	265	13	0	
27/03/2024	227	243	36	0		26/06/2024	204	319	2	0	
28/03/2024	107	105	1	0		27/06/2024	207	236	0	0	
29/03/2024	84	81	0	0		28/06/2024	226	255	0	0	
30/03/2024	303	314	32	0	E/S	29/06/2024	324	367	20	0	
31/03/2024	743	698	60	685		30/06/2024	300	338	0	0	E/S
TOTAL	4904	4735	294	685	3,5%	TOTAL	4951	5950	79,4	0	-18,3%

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

LARNAS - 2024					
DATE	EB	ET	PLUVIO	DO ENTREE	
01/07/2024	279	305	0	0	
02/07/2024	271	302	0	0	
03/07/2024	295	373	0	0	
04/07/2024	299	297	0	0	
05/07/2024	314	311	0	0	
06/07/2024	295	308	0	0	
07/07/2024	309	316	2	0	
08/07/2024	309	307	0	0	
09/07/2024	327	324	0	0	
10/07/2024	319	308	0	0	
11/07/2024	322	300	0	0	
12/07/2024	307	296	5	0	
13/07/2024	322	303	0	0	
14/07/2024	335	319	0	0	
15/07/2024	315	309	0	0	
16/07/2024	336	312	0	0	
17/07/2024	342	252	0	0	
18/07/2024	337	265	0	0	
19/07/2024	337	312	0	0	
20/07/2024	330	305	0	0	
21/07/2024	342	342	18	0	
22/07/2024	355	341	0	0	
23/07/2024	339	371	0	0	
24/07/2024	345	378	0	0	
25/07/2024	349	395	0	0	
26/07/2024	342	332	0	0	
27/07/2024	330	326	0	0	
28/07/2024	326	326	0	0	
29/07/2024	335	340	0	0	
30/07/2024	350	356	0	0	E/S
31/07/2024	349	361	0	0	
TOTAL	10062	9992	26	0	0,7%
01/08/2024	335	374	0	0	
02/08/2024	345	315	0	0	
03/08/2024	345	327	0	0	
04/08/2024	343	327	0	0	
05/08/2024	351	336	0	0	
06/08/2024	360	347	0	0	
07/08/2024	366	366	5	0	
08/08/2024	377	377	0	0	
09/08/2024	354	364	0	0	
10/08/2024	353	376	0	0	
11/08/2024	353	346	0	0	
12/08/2024	343	345	0	0	
13/08/2024	340	349	0	0	
14/08/2024	347	341	0	0	
15/08/2024	370	392	0	0	
16/08/2024	365	402	0	0	
17/08/2024	350	387	8	0	
18/08/2024	361	390	0	0	
19/08/2024	363	394	0	0	
20/08/2024	369	397	0	0	
21/08/2024	373	377	0	0	
22/08/2024	370	344	0	0	
23/08/2024	367	349	0	0	
24/08/2024	351	335	0	0	
25/08/2024	352	346	2	0	
26/08/2024	347	326	3	0	
27/08/2024	331	300	0	0	
28/08/2024	345	351	0	0	
29/08/2024	333	348	0	0	
30/08/2024	347	325	0	0	E/S
31/08/2024	348	347	0	0	
TOTAL	10954	11000	18	0	-0,4%
01/09/2024	134	155	1	0	
02/09/2024	97	101	0	0	
03/09/2024	100	108	1	0	
04/09/2024	123	131	18	0	
05/09/2024	122	124	13	0	
06/09/2024	138	137	0	0	
07/09/2024	280	286	8	0	
08/09/2024	581	574	117	688	
09/09/2024	129	139	0	0	
10/09/2024	104	113	0	0	
11/09/2024	102	107	0	0	
12/09/2024	99	106	0	0	
13/09/2024	109	118	0	0	
14/09/2024	152	165	0	0	
15/09/2024	119	128	0	0	
16/09/2024	80	92	0	0	
17/09/2024	98	102	0	0	
18/09/2024	91	92	0	0	
19/09/2024	76	79	0	0	
20/09/2024	83	90	0	0	
21/09/2024	115	126	0	0	
22/09/2024	107	113	14	0	
23/09/2024	67	72	6	0	
24/09/2024	54	60	0	0	
25/09/2024	49	52	0	0	
26/09/2024	49	56	1	0	
27/09/2024	57	60	0	0	
28/09/2024	82	93	0	0	
29/09/2024	73	78	0	0	E/S
30/09/2024	52	54	1	0	
TOTAL	3522	3711	181	688	-5,2%

LARNAS - 2024					
DATE	EB	ET	PLUVIO	DO ENTREE	
01/10/2024	53	52	1	0	
02/10/2024	43	43	0	0	
03/10/2024	41	51	0	0	
04/10/2024	41	35	0	0	
05/10/2024	41	51	0	0	
06/10/2024	47	45	3	0	
07/10/2024	54	66	17	0	
08/10/2024	203	167	35	0	
09/10/2024	64	53	6	0	
10/10/2024	51	53	2	0	
11/10/2024	43	47	0	0	
12/10/2024	58	62	12	0	
13/10/2024	69	67	1	0	
14/10/2024	45	44	0	0	
15/10/2024	36	37	3	0	
16/10/2024	65	57	14	0	
17/10/2024	53	60	10	0	
18/10/2024	50	51	0	0	
19/10/2024	51	51	0	0	
20/10/2024	52	48	0	0	
21/10/2024	49	52	0	0	
22/10/2024	48	52	0	0	
23/10/2024	44	49	0	0	
24/10/2024	46	51	7	0	
25/10/2024	38	41	6	0	
26/10/2024	35	38	4	0	
27/10/2024	33	38	2	0	
28/10/2024	37	39	0	0	
29/10/2024	36	35	0	0	
30/10/2024	33	40	0	0	
31/10/2024	33	37	0	0	E/S
TOTAL	1592	1612	122	0	-1,2%
01/11/2024	32	36	0	0	
02/11/2024	35	39	0	0	
03/11/2024	35	40	0	0	
04/11/2024	33	35	0	0	
05/11/2024	116	124	0	0	
06/11/2024	32	31	0	0	
07/11/2024	304	320	1	0	
08/11/2024	27	30	0	0	
09/11/2024	32	34	0	0	
10/11/2024	34	37	0	0	
11/11/2024	32	35	0	0	
12/11/2024	33	29	0	0	
13/11/2024	31	28	0	0	
14/11/2024	30	37	0	0	
15/11/2024	29	37	0	0	
16/11/2024	29	38	0	0	
17/11/2024	33	39	0	0	
18/11/2024	33	40	0	0	
19/11/2024	27	33	0	0	
20/11/2024	29	30	2	0	
21/11/2024	25	23	3	0	
22/11/2024	28	30	0	0	
23/11/2024	33	35	0	0	
24/11/2024	40	38	5	0	
25/11/2024	33	36	12	0	
26/11/2024	44	51	2	0	
27/11/2024	30	37	0	0	
28/11/2024	26	33	0	0	
29/11/2024	25	32	0	0	
30/11/2024	32	31	0	0	E/S
TOTAL	1302	1418	28	0	-8,5%
01/12/2024	36	37	0	0	
02/12/2024	29	29	4	0	
03/12/2024	30	30	0	0	
04/12/2024	29	29	0	0	
05/12/2024	33	33	0	0	
06/12/2024	26	26	0	0	
07/12/2024	26	26	1	0	
08/12/2024	32	32	0	0	
09/12/2024	27	27	0	0	
10/12/2024	26	26	0	0	
11/12/2024	27	27	0	0	
12/12/2024	27	27	0	0	
13/12/2024	34	34	11	0	
14/12/2024	37	37	2	0	
15/12/2024	34	34	0	0	
16/12/2024	27	27	0	0	
17/12/2024	25	25	0	0	
18/12/2024	28	28	0	0	
19/12/2024	27	27	0	0	
20/12/2024	28	28	0	0	
21/12/2024	28	28	0	0	
22/12/2024	28	28	1	0	
23/12/2024	29	29	0	0	
24/12/2024	34	34	0	0	
25/12/2024	31	31	0	0	
26/12/2024	31	31	0	0	
27/12/2024	29	29	0	0	
28/12/2024	30	30	0	0	
29/12/2024	30	30	0	0	
30/12/2024	29	29	0	0	
31/12/2024	31	31	0	0	E/S
TOTAL	918	919	20	0	-0,1%

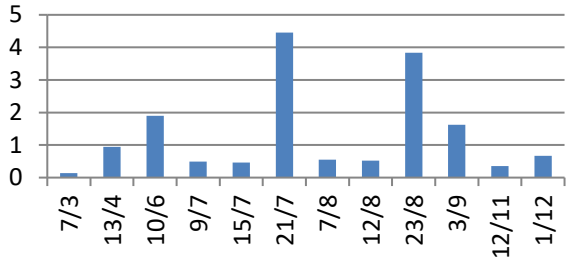
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

La pollution sortante du système de traitement

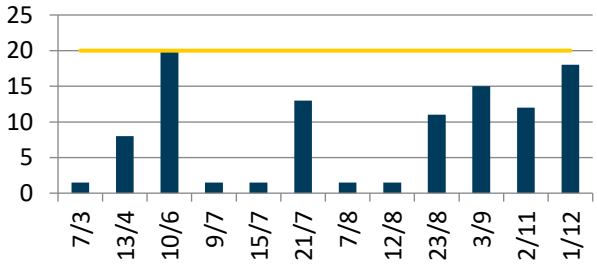
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

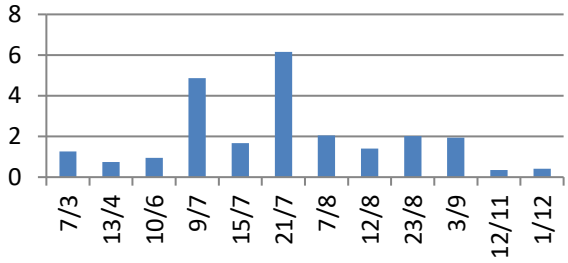
Charge sortante DBO5 en kg/j



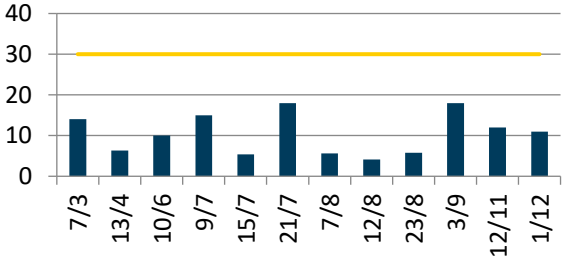
Concentration sortante DBO5 en mg/l



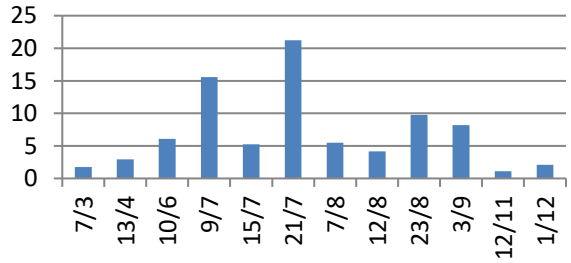
Charge sortante MES en kg/j



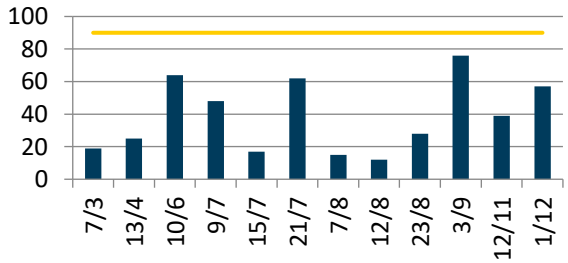
Concentration sortante MES en mg/l



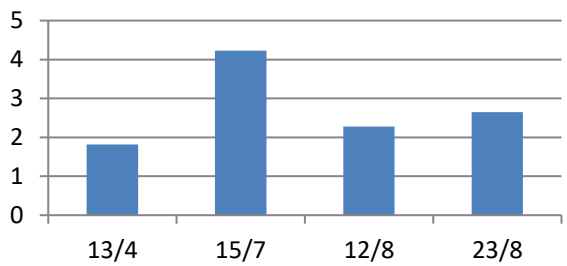
Charge sortante DCO en kg/j



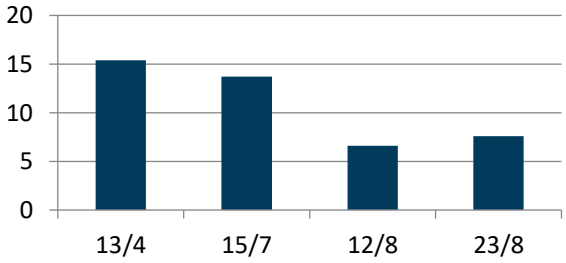
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

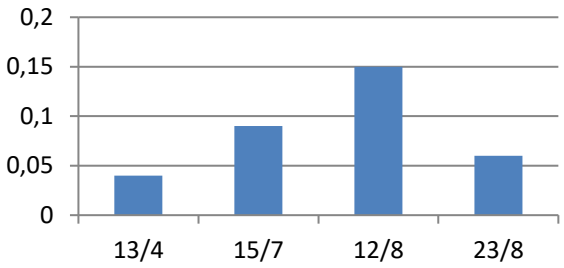


Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

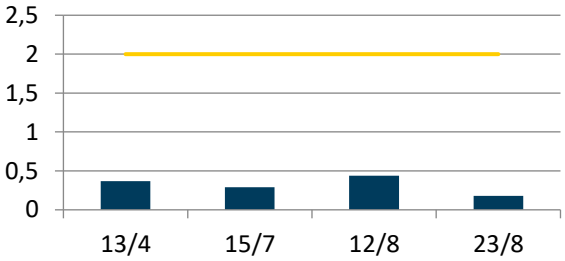


Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

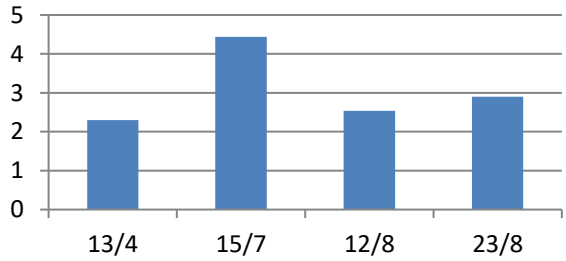
Charge sortante Phosphore en kg/j



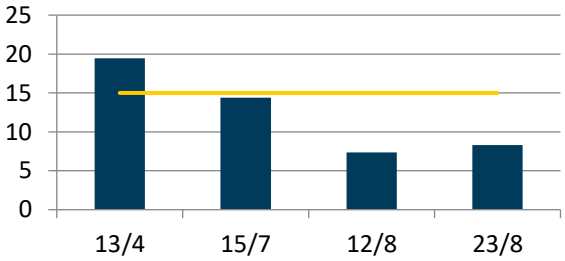
Concentration sortante Phosphore en mg/l



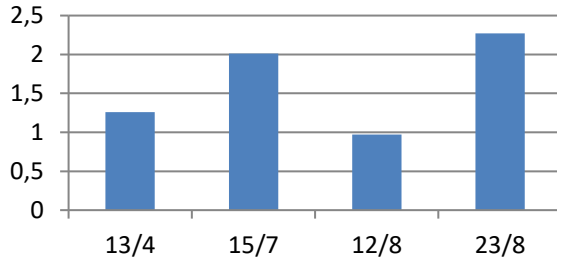
Charge sortante Azote global en kg/j



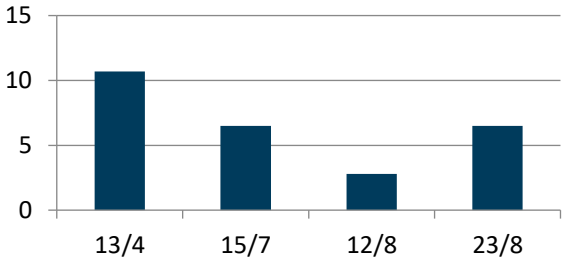
Concentration sortante Azote global en mg/l



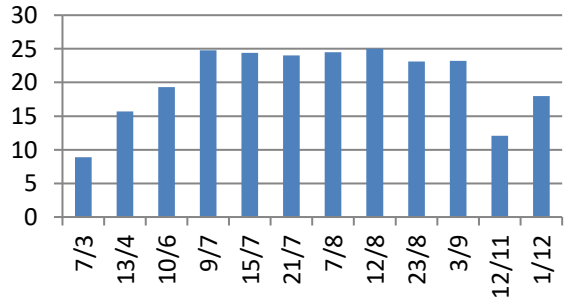
Charge sortante Azote ammoniacal en kg/j



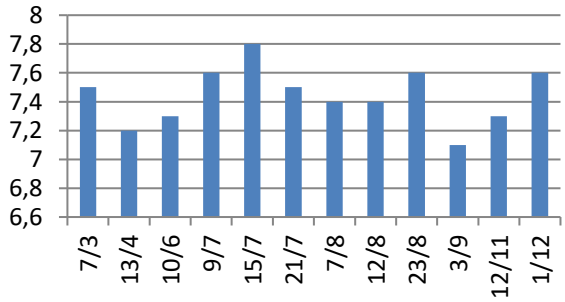
Concentration sortante Azote ammoniacal en mg/l



Température en sortie en °C



pH en sortie



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

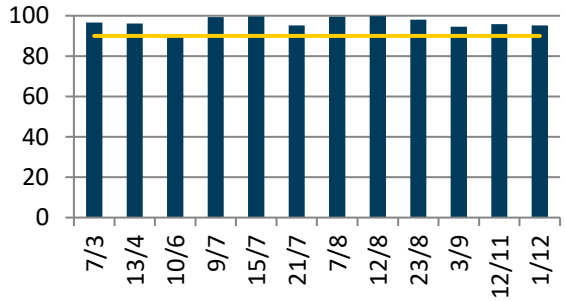
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

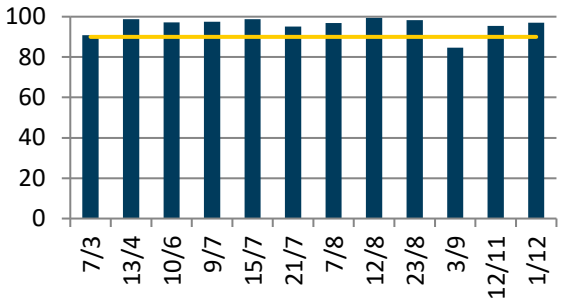
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

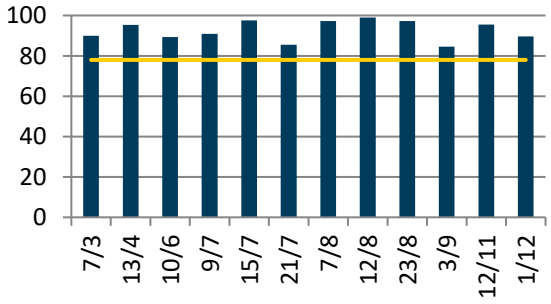
Rendement DBO5 en %



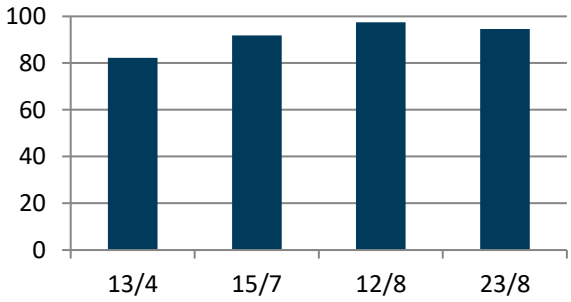
Rendement MES en %



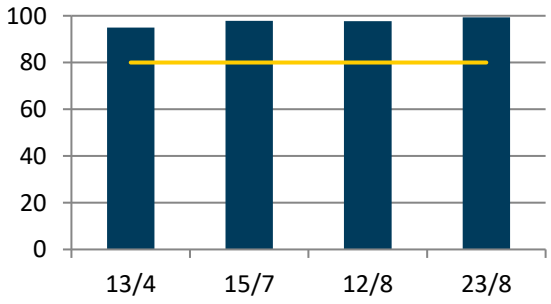
Rendement DCO en %



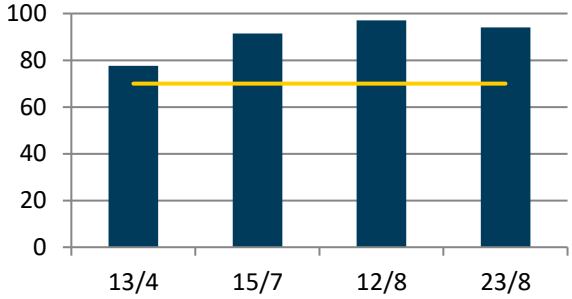
Rendement Azote Kjeldahl en %



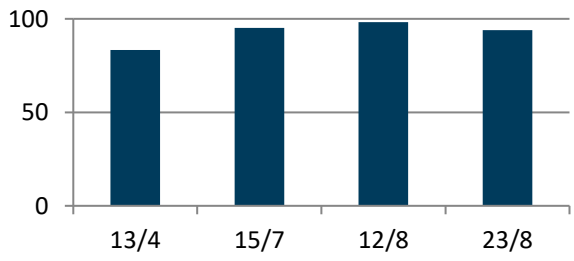
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Paramètres DBO5 – DCO – MES :

Les normes de rejets sont respectées en concentration OU en rendement épuratoire.

Paramètre NGL :

La conformité est calculée sur une moyenne annuelle ; à savoir :

- Concentration moyenne inférieure à 15 mg/l
- Rendement épuratoire moyen annuel supérieur à 80%

En 2024, la concentration moyenne est de 12.4 mg/l et le rendement épuratoire moyen s'élève à 90%. Ce paramètre est donc classé conforme.

Paramètre Pt :

La conformité est calculée sur une moyenne annuelle ; à savoir :

- Concentration moyenne inférieure à 2 mg/l
- Rendement épuratoire moyen annuel supérieur à 70%

En 2024, la concentration moyenne est de 0.3 mg/l et le rendement épuratoire moyen s'élève à 97.5%. Ce paramètre est donc classé conforme.

Pour rappel, la station est équipée d'une déphosphatation physico-chimique au chlorure ferrique.

Le suivi bactériologique

Sans objet

Le suivi du milieu récepteur

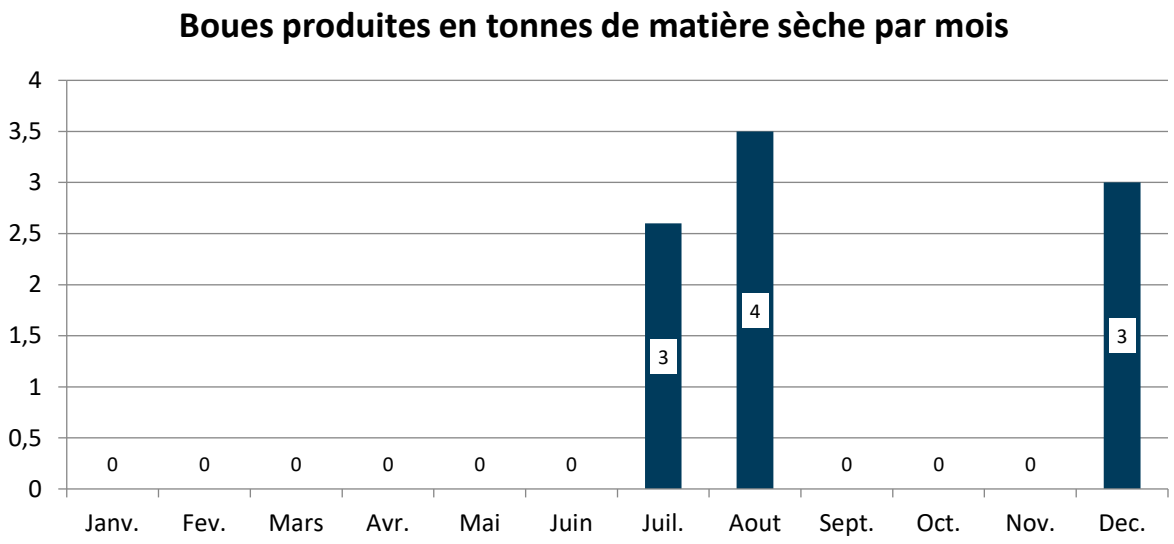
Ce sujet est traité dans le diagnostic permanent en annexe de rapport de bilan de fonctionnement.

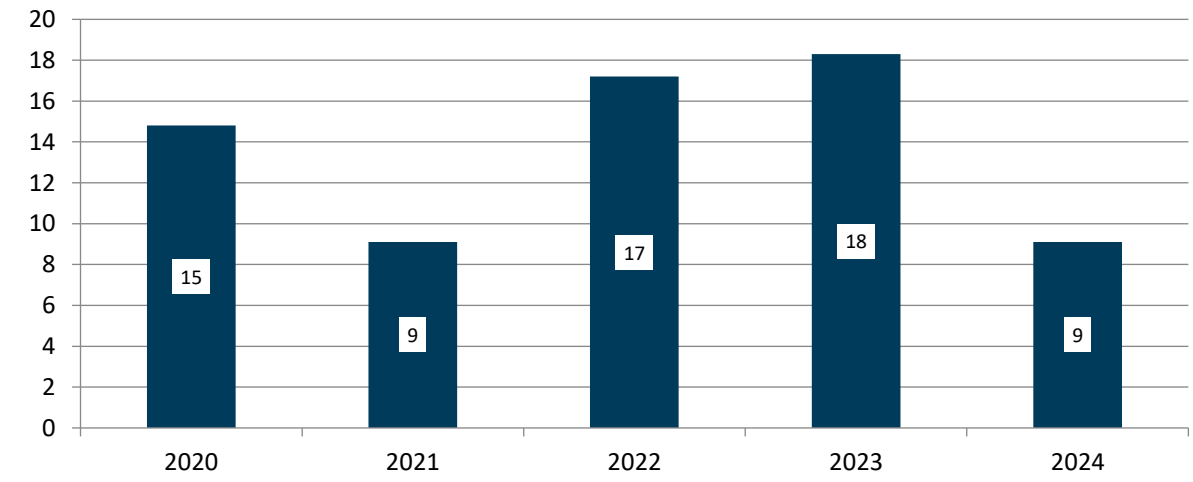
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Les boues

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			760 m3	9.096 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
	Pas d'apport	-	-	-
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			53.24 TMB	11.475 TMS

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)





Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées	11.475 TMS	100 %	Compostage

La siccité des boues évacuées est de 21.6 % de moyenne. Les boues extraites sont déshydratées par une centrifugeuse mobile depuis le silo de stockage.

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, les analyses suivantes ont été réalisées sur les boues avant le traitement en compostage : 2 Valeurs agronomiques + 2 Eléments traces métalliques + 1 PCB/HAP. Les analyses sont conformes à la réglementation.

Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	953	Refus dégrillage évacué en ordures ménagères

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel…
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur

BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour 2024	128 571

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Polymère cationique liquide pour 2024	File boue	263
Chlorure ferrique pour 2024	File eau	4 959

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

Libellé Contr	Libellé d'une installation	Statut	Objet	Commentaire pour l'age	Motif créatic	Date de dernière modificati
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888161 - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - 07133SE00003-1750-01 LEVAGE - TLV00004684 Potence sur pied nue silo à boues - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888159 - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - 07133SE00003-1750-01 LEVAGE - TLV00004682 Potence sur pied avec treuil bassin d'aération intérieur - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - PR Les Riccords	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888156 - 07133PR00002 LARNAS - PR Les Riccords - TLV00004679 Potence sur pied nue - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888157 - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - 07133SE00003-1750-01 LEVAGE - TLV00004680 Pied de potence seul recirculation - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888162 - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - 07133SE00003-1750-01 LEVAGE - TLV00004685 Potence sur pied avec treuil relevage entrée - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888158 - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - 07133SE00003-1750-01 LEVAGE - TLV00004681 Pied de potence seul poste toutes eaux - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888160 - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - 07133SE00003-1750-01 LEVAGE - TLV00004683 Potence sur pied avec treuil bassin d'aération extérieur - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - PR Village	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006888155 - 07133PR00001 LARNAS - PR Village - TLV00004678 Potence sur pied nue - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire levage	Controle levage 2024 - Si non-conformité? U1		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006775422 - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - 07133SE00003 LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire électrique	Controle électrique 2024 - Si non-conformité		16/04/2024
CC DRAGA EU DSP	LARNAS - PR Village	Réalisé - terminé	LARNAS - FI n°1006775421 - 07133PR00001 LARNAS - PR Village - 07133PR00001 LARNAS - PR Village - - 0720010202 CC DRAGA EU DSP - Contrôle réglementaire électrique	Controle électrique 2024 - Si non-conformité		16/04/2024

Détail des non-conformités : sans objet pour 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	525	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	210															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		95,9	10,43	92,7	38,5	96,7	8,71	90	12,37	91,5	10,83	6,63	0,02	1,53	97,5	0,32
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		95,9	10,43	92,7	38,5	96,7	8,71	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	30	78	90	90	20	70	15	-	-	-	-	-	80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		2		0		0	0	0	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

L'audit station a été réalisé par le SATESE, à ce jour le compte rendu n'a pas encore été transmis.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

DR SUD EST / DEX RHONE ALPES / SUD DROME ARDECHE
0720010202 CC DRAGA EU DSP
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS
Autosurveillance officielle (2024)

	ENTREE												SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	Pluviométrie mm	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
07/03/2024	103		39,0	168,0	136,0							4,3	91	1,5	19,0	14,0						
Moyenne mars (1)	-	-	39,0	168,0	136,0							4,3	-	1,5	19,0	14,0						
13/04/2024	125		200,0	508,0	514,0	82,0	60,4	0,0	0,1	82,0	7,0	2,5	118	8,0	25,0	6,3	15,4	10,7	0,0	4,1	19,5	0,4
Moyenne avril (1)	-	-	200,0	508,0	514,0	82,0	60,4	0,0	0,1	82,0	7,0	2,5	-	8,0	25,0	6,3	15,4	10,7	0,0	4,1	19,5	0,4
10/06/2024	111		190,0	510,0	304,0							2,7	95	20,0	64,0	10,0						
Moyenne juin (1)	-	-	190,0	510,0	304,0							2,7	-	20,0	64,0	10,0						
09/07/2024	324		250,0	528,0	608,0							2,1	324	1,5	48,0	15,0						
15/07/2024	315		400,0	697,0	452,0	164,0	133,0	0,0	0,1	164,0	13,2	1,7	309	1,5	17,0	5,4	13,7	6,5	0,1	0,6	14,4	0,3
21/07/2024	342		270,0	426,0	372,0							1,6	342	13,0	62,0	18,0						
Moyenne juillet (3)	-	-	306,7	550,3	477,3	164,0	133,0	0,0	0,1	164,0	13,2	1,8	-	5,3	42,3	12,8	13,7	6,5	0,1	0,6	14,4	0,3
07/08/2024	366		280,0	548,0	182,0							2,0	366	1,5	15,0	5,6						
12/08/2024	343		610,0	1190,0	732,0	258,0	165,7	0,0	0,1	258,0	18,8	2,0	345	1,5	12,0	4,1	6,6	2,8	0,0	0,8	7,4	0,4
23/08/2024	367		520,0	954,0	327,0	132,0	102,7	0,0	0,1	132,0	24,6	1,8	349	11,0	28,0	5,8	7,6	6,5	0,0	0,7	8,3	0,2
Moyenne août (3)	-	-	470,0	897,3	413,7	195,0	134,2	0,0	0,1	195,0	21,7	1,9	-	4,7	18,3	5,2	7,1	4,7	0,0	0,7	7,8	0,3
03/09/2024	100		300,0	532,0	126,0							1,8	108	15,0	76,0	18,0						
Moyenne septembre (1)	-	-	300,0	532,0	126,0							1,8	-	15,0	76,0	18,0						
12/11/2024	33		250,0	770,0	234,0							3,1	29	12,0	39,0	12,0						
Moyenne novembre (1)	-	-	250,0	770,0	234,0							3,1	-	12,0	39,0	12,0						
01/12/2024	36		390,0	566,0	386,0							1,5	37	18,0	57,0	11,0						
Moyenne décembre (1)	-	-	390,0	566,0	386,0							1,5	-	18,0	57,0	11,0						
Année N (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	308,3	616,4	364,4	159,0	115,5	0,0	0,1	159,0	15,9	2,3	-	8,7	38,5	10,4	10,8	6,6	0,0	1,5	12,4	0,3
Min	33		39,0	168,0	126,0	82,0	60,4	0,0	0,1	82,0	7,0	1,5	29	1,5	12,0	4,1	6,6	2,8	0,0	0,6	7,4	0,2
Max	367		610,0	1190,0	732,0	258,0	165,7	0,0	0,1	258,0	24,6	4,3	366	20,0	76,0	18,0	15,4	10,7	0,1	4,1	19,5	0,4
Année N-1 (12 bilans)																						
Moyenne	-	-	319,2	744,1	387,0	165,0	123,8	0,0	0,1	165,1	14,2	2,5	-	3,1	30,9	12,3	13,2	5,9	0,1	1,1	15,0	0,7
Min	38		130,0	454,0	125,0	105,0	71,9	0,0	0,1	105,2	8,3	1,4		1,5	17,0	1,0	8,4	4,7	0,0	0,4	9,6	0,3
Max	388		750,0	1070,0	996,0	277,0	195,2	0,0	0,1	277,1	19,6	3,5		13,0	61,0	24,0	19,8	7,3	0,2	1,8	21,8	1,4

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



DR SUD EST / DEX RHONE ALPES / SUD DROME ARDECHE
0720010202 CC DRAGA EU DSP
STEP IMBOURS 3500 EH - LARNAS
Autosurveillance officielle (2024)

	ENTREE							Tx de charge	SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH	Charges Eliminés					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %		DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j
07/03	103	4,0	17,3	14,0				1,9%	91	0,1	1,7	1,3				96,6	90,0	90,9				67	3,9	15,6	12,7			
Moyenne mars (1)	-	4,0	17,3	14,0				1,9%	-	0,1	1,7	1,3				96,6	90,0	90,9				67	3,9	15,6	12,7			
13/04	125	25,0	63,5	64,3	10,3	10,3	0,9	11,9%	118	0,9	3,0	0,7	1,8	2,3	0,0	96,2	95,4	98,8	82,3	77,6	95,0	417	24,1	60,6	63,5	8,4	8,0	0,8
Moyenne avril (1)	-	25,0	63,5	64,3	10,3	10,3	0,9	11,9%	-	0,9	3,0	0,7	1,8	2,3	0,0	96,2	95,4	98,8	82,3	77,6	95,0	417	24,1	60,6	63,5	8,4	8,0	0,8
10/06	111	21,1	56,6	33,7				10,0%	95	1,9	6,1	1,0				91,0	89,3	97,2				352	19,2	50,5	32,8			
Moyenne juin (1)	-	21,1	56,6	33,7				10,0%	-	1,9	6,1	1,0				91,0	89,3	97,2				352	19,2	50,5	32,8			
09/07	324	81,0	171,1	197,0				38,6%	324	0,5	15,6	4,9				99,4	90,9	97,5				1 350	80,5	155,5	192,1			
15/07	315	126,0	219,6	142,4	51,7	51,7	4,1	60,0%	309	0,5	5,3	1,7	4,2	4,4	0,1	99,6	97,6	98,8	91,8	91,4	97,8	2 100	125,5	214,3	140,7	47,4	47,2	4,1
21/07	342	92,3	145,7	127,2				44,0%	342	4,4	21,2	6,2				95,2	85,4	95,2				1 539	87,9	124,5	121,1			
Moyenne juillet (3)	-	99,8	178,8	155,5	51,7	51,7	4,1	47,5%	-	1,8	14,0	4,2	4,2	4,4	0,1	98,1	91,3	97,2	91,8	91,4	97,8	1 663	98,0	164,8	151,3	47,4	47,2	4,1
07/08	366	102,5	200,6	66,6				48,8%	366	0,5	5,5	2,0				99,5	97,3	96,9				1 708	101,9	195,1	64,6			
12/08	343	209,2	408,2	251,1	88,5	88,5	6,5	99,6%	345	0,5	4,1	1,4	2,3	2,5	0,2	99,8	99,0	99,4	97,4	97,1	97,7	3 487	208,7	404,0	249,7	86,2	86,0	6,3
23/08	367	190,8	350,1	120,0	48,4	48,4	9,0	90,9%	349	3,8	9,8	2,0	2,7	2,9	0,1	98,0	97,2	98,3	94,5	94,0	99,3	3 181	187,0	340,3	118,0	45,8	45,5	9,0
Moyenne août (3)	-	167,5	319,6	145,9	68,5	68,5	7,7	79,8%	-	1,6	6,5	1,8	2,5	2,7	0,1	99,1	97,8	98,2	96,0	95,6	98,5	2 792	165,9	313,2	144,1	66,0	65,8	7,6
03/09	100	30,0	53,2	12,6				14,3%	108	1,6	8,2	1,9				94,6	84,6	84,6				500	28,4	45,0	10,7			
Moyenne septembre (1)	-	30,0	53,2	12,6				14,3%	-	1,6	8,2	1,9				94,6	84,6	84,6				500	28,4	45,0	10,7			
12/11	33	8,3	25,4	7,7				3,9%	29	0,3	1,1	0,3				95,8	95,5	95,5				138	7,9	24,3	7,4			
Moyenne novembre (1)	-	8,3	25,4	7,7				3,9%	-	0,3	1,1	0,3				95,8	95,5	95,5				138	7,9	24,3	7,4			
01/12	36	14,0	20,4	13,9				6,7%	37	0,7	2,1	0,4				95,3	89,6	97,1				234	13,4	18,3	13,5			
Moyenne décembre (1)	-	14,0	20,4	13,9				6,7%	-	0,7	2,1	0,4				95,3	89,6	97,1				234	13,4	18,3	13,5			
Année N (12 bilans)																												
Moyenne	-	75,4	144,3	87,5	49,7	49,7	5,1	35,9%	-	1,3	7,0	2,0	2,7	3,0	0,1	96,7	92,7	95,9	91,5	90,0	97,5	1 256	74,0	137,3	85,6	47,0	46,7	5,0
Min	33	4,0	17,3	7,7	10,3	10,3	0,9	1,9%	29	0,1	1,1	0,3	1,8	2,3	0,0	91,0	84,6	84,6	82,3	77,6	95,0	67	3,9	15,6	7,4	8,4	8,0	0,8
Max	367	209,2	408,2	251,1	88,5	88,5	9,0	99,6%	366	4,4	21,2	6,2	4,2	4,4	0,2	99,8	99,0	99,4	97,4	97,1	99,3	3 487	208,7	404,0	249,7	86,2	86,0	9,0
Année N-1 (12 bilans)																												
Moyenne	-	78,9	175,6	100,0	43,2	43,2	4,0	37,6%	-	0,5	5,8	2,3	4,1	4,5	0,1	98,8	95,4	95,5	90,3	89,1	95,5	1 315	78,4	169,9	97,7	39,1	38,7	3,8
Min	38	6,9	21,0	7,9	34,1	34,1	2,4	3,3%	36	0,1	1,1	0,1	1,3	1,7	0,1	95,5	89,6	90,5	79,5	77,5	92,9	115	6,6	19,9	7,5	29,6	28,8	2,2
Max	388	258,0	381,0	342,6	52,8	52,8	5,8	122,9%	384	1,5	14,0	5,2	7,6	8,4	0,2	99,8	98,4	99,4	96,1	95,2	98,4	4 300	257,5	374,8	340,6	49,7	49,2	5,8

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

ANALYSES DES BOUES DESHYDRATEES QUI PARTENT EN COMPOSTAGE

aurea AgroSciences
Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :	ORGANISME :
STEP LARNAS - 7220 LARNAS	SAUR ANNONAY (07) 18 AVENUE DE LA GARE 07104 ANNONAY CEDEX Code organisme : 3019664

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93762618	Référence : 07030100020713385E00003PPA00008769	Date de prélèvement :	
N° LIMS :	PORL24011634	Commune :	Date de réception :	17/04/2024
		Station : Boues évacuées 06	Date de sortie :	06/05/2024 (v.1)

Bon de commande :
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,9		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		77,6		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		22,4	224,4	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	69,0	15,5	155,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	31,0	6,9	69,4	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	65,2	14,6	14,6	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	2,23	0,499	0,499	Méthode Interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	63	14,1	14,1	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	34,5	7,8	77,3	Calcul
Rapport C estimé / NtK	Calcul	5,3			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	91,2	20,4	20,4	
Potassium total (K_2O)	g / kg	1,2	0,27	0,27	
Magnésium total (MgO)	g / kg	3,6	0,82	0,82	
Calcium total (CaO)	g / kg	34,5	7,7	7,7	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,47	0,11	0,11	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	57,9	13,0	13,0	
Cuivre (Cu)	mg / kg	196	44,0	44,0	
Fer (Fe)	mg / kg	91700	20500	20500	
Manganèse (Mn)	mg / kg	181	40,6	40,6	
Molybdène (Mo)	mg / kg	4,5	1,0	1,0	
Zinc (Zn)	mg / kg	584	131	131	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea Agrosciences

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP LARNAS
-
7220 LARNAS

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon				*Dates repères*	
N° échantillon :	93762618	Référence :	0703010002071338E00003PPA00008789	Date de prélèvement :	
N° LIMS :	PORL24011634	Commune :		Date de réception :	17/04/2024
		Station :	Boues évacuées 86	Date de sortie :	06/05/2024 (v.1)

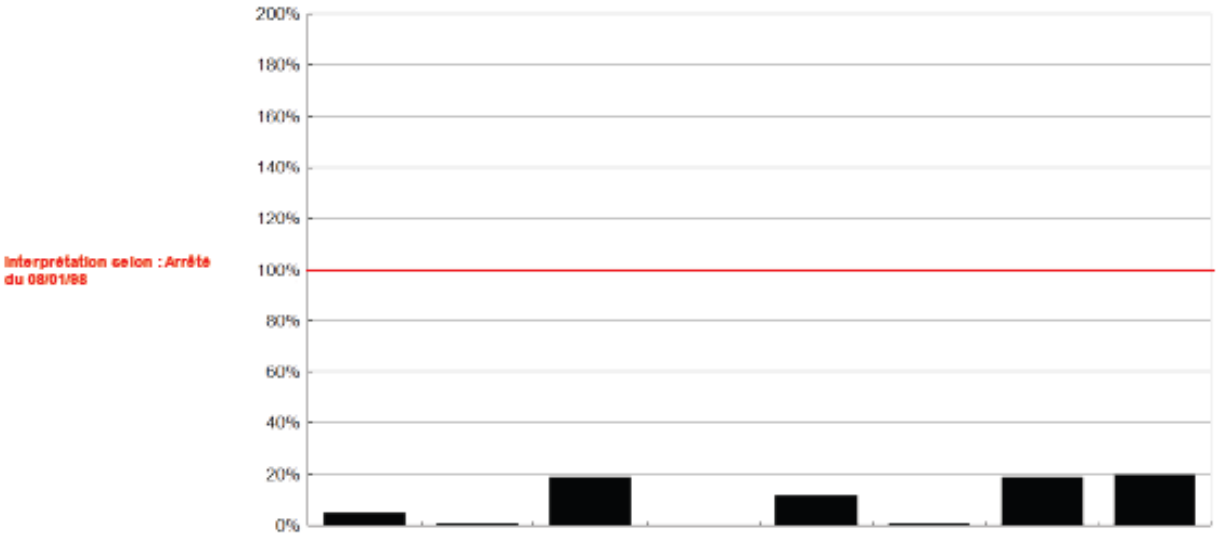
Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,58	17,6	196	< 0,11	24,5	12,1	584	822
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	5,8	1,8	19,6	< 1,1	12,3	1,5	19,5	20,5
Flux en g / t de produit brut	0,13	3,9	44,0	< 0,024	5,50	2,7	131	184

■ conforme ✗ non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	3,6	< 2,1	1300	3,6	4,5
Flux en g / t de produit brut	0,80	< 0,47	280	0,81	1,0

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
77,6	22,4

Conformité

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP LARNAS
-
7220 LARNAS

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon				*Dates repères*	
N° échantillon :	93762618	Référence :	07030100020713388E00003PPA00008789	Date de prélèvement :	
N° LIMS :	PORL24011634	Commune :		Date de réception :	17/04/2024
		Station :	Boues évacuées 86	Date de sortie :	06/05/2024 (v.1)

Bon de commande :

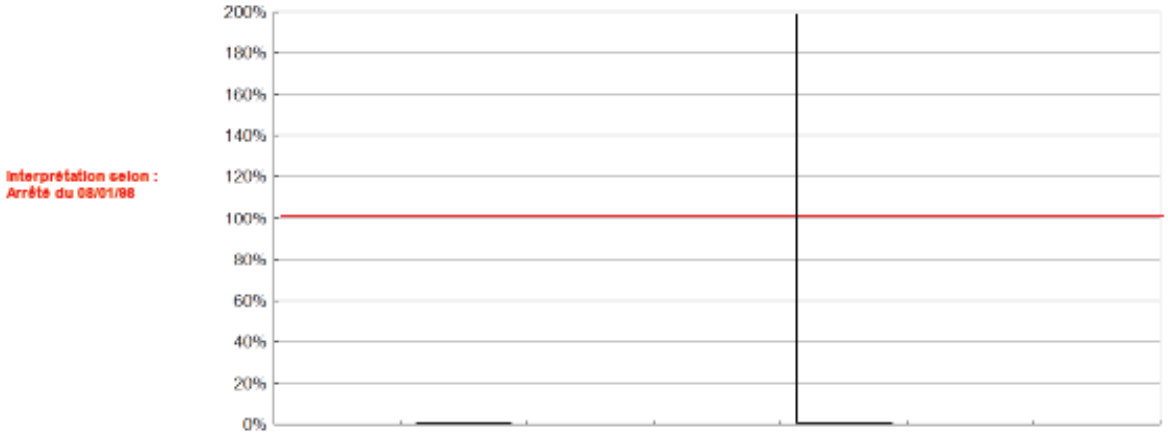
Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles)

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) — *Cas général* — *Cas d'un épandage sur pâturage uniquement*



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,063	0,063	< 0,045	< 0,045	0,063	< 0,045	< 0,045
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2	4	2.5	1.5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7,9%	1,3%	< 1,8%	< 2,3%	1,6%	< 1,8%	< 3%
Flux en mg / t de produit brut	< 14,1	14,100	< 10,10	< 10,10	14,100	< 10,10	< 10,10

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,063

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
77,6	22,4

Conformité

Ce rapport est la version originale (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL24011634

N° Client :		Date prélèvement :	
Nom Client :	STEP LARNAS (I)	Date de réception :	17/04/2024
Adresse :	. 7220 LARNAS (I)	Date de sortie :	06/05/2024 (v.1)
Organisme :	SAUR ANNONAY (07) (I)	Date de début de l'essai :	18/04/2024
Identification de l'échantillon :	07030100020713338E00003PPA00008769 (I)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (I)	N° Echantillon :	93762618
Point de prélèvement :	Boues évacuées S6 (I)		

Échantillon prélevé par le technicien (I)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE						
	Carbone organique (calcul)		34,5	%	7,7	%
#	Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011			77,6	%
#	Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	31,0	%	69,4	kg / t
#	Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	69,0	%	155,0	kg / t
#	Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011			22,4	%
#	pH extrait à l'eau (sur échantillon) (v)	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			8,9	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE						
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	2,23	g/kg	0,499	kg / t
#	Azote Kjeldhal	NF EN 13342	65,2	g/kg	14,6	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
#	CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	34,5	g/kg	7,7	kg / t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,3			
#	K_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,2	g/kg	0,27	kg / t
#	MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,6	g/kg	0,82	kg / t
	Na_2O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,47	g/kg	0,11	kg / t
#	P_2O_5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	91,2	g/kg	20,4	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
OLIGO-ÉLÉMENTS						
	Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	57,9	mg/kg	13,0	g/t
#	Cobalt	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,6	mg/kg	0,81	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	196	mg/kg	44,0	g/t
#	Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	91700	mg/kg	20500	g/t
#	Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	181	mg/kg	40,6	g/t
	Molybdène	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,5	mg/kg	1,0	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	584	mg/kg	131	g/t
ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES						
#	Aluminium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1300	mg/kg	280	g/t
#	Arsenic	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,6	mg/kg	0,80	g/t
#	Cadmium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,58	mg/kg	0,13	g/t
#	Chrome	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	17,6	mg/kg	3,9	g/t
#	Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	196	mg/kg	44,0	g/t
#	Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	< 0,11	mg/kg	< 0,024	g/t
#	Nickel	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	24,5	mg/kg	5,50	g/t
#	Plomb	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	12,1	mg/kg	2,7	g/t
	Sélénium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	< 2,1	mg/kg	< 0,47	g/t
#	Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	584	mg/kg	131	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	822	mg/kg	184	g/t
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES						
PolyChloro Biphényles (PCB)						
#	Congénères 28	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 2,02	mg/t
#	Congénères 52	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 2,02	mg/t
#	Congénères 101	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 2,02	mg/t
#	Congénères 118	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 2,02	mg/t
#	Congénères 138	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 2,02	mg/t
#	Congénères 153	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 2,02	mg/t
#	Congénères 180	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,009	mg/kg	< 2,02	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul	< 0,063	mg/kg	< 14,1	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)						
#	Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,063	mg/kg	14,100	mg/t
#	Benzo (B) Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,045	mg/kg	< 10,10	mg/t
#	Benzo (A)Pyrène	MI LCA 17-AME-IT-002 et NF X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,045	mg/kg	< 10,10	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale.Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne.(I) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats.Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 06/05/2024

Cecile DESTOMBES
Responsable service chimie (site 17)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP LARNAS
.
7220 LARNAS

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Code organisme : 3019054

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93762648	Référence :	07030100020713338D0003PPA00008788	Date de prélèvement :	29/08/2024
N° LIMS :	PORL24026477	Commune :		Date de réception :	31/08/2024
		Station :	Boues évacuées S6	Date de sortie :	06/09/2024 (v.1)

Bon de commande :
Echantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,6		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		95,2		MI 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		4,8	47,9	MI 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	76,9	3,7	37,0	MI 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	23,1	1,1	11,1	MI 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	78,0	3,75	3,75	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	< 2,21	< 0,106	< 0,106	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	78,1	3,75	3,75	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	38,5	1,9	18,5	Calcul
Rapport C estimé / NtK	Calcul	4,9			

Eléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	65,2	3,1	3,1	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K_2O)	g / kg	7,4	0,35	0,35	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	6,1	0,29	0,29	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	42,2	2,0	2,0	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na_2O)	g / kg	2,0	0,096	0,096	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Bore (B)	mg / kg	31,1	1,5	1,5	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	130	6,3	6,3	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	38400	1800	1800	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	mg / kg	110	5,3	5,3	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	3,4	0,17	0,17	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	400	19,2	19,2	NF EN ISO 13345 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

aurea AgroSciences

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP LARNAS
.
7220 LARNAS

ORGANISME :

SAUR ANNONAY (07)
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93762648	Référence :	0703010002071335E00003PPA00008769	Date de prélèvement :	29/08/2024
N° LIMS :	PORL24026477	Commune :		Date de réception :	31/08/2024
		Station :	Boues évacuées S6	Date de sortie :	06/09/2024 (v.1)

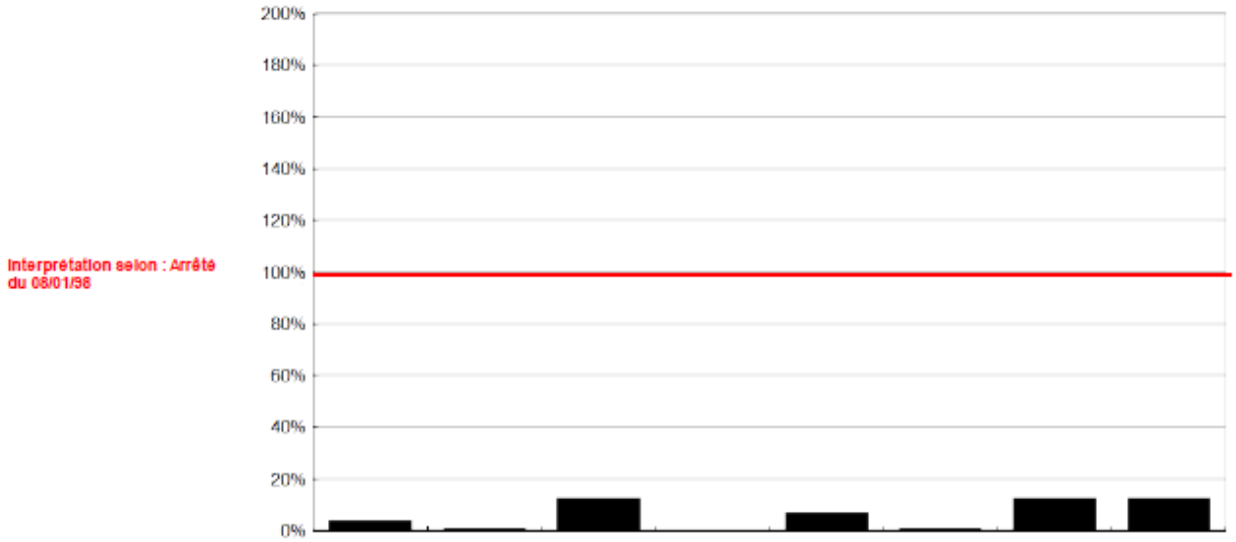
Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,44	9,7	130	< 0,12	13,9	7,4	400	554
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	4,4	1	13	< 1,2	7	0,9	13,3	13,9
Flux en g / t de produit brut	0,021	0,47	6,3	< 0,0056	0,67	0,35	19,2	26,6

■ conforme X non conforme

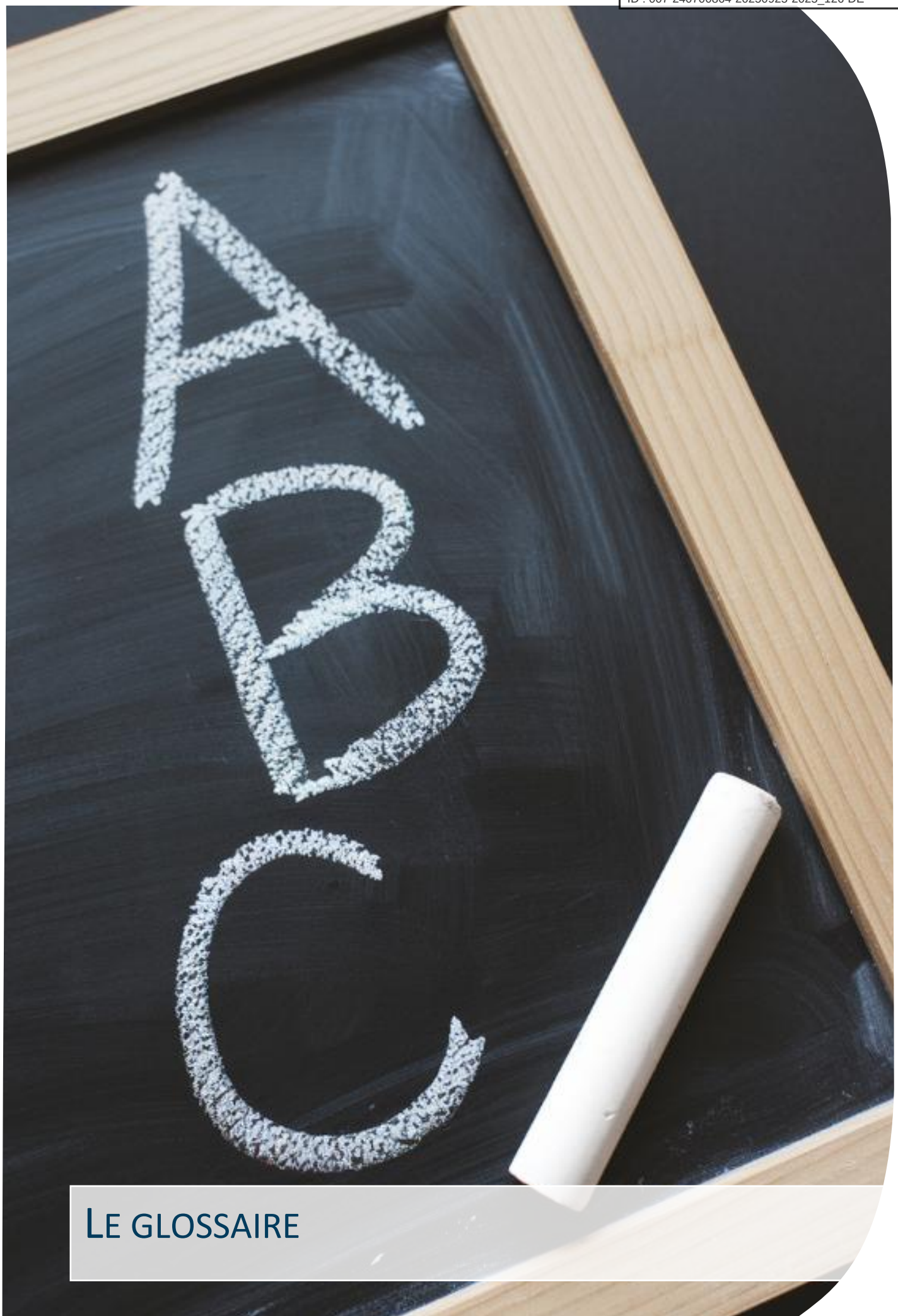
ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	2,1	3,4
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,10	0,17

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
95,2	4,8

Conformité

Ce rapport est la version originale (i) informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



LE GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'usager sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU: ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU: il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, …) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2024

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2024 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➔ **Décret n°2024-769 du 8 juillet 2024 autorisant certaines eaux recyclées comme ingrédient entrant dans la composition des denrées alimentaires finales et modifiant les conditions d'utilisation de ces eaux dans des établissements du secteur alimentaire**

Le décret vise à promouvoir la réutilisation des eaux dans l'industrie agroalimentaire tout en assurant la sécurité des consommateurs. Il permet aux eaux recyclées issues des matières premières et aux eaux de processus recyclées de circuler dans le même réseau que le réseau de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ou de circuler dans un réseau connecté à ce dernier. Il modifie les conditions pour l'utilisation des eaux recyclées issues des matières premières, des eaux de processus recyclées et des eaux usées traitées recyclées dans d'autres établissements du secteur alimentaire que celui dont elles sont issues.

➔ **CJUE : 4 octobre 2024, Condamnation de la France pour non-respect de la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux usées urbaines (DERU). Imposant aux Etats membres de garantir un traitement approprié des eaux usées urbaines avant leur rejet dans l'environnement**

La condamnation concerne spécifiquement 78 agglomérations françaises qui ne respectaient pas les exigences de la DERU. La Commission européenne avait précédemment mis en demeure la France de se conformer à cette directive en octobre 2017 mais des manquements persistaient. La CJUE a ainsi constaté que ces agglomérations ne satisfaisaient pas aux obligations de traitement des eaux urbaines résiduaires, notamment en ce qui concerne le traitement secondaire ou équivalent des eaux usées avant leur rejet.
Cette décision souligne l'importance pour les Etats membres de respecter les normes environnementales de l'Union Européenne, en particulier en matière de traitement des eaux usées, afin de protéger les écosystèmes aquatiques et la santé publique.

➔ **Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**

Le décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement relatives aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin de clarifier les procédures d'élaboration, de modification et de révision des schémas, de préciser le contenu des documents des schémas et d'améliorer le fonctionnement des commissions locales de l'eau. Le décret modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de faciliter l'intégration des règles issues des schémas d'aménagement et de gestion des eaux dans les documents d'urbanisme, notamment concernant les zones humides.

ENVIRONNEMENT

➔ **Décret n°2024-62 du 31 janvier 2024 relatif aux opérations d'entretien des milieux aquatiques et portant diverses dispositions relatives à l'autorisation environnementale (entrée en vigueur le 2 février 2024).**

Ce décret a pour objet d'améliorer et de clarifier les rédactions de certaines dispositions du code de l'environnement relatives à la procédure d'autorisation environnementale et introduire des simplifications pour la mise en œuvre d'opérations d'entretien des cours d'eau.

➔ **Arrêté du 28 mai 2024 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives dénommé « Outil de Surveillance et de Contrôle Eau et Nature (OSCEA) » et de sa version mobile SONGE (Solution pour un Outil Nomade de Gestion de l'Eau).**

Cet arrêté introduit plusieurs mesures visant à moderniser et sécuriser les procédures de contrôle liées à la gestion de l'eau et de la nature, en améliorant l'accès et le traitement des informations nécessaires. La finalité du traitement étant de faciliter, centraliser, sécuriser et homogénéiser la rédaction des procédures judiciaires et administratives mises en œuvre par les

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

fonctionnaires et agents habilités, notamment dans le cadre des contrôles relatifs à la gestion de l'eau et de la nature. Quelques informations sur les données collectées :

- Le traitement recueille des informations nominatives telles que l'identité, les coordonnées et les fonctions des personnes concernées par les procédures de contrôle.
- Ces données sont destinées aux agents habilités des services compétents en matière de gestion de l'eau et de la nature, ainsi qu'aux autorités judiciaires en cas de nécessité.
- La durée de conservation des données n'excède pas cinq ans à compter de la date de clôture de la procédure concernée.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➔ **Arrêté du 10 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,3 kg/j de DB05une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,3 kg/j de DB05**

Cet arrêté comprend plusieurs modifications parmi les principales :

- Les manuels d'autosurveillance : ces derniers doivent être conformes à un modèle spécifique disponible sur le site du ministère de l'environnement. Les systèmes existants doivent se conformer à ce modèle d'ici le 31 décembre 2028.
- Les mesures de la température : les débits doivent inclure la mesure de la température des rejets en sortie de station 1.
- Le contrôle technique : le dispositif d'autosurveillance fera l'objet d'un contrôle technique au moins tous les deux ans par un organisme compétent et indépendant.

➔ **Arrêté du 7 mai 2024 : Redevance pour le financement du guichet unique DT-DICT**

Cet arrêté fixe le barème hors taxes des redevances pour l'année 2024, destinées au financement du guichet unique Déclaration des Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT). Cette redevance est perçue pour financer le service public de la gestion des réseaux et canalisations. Les collectivités devront intégrer ces nouvelles dispositions dans leur gestion financière.

➔ **Arrêté du 4 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages**

Le mesurage des niveaux d'empoussièrement en fibres d'amiante dans l'air des milieux professionnels s'appuie sur l'élaboration par l'organisme accrédité d'une stratégie d'échantillonnage ayant pour objet de déterminer, pour l'objectif de mesurage fixé par son commanditaire, le nombre minimum de prélèvements à effectuer ainsi que leurs conditions de réalisation. Pour ce faire, l'article 3 de l'arrêté du 14 août 2012 prévoit que le respect par l'organisme accrédité missionné de la méthode définie par la norme NF EN ISO 16000-7 : 2007 complétée par les indications données par son guide d'application français en vigueur emporte présomption de conformité aux exigences fixées par ledit texte réglementaire en matière d'établissement d'une stratégie d'échantillonnage.

La publication en 2023 par l'association française de normalisation (AFNOR) d'un fascicule constituant la nouvelle version dudit guide d'application, emportant l'abrogation de la version précédente, conduit à réviser la rédaction de l'article 3 de cet arrêté du 14 août 2012 afin de préciser les nouvelles conditions pour pouvoir se prévaloir de cette présomption de conformité aux dispositions dudit texte réglementaire. A cette occasion, une nouvelle rédaction est adoptée, se référant de façon générique au document en vigueur publié par l'AFNOR et valant guide d'application de la norme susmentionnée, afin de garantir la pérennité de cet arrêté en cas de publication ultérieure d'une nouvelle version dudit guide.

➔ **Arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers**

Cet arrêté du 4 juin 2024, définit les obligations des donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, ou propriétaire d'immeubles non bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers, qui doivent faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Cette obligation vise également à permettre au donneur d'ordre de réaliser le marquage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Cette obligation vise enfin à permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels, et ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs et prévenir la dispersion environnementale des fibres d'amiante. L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant sur ces ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

➔ **Projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, déposé le 15 octobre 2024 à l'Assemblée nationale, et au Sénat, comme transposition de la Directive NIS 2 (en français sécurité des réseaux et des systèmes d'Information)**

Le secteur de l'eau n'est pas épargné par les menaces cyber et doit être protégé en raison de son importance cruciale pour la santé publique, l'agriculture et l'industrie. Il rentre pleinement dans le périmètre de la réglementation sur la protection des infrastructures critiques
Cette nouvelle réglementation imposera des obligations de sécurisation à plusieurs niveaux pour les services d'eau potable et d'assainissement, en particulier pour les installations desservant au moins 30 000 habitants.
L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, (ANSSI) qui pilote la transposition en droit national de la directive et assure sa mise en œuvre, sera en charge d'organiser les contrôles. Des sanctions financières et administratives pourront être appliquées aux organisations qui ne se sont pas mises en conformité.
Afin de renforcer le niveau de cybersécurité des entités, la directive NIS 2 impose plusieurs exigences clés :

- **Analyse des risques**
- **Gouvernance et gestion des risques**
- **Mesures de sécurité**
- **Notification des incidents**
- **Surveillance et audits**
- **Sensibilisation et formation**

Elle impose également des exigences de sûreté pour protéger les équipements et réseaux industriels contre les menaces cyber et physiques, nécessitant une approche globale de la cybersécurité et de la sûreté pour répondre à ces enjeux de protection et de résilience.
Si votre collectivité est concernée, vos interlocuteurs SAUR se tiennent à votre disposition pour aborder ce sujet.
Pour plus d'informations :
SECTEUR DE L'EAU ÉTAT DE LA MENACE INFORMATIQUE - ANSSI
Guide d'application "La cybersécurité, un enjeu majeur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement" - ASTEE

REDEVANCES AGENCES DE L'EAU

➔ **Réforme des redevances des agences de l'eau : Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 (article 101)**

La loi de finances pour 2024 introduit des changements significatifs aux redevances perçues par les agences de l'eau, qui ont pris effet à partir du 1er janvier 2025. Ces modifications affectent plusieurs domaines :
- Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par une redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique pour les industriels non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.
- Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique par une redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage.
- Introduction d'une nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable.
- Remplacement des deux redevances pour la modernisation des réseaux de collecte par une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.
- Modification des redevances pour pollution diffuses, sur la ressource en eau et pour le stockage d'eau en période d'étiage.
- Remplacement de la redevance pour protection du milieu aquatique par une redevance cynégétique et pour la protection du milieu aquatique.
- Modification des obligations déclaratives, contrôles et modalités de recouvrement.

➔ **Arrêté du 7 mai 2024 : Redevance pour le financement du guichet unique DT-DICT**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

Cet arrêté fixe le barème hors taxes des redevances pour l'année 2024, destinées au financement du guichet unique Déclaration des Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT). Cette redevance est perçue pour financer le service public de la gestion des réseaux et canalisations. Les collectivités devront intégrer ces nouvelles dispositions dans leur gestion financière.

➔ **Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L.2224-12-3 du code général des collectivités territoriales**

Cet article dispose que les redevances d'eau potable et d'assainissement couvrent les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature, afférentes à leur exécution.

Toutefois, la redevance d'eau potable prend en compte la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable prévue à l'article L. 213-10-5 du code de l'environnement à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté. De même, la redevance d'assainissement prend en compte la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'article L. 213-10-6 du même code à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté aussi. Ce montant forfaitaire maximal est plafonné à 3 euros par mètre cube d'eau.

➔ **Décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau**

Le décret relatif à la réforme des redevances des agences de l'eau modifie les redevances perçues par les agences de l'eau en France. Il supprime les redevances pour pollution d'origine domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte. Une nouvelle redevance est instaurée sur la consommation d'eau potable, sans plafonnement sauf pour la l'élevage avec comptage spécifique. Des redevances pour la performance des réseaux sont mises en place pour inciter à la réduction des fuites et à l'entretien des infrastructures. L'objectif est d'encourager une gestion plus efficace de l'eau et de financer les actions de préservation.

➔ **Arrêté du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**

Cet arrêté apporte des précisions/modifications quant à l'établissement des nouvelles redevances des agences de l'eau.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ **Formulaire DC4 : Publication d'un nouveau formulaire de déclaration d'un sous-traitant**

Dans ce cadre, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique a publié un **nouveau formulaire DC4** applicable à compter du 1er janvier 2024. Il s'agit d'un modèle de déclaration de sous-traitance généralement pour présenter un sous-traitant. Il contient notamment une nouvelle rubrique relative à la durée du contrat conclu entre le titulaire du contrat et son sous-traitant.

➔ **Réforme de Chorus Pro**

Cette réforme inclut la généralisation de la facturation électronique qui concerne directement les collectivités territoriales en plusieurs points :

- Obligation de recevoir des factures électroniques : à partir de 2024 (et d'ici 2026 pour la généralisation) les collectivités territoriales devront être capables de recevoir des factures électroniques dans le cadre de leurs relations avec les entreprises assujetties à la TVA. La réforme impose à toutes les entités publiques de recevoir des factures sous un format électronique.
- Obligation d'émission de factures électroniques : le calendrier révisé prévoit que les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire devront émettre des factures électroniques à partir du 1er septembre 2026, tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises seront concernées à partir du 1er septembre 2027.
- Introduction de la double authentification, le 18 septembre 2024. Cette mesure vise à protéger les comptes utilisateurs contre les tentatives de piratage et à assurer une sécurité accrue pour l'ensemble des utilisateurs du portail.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

- A noter que la généralisation de la facturation électronique concerne toutes les transactions entre entreprises assujetties à la TVA en France. Cette initiative s'inscrit dans un effort plus large pour moderniser et sécuriser les processus de facturation, tout en luttant contre la fraude fiscale.

➔ **Décret Rep. Min. n° 09142 : JO Sénat Q, 15 février. 2024, p. 564 : Place des matériaux biosourcés ou bas carbone dans la commande publique**

Afin La loi Climat et résilience introduit une obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et constructions relevant de la commande publique à partir du 1er janvier 2030. Les industriels de la filière des matériaux biosourcés prévoient de doubler leur capacité de production dès 2025 pour anticiper cette exigence. Cependant, certaines questions restent en suspens, notamment la quantité exacte de matériaux biosourcés ou bas carbone requise dans les rénovations et constructions concernées. Pour répondre à ces incertitudes, la présente réponse ministérielle a annoncé le lancement de travaux préalables à la rédaction du décret d'application de la loi. L'objectif est de définir précisément les matériaux à utiliser, leur proportion dans les ouvrages, les rénovations lourdes concernées, ainsi que les seuils de marchés de travaux pour lesquels cette obligation s'appliquera. Le gouvernement précise que la rédaction du décret interviendra après cette phase de concertation. Toutefois, il souligne que les acheteurs publics peuvent dès à présent anticiper cette mesure en incluant dans leurs marchés publics l'utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone, dans le respect des règles de la commande publique.

➔ **Décret n°2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique**

Afin d'accroître la part des acquisitions de biens issus de l'économie circulaire par les acheteurs publics de l'Etat et des collectivités territoriales, le décret abroge le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 et modifie la liste des produits visés ainsi que, pour chacun d'eux, la part minimale des acquisitions qui doit être issue des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage. Il prévoit également une progression pluriannuelle de ces pourcentages jusqu'en 2030. Ces acquisitions peuvent être réalisées via un achat public à titre principal ou accessoire. Le décret donne par ailleurs la possibilité de comptabiliser les dons. Il rajoute les sacs poubelles en plastique à usage unique aux produits pouvant faire l'objet d'une exemption à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique.

➔ **Décret n°2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique**

Le décret apporte des modifications au code de la commande publique afin notamment de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique et d'assouplir les règles d'exécution financière des marchés publics.

- Il relève à 300 000 euros hors taxes le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés innovants de défense ou de sécurité.
- Il prévoit les conditions dans lesquelles un groupement peut être constitué et sa composition modifiée dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue.
- La part minimale que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans dans le cadre des marchés globaux, des marchés de partenariat et des contrats de concession, est relevé.
- Il abaisse de 5 % à 3 % le montant maximum de la retenue de garantie pour les marchés publics conclus par certains acheteurs avec une petite ou moyenne entreprise.
- Il intègre les mesures règlementaires d'application de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte s'agissant de la possibilité pour une entité adjudicatrice de rejeter une offre contenant des produits provenant de certains pays tiers à l'Union européenne.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➔ **Création d'une chambre spécialisée au sein de la cour d'appel de Paris dédiée aux contentieux émergents du devoir de vigilance et de la responsabilité écologique ; le 15 janvier 2024.**

Le 15 janvier 2024, la cour d'appel de paris a annoncé la mise en place, au sein de son pôle économique, d'une chambre dédiée aux contentieux émergents sur le devoir de vigilance et la responsabilité écologique. La chambre jugera des contentieux transversaux mettant en jeux des questions environnementales. Elle sera notamment compétente pour statuer en appel sur les décisions rendues par le tribunal judiciaire dans les litiges relatifs au devoir de vigilance fondés sur les articles L. 225-102-4 et L. 225-102-5 du code de commerce, ainsi que sur les litiges portant sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (nouvelle directive européenne « CSDD » en cours de publication).

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_126-DE

➔ **Plan d'action Simplification avril 2024**

Ce rapport présenté par le gouvernement français vise à alléger les démarches administratives et à faciliter le développement des entreprises. Le plan propose notamment des ajustements pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics, ce qui peut également bénéficier aux collectivités territoriales en simplifiant leurs procédures d'achat. Des mesures sont envisagées pour simplifier les démarches administratives liées aux projets d'énergies renouvelables, facilitant ainsi leur intégration dans les projets des collectivités. Le plan inclut des actions visant à alléger les normes administratives, réduisant ainsi la charge administrative des collectivités territoriales.

➔ **CA- Cour administrative d'appel de Lyon, 20 juin 2024 - N° 22LY00401 : Gestion de la ressource en eau et suppression de la clause dite de compétence générale des départements**

La cour a jugé que les départements, en vertu de l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, ne peuvent intervenir dans des domaines tels que la gestion de l'eau que pour des raisons de solidarité territoriale, respectant ainsi les compétences attribuées aux communes et intercommunalités.

➔ **Arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées**

Le présent arrêté vise à modifier des rubriques des factures d'eau. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre du chantier de la réforme des redevances des agences de l'eau prévues par la loi de finances pour 2024 (article 101). Elle vise à promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi réduire les fuites d'eau potable et les rejets de polluants dans le milieu. La réforme substitue les actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte à une redevance de rendement sur la consommation d'eau potable et de deux redevances incitatives sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Le présent arrêté met simplement en coordination la présentation des factures d'eau avec cette réforme.

➔ **La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau et assainissement »**

Le 9 octobre 2024, le Premier ministre a annoncé la fin du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, prévu par la loi NOTRe de 2015. Les collectivités territoriales conserveront la possibilité de choisir l'échelon le plus approprié pour gérer l'eau et l'assainissement. Cela implique de nouvelles responsabilités en termes de prises de décision et de planification à long terme. Les communes devront évaluer leur capacité à gérer ces services de manière autonome ou l'intérêt d'un transfert à l'intercommunalité. Les transferts déjà effectués seront maintenus.

DROM-COM

➔ **Instruction interministérielle du 12 juillet 2024 relative au plan eau DOM actualisé pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**

A la suite de l'adoption du plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, annoncé par le président de la République le 30 mars 2023, le plan eau DOM a été actualisé pour intégrer les dispositions du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau qui s'appliquent également, en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint Martin et Saint-Pierre et Miquelon. A la suite du comité interministériel des outre-mer du 18 juillet 2023, l'instruction vise également à actualiser les priorités d'action en outre-mer pour une gestion durable et équilibrée de l'eau par l'ensemble des secteurs, et intègre également les enjeux en termes d'assainissement.